

Jacques Huynen

**LES PEUPLES
QUI N'ÉCHANGENT PAS LEURS FEMMES
SONT CONDAMNÉS A SE FAIRE LA GUERRE**

Bruxelles, juillet 2023

Avant – propos

La première version de cet essai, achevée entre 1993 et 1994 suite entre autres à l'affaire Rushdie et à la première « affaire » du voile islamique alors qu'on ne parlait encore que de « foulard », fut proposée à plusieurs éditeurs et acceptée en première lecture par les comités de lecture de Gallimard et Grasset, avant d'être finalement refusée¹.

Je l'ai par la suite remaniée, corrigée et mise à jour, au gré de mes vacances et de mes loisirs, à deux reprises – en 2007 et 2011, puis finalement 2015 – pour y intégrer les réflexions que m'inspiraient la suite des événements relatifs à la thématique de ce livre, à savoir le rôle des endogamies ethno-religieuses dans l'étiologie des violences, des conflits et des guerres, civiles ou entre états, à caractère chronique.

Car vingt-cinq ans plus tard, cette question reste plus que jamais d'actualité. Certains journaux ou reportages radio ou télévisés semblent s'étonner de l'apparition de phénomènes tels que les débats sur la "burqua", le mode d'abattage du bétail, les menus dans les écoles, le phénomène des "loups solitaires", cherchent leurs racines hier ou avant-hier, ou leur trouve des explications d'un simplisme affligeant alors qu'on pouvait les craindre sinon les prévoir, depuis une trentaine d'années au moins déjà. Idem pour les "printemps arabes", l'apparition de l'Etat islamique, les migrations de masse, la droitisation des opinions européenne et indienne.

Succédant aux "immigrés" des années 60 à 2000, nous sommes maintenant affrontés à un tsunami migratoire. Ces nouveaux candidats à l'immigration sont diversement nommés : migrants, réfugiés, demandeurs d'asile, illégaux, clandestins. Ils sont originaires de Syrie, d'Afghanistan, ou du Kosovo, fuyant les conflits dans leurs pays ou cherchant la jouissance des généreux systèmes de sécurité sociale dans les pays de l'Ouest de l'UE. Si beaucoup sont professionnellement plus qualifiés que les immigrés maghrébins de la seconde moitié du XX e siècle, ils sont eux aussi en majorité musulmans. Leur intégration, et surtout celle de leur « deuxième génération » sera-t-elle plus réussie que celle de leur prédécesseurs maghrébins et turcs ?

Mais les descendants d'Abraham ne sont pas les seuls à pratiquer une endogamie à connotation religieuse, plus ou moins sourcilleuse. Avec l'immigration en Europe et en Amérique de populations du sous-continent indien, du Népal et du Pakistan la structure sociale des castes s'est aussi inscrite dans le tissu social de l'Occident, à tous les niveaux sociaux. Or les castes ne sont rien d'autre que des groupes endogames également liés à ou sanctionnés par la religion. Pour l'éthos de caste, la pire condition est la non-appartenance à une caste, quelle qu'elle soit, fût-ce une caste inférieure. Le statut de hors-caste. Exactement le contraire de l'idéal occidental de fusion universelle et d'aristocraties labiles, et perméables (la mobilité sociale, l'ascenseur social) car fondées sur le mérite, plutôt que sur la naissance, la caste, la race ou la religion. Conception occidentale qui aux yeux d'un hindou orthodoxe ferait de la plupart des Occidentaux et des Extrême-orientaux, Chinois, Vietnamiens, Japonais, Coréens etc. - qui ignorent également les castes - des hors-castes ou intouchables.

Yangon, novembre 2015

1 Bernard-Henry Lévy publia peu après « La pureté dangereuse » (Grasset, novembre 1994).

Avertissement

Concernant le pluriel des noms dans une langue asiatique – j'ai respecté la convention qui veut les laisser au singulier ; par exemple, parlant des communautés ethniques et confessionnelles dans l'Empire Ottoman "les millet".

INTRODUCTION

« Les peuples qui n'échangent pas leurs femmes sont condamnés à se faire la guerre. » C'est ainsi que dans les années soixante-dix un de mes professeurs d'anthropologie à l'Université de La Nouvelle-Orléans conclut un de ses cours sur l'endogamie et l'exogamie dans certaines sociétés africaines où la coutume est de choisir son conjoint dans un clan potentiellement hostile afin de mettre un terme aux conflits sans issue, ou de consolider la paix entre protagonistes de puissance approximativement égale.

Par endogamie on entend la tendance qu'ont certains groupes humains à privilégier ou à prescrire le mariage de leurs membres à l'intérieur du groupe d'origine (familles, clans, tribus, castes, hameaux ou villages, nations, groupes d'appartenance raciale, linguistique, politique ou religieuse) et/ou de la lignée, qu'elle soit patrilinéaire comme dans la plus grande partie du monde y compris chez nous, ou matrilinéaire comme dans quelques rares micro-sociétés. L'exogamie représente la tendance inverse, privilégiant le mariage en dehors du groupe. C'est cette disposition qui domine dans la civilisation occidentale contemporaine ainsi que dans l'Extrême-Orient sinisé (Chine, Corée, Vietnam etc.). La préférence pour un conjoint choisi dans son propre groupe d'origine, voire sa propre famille, domine par contre encore au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Inde.

En Occident, c'est par des alliances matrimoniales entre clans féodaux et familles régnantes que se sont constitués les royaumes et les empires qui donnèrent naissance à nos États modernes. De nos jours encore des stratégies répondant à la même logique peuvent s'observer dans les dynasties commerciales ou industrielles ainsi que l'exprime de manière lapidaire l'adage américain : « *If you can't beat them, join them* ».

On comprend que le raccourci de mon professeur, excessivement simplificateur, sans doute à des fins didactiques, puisse faire bondir des féministes en donnant l'impression d'entériner une conception qui semble faire des femmes une marchandise. Cependant, techniquement parlant, il est bien vrai que dans les systèmes patrilinéaires — les plus nombreux — c'est l'épouse qui prend le nom de l'époux. C'est donc le clan de l'époux qui s'enrichit d'un membre nouveau provenant d'un autre clan.

Peut-être aussi aurait-il plutôt dû dire « les peuples qui **s'interdisent** d'échanger leurs femmes sont condamnés à se faire la guerre » ? Peut-être encore n'oserait-il plus une telle formule en nos temps politiquement correctes. Il nia d'ailleurs, quelques années après, l'avoir prononcée.

Si dans de nombreuses sociétés, les unités sociales de base (clans, familles) sont exogames, les grandes religions institutionnalisées sont traditionnellement endogames. Car l'endogamie qui fut d'abord un des traits de la bande primitive réapparut au Moyen-Orient à partir du néolithique, et particulièrement chez les pasteurs nomades et dans le cadre des religions qu'ils produisirent : le mazdéisme persan (guèbres iraniens et parsis indiens), le védisme (ancêtre du l'hindouisme) le judaïsme, l'islam et, dans une moindre mesure, le christianisme.

C'est à propos de ces dernières, que l'abrupte formule de mon professeur, telle que je me la rappelle, m'est souvent revenue à l'esprit au cours des dix dernières années marquées un peu partout dans le monde par la réapparition d'antagonismes ethno-religieux entre peuples ou appartenances confessionnelles auxquels précisément des impératifs religieux interdisent « d'échanger leurs femmes ».

N'est-il pas possible en effet que ce qui semble vrai dans certains environnements sociologiques africains et qui l'a peut-être également été, ainsi qu'on le verra plus loin, pour les bandes et tribus des paléolithique moyen et supérieur (100 000–10 000 av. J.-C.), le soit aussi pour les groupes confessionnels qui sont désormais partout dans le monde en présence et au contact les uns des autres ?

*

Il semble que depuis des temps immémoriaux, les divers groupes humains — qu'il s'agisse de clans, de tribus, de nations, de classes sociales ou d'entités linguistiques ou culturelles — ont eu recours au mariage mixte pour désamorcer l'hostilité, prévenir les conflits et rétablir la paix, souvent il est vrai après avoir épuisé d'autres moyens moins pacifiques.

Ce procédé se serait généralisé entre les bandes primitives à partir du paléolithique moyen (100 000 à 40 000 av. J.-C.) contribuant sans doute ainsi au métissage généralisé qui devait préluder à l'émergence vers 40 000 AEC, du premier spécimen de notre type d'humanité : *Homo sapiens*. Avant le paléolithique moyen les rares bandes qui peuplaient la terre étaient toutes endogames, souvent par la force des choses comme nous le verrons plus loin.

Cependant à un certain moment entre le début du néolithique et l'âge du bronze, au Moyen-Orient, un retour s'opéra vers cette endogamie qui avait dominé tout le paléolithique supérieur de plus ou moins 1 000 000 à 100 000 av. J.-C. Cette nouvelle endogamie permettait aux premières sociétés agricoles et pastorales nomades de maintenir le capital patrimonial, c'est-à-dire la terre et le troupeau, dans le clan

patrilinéaire. Les religions monothéistes nées dans cette même région et dans ce milieu ont également adopté une structure endogame, faisant ainsi coïncider l'identité génétique avec l'identité religieuse, ce qui de nos jours encore permet, que « les adeptes du ciel se disputent le sol [...]et divinissent les querelles de bornage » comme le disait B. Frappat en 1991 déjà (*Le Monde*, 17.02) à l'époque où fut produite une première mouture de cet ouvrage.

Ces religions pratiquent en effet toutes différentes formes d'endogamie : un israélite, un ou une catholique, soucieux de la pureté de son identité religieuse, ne peut d'après les prescriptions du droit canon ou de la *halakha* épouser qu'un/une coreligionnaire. Cependant si le mariage d'une juive avec un *goyim* est admis dans la mesure où les enfants seront considérés comme juifs par les juifs, en Israël le mariage d'un juif avec une non-juive ou inversement, n'est légalement pas possible, la catégorie du mariage civil n'y existant pas.

L'islam, s'il permet à un musulman d'épouser une chrétienne ou une juive, dénie ce droit à la musulmane. L'islam s'autorise donc à prendre des femmes tout en s'interdisant d'en donner, ou dans les termes que préfère l'idéologie des Droits de l'Homme, accorde aux hommes un droit qu'il dénie à la femme, contredisant ainsi le principe de l'égalité des droits. Quant au catholicisme, un parent catholique ayant épousé un non-catholique doit, s'il veut respecter le droit canonique, s'engager à éduquer ses enfants dans sa confession.

A l'endogamie de fait, qui est celle du clan, de la tribu ou à celle de la classe sociale, à motivation d'abord socio-économique, l'endogamie religieuse ajoute un caractère juridique plus contraignant. Alors que la première finit la plupart du temps par subir une certaine érosion, l'endogamie des religions monothéistes, ainsi que celle des castes hindoues, a traversé les siècles relativement indemne.

S'il arrive que des peuples occupant le même environnement, échangeant leurs femmes, ou ne posant pas d'obstacles légaux à cet échange, se fassent néanmoins la guerre, il semble qu'en général ils finissent en quelques générations par fusionner ou être assimilés pour former des entités nouvelles : Sumériens, Akkadiens, Babyloniens et Assyriens devenus Irakiens ou Syriens, Étrusques et Latins devenus Romains, Romains et Gaulois devenus gallo-romains, Francs et gallo-romains devenus Français, Han, Mongols et Mandchous devenus Chinois, Arabes, Syriens et Mésopotamiens, devenus Arabes, Provençaux et Français devenus Français, Romains, Lombards et Ostrogoths devenus Italiens, Écossais et Anglais devenus Britanniques etc. Entre ces peuples aucun interdit religieux n'empêchait les « mariages mixtes ». Après s'être fait la guerre ils ont « fait l'amour ». Par contre de nos jours encore l'énorme majorité des mariages célébrés à Beyrouth le sont à

l'intérieur des différentes confessions religieuses qui y cohabitent depuis 2 000 ans sans se mélanger.

Si l'on regarde l'histoire des rapports entre groupes humains s'interdisant les mariages mixtes — chrétiens et juifs en Europe, musulmans et juifs ou musulmans et chrétiens dans le *Dar Al Islam*, les différentes confessions musulmanes ou chrétiennes entre elles, et en Inde les castes, sans compter les hindous et les musulmans — on est obligé de constater qu'en beaucoup d'endroits du monde l'hostilité originelle qui les opposait, devenue chronique, structurelle, a survécu aux siècles et aux millénaires. Depuis 3 000 ans l'histoire de leurs rapports est ponctuée de pogromes et de guerres de religion. Ces vieilles identités sont toujours vivantes mais aussi l'hostilité qui, la conjoncture s'y prêtant, reste toujours prête à resurgir, virulente comme aux temps anciens ainsi qu'on le vu dans l'ancienne Yougoslavie, malgré le taux relativement élevé de mariage mixtes qu'on y constatait **dans les villes**, avant la désintégration du pays après la mort de Tito.

L'endogamie religieuse ne nous mène-t-elle pas à une situation où la médecine préventive « anti-conflictuelle » la plus efficace, peut-être la seule, le mariage mixte, alors qu'il demeure possible entre groupes différents par leurs origines génétiques, raciales, nationales, linguistiques, culturelles, se voit proscrite dès que les groupes en présences en appellent à leur appartenance à une religion monothéiste ou à une caste hindoue.

Cependant à l'est et au sud d'une frontière dessinée par l'Himalaya et les déserts d'Asie centrale, ce phénomène est comparativement inexistant. Si l'on y retrouve comme partout dans le monde des formes d'endogamie de fait, clanique, tribale, ethnique ou de classe, l'endogamie religieuse y est inexiste. De plus un Chinois se réclamera fréquemment de deux ou trois « religions » ou « philosophies ». Il sera en même temps taoïste et bouddhiste, ou confucianiste et taoïste, ou les trois. Le Japonais sera shintoïste et bouddhiste. Et le Vietnamien converti au christianisme continuera cependant à respecter la morale confucéenne (M.Granet, pp. XII et 157) et à rendre un culte à ses ancêtres. S'il connaît l'hostilité ethnique ou de classe, l'Extrême-Orient n'a jamais connu de guerres de religions et le phénomène « pogrome inter-confessionnel » y est, comparativement inexistant.

Dans cet ouvrage, je me propose de passer en revue l'histoire des rapports des entre religions endogamiques. Je les envisagerai ensuite depuis la fin du XX^e siècle avant d'évoquer les perspectives qu'ils ouvrent pour le village global au XXI^e siècle ainsi que certaines des pistes qui pourraient nous permettre d'échapper à l'impasse sanglante où risque de se retrouver un jour notre continent et le monde si ces grandes « tribus » ou ces « castes en armes » que sont devenues les différentes confessions monothéistes conservent cette attitude de fermeture réciproque que représente

l'endogamie religieuse.

1. Endogamie et exogamie

Nous avons déjà vu qu'il existe plusieurs sortes, degrés ou niveaux d'endogamie et d'exogamie. Ainsi on pourra parler d'endogamie clanique à propos des sociétés qui recommandent le mariage à l'intérieur du clan soit paternel soit maternel, d'endogamie tribale à propos des sociétés qui prescrivent ou encouragent le mariage avec un des clans de la tribu, à l'intérieur de la tribu, d'endogamie « raciale » à propos de celles qui encouragent le mariage avec des individus appartenant à la même « race », d'endogamie religieuse à propos des religions ou sociétés qui encouragent ou prescrivent le mariage avec des individus appartenant à la même religion.

Une société ou un groupe social peut également être endogame et exogame suivant le point de vue auquel on se place. La tribu, composée de bandes ou de clans au départ endogames, sera, elle aussi, endogame en tant que tribu – elle n'autorisera pas ou découragera fortement les unions en dehors de la tribu – mais elle sera exogame dans la mesure où elle encouragera et très souvent exigera que les clans dont elle se compose soient exogames c'est-à-dire que les conjoints soient de clans différents (Cl. Lévi-Strauss, 1967, p. 53).

En Occident les aristocrates ont tendance à se marier entre eux (endogamie) mais en dehors de leur clan patrilinéaire (exogamie). En Inde on se mariera dans sa *jati* (tribu) mais hors de sa *gotra* (clan). Dans les sociétés musulmanes, bien que l'endogamie clanique patrilinéaire originelle (on se marie dans le clan de son père, souvent avec la « fille du frère du père ») soit encore très répandue, l'islam a tenté d'élargir cette endogamie de clan à toute la communauté des croyants, l'*Oumma*. Ainsi, bien que pour un Arabe de famille noble, la conjointe idéale soit encore sa cousine parallèle (la fille de l'oncle paternel) il lui est depuis l'instauration de l'islam en Arabie, loisible d'épouser n'importe quelle croyante qu'elle soit musulmane, juive ou chrétienne. La femme musulmane ne peut par contre épouser qu'un musulman. Nous avons ici à faire à un mixte d'exogamie masculine et d'endogamie féminine que les spécialistes appellent hypergamie.

Endogamie et exogamie ne sont donc pas des « choses en-soi » mais des qualités relatives aux relations que les groupes sociaux entretiennent entre eux, l'endogamie contemporaine contenant souvent, sinon toujours, des mouvements d'échanges internes de nature exogamique et inversement, des démarches exogamiques répétées aboutissant souvent à la création d'ensembles endogamiques plus larges. Des clans entretenant entre eux des rapports exogames pendant une période assez longue, finiront par constituer une tribu endogame. Il n'y a donc pas de groupe humain endogame ou exogame sous tous les points de vue (C. Bouglé, pp. 47–48). Ils ne le

sont jamais que relativement à un ou plusieurs autres groupes ou catégories sociales. C'est dans les sociétés occidentales modernes, ainsi que dans l' Extrême-Orient sinisé que l'exogamie rencontre le moins d'obstacles religieux et/ou juridiques.

2.L'endogamie religieuse

Le conditionnement et le comportement religieux constituent sans doute un des programmes les plus fondamentaux susceptible d'être « chargés » par le système nerveux de ce primate parlant qu'est l'homme. Ils forment avec la langue ce qu'on pourrait appeler, dans une métaphore informatique, un « système d'exploitation » lui permettant de mettre en action tous les autres programmes nécessaire à sa survie et à son évolution dans l'environnement tant physique qu'humain ou social. Le comportement religieux apparut peut-être avec le langage quand les hommes découvrirent la charge émotionnelle ou poétique et l'efficace suggestif de certains mots associés ou non à certains rites ou symboles. Mais ses premiers indices matériels, les sépultures humaines et le symbolisme graphique des premières peintures murales n'apparaissent pas avant le paléolithique moyen (100 000–30 000 avant EC.) période au début de laquelle les hommes vivaient en bande isolées et donc forcément endogames (Leroi-Gourhan, p. 147). À ce stade chaque bande produisait sa propre religion.

A partir du moment où ces bandes ont commencé à pratiquer le « mariage mixte », elles ont dû comparer puis partager leurs croyances et leurs rituels comme elles le faisaient de leur nourriture, de leurs recettes culinaires et de leurs femmes. Ce processus de métissage, qui devait aboutir à la structure tribale endogame dans laquelle les bandes endogames deviennent les clans exogames d'une tribu endogame, produit également une sorte de « polythéisme » ou totémisme tribal, avec croyance à des êtres surnaturels, esprits ou dieux, dont l'un a déjà pu, dans certains contextes, être considéré comme suprême. Ces « dieux » primitifs donneront naissance à partir du néolithiques aux divinités locales, subsistant parallèlement aux dieux claniques ou familiaux que les Romains connaissaient encore : dieux Lares, Pénates etc.

Les dieux locaux à dater de l'âge du bronze (3 500 av. J.-C.), de l'apparition de l'écriture, des premières villes et des premiers états, en Mésopotamie, en Égypte, en Inde et en Grèce devinrent des dieux nationaux. Quand certains de ces premiers états devinrent les premiers empires « multi-culturels », leurs différents systèmes et hiérarchies polythéistes se rencontraient, ils donnèrent naissance aux syncrétismes polythéistes des mythologies classiques: hellénistique, romaine et hindoue.

C'est aussi au cœur de cette partie du monde, retournée à l'endogamie, que naquit

progressivement, entre le Nil et le Gange, au cours du second millénaire avant J.-C., l'idée d'un Dieu ou Principe unique que les Iraniens appellèrent « Ahura Mazda », les Egyptiens « Râ », les Hébreux « Yahvé », et les Hindous « Brahman ».

L'émergence de cette conception qui devait aboutir à une de ses formulations les plus radicales avec le monothéisme hébreux, a lieu dans le contexte de sociétés endogames. La structure endogame se reflétera dans l'organisation sociale des nouvelles religions qui seront elles aussi endogames ainsi que tous les monothéismes à l'Ouest et au Nord d'une frontière marquée par l'Himalaya et les déserts d'Asie centrale. Mais si l'endogamie religieuse représentera au Moyen-Orient, que ce soit dans le cadre du judaïsme, du christianisme ou de l'islam, un moyen de dépasser l'endogamie de la tribu et du clan, qui deviennent exogames à l'intérieur du groupe religieux, ces nouveaux ensembles pour être plus vastes n'en resteront pas moins hostiles les uns aux autres.

Par contre les grandes religions, philosophies et systèmes éthiques – taoïsme, confucianisme, shintoïsme – qui naîtront à l'est et au sud de cette ligne, en Chine, en Corée, au Japon, en Asie du Sud-Est, ne connaîtront jamais l'endogamie religieuse². L'explication en est peut-être que la forme « État », fût-elle celle de l'état despotique, atteignit très tôt dans cette région du monde une grande cohérence, put se développer continûment, en sécurité qu'elle était à l'abri des chaînes de montagne et des déserts qui l'entourent, produisit très tôt un droit public, et empêcha, ou n'encouragea pas la mise par écrit des coutumes et précédents qui à Rome devait donner naissance à un droit civil, « privé », le « droit des gens » comme on disait jadis. L'état y contrôla toujours étroitement non seulement les noblesses — beaucoup moins permanentes que dans le monde indo-européen — mais aussi les clergés — ce que n'auraient guère pu faire les derniers empereurs romains — empêchant ainsi l'émergence de tout phénomène semblable à ce premier groupe d'opinion organisé de l'histoire, ancêtre des partis et organisations de toutes sortes : l'Église catholique.

De la tribu endogame nous passons donc à la confession religieuse endogame, identité plus large sans doute, mais n'en reposant pas moins sur l'exclusion non plus de l'étranger mais du païen, de l'infidèle ou de l'hérétique. Le lien n'est plus seulement génétique ou « racial », il est aussi fondé sur la croyance ou la conviction et aboutit ainsi à une renouvellement de l'équation du paléolithique inférieur : un peuple égale une conviction, égale une religion. On n'est plus seulement « différent » du voisin. En plus on a « raison ». On détient pour soi la vérité. Depuis lors l'endogamie religieuse a vécu de beaux jours et ponctué les trois derniers millénaires de réalisation littéraires, architecturales, institutionnelles, philosophiques et

² Si le bouddhisme, bien que né en Inde ne s'y maintint pas et connut sa plus grande fortune au delà de l'Himalaya, en Extrême-Orient, c'est peut-être justement, entre autres, qu'il s'opposait aux castes du milieu indien.

mystiques remarquables, sans doute, mais aussi de pogromes et de guerres de religion.

En cette fin du XX^e siècle, ce n'est plus l'endogamie de bandes, de clans ou de tribus qui met en danger la cohésion et peut-être la survie d'une société mondiale en voie de gestation mais celle de grands groupes d'appartenance religieuse, islam chiite et sunnite, judaïsme, catholicisme, orthodoxie, hindouisme et à l'intérieur de ce dernier, castes héréditaires et endogames. En effet il semble que la majorité des conflits qui font la une de nos journaux soit faite de conflits entre ces grands groupes humains religieux et culturels que séparent des règles ou des coutumes endogames, musulmans, juifs, hindous, chrétiens : Serbes orthodoxes, Croates catholiques, Bosniaques jusqu'à récemment, et Kosovars musulmans jusqu'à nos jours dans l'ancienne Yougoslavie ; sunnites, chiites, druzes, maronites, orthodoxes de rite grec, catholiques etc. au Liban ; Juifs et Palestiniens ; hindous, musulmans et castes hindoues en Inde ; chrétiens et musulmans au Soudan, chiites et sunnites en Irak, en Afghanistan et au Pakistan, et la liste pourrait s'allonger...

Si les média le traitent souvent comme tel, il ne s'agit cependant pas d'un phénomène nouveau. Il est vrai qu'entre 1945 et 1985 en Europe au moins la réalité de ces conflits fut masquée par la tension Est-Ouest, les schémas d'explications marxistes, et la polarisation des intérêts et des énergies sur une croissance économique à deux chiffres que l'on croyait éternelle. Mais, sans devoir remonter très loin, il apparaît de plus en plus que cette période de paix relative n'était peut-être qu'une parenthèse, relativement courte, au regard d'une histoire pluri-millénaire de rapports conflictuels entre appartенноances religieuses endogames. La première moitié du XX^e siècle ne fut-elle pas encore marquée par ce qui fut, avec le massacre des Arméniens en Turquie au début du même siècle, le plus atroce massacre d'une minorité ethno-religieuse qu'ait jamais connu l'histoire : la *shoah*.

Ces massacres, s'ils se caractérisent par leur caractère massif et systématique, ne sont malheureusement pas non plus des exceptions. Aussi loin que l'on remonte on est obligé de constater que depuis 3 000 ans le voisinage ou la cohabitation d'appartenances religieuses endogames non seulement n'aboutit jamais à leur fusion mais encore finit toujours par scinder en plusieurs segments hostiles des peuples parlant la même langue qui au départ n'en formait qu'un : les Slaves du Sud devinrent Serbes, Croates et musulmans ; la majorité des Indiens resta hindoue mais un grand nombre devinrent musulmans ; une minorité d'Égyptiens demeura copte mais la majorité devint musulmane. Entre ces frères partageant au départ langue et culture mais devenus différents par la religion, les explosions d'hostilité et de violence civile se sont depuis lors multipliées, sauf dans une certaine mesure en Égypte où l'acceptation par les coptes d'un statut légal de citoyen de seconde zone, et le paiement d'une taxe spéciale leur assurant la « protection » de l'état musulman,

ont relativement limité les affrontements.

Le premier chapitre de cet essai est consacré à une tentative de description de la structure des rapports entre appartenances religieuses endogames telle qu'elle s'est imposée au cours de la période où elle s'est formée – Antiquité et Moyen Âge – créant une matrice qui fonctionne encore de notre côté d'une ligne dessinée par l'Himalaya et les déserts d'Asie centrale. Dans les chapitres suivants nous verrons quelle fut la tonalité des rapports entre juifs, païens et chrétiens dans l'antiquité, entre juifs et chrétiens en Europe, entre musulmans, d'une part, juifs, chrétiens et hindous d'autre part dans le *Dar Al Islam*, avant d'envisager l'islam colonisé ou minoritaire.

Nous terminerons en examinant le « modèle extrême-oriental ». Mettant en question l'image de conformisme que projettent les civilisations sinisées d'Asie de l'Est et du Sud-Est – Chine, Taiwan, Japon, Corée, Vietnam – dans la conscience occidentale, nous montreront comment, du point des appartenances religieuses, elles sont en fait aussi sinon plus « individualistes » que la nôtre, puisque chaque individu peut y appartenir à une, deux, trois, voire quatre « religions », en changer, mettre l'accent sur l'une ou l'autre à différents moments de sa vie, sans crise de conscience ou conflit qu'il soit intérieur, privé, familial, ou public, en tous cas en aucune mesure comparable à ce qu'on observe au Moyen-Orient et en Occident où, traditionnellement, l'on « hérite » de la religion de son père « pour le meilleur et pour le pire ».

Historique

L'endogamie se serait d'abord développée au niveau de la bande primitive du paléolithique inférieur avant de disparaître pour ensuite renaître avec le clan agraire et pastoral nomade.

D'après la majorité des spécialistes — anthropologues, historiens, préhistoriens, sociologues — l'endogamie aurait prévalu dans le monde entier pendant la plus grande partie de la préhistoire de l'espèce humaine soit pendant tout le paléolithique inférieur (3 000 000 à 100 000 av. EC). Le paléolithique moyen (de 100 000 à 40 000 AEC) aurait alors vu une extension progressive de l'exogamie qui serait devenue le modèle dominant pendant le paléolithique supérieur (40 000 à 10 000 AEC). Une « nouvelle endogamie » — d'abord clanique — serait alors apparue au Moyen-Orient avant de se répandre sur le pourtour méditerranéen. Les « grandes religions »

monothéistes qui sont toutes nées dans cette région du monde à partir du II^e millénaire avant J.-C. ont toutes été marquées par la structure de cette « nouvelle endogamie ».

Nous avons donc le schéma suivant :

3 000 000 AEC – 100 000 (paléolithique inférieur) : première endogamie

100 000 – 40 000 (paléolithique moyen) : développement de l'exogamie

40 000 – 10 000 (paléolithique supérieur) : l'exogamie domine

10 000–1 500 AEC (néolithique et bronze) : nouvelle endogamie

1.500 AEC à nos jours : persistance de tendances à l'endogamie clanique sur la face sud de la Méditerranée ; exogamie clanique en Afrique et en Amazonie ; endogamie religieuse entre membres des grandes religions partout dans le monde, exogamie généralisée, en Extrême-Orient, dans les sociétés modernes – où cette exogamie confine au « mariage libre » - à l'exception des juifs orthodoxes, des musulmans et des castes indiennes.

La tendance à l'endogamie, ayant dominé tout le paléolithique inférieur pendant quelque deux millions d'années, serait donc la plus archaïque. L'endogamie paléolithique, confinant à la promiscuité la plus complète à l'intérieur de la bande primitive de chasseur-cueilleurs serait cependant d'un type très différent de celle qui se répandra à partir du néolithique. Les hommes des bandes paléolithiques, isolés qu'ils étaient sur le territoire d'à peu près 100 kilomètres carrés (G. Tillion, p. 55) sur lequel ils nomadisaient sans guère en sortir, n'avaient pas d'autre choix que de s'unir à leurs filles, nièces ou cousines. Ces bandes étaient endogames par nécessité :

« Les groupes qui se procuraient leur maigre subsistance grâce à la cueillette, ne pouvaient être qu'épars, exigus, et aucun besoin, aucun intérêt ne les portaient à nouer des liens avec d'autres groupes. De plus étant mal équipés pour se défendre, les exigences de la sécurité les obligaient à se maintenir dans un farouche isolement » (Makarius, p. 34).

Il est intéressant de remarquer que

« les mythes de tous les peuples se réfèrent à des relations incestueuses des ancêtres ou fondateurs des groupes, ou des êtres mythiques ; parfois il s'agit de la forme la plus étroite de l'endogamie, de l'union du « couple gémellaire » comme chez les Dogon. Ensuite les systèmes de parenté les plus primitifs gardent la confusion entre la « soeur » et « l'épouse », confusion qui est maintenue dans certaines expressions du langage. En japonais, le terme *imo* désigne tantôt la soeur

et tantôt l'épouse » (Makarius, p. 80).

Transition vers la première exogamie : 100 000 – 40 000

Ce sont les innovations techniques du paléolithique moyen (100 000 AEC à 40 000 AEC), pièges, armes de jet, chasses avec rabatteurs, chasse à courre, techniques de production du feu — et non plus simplement de conservation du feu — qui vont provoquer l'émergence de l'exogamie, la première « révolution sexuelle » de la préhistoire.

De gibier, qu'il était jusqu'alors pour les grands animaux qui peuplaient son environnement, l'homme devint chasseur. Il avait jusqu'alors été essentiellement cueilleur, ne tuant que de petits animaux. L'utilisation du feu pour bouillir les aliments, l'invention de la soupe, fait que les hommes consommeront plus de végétaux et les digéreront mieux ; amélioration de la nutrition donc, prolongation de l'espérance de vie sans doute et certainement croissance démographique.

Relativement peu de temps après l'apparition de ces nouvelles techniques et à cause d'elles, le gros gibier se fait plus rare. Pour la première fois le progrès crée la pénurie et les premiers conflits entre groupes de chasseurs, obligés qu'ils sont de se déplacer plus loin à la poursuite d'un gibier qui se fait plus rare, pour satisfaire les besoins d'un groupe plus nombreux .Ils sont de plus en plus contraints d'entrer et de demeurer dans un contact sans doute longtemps conflictuel, avec d'autres groupes de chasseurs. Plus moyen de s'isoler sur son territoire de chasse!

Cependant, qui dit conflit, dit à la longue meilleure connaissance et compréhension de l'étranger, de l'ennemi. Qui dit meilleure compréhension de l'ennemi dit possibilité de négociation. Qui dit négociation dit établissement de frontières reconnues par les deux protagonistes. Qui dit frontières dit nécessité de « gérer » son territoire et de ne pas en sortir en armes, ainsi que de le défendre et d'en économiser les ressources.

Qui dit négociation dit également traité. Et qui dit traité dit échange de garanties ou de gages. Et quel meilleur gage réciproque que des otages ? C'est ainsi que les bandes primitives de cueilleur-chasseurs ne possédant aucune unité de mesure de la valeur — bétail, réserves de nourriture, unité de poids ou monnaie — ne trouveront sans doute pas de meilleur gage de leur bonne foi à donner à leurs protagonistes que leurs « ressources humaines » et en premier lieu sans doute, leurs femmes.

L'échange des femmes assurant la sécurité à l'intérieur de frontières reconnues,

chaque partie cherchera des remèdes à l'autre problème provoqué par l'amélioration des techniques de chasse : une croissance démographique galopante et sa conséquence immédiate, l'épuisement des ressources naturelles. Ces remèdes seront probablement le mariage monogame, première technique de contrôle des naissances, mais aussi l'infanticide et les sacrifices humains (G. Tillion, p. 58)

L'établissement de frontières et l'échange des femmes jetteront ainsi les bases d'une première forme de « coopération internationale » car la chasse à grande échelle :

« en même temps qu'elle crée et généralise un état de guerre entre les groupes, [...] porte ceux-ci à établir entre eux des rapports de collaboration. Ses poursuites seront d'autant plus fructueuses qu'elles seront menées collectivement, avec un large concours de forces sur une large échelle [...] ce n'est qu'au prix de ce difficile rapprochement entre hordes primitives, méfiantes et jusque-là isolées, et de plus dressées les unes contre les autres par les rivalités de la chasse, que les hommes pourront exploiter à fond leur nouvelle forme d'activité[...et] se lancer à la poursuite des grands troupeaux [...ce qui] en arrachant le groupe primitif à son isolement, le met en conflit violent avec d'autres collectivités [...] et, paradoxalement lui impose en même temps, comme conditions de vie ou de mort, de s'unir à ces groupes par des rapports de collaboration [...] contradiction, introduite par le travail créateur de l'homme, entre l'état de Nature et l'état de Culture, entre les instincts agressifs et le comportement social » (Makarius, p. 37).

Remarquons avec les Makarius (p. 37) que c'est uniquement à condition de faire la paix et de collaborer « que les chasseurs pourront quitter les femmes, les enfants et les vieillards sans craindre de les voir exposés aux incursions de groupes ennemis. »

Il n'y avait que quatre issues à la pénurie consécutive au progrès des techniques de chasse : l'émigration et ses risques, la guerre entre bandes, la disparition par famine, ou la recherche d'un compromis. Pour les Makarius de nouveau (p. 37) :

« [...]l'état d'hostilité chronique n'offre aux groupements humains que deux éventualités : ou bien l'extermination complète du faible par le plus fort, ou bien l'adoption d'un modus vivendi qui leur permette de vivre en paix, en surmontant la méfiance réciproque. On ne peut arriver à un tel modus vivendi que par l'établissement d'un lien qui soit de nature à apaiser les craintes et à donner une garantie effective de sécurité. Ce lien, toutefois, ne peut tirer sa force d'un principe abstrait : il doit être un lien concret ».

Les hommes du paléolithique moyen et supérieur semblent donc avoir opté pour le compromis en délimitant pour chaque bande des territoires de chasse qu'il faudra

protéger par la dissuasion ou par des traités. C'est le début de la politique et G. Tillion suggère d'appeler cette période « paléopolitique » : « Des frontières, des limites, cela suppose des conventions, des systèmes d'alliances, dont le plus simple [...] est, en fait, l'échange des femmes » (G. Tillion, p. 47) et « l'exogamie constitue le moyen immédiat d'établir un réseau de traités » (Id. ,p. 46). Pour reprendre la formule lapidaire de l'anthropologue américain Tylor qui a le premier formulé cette hypothèse, l'alternative était simple il fallait en effet « se marier au dehors ou disparaître (*marrying out, or dying out*) » (cité par Makarius, p. 49).

C'est ainsi que progressivement, tout au long du paléolithique moyen (100 000 à 40 000 AEC) l'espèce passera d'une structure sociale endogame à une structure exogame en traversant sans doute les étapes de la commensalité (partage de repas cérémoniels), de la fraternisation (échange ou pacte de sang établissant une consanguinité « rituelle » entre mâles), de l'échange de femmes, d'abord sans doute occasionnel ou temporaire (on « prête » ses femmes à l'autre groupe à l'occasion de certaines célébrations ou pour des périodes de temps limitées comme cela se fait encore chez les Lapons, puis sur une base régulière et permanente (Makarius, pp 39–43) :

« C'est que la conception de l'interdépendance organique ne se fonde pas sur une notion de consanguinité due strictement aux raisons généalogiques, mais que cette notion s'enrichit de l'idée d'alimentation commune [...]. Si les actes de manger ensemble et de s'accoupler sexuellement sont, en un premier temps, les effets de l'appartenance à un même groupe, la convivialité et l'union sexuelle peuvent devenir très vite non seulement le signe, mais la cause d'une appartenance commune [...]. Lorsque, sous l'empire des exigences de la chasse, deux groupes jusque-là étrangers et hostiles, veulent établir des rapports pacifiques, et donc procèdent à une fraternisation qui instaurera entre eux un circuit d'interdépendance, ils se trouveront associés dans une communauté complète, sexuelle, alimentaire, de biens, et en général, de tous les actes qu'ils étaient accoutumés à accomplir jusqu'ici au sein de leur propre groupe [...].En effet, là où la fraternisation se fait par le pacte du sang ou par le repas commun, l'échange des femmes s'ensuit souvent comme une conséquence nécessaire, destinée à prouver et à sceller l'union établie. Encore aujourd'hui, auprès de nombreuses peuplades, l'hospitalité qui se fonde sur l'établissement d'un lien d'interdépendance, généralement par le partage des mets, s'accompagne de l'hospitalité sexuelle, c'est-à-dire de l'offre à l'étranger de la femme de l'hôte [...].Chez les Papous Kiwai de la Nouvelle Guinée, le visiteur qui a partagé le repas de son hôte ne peut plus être tué [...]. Et il jouit de la même sécurité s'il a eu accès à la femme de son hôte. D'ailleurs, un homme ne peut être molesté par un autre auquel il aurait prêté sa femme [...].Grâce à ces liens d'interdépendance artificiellement établis, les hommes qui tuent ou doivent être tués, se changent en frère qui ne peuvent plus

lever la main sur leurs frères sans que le sang versé ne retombe sur leur propre tête. Pour la même raison on ne peut plus rien leur refuser : vivres et femmes sont à eux. »

Les Makarius mentionnent (p. 44) les Bambara du Segou et du Kaarta chez qui « une des formes les plus solennelles d'alliances entre communautés » est le mariage, « l'usage d'envoyer des ambassades de femmes pour offrir la paix » entre autres chez les Berbères du Maroc, et la cérémonie de mariage des Ifugao des Philippines qui « rappelle, par les invocations qu'on y fait à la suite d'un combat simulé, un acte de pacification entre deux groupes jusque-là hostiles ». Citant Volkov, ils décrivent le mariage ukrainien tel qu'il était encore célébré au siècle dernier comme une mise en scène au cours de laquelle

« on simulait les hostilités entre les deux groupes : le recrutement d'une armée de la part du fiancé, la défense de la maison de la jeune fille contre les assaillants, les précautions que doivent prendre deux clans ennemis, même quand ils font la paix, enfin les négociations entre les deux groupes. Les deux flambeaux unis, allumés au cours de la célébration, représentent l'union nuptiale et la paix ».

Ils citent Granet (p. 82) d'après qui en Chine ancienne « Seuls s'unissent par le mariage des groupes entre lesquels la vendetta est permise [...] et le] mot qui sert à désigner un couple en état de mariage sert aussi à désigner un couple de rivaux en état de vendetta », ainsi que Radcliffe-Brown rapportant le dicton des Gusii de l'Afrique orientale: « Ceux que nous épousons sont ceux que nous combattons » et enfin un dicton bantou : « On n'épouse pas ses amis mais ses ennemis ».

D'après Claude Lévi-Strauss (1967, p. 78):

« Les petites bandes nomades des Indiens Nambikwara du Brésil occidental se craignent habituellement et s'évitent ; mais en même temps, elles souhaitent le contact, parce que celui-ci leur fournit le seul moyen de procéder à des échanges et de se procurer ainsi les produits ou articles qui leur manquent. Il y a un lien, une continuité, entre les relations hostiles et la fourniture de prestations réciproques: les échanges sont des guerres pacifiquement résolues, les guerres sont l'issue de transactions malheureuses [...] Et de la lutte, on passe immédiatement aux cadeaux [...]. Mais un stade supplémentaire peut être atteint : deux bandes qui sont ainsi parvenues à établir des relations cordiales durables peuvent décider, de façon délibérée, de fusionner en instaurant entre les membres masculins des deux bandes respectives une relation artificielle de parenté : celle de beaux-frères ; or, étant donné le système matrimonial des Nambikwara, cette innovation a pour conséquence immédiate que tous les enfants d'un groupe deviennent les conjoints

potentiels des enfants de l'autre groupe, et réciproquement: une transition continue existe de la guerre aux échanges, et des échanges aux inter-mariages ; et l'échange des fiancées n'est que le terme d'un processus ininterrompu de dons réciproques, qui accomplit le passage de l'hostilité à l'alliance, de l'angoisse à la confiance, de la peur à l'amitié. »

La victoire du modèle exogame : 40.000 – 10.000 AEC

C'est au paléolithique supérieur que s'installe la prédominance de ces comportements et attitudes exogames. L'impératif prioritaire y aura été de maintenir par les différentes techniques de contrôle des naissances mentionnées plus haut un équilibre entre le nombre des hommes et les espèces animales et végétales dont ils se nourrissaient, et d'éviter les conflits entre bandes de chasseurs, par l'échange des femmes. Cet échange prendra bientôt un caractère obligatoire par le biais de ce que les Makaryus appellent l'**interdit exogamique**, interdisant l'endogamie de clan. Car tant que les deux possibilités sont ouvertes, la paix reste fragile.

« L'exogamie, qui représente la première réglementation sociale du mariage, a donc été le moyen par lequel des groupements, jusqu'ici incestueux dans leurs relations intérieures et hostiles dans leurs relations extérieures, sont venus à se lier et à s'allier [...]. D'après Tylor, l'endogamie est une politique d'isolement qui sépare les groupes les uns des autres [...]. Mais si l'exogamie a été le moyen par lequel des groupements, vivant jusque-là dans un état de promiscuité sexuelle, et hostiles aux autres groupements, se sont liés les uns aux autres afin de survivre, ce moyen n'a pu jouer qu'au prix d'un sacrifice d'importance fondamentale : au prix de la renonciation à l'état originel de promiscuité [...]. En effet, si l'alliance entre deux groupes s'accomplit par la communauté sexuelle la plus complète, ce même acte se retournera contre lui-même et engendrera l'interdit exogamique [...]. Tant que les hommes d'un même groupe « A » ont accès, en même temps qu'aux femmes du groupe « B », aux femmes de leur propre groupe, et, simultanément, tant que les hommes de l'autre groupe « B », en même temps qu'aux femmes du groupe « A », conserveront l'accès aux femmes de leur propre groupe « B », l'alliance restera fragile et menacée de rupture, car aucune raison n'interviendra pour empêcher les deux groupes de se séparer et de se retrouver dans l'état d'hostilité qui les opposait primitivement [...]. Le seul moyen de maintenir cette alliance en vigueur sera donc d'interdire les rapports sexuels entre hommes et femmes du même groupe » (Makarius, p. 47).

C'est sans doute chez les Tanga d'Océanie dont le système exogamique est décrit par F.L.S. Bell que l'on trouve la forme la plus extrême de ce genre de conception. Pour eux en effet :

« un homme ne peut trouver de femme que dans un clan hostile, parce que les clans qui sont alliés au sien le sont en vertu du pacte du sang qui leur interdit de toucher aux femmes devenues maintenant leurs consanguines » (, p. 83).

En effet une fois cette interdiction religieusement, rituellement et psychologiquement intériorisée, la rupture entre les deux groupes y signifierait la fin de toute activité reproductrice de ces groupes et leur rapide extinction. Voilà sans doute l'origine de notre moderne « tabou de l'inceste ».

D'après G. Tillion (p. 48) ce serait de ce « métissage systématique, politique, des souches humaines jusqu'alors existantes » qu'*Homo sapiens* serait apparu entre 100 000 et 40 000 AEC. Et « c'est en lui qu'elles auraient toutes disparu ». En somme :

« 'l'homme intelligent' serait une fabrication, une invention, la plus grande de toutes à coup sûr [...]. Pour assurer la sécurité de ses zones de chasses, dès l'époque moustérienne, il aurait su s'imposer la rude discipline de l'exogamie, et il aurait mis en route un processus de croisement systématique s'étendant sur les 30 000 ans du paléolithique supérieur ».

Le modèle exogamique : perspective synchronique

Ce modèle que Germaine Tillion (p. 9) appelle « république des beaux-frères » par opposition à la république endogamique « des cousins » et à celle, moderne, des « citoyens », « semble surtout représentée de nos jours dans les régions que l'antiquité gréco-latine a ignorée » puisqu'entretemps le bassin méditerranéen aura été reconquis ou contaminé par une « nouvelle vague » endogamique dont le foyer se trouve alors comme aujourd'hui au Moyen-Orient. C'est donc en Afrique centrale et du Sud, en Amérique précolombienne, en Amazonie, dans certaines régions d'Asie extrême-orientale ainsi qu'en Europe du Nord que l'on retrouve le modèle exogame du paléolithique supérieur. La caractéristique la plus constante en est :

« l'interdiction d'épouser une femme portant le même nom que vous, appartenant à la même lignée légale. Cela signifie que, dans les systèmes où le nom se transmet par le père, on ne peut épouser une cousine en ligne paternelle et que, dans les systèmes où il se transmet par la mère, toutes les cousines utérines sont considérées comme des soeurs et rigoureusement interdites quel que soit d'ailleurs l'éloignement de la parenté. En pratique, ce sont précisément toutes les femmes du

village ou du groupe de tentes où le garçon a été élevé auxquelles il ne doit pas toucher [...] et c'est « à l'étranger » qu'il existe un autre village, un autre groupe de tentes, où il doit prendre sa femme [...]. Il résulte de cette situation qu'une solidarité usuelle unit souvent ce garçon avec les frères et les cousins de sa femme et avec les maris de ses soeurs [...]. C'est pourquoi, on peut se permettre d'appeler ce type de société : la « république des beaux-frères. »

Trente-mille ans plus tard : la nouvelle endogamie

Vers 10 000 AEC, dans le « croissant fertile » au Moyen-Orient, *Homo* invente la culture des céréales, qui entraîne l'invention de la domestication des animaux, l'élevage, la navigation, le traînage, le tissage, la céramique, les premières fermes, le village, la ville, etc. Tout change de nouveau radicalement. Avec le néolithique, l'homme, de consommateur de gibier et de végétaux, devient producteur de ceux-ci. Désormais les ressources vont croître dans la proportion où croît la population, et la « main-d'œuvre ». Dès lors :

« il ne sera plus nécessaire de se contraindre, on pourra chasser et dévaster à volonté – le troupeau et le champs assureront l'avenir. On pourra aussi garder ses femmes, prendre celles du voisin, et avoir autant d'enfants qu'il en viendra, car plus on sera nombreux, plus on sera fort pour défendre et accroître une capitalisation qui commence à naître [...] on cesse de craindre les pénuries dues à l'amélioration des techniques de chasse mais on va bientôt redouter [...] les entreprises des groupes moins favorisés contre ces objectifs vulnérables et attrayants : les greniers, les troupeaux » (G. Tillion, p. 50).

Avec l'installation dans les fermes et les hameaux, le stockage des surplus de grain, les débuts de la « propriété privée » et du « capitalisme », naissent aussi les premières fortifications, les premières infiltrations, les premières migrations lointaines, les premières guerres de conquêtes et désormais : « Les peuples concernés vont se développer démesurément et même plus qu'ils ne veulent, mais ce développement numérique sera lui-même un énorme facteur de conquêtes et un énorme facteur d'invention » (G. Tillion, p. 54).

En effet dès le moment où avec la sédentarisation, la bande ou la tribu s'attache et s'identifie étroitement au terrain qu'elle occupe et exploite, donnant ainsi naissance à l'idée de propriété, des problèmes de légitimation de l'occupation du sol et de transmission de ce droit aux générations descendantes commencent à se poser. C'est peut-être à ce moment que ces micro-sociétés trouvèrent dans la revendication d'un ancêtre commun et dans les rites destinés à réaffirmer et à célébrer cette communauté d'origine le ciment nécessaire à assurer à la tribu et aux clans une cohésion nouvelle pour répartir entre les clans qui la composent le patrimoine foncier commun.

Pour éviter qu'il se parcellise ou qu'il ne tombe aux mains d'étrangers, l'adaptation de ces micro-sociétés autour de la Méditerranée fut d'éviter, de restreindre ou de réglementer le mariage en dehors du clan, et de recommander ou prescrire le mariage entre cousins patrilineaires ou matrilineaires — pouvant aller jusqu'aux limites de l'inceste — suivant que la propriété se transmettait par le père ou par la mère. Une nouvelle endogamie était née et la nécessité du contrôle des femmes ainsi qu'une forme de « racisme clanique »(G. Tillion, p. 57).

Mais cette nouvelle cohésion du patrimoine clanique va se faire au détriment de la société, celle-ci se fragmentant à l'infini en unités endogames qui après deux générations peuvent facilement devenir hostiles. L'on pourrait d'ailleurs attribuer à cette caractéristique encore actuelle des sociétés du Proche-Orient les difficultés qu'y rencontrent les tentatives de greffe de la forme « État » (Durand, M.-F. et autres, p. 356 et 406).

Germaine Tillion explique comment à partir du néolithique ce nouveau modèle endogamique s'est répandu dans le monde « de Gibraltar au Japon sur une surface d'un seul tenant, avec un épicentre bien caractéristique, le Levant méditerranéen » (p. 6), au détriment du modèle exogamique qui prévalait auparavant, jusqu'à couvrir « une aire géographique homogène, jointive, qui correspond à peu près à l'Ancien Monde, c'est-à-dire à la zone la plus ancienne de diffusion du néolithique » (p. 64) :

« On trouve, disposées en auréoles autour de la région privilégiée où Homo, pour la première fois mena paître un troupeau et ensemença un champs, des sociétés expansionnistes (prohibant sévèrement le contrôle des naissances), endogames jusqu'à la limite de l'inceste, et parfois dépassant celle- ci, « racistes », guerrières [...] Et c'est un fait qu'elles engendrèrent notre civilisation. A l'opposé, éparpillées dans tous les autres morceaux de continents, se sont maintenues les cultures dites primitives, celles où les hommes vivent de chasse, de cueillette ou d'une agriculture rudimentaire [...] Celles-là, selon mon hypothèse, auraient continué sans hiatus la tradition du « statu quo » qui semble avoir été celle d'*Homo Sapiens* jusqu'à la révolution néolithique » (G. Tillion, p. 57).

Cette « nouvelle endogamie » sera la matrice où se moulera la structure des rapports entre les religions monothéistes qui, toutes, apparurent dans cette région du monde. Le christianisme – religion moyen-orientale – importera l'endogamie religieuse en Europe, où elle était jusque-là inconnue. En effet si les Grecs, les Romains, les Celtes, les Germains ou les Slaves ont connu certaines formes d'endogamie économico-sociale, l'endogamie religieuse leur était complètement étrangère.

L'Europe continuera par ailleurs à développer, à l'abri de la chrétienté médiévale, l'exogamie interne qui avait fini par prévaloir dans le cadre cosmopolite de l'Empire

romain tardif. Cette exogamie fut en effet promue par l’Église catholique qui voyait sans doute dans l’endogamie clanique un danger pour son projet de réalisation d’une chrétienté homogène sous sa direction. Cette politique fut ensuite reprise par les premiers états centralisés qui se formèrent dans le Nord de notre continent : la France et l’Angleterre. Mais si l’exogamie familiale y prévalut sans difficulté elle s’y accompagna jusqu’à récemment d’une endogamie religieuse.

Dans le Sud de l’Europe par contre — et particulièrement dans le Sud profond — l’on continua souvent à pratiquer l’endogamie familiale. La proximité du foyer moyen-oriental originel de ce type d’endogamie ainsi que la ré-émergence plus tardive et plus problématique, après la chute de l’Empire romain, de la forme centralisatrice « état »³ y retardèrent sans doute l’influence intégratrice de l’Église et l’« exogamisation » de la société. La *mafia* n’est peut-être qu’un épiphénomène de cette disposition ancienne et profonde à préférer les fidélités familiales et régionales aux allégeances nationales, religieuses ou de classe, les mariages entre cousins aux unions fondées sur des affinités personnelles, religieuses ou de classe sociale.

L’endogamie familiale persistante du Sud de l’Europe, et particulièrement « du Sud du Sud » — la Sicile par exemple — serait due à la difficulté plus grande avec laquelle l’Église, puis l’État, y auraient installé leur contrôle sur les clans.

D’après Tillion, les civilisations endogames prohibant l’échange des femmes seraient guerrières, racistes, esclavagistes et polygames. Elles développeraient une véritable obsession de la virginité de la femme et une politique nataliste. Elles entretiendraient une préférence pour la filiation patrilinéaire, le privilège de l’aîné (droit de primogéniture) et la *vendetta* comme moyen de résolution des conflits (p. 59).

Les civilisations paléolithiques par contre, ainsi que nous l’avons déjà noté, prescrivaient l’échange des femmes ; comme techniques de contrôle des naissances elles auraient promu le mariage monogame et la vertu, mais aussi l’infanticide et les sacrifices humains (Tillion, p. 58).

Avec Christophe Colomb les « civilisés » néolithiques auraient retrouvé les « sauvages » paléolithiques, les peuples à tradition *statu quo*, et « naturellement la rencontre est fatale pour ces derniers : ils seront désormais hors course » (Tillion, p. 55).

Pour G. Tillion (p. 55), qui écrit en 1966, une tragique fission va se produire à l’intérieur de la nappe de population de tradition endogame et nataliste :

3 Celle-ci réapparaîtra d’abord, rappelons-le, dans le Nord-Ouest de l’Europe entre Aix-la-Chapelle, Paris et Londres.

« en effet une partie des peuples de l’Ancien Monde [...] premiers bénéficiaires de l’explosion démographique néolithique (la branche aînée) [le Moyen-Orient] s’achemine aujourd’hui vers la famine que crée sa tradition de peuplement – tandis qu’une autre partie de la même population (la branche euro-américaine, la branche cadette) à la suite d’une autre série d’inventions, est revenue à la prudence démographique de l’homme des cavernes ».

Germaine Tillion écrivait ceci avant la crise de 1974 et la création de l’OPEP. En 1993, lorsque la première version de cet ouvrage fut d’abord rédigée, selon un rapport publié par le **Bureau de référence de la population**, centre de recherche privé de Washington, la population des Proche et Moyen-Orient « devrait doubler dans les trente années à venir, passant de 265 millions à 576 millions en 2025, avec un taux de croissance parmi les plus rapides du monde » (*Le Monde*, 20.08.93). En 2006, ce rythme de croissance s’il n’accélère pas, se voit confirmé : *Terra Daily* (12 avril 2006) estime que la population du seul Moyen-Orient passera de 172 millions en 2006 à 249 millions en 2030, soit le double en 25 ans. Même si nous savons maintenant que la population du Moyen-Orient ne se laissera sans doute pas acculer à la famine sans sursaut et soubresaut, l’analyse de Tillion continue à nous interpeller.

I. L'ENDOGAMIE DES GRANDES RELIGIONS : LA PÉRIODE FORMATRICE

1. Rapports d'Israël avec ses voisins, et les empires, dans l'antiquité

Avant Moïse

C'est avec l'émergence, au cours du II^e ou I^{er} millénaire AEC, du monothéisme hébreux, ainsi que du système des castes en Inde, que l'endogamie clanique, réapparue avec le néolithique, va devenir endogamie religieuse.

En effet, Abraham à l'époque où il quitta la Chaldée pratiquait encore l'endogamie clanique. Il choisira d'ailleurs comme première épouse Sarah, fille de son oncle paternel. Mais assez rapidement sans doute, pour les descendants de ses douze fils, les douze tribus d'Israël, le critère déterminant le choix des conjointes ne sera plus l'appartenance au clan du père mais celui de l'appartenance à n'importe laquelle des douze tribus issues des douze fils d'Abraham et partageant sa foi en un Dieu unique.

Une endogamie « ethno-religieuse », plus large, remplace l'endogamie clanique et tribale. Cette nouvelle endogamie représentait en effet une étape obligée pour créer un « peuple » à partir de « grappes » de clans et de tribus nomades qui, bien que de même origine, seraient vite devenues hostiles dans le milieu désertique où elles évoluaient. Les premiers Hébreux semblent donc bien avoir perçu que le seul moyen de créer un ensemble pacifique plus large que celui du clan et de la tribu était d'autoriser le « mariage mixte » inter-clanique et inter-tribal.

Mais cet élargissement, s'il fait reculer le critère de l'inclusion/exclusion, ne l'abolit pas. Si les descendants d'Abraham pourront dès lors — sauf les Cohen à partir de Moïse — épouser n'importe quelle juive quel que soit son clan ou sa tribu, le mariage avec une non-juive leur reste interdit au risque de se voir exclus de la communauté, eux et leurs descendants.

Après avoir nomadisé pendant plusieurs siècles (XX^e–XIV^e AEC)⁴ parmi les nombreuses « tribus semi-nomades qui, de la Mésopotamie au sud de la Palestine, hantent le ‘Croissant fertile’ et la frange septentrionale du grand désert syro-arabe » (Bottéro, p. 47) les Hébreux se stabilisent en Palestine aux environs du XIV^e AEC. Ils y restent d'abord nomades et « suivent leurs troupeaux de pâturage en pâturage, de point d'eau en point d'eau, souvent en guerre avec d'autres nomades et surtout avec les occupants sédentaires du pays » (Bottéro, p. 50), autour des deux centres de Sichem au nord et Hébron au sud.

⁴ Encore que cette chronologie soit à présent raccourcie par I. Finkelstein et H. Silberman, *La Bible dévoilée* (éd. USA : *The Bible Unearthed*) Bayard, 2002.

C'est de la région d'Hébron qu'en période de sécheresse, ils poussent occasionnellement jusqu'aux terres fertiles du delta du Nil en Égypte. Au XIII^e AEC, les choses se gâtent en Égypte et certains groupes de nomades hébreux sont réduits en esclavage « astreints comme les sujets du pharaon [...] à la corvée et à la servitude, bien plus pénible encore pour des nomades jusque là sans contrainte » (Bottéro, p. 52). Un de ces exilés, Moïse va organiser l'exode, la sortie d'Égypte, le retour en Palestine et la conquête de ce pays où ses aïeux avaient nomadisé.

Après Moïse

Après la mort de Moïse, cette conquête sera dirigée par Josué puis par les « Juges ». Mais les autochtones, les Cananéens, sont solidement implantés dans leurs villes fortifiées alors que les Israélites y sont dispersés territorialement et politiquement en une douzaine de tribus. Il faudra quelque deux siècles pourachever la conquête et « absorber » les Cananéens. Cela ne pourra se faire sans transiger avec l'endogamie clanique originelle.

En effet, d'après la Genèse le clan d'Abraham est bien un clan patrilinéaire endogame (Gen. XI, 26–29, XIII, 8, XX, 12, XXIV et XXV). Cette endogamie sera ensuite élargie à tous les clans issu du clan d'Abraham. N'importe quel juif pourra alors épouser n'importe quelle juive quel que soit son clan. Mais le principe endogamique n'est pas pour autant supprimé. Une endogamie ethno-religieuse remplace celle du clan, et le Deutéronome — compilé il est vrai après l'Exil (VI^e av. J.-C.) à une époque marquée par le juridisme et l'isolationnisme des zélotes (Bottéro, p. 112–115) — déclare en VII,3–5 :

« Tu ne contracteras point de mariage avec ces peuples, tu ne donneras point tes filles à leurs fils, et tu ne prendras point tes filles pour tes fils ;

car ils détourneraient de moi tes fils, qui serviraient d'autres dieux, et la colère de l'Éternel s'enflammerait contre vous : il te détruirait promptement.

Voici au contraire, comment vous agirez à leur égard : vous renverserez leurs autels, vous briserez leurs statues, vous abattrez leurs idoles, et vous brûlerez au feu leurs images taillées. »

et l'Exode (XXXIV, 15–16) :

« Garde-toi de faire alliance avec les habitants du pays, de peur que, se prostituant à leurs dieux et leur offrant des sacrifices, ils ne t'invitent, et que tu ne manges de leurs victimes ;

de peur que tu ne prennes de leurs filles pour tes fils, et que leurs filles se prostituant à leurs dieux, n'entraînent tes fils à se prostituer à leurs dieux. »

Il semble également que les Hébreux aient plus qu'à l'occasion recouru pour s'implanter dans le pays, à une stratégie exogame en épousant, ce que d'ailleurs les gardiens de la Loi leur reprochent abondamment, des femmes indigènes ainsi qu'en témoigne le livre des Juges(III, 5-6) :

« Et les enfants d'Israël habitèrent au milieu des Cananéens, des Héthiens, des Amoréens, des Phéréziens, des Héviens et des Jébusiens ;

ils prirent leurs filles pour femmes, ils donnèrent à leurs fils leurs propres filles, et ils servirent leurs dieux. »

Salomon lui-même trois siècles après l'exode sera encore sensible aux charmes des belles païennes ainsi qu'en témoigne le livre des Rois (XI, 1) :

« Le roi Salomon aima beaucoup de femmes étrangères [...] appartenant aux nations dont l'Éternel avait dit aux enfants d'Israël: Vous n'irez point chez elles et elles ne viendront point chez vous »

Les Hébreux cependant d'après Bottéro (p. 66-67), gardent entre eux

« des liens profonds. Leur conscience de faire partie d'un seul peuple se manifeste au moment du danger. Lorsque Débora de la tribu d'Ephraïm lance son appel à la lutte contre les Cananéens [...] la plupart envoient leurs hommes se battre [...] ce lien ethnique est doublé et renforcé par une communion religieuse [...] ils ont conscience aigüe que leur unique Chef de guerre à tous, c'est Yahvé seul [qui] vient en personne diriger la bataille, puisque les Cananéens sont Ses ennemis tout autant que ceux des Israélites [...]. On voit combien la foi en Yahvé reliait tous les clans israélites [...]. Ce solide enthousiasme, cette cohérence foncière [...] faisaient d'Israël un redoutable antagoniste pour les Cananéens, politiquement divisés, exténués par leurs luttes mutuelles, et anémiés par l'excellence même de leur vieille culture. C'est pourquoi les Israélites devaient l'emporter ».

En moins de deux siècles, alternant raids, campagnes militaires et pénétration pacifique, ils s'organisent en un royaume unique autour de Jérusalem et d'un seul

chef, un roi ; à partir de là ils absorberont les Cananéens et leur civilisation. Le petit clan nomade d'Abraham a enfin réalisé le rêve du vieux patriarche. Les Israélites, « en tant que Peuple de Yahvé [...] ont enfin accédé au rang de nation implantée en la terre de son choix et ils sont devenus une force politique autonome » (Bottéro, p. 69).

Au X^e siècle le royaume de David se scinde en deux, donnant naissance au Royaume d'Israël dans le Nord avec comme capitale Samarie, et au Royaume de Juda dans le Sud avec comme capitale Jérusalem. Cette crise interne, prélude à d'autres plus graves, provoque un premier accès d'intégrisme et une réaction violente contre les « idolâtres ». C'est ainsi par exemple que le prophète Élie fit égorger les prêtres de Baal devant le peuple entier (I Rois, XVIII, 19–40).

Au VIII^e siècle le royaume du Nord et sa capitale Samarie sont pris par les Assyriens. Ce sont, d'après Bottéro (p. 112), ces événements de crise qui ont donné naissance parmi les Hébreux à un mouvement réformiste que nous qualifierions peut-être aujourd'hui d'« intégriste » ou de « fondamentaliste ». Ces « zélates » sont persuadés que ce sont les compromissions avec l'idolâtrie des peuples environnants qui sont à l'origine des malheurs d'Israël.

Le mouvement zélote n'empêchera pas la prise de Jérusalem par les Babyloniens au début du VI^e siècle. Nabuchodonosor, roi de Babylone, saccage le Temple et déporte toute l'élite du pays à Babylone où « regroupés la plupart dès leur arrivée en Mésopotamie et laissés par leurs maîtres dans une assez grande liberté de vie commune et d'échanges avec leur nouvel entourage ethnique, ils avaient en quelque sorte formé la première colonie juive dans le monde » (Bottéro, p. 133).

C'est au cours de l'exil, dans les milieux zélates de Mésopotamie, de Palestine, « comme peut-être d'ailleurs de Phénicie et d'Égypte où quelques groupuscules avaient pu trouver refuge » (Bottéro, p. 135) que deux conceptions antagonistes de la religion des Hébreux vont prendre forme, l'une universaliste et ouverte aux peuples étrangers — c'est celle des prophètes Isaïe (le deuxième) et Jérémie — l'autre, celle du prophète Ezéchiel, tendant au nationalisme et à l'exclusivisme :

« Ce n'est pas aux autres peuples, avec leurs inintelligibles parlers et leurs langues barbares, que tu es envoyé, mais à la seule maison d'Israël » (Ezéchiel, III,5–6, cité par Bottéro, p. 148).

Alors que paradoxalement ce qui distinguait au début le Dieu d'Abraham des autres dieux, c'est qu'il était un Dieu « portable » ainsi que le qualifie Dimont (p. 23) auquel on ne pouvait sacrifier que sur des autels de fortune⁵ — ce qui semble

⁵ Remarquons qu'il en était de même pour les premiers Indo-aryens de l'époque védique.

raisonnable pour des nomades — pour Ezéchiel le culte ne sera dorénavant plus légitime qu'à l'intérieur du Temple de Jérusalem où les étrangers et les incirconcis ne pourront pas entrer (XLIV,9).

Il semble bien que suite à la défaite d'Israël et de Juda par les grands empires voisins, et suite à l'exil, « un profond sentiment d'impuissance » leur inspirent une attitude frileuse, protectionniste, ainsi qu'un messianisme qui « se double parfois d'autres vues [...] carrément xénophobes : ennemis du peuple élu, toutes les autres nations sont bel et bien vouées à l'anéantissement. Ce dernier doit survenir par une intervention personnelle de Dieu [...] par une catastrophe cosmique, laquelle ne laisse subsister, comme jadis Noé rescapé du déluge, que le seul Peuple Saint et Juste, désormais maître de la terre et à l'abri de toute oppression et de toute disette » (Bottéro, p. 161 et Lewis,B., 1986, p. 115).

« En ce temps-là, l'Éternel châtiéra dans le ciel l'armée d'en haut, et sur la terre les rois de la terre. Ils seront assemblés captifs dans une prison, ils seront enfermés dans des cachots, et après un grand nombre de jours, ils seront châtiés [...]. Car l'Éternel des armées régnera sur la montagne de Sion et à Jérusalem, resplendissant de gloire en présence de ses anciens » (Isaïe XXIV, 21–23).

En 323 Alexandre conquiert la Palestine mais plus que partout en Orient l'hellénisme y rencontre de la résistance et c'est finalement par le biais du christianisme que l'humanisme grec finira par opérer sa synthèse avec la culture hébraïque.

L'antisémitisme ancien

D'après Poliakov (1973, p. 12), « Le terme d'antisémitisme, forgé vers 1870 probablement par l'agitateur allemand Wilhem Man pour désigner les campagnes anti-juives dans l'Europe de son temps, s'est finalement imposé pour caractériser toute forme d'hostilité envers le groupe minoritaire des juifs, à travers l'histoire ».

Ainsi défini, ce phénomène se manifeste dès l'antiquité païenne en Égypte et à Rome. Les thèmes traités par les auteurs alexandrins Manéthon et Apion semblent témoigner d'une hostilité spécifique des Égyptiens pour les juifs ainsi que d'une « incompréhension du monde antique devant le monothéisme juif (l'absence d'idoles est taxée « d'athéisme ») ; le reproche d'exclusivisme conduit à celui de misanthropie nationale [...] » tandis que « Cicéron, Ta cite, Juvénal, Sénèque expriment la crainte du prosélytisme diasporique juif » (Poliakov, 1973, p. 12). Mégasthène⁶, dans son *Indica*, compare les juifs aux brahmines — sans doute à cause de leur endogamie religieuse et de leur commune prétention à un statut héréditaire privilégié par rapport

⁶ Cf. Menahem Stern, Greek and Latin Authors on Jews and Judaism, Jerusalem 1976, The Israël Academy of Sciences and Humanities Ed., p. 45, Vol I.

à la divinité ou au divin. La caste sacerdotale indienne n'eut cependant jamais à subir de persécution pour cette prétention. Ce fut plutôt l'inverse : ils opprimèrent le plus souvent les castes qui leur étaient inférieures dans la structure sociale qu'ils avaient créée à leur avantage. Tel ne fut pas le cas des juifs, en tous cas en dehors d'Israël.

À Alexandrie, sous Caligula, « des émeutes anti-juives eurent lieu dont les meneurs invoquaient les priviléges exceptionnels accordés aux juifs » (Id., p. 13). Tacite voit dans la haine et l'inimitié qu'il attribue aux juifs à l'égard des autres peuples la contrepartie de la forte solidarité qu'ils éprouveraient les uns pour les autres. Leurs prosélytes seraient de même imbus de mépris pour les dieux et manifesteraient de l'indifférence pour leur pays (M. Stern, p. 45).

Remarquons qu'au même moment les populations aussi bien égyptiennes ou grecques que romaines ne trouvent rien à redire ni aux femmes ni aux cultes les uns des autres. Et ces cultes étaient nombreux : Mithra, Attis, Adonis, Isis et Osiris. Pourquoi cette haine sélective vis-à-vis des juifs, et d'ailleurs aussi des premiers chrétiens, si ce n'est sans doute à cause de l'exclusivisme de leur Dieu mais aussi probablement à cause de leur endogamie qui empêchait « l'intégration », comme on dirait de nos jours, au tissu social et national romain et égyptien, alors que l'adhésion à d'autre cultes, comme celui de Cybèle ou d'Attis, ne s'accompagnant pas de règle d'endogamie, ne provoquaient pas ce genre d'allergie ? Dans le cadre du polythéisme ancien, le fait que l'un ou l'autre individu soit un fidèle de l'un ou l'autre culte ne constituait jamais un obstacle à son alliance avec un partenaire pratiquant un autre culte.

2. Le christianisme, et ses rapports avec le judaïsme et l'hellénisme dans l'antiquité tardive

Le christianisme est une secte d'origine juive se plaçant sans doute dans la mouvance de la tendance universaliste représentée à l'intérieur du judaïsme par les prophètes Isaïe (le second) et Jérémie. Au début du christianisme en tout cas on ne naît jamais chrétien mais on le devient par conviction et adhésion. Le baptême considéré comme une initiation a souvent lieu à l'âge adulte.

Par son caractère initiatique, le christianisme constitue une synthèse du judaïsme et de l'hellénisme. Frazer, et plus récemment Drewermann (*De la naissance des dieux à la naissance du Christ*) ont bien illustré comment les mythologies de tout le Proche et Moyen-Orient païens ainsi que de Grèce, sont pleines de divinités qui meurent et ressuscitent, et dont les cultes, synchronisés sur les rythmes naturels de la mort et de la résurrection de la végétation en hiver et au printemps, comportent souvent des rites centrés sur la consommation d'un repas composé de galettes de céréales et d'un

liquide quelconque : eau, jus de fruit ou vin.

L'antisémitisme des premiers chrétiens — on devrait plutôt parler d'anti-judaïsme, puisque nombre d'entre eux étaient juifs — est bien connu ainsi que ses raisons : le refus des juifs de reconnaître en Jésus, le Christ, le Messie, et le fils de Dieu, sa manifestation parmi les hommes.

Le mariage des premiers chrétiens: endogamie ou exogamie ?

Remarquons d'abord que le sacrement de mariage n'existe pas avant le XI^e siècle quand l'Église « réussit en partie à arracher l'institution du mariage à l'emprise des clans féodaux et de leurs intérêts en imposant la thèse du vieil adage du droit romain : « C'est le consentement des époux qui fait leur mariage. Il faut donc en garantir la liberté » (Mathon, p. 8).

Le christianisme s'étant d'abord développé dans le cadre de l'empire romain voyons quel était la nature de cette institution au début de l'empire.

Sous l'empire le mariage *sub manu* (sous la tutelle) « qui n'est qu'une modalité d'un contrat d'échange entre le père et son futur gendre [...] cède la place au mariage *sine manu* (mariage libre) ».

Dès lors « c'est le consentement, non l'acte conjugal qui 'fait' le mariage » (Mathon, pp. 16).

A partir d'Auguste, on distingue cependant entre le mariage légitime (*matrimonium justum*) qui ne peut avoir lieu qu'entre gens de condition libre « dans des conditions bien précises formulées par les empêchements » et le concubinat « qui peut unir entre eux des affranchis, des esclaves, mais aussi ceux qui veulent faire passer leur inclination avant leur condition sociale [...]. Cette formule « recouvrat le meilleur comme le pire : vie licencieuse de jeunes vivant le concubinage avant de se ranger au parti choisi pour eux [...] mais aussi l'amour d'une patricienne convertie au christianisme pour un affranchi, voire un esclave converti lui aussi, préféré à un patricien de son rang [...] demeuré païen » (Id., p. 18).

Alors que le concubinage est complètement libre, le mariage légitime (*justum*) est limité par certains empêchements (*impedimenta*) parmi lesquels le consentement du père ou du tuteur si les futurs conjoints sont mineurs, et l'empêchement de parenté, c'est-à-dire soit l'inceste entre parents et enfants (même adoptifs), ou entre frères et soeurs, « dans un sens large » c'est-à-dire entre y compris entre cousins pour éviter « des unions par trop endogamiques avec la parenté collatérale » (Id., p. 20).

Le Nouveau Testament ne légifère pas sur le mariage, sinon pour recommander la fidélité mais, vers 57 EC, Paul de Tarse (1 Co. 7, 10–17) conseille aux croyants conjoints d'un incroyant de ne pas s'en séparer car le partenaire incroyant ainsi que les enfants peuvent être sanctifiés par le croyant. « Mais » note Mathon (p. 60) « on imagine mal des communautés restreintes et relativement ferventes se désintéresser du mariage de leurs membres et, assez vite sans doute des enfants nés [...] unions entre chrétiens. »

Un siècle et demi plus tard, Tertullien condamne les mariages mixtes et « met en valeur les qualités du mariage idéal de deux chrétiens » (Id., p. 62). Pour lui, les mariages mixtes, qui n'étaient sans doute pas rares, entachent l'identité et les moeurs chrétiennes.

Après 313, et la reconnaissance de l'Église catholique par l'empire, bien que « l'institution matrimoniale reste entièrement régie par la législation impériale » un embryon de législation propre aux chrétiens « qui vaudra surtout pour le choix des conjoints et le refus du divorce » est mis en place (Id., p. 70).

Entre 300 et 303, le Concile d'Elvire en Espagne décide :

« Que des jeunes chrétiennes [...] ne soient données en mariage à des païens que le moins possible » et « si des hérétiques refusent de rentrer dans l'Église catholique, qu'on ne leur donne surtout pas en mariage de jeunes chrétiennes ; il a paru bon de les refuser tant aux juifs qu'aux hérétiques pour la raison qu'il ne peut y avoir association entre une fidèle et un infidèle » (Id., p. 85).

Dès le moment où toute la société sera christianisée, et pendant tout le Bas Moyen-Age, la préoccupation principale de l'Église ne sera plus de lutter contre les mariages mixtes mais contre l'endogamie clanique, pouvant confiner à l'inceste, qui régnait dans les clans francs.

Le problème des mariages mixtes ne réapparaîtra pas avant la Réforme. Alors que les catholiques maintiennent l'interdiction des mariages avec les « hérétiques », pour les protestants « la situation minoritaire des réformés [les] inclinait au refus mais tout en les déconseillant, Calvin les tenait pour légitimes. Par la suite, du fait des guerres de religion, la législation ira dans le sens du refus » (Id., p. 346).

Actuellement la doctrine officielle de l'Église catholique fait encore au partenaire catholique d'un couple mixte un devoir de baptiser ses enfants et de les élever dans la

foi catholique (Canon 1125 du *Codex Juris Canonici*).

3. Rapports entre chrétiens et païens aux IV^e et V^e siècles

Si le grand public est au courant des grandes lignes de l'histoire de la persécution des chrétiens par l'Empire romain au cours des trois premiers siècles de notre ère et particulièrement au III^e siècle sous Dioclétien, il est en général moins conscient du fait que les chrétiens manifestèrent souvent une attitude rien moins que tolérante vis-à-vis des « derniers païens » dès qu'ils en eurent les moyens, c'est-à-dire dès qu'ils devinrent importants numériquement, dès que la liberté de culte leur fut reconnue (313 EC) et, à plus forte raison, que le catholicisme devint religion d'état (321 EC).

C'est aussi à partir de 321 que les empereurs romains « commencent à traduire dans les faits les conceptions et les revendications des théologiens chrétiens. Les anciens priviléges des juifs furent supprimés, la juridiction rabbinique abolie [...], le prosélytisme interdit sous peine de mort, ainsi que le commerce avec les femmes chrétiennes [...]. Des synagogues sont brûlées par des moines chrétiens entre autres à Callinicon (Rakka) sur l'Euphrate » (Chuvin, pp. 50 et 69).

Après la tentative de restauration du paganisme par Julien en 363 de nombreuses dénonciations et des grands procès ont lieu : « Maxime d'Éphèse, l'ancien conseiller de Julien est décapité, d'autres sont étranglés, quelques-uns sont brûlés vifs » (Id., p. 54–58). Bien que l'aristocratie païenne à la fin du IV^e siècle n'ait plus d'agressivité vis-à-vis du christianisme et que les deux croyances voisinent dans nombre d'esprits cultivés (Id., p. 48) Théodose interdit les cultes païens en 392.

Peter Brown dans son article « Aspects of the Christianization of the Roman Aristocracy » (cité par Chuvin, p. 178) décrit le début du V^e siècle comme une « zone frontière inexplorée entre les cultures païenne et chrétienne de Rome, impression accentuée par les rares exemples de franc syncrétisme [...] comme la catacombe de la Via Latina découverte en 1956, où sont juxtaposées des scènes de la Bible et de la mythologie. Dans certaines familles mixtes, le mari est païen, la femme chrétienne et parfois parmi les enfants, les garçons restent païens tandis que leurs soeurs sont chrétiennes ».

A partir de 392 et de l'interdiction des cultes païens par Théodose les choses commencent vraiment à se gâter pour les païens. En Égypte, des bandes de moines parcourent les campagnes démolissent les temples païens et brutalisent les paysans soupçonnés de continuer à sacrifier aux dieux et en Syrie les paysans sont christianisés « à coups de bâtons » (Chuvin, p. 68).

Après la défaite en 394, de l’usurpateur païen Eugène, marionnette d’un général german, Arbogaste, par l’empereur chrétien Théodose, l’aristocratie romaine considérant cet événement comme un « jugement de Dieu », se christianise rapidement. En 415 à Alexandrie, la philosophe néoplatonicienne Hipatie est déshabillée, massacrée et brûlée par une troupe de chrétiens fanatiques. En 416, les païens sont exclus de l’armée. En 423, Honorius et Théodose II accordent leur « protection » aux païens, aux manichéens et aux juifs à condition qu’ils « se tiennent tranquilles » (Id., p. 95). En 435, la peine de mort est rétablie pour les païens pratiquants et cette mesure est confirmée en 438.

Tout le V^e siècle est en fait marqué par des émeutes et des pogroms anti-païens ou anti-chrétiens suivant qu’ils avaient lieu dans un endroit où la majorité était de l’une ou l’autre conviction ainsi qu’à Alexandrie en 485–87 et à Beyrouth vers 490 cependant qu’en 523, un roi du Yémen, converti au judaïsme, massacre la population chrétienne (Courbage, p. 20).

Dans l’Empire d’Orient, Justinien abolit en 529 la liberté de conscience, même privée, et ceux qui n’ont pas reçu le baptême doivent se signaler. Il interdit aux juifs et aux païens de posséder des esclaves chrétiens. À partir de Justinien, « les païens sont de véritables morts civils » (Chuvin, p. 138) ; le fils qui reste païen ne peut hériter de son père. Ces lois entraînent confiscations, tortures, suicides. L’École néo-platonicienne d’Athène est fermée sur l’ordre de l’empereur qui interdit aussi aux païens d’enseigner. En 582, Tibère, successeur de Justinien fait massacrer les païens de Baalbek et de la plaine de la Bekaa. Des massacres ont aussi lieu à Antioche et à Edesse. Anatolios, gouverneur de province et crypto-païen est « torturé, exposé aux griffes des bêtes, [et] enfin crucifié » (Id., p. 149). Les derniers philosophes païens doivent se réfugier en Perse sassanide.

On peut difficilement nier que depuis lors le statut — ou le non-statut — des minoritaires dans la chrétienté fut la plupart du temps jusqu’au XVII^e – XVIII^e (Traité de Westphalie, Édit de Nantes, Révolution française, *Aufklärung* en Allemagne) caractérisés par une grande intolérance, y compris entre confessions chrétiennes. Des pressions sociales extrêmement fortes poussaient au conformisme religieux, théologique et moral, en même temps que, très tôt, à l’égard des juifs, à un rejet de type raciste, confinant les minoritaires dans un sous-statut pouvant évoquer celui des parias en Inde. L’on peut également concéder qu’il fut pire, parce que plus imprévisible, ou au moins aussi mauvais, que le statut des minoritaires en Islam, la *dhimma*.

4. Le système hindou d'intégration : les castes

Le système hindou d'intégration est caractérisé par la dominance rituelle et juridique des castes issues des envahisseurs aryens venus d'Iran (XII^e –VIII^e AEC.), et plus particulièrement de celle des brahmines (prêtres) sur toutes les autres. Nous avons donc ici un cas d'espèce de la situation où un envahisseur impose son système social et ses valeurs aux envahis — par opposition à celui où un envahisseur moins « développé » adopte le système et les valeurs des envahis plus développés, ou leur en emprunte certains traits, ce qui se passa lorsque les Germains envahirent l'Empire romain ou lorsque les Mongols envahirent la Chine.

Nous pourrions définir la caste comme une espèce de classe sociale qui serait juridiquement « héréditaire » un peu comme l'était le statut d'aristocrate ou celui des membres de corporations professionnelles en France avant la Révolution. On ne peut en sortir et l'on doit s'y marier sous peine de déchoir.

Mais au-delà ou en deçà des mots, si nous tâchons de considérer les situations réelles qui ont mené aux concepts, il est possible comme le suggère D.D.Kosambi (*Culture et civilisation de l'Inde ancienne*, pp 143–144) que les premiers Aryens provenant d'Afghanistan et d'Iran épousèrent assez librement des femmes autochtones. Ce ne serait que plus tard, peu avant l'époque du Bouddha, que certains milieux des classes sociales supérieures émergeant de ce premier processus d'intégration tentèrent de « consolider » religieusement et juridiquement leur avantage économique et social en le faisant passer comme sanctionné par le Ciel, et en se fermant non seulement aux autochtones mais aussi aux souches aryennes excessivement métissées. Ils devaient finalement y arriver, malgré l'opposition du Bouddha et d'autres penseurs de l'époque, puisque que ce système persiste jusqu'à nos jours, bien que devenu non-officiel et non-légal, sinon illégal, depuis l'Indépendance indienne. À ceux qui s'en étonneraient, faisons remarquer qu'aucune loi ne peut empêcher les préférences en matière matrimoniales. Seul le recours à la religion et la sacralisation, en inspirant un sentiment de culpabilité assez fort, comme ce fut le cas avec le tabou frappant l'inceste clanique, pourrait venir à bout de telles préférences. Demandons-nous également si l'abolition des titres nobiliaires par la Révolution française a suffi à effacer le prestige des descendants de l'aristocratie et leur réel avantage dans le contexte libéral et démocratique ? Autre variable importante expliquant la particulière ténacité du système de castes en Inde : les brahmines et les kshatriya additionnés, constituant ce que nous appellerions « la noblesse » représentent peut-être en Inde un pourcentage plus élevé de la population, difficile à estimer puisque le recensement indien ne catégorise que les castes et tribus « arriérées » : SC/ST (intouchables : 20 %) et OBC (de 30 à 52%)⁷. Les *forward castes*, c'est-à-dire les trois castes supérieures dites « avancées » ou « en progrès » devrait donc constituer le restant soit entre 15 et 28 % parmi lesquels sans doute environ 5 % de brahmines⁸ et 10 % de

7 SC/ST : Scheduled castes et scheduled tribes ; OBC : other backward castes, comprenant les musulmans.

8 Le recensement britannique de 1931 les estimait à 4,32%. Voir www.wikipedia.org/wiki/Reservation_in_India#population_data

kshatriya, représentant l'aristocratie. Afin de prévenir d'éventuelles fautes de perspectives il faut toutefois préciser que 25 % des castes « supérieures » sont analphabètes. Mais Charlemagne, racine de toute l'aristocratie européenne, ne l'était-il pas aussi ?

La caste indienne ou *varna* est en fait une construction intellectuelle des brahmanes, une abstraction pratique mais réductrice. Pour appréhender la réalité, qui se cache derrière ce concept, il vaut mieux partir de la *jati*, première subdivision de la *varna*. Concrètement et originellement il n'y a que des *jati* (tribus) aryennes, plus ou moins endogames comme souvent le sont les tribus.

La *jati* participe à la fois du concept occidental de tribu et de celui de corporation (Baecher, p. 163). Les *jati* sont en quelque sorte des « tribus professionnellement spécialisées ». Idéalement, malgré les exceptions, l'activité professionnelle y est héréditaire de père en fils, et y fait l'objet d'un monopole de la *jati*. Ce qui est souvent présenté comme une prison insupportable peut donc aussi être vécu par les *jati* des castes, comparé au non-statut des paria, comme un privilège et surtout une sécurité.

La *jati* — comme le clan hébreux ou arabe originel, comme de nos jours encore la tribu bédouine — est endogame, bien que cette règle ait souvent été enfreinte et qu'elle le soit de plus en plus depuis l'Indépendance. Par contre les « clans » (*gotra*) dont elle se compose sont exogames. On doit se marier dans sa *jati* mais en dehors de son *gotra*. Remarquons que ce système pousse l'endogamie moins loin que le système arabe pré-islamique. Dans ce dernier en effet, l'équivalent structurel du « *gotra* », le clan, est lui-même endogame.

Les *jati* sont « rangées les unes par rapport aux autres sur une échelle, dont chaque degré est défini par le critère de la pureté ou de l'impureté » (Baecher, p. 17) relativement à des tabous professionnels, alimentaires, et à la pureté absolue des brahmines. Il y en a des milliers qui se répartissent entre les quatre castes ou *varna* principales, plus une « non-caste », les parias, ou intouchables. Les castes sont 1) *brahmines* : caste sacerdotale, 2) *kshatriya* : noblesse d'épée, 3) *vaiçya* : artisans, commerçants, cultivateurs, 4) *çudra*, que l'on peut comparer à notre prolétariat, et enfin parias constituant un sous-prolétariat ou un quart-monde. Les membres des *jati* des trois premières castes ou *varna* peuvent participer au sacrifice et être initiés afin de devenir *dvija* (deux fois nés). Les *çudra* et les *parias* constituent la plus grande partie de la population. Il n'est pas possible à un individu de sortir de sa caste, quel que soit son statut économique, à moins que toute sa *jati* en sorte avec lui. Il est donc lié à sa *jati* pour la vie. Si une *jati* de *çudra* par exemple finit par être reconnue comme *vaiçya*, tous ses membres le seront également. L'endogamie de caste résulte de l'endogamie de *jati* et non l'inverse. Autrement dit ce sont les *jati* qui

s'échelonnent sur l'échelle des castes, non les *gotra*, ni à plus forte raison les familles nucléaires ou les individus.

La première unité de la structure sociale de l'hindouisme est donc la *jati* (cf. Baecher, pp. 44-49). Ses caractéristiques sont a) l'endogamie parfois précédée d'hypergamie pendant une période plus ou moins longue suite à l'émigration d'un segment de *jati* et au manque temporaire de femmes qui s'ensuit b) les interdits alimentaires très importants pour le maintien du statut de la *jati*, ou de l'individu à l'intérieur de sa *jati* c) des pratiques rituelles et religieuses qui lui sont propres d) des institutions et des juridictions propres e) une ou des spécialisations professionnelles pouvant correspondre à des monopoles.

Nous avons vu plus haut que les premiers Aryens arrivés dans le Nord-Ouest de l'Inde (Pendjab et vallée de l'Indus) épousèrent souvent des femmes autochtones. Il est probable que l'inverse — que des femmes aryennes épousent des hommes indigènes — se produisit rarement si jamais. On entend par hypergamie cette attitude qui consiste de la part d'une entité sociale — clan, tribu, nation ou religion — à refuser ses femmes aux autres groupes cependant qu'elle accepte les leurs : « Il n'y a plus endogamie proprement dite, mais hypergamie lorsque deux groupes étant donnés, l'un « supérieur », l'autre « inférieur », le supérieur consent à épouser les filles de l'inférieur, non à lui donner ses propres filles en mariage. » (Id., p. 97). Le fait pour un membre de haute caste de s'unir avec une femme d'une caste ou d'une *jati* inférieure à la sienne n'entraîne en effet pas, en système patrilinéaire, de déchéance pour sa postérité, alors que les enfants issus du mariage d'une femme de haute caste avec un homme de caste inférieure à la sienne appartiendront à la caste, inférieure, de leur père. En Afrique noire on a aussi constaté à l'époque coloniale, qu'il n'était pas rare qu'un Blanc épouse une Noire, alors que l'inverse, devenu depuis lors courant en Europe, était rarissime.

Pour revenir à l'Inde, ce type de structure permet le cynisme de certains *brahmines* « qui exploitent le prestige de leur sang en accordant leur main, successivement, à toutes les filles de caste inférieure qui désirent s'anoblir » (Id., p. 97) et « Certains Radhyas de haut rang sont si recherchés comme fiancés qu'ils font du mariage une profession : ils tiennent des registres où ils inscrivent les femmes auxquelles ils ont fait l'honneur de s'unir [...]. Il n'en reste pas moins que le seul mariage « pur » ne se contracte qu'entre gens de la même caste [...] tant il est vrai que la tendance séparatiste est inhérente à la société hindoue. » (Id., p. 22).

Il arrive qu'une hypergamie « régulière » s'établisse entre sous-castes : « chez les Rarhi-Brahmanes du Bengale, distingués hiérarchiquement en Kulins, Siddha-Srotriyas, Sadhya-Srotriyas et Kashta-Srotriyas, le Kulin peut prendre femme dans son propre groupe et dans les deux plus hauts groupes de Srotriyas ; le Siddha-Srotriya dans son groupe et dans le groupe des Sadhya-Srotriyas mais le choix des Sadhya-Srotriyas et des Kashta-Srotriyas ne peut s'exercer qu'à l'intérieur de leur groupe respectif [...]. Ceux des Pods qui ont reçu l'éducation anglaise, et sont

devenus clercs ou docteurs, consentent encore à épouser les filles des Pods qui restent cultivateurs et pêcheurs ; mais la réciproque n'est plus permise » quel que soit d'ailleurs le statut économique de leurs cousins cultivateurs. « On prévoit d'ailleurs le moment où cette classe de Pods distingués repoussera pour ses fils aussi bien que pour ses filles l'alliance des Pods demeurés rustres. Devenue plus nombreuse, elle se suffira à elle-même. On aura passé de l'hypergamie à l'endogamie. » (Id., p. 97). Il est possible que le premier passage de l'hypergamie à l'endogamie stricte ne se soit pas produit chez les premiers envahisseurs ou migrants aryens avant qu'ils n'aient atteint la vallée du Gange, vers 800 AEC (Kosambi, p. 143–144).

L'extension des *jati* de castes inférieures se limite en général à un village, à un groupe de village ou à une région, parfois à un état. Les contraintes qu'elles imposent à leurs membres sont strictes, à la mesure de leur cohésion interne mais aussi de la protection et de la sécurité qu'elles peuvent leur offrir, la seule « sécurité sociale » dont en fait ils disposent. L'individu n'y a aucune existence.

Les *jati* des deux castes supérieures par contre, et même parfois celles de *vaiçya* ou de *çudra* enrichis, peuvent se retrouver sur de larges étendues et parfois dans toute l'Inde un peu comme les familles de la grande noblesse européenne dont l'on retrouve des branches partout en Europe. Elles sont moins contraignantes pour leurs membres et l'endogamie de *jati* y est plus lâche (Baecher, Id. p. 38 et 116). Il y a, et il y a toujours eu, des mariages entre *brahmines* et *kshatriya*. Les *vaiçya* par contre et les *çudra*, pour ne pas parler des *parias*, sont exclus des échanges *brahmines-kshatriya*. La stricte endogamie de *jati* des *vaiçya* par exemple, cède donc le pas, dans les hautes castes, à une endogamie de *varna* englobant les *brahmines* et les *kshatriya*.

Pour Baecher (p. 36 et 48), la théorie des *varna* ou castes est une rationalisation des *brahmines*. La *jati* est la seule réalité, d'ailleurs probablement antérieure à l'hindouisme puisqu'elle correspond à la catégorie universelle de « tribu ». Le concept de caste ou *varna* serait d'ordre « mytho-sociologique » ; il aurait été élaboré par les *brahmines* pour faire entrer la réalité sociologique indienne dans leurs propres cadres de pensée, un peu comme si en Occident des sociologues-philosophes s'étaient emparés du pouvoir et avaient voulu faire de catégories sociologiques (noblesse, bourgeoisie, classe moyenne, prolétariat, sous-prolétariat, quart-monde etc.) des catégories juridiques intangibles héréditaires et sacrées en plaçant à leur sommet celles des « sociologues » (cf. Baecher, p. 50).

Ajoutons qu'il n'y a pas de rapport nécessaire entre le niveau des revenus d'une *jati*, d'un segment de *jati* ou d'un de leurs membres, et son appartenance à une caste. Ce qui compte c'est le caractère « polluant » de l'activité professionnelle. On peut être *brahmine* et pauvre, ou *çudra* et riche. De même en Europe un noble reconnu comme tel par ses pairs, qu'il porte ou non un titre, que son nom soit ou non précédé d'un

« petit de », sera considéré comme tel quel que soit le niveau de ses revenus. C'est le personnage du « noble désargenté ». Un membre du clergé ou d'un ordre mendiant bénéficiera également encore de nos jours dans certains pays européen d'un prestige sans commune mesure avec son statut économique.

Lorsqu'un segment de *jati* émigre et se retrouve dans un environnement où ses membres auront des difficultés à pratiquer l'endogamie, suite à une relative pénurie de femmes dans leur *jati*, la contrainte endogame se relâchera pour un temps. Les hommes choisiront alors leurs femmes dans des *jati* disposées à leur en céder jusqu'à ce que, comportant un nombre suffisant de femmes et ayant atteint un renom le leur permettant, elles se ferment à nouveau sur elles-mêmes et retournent à l'endogamie (Baecher, p. 18-19, et Bouglé, p. 97).

Niveau intermédiaire entre les quatre grandes castes, des centaines de sous-castes comprennent elles-mêmes des milliers de *jati*. Les *brahmines* eux-mêmes sont divisés en une foule de sous-castes fermées les unes aux autres. D'après Bouglé, il y aurait eu quelques 2 300 sous-castes pour toute l'Inde au début de ce siècle (*op. cit.*, p. 24).

Historique

Toujours d'après Bouglé (p. 97) il est probable que les *jati* indo-européennes ou aryennes venues d'Iran, lors de leur invasion de l'Inde entre 1500 et 1000 avant J.-C., se soient imposées à la société indigène sous la forme de deux castes supérieures fermées sur elles-mêmes, suivant une stratégie d'abord hypergamique puis endogamique, cependant qu'elles divisaient cette société indigène en autant de castes qu'elles voulaient bien y distinguer: *vaiçya*, *çudra*, parias ou intouchables. Les *vaiçya* et les *çudra* finirent par adopter une structure et un fonctionnement internes semblables à ceux des castes aryennes conquérantes : « On peut supposer que les Aryens qui venaient coloniser l'Inde n'emmenaient pas toujours avec eux un nombre suffisant de femmes de leur race. Comme presque tous les conquérants-colons ils ont dû prendre les filles des races aborigènes sans accorder leurs filles en échange. Ainsi se formaient des groupes distincts, plus ou moins élevés dans la hiérarchie, suivant la plus ou moins grande proportion de sang aryen dont ils pouvaient se vanter. Imaginons maintenant [...] que dans leur désir de se distinguer, de conserver ou d'accroître leur prestige, de résister aux dégradations entraînées par la continuation des mélanges, les groupes supérieurs devenus d'ailleurs assez riches en femmes, se soient définitivement fermés ; représentons-nous cet exemple descendant [...] de proche en proche, jusqu'aux castes inférieures elles-mêmes ». C'est ainsi que Bouglé (p. 97) explique l'extension à toute la société indienne de prohibitions endogamiques d'abord propres aux indo-européens.

Ce système fut dicté aux Aryens par un véritable racisme et par le mépris des conquérants pour les peuples qu'ils soumettaient (Bouglé p. 61). Il représente « le régime le plus contraire à celui que les idées égalitaires tendent à instituer en Occident » (Id., p. XI).

Implications et corollaires

La supériorité des *brahmines* est aussi incontestée que « l'absolue infériorité des parias » (Id., p. 18). Le contact de ces derniers inspire « une véritable horreur » aux membres des castes (Id. p. 20). Mais il est également vrai que, en dehors des brahmines, qui sont l'objet de la vénération de tous, « toute caste autre que la sienne [...] est en un sens impure aux yeux de l'hindou orthodoxe » et « c'est par les aliments surtout qu'il craint d'être contaminé. Ils ne peuvent être partagés qu'entre gens de même caste ». Cependant « les scrupules de ce genre sont plus vifs dans les hautes castes ».

Jadis l'instruction était réservée aux castes supérieures. Encore de nos jours la majorité des fonctionnaires et des enseignants sont membres des hautes castes. Les descendants des philosophes-prêtres sont également particulièrement bien représentés dans les professions libérales (Bouglé, p. 120). Il est arrivé dans les années 80 qu'un projet de loi établissant des quota pour les basses castes et les intouchables dans la fonction publique ait entraîné une vague de protestations et de suicides parmi les membres des hautes castes. Avant l'indépendance, les castes n'étaient pas égales devant la loi : le montant des amendes et les taux de l'intérêt variaient en fonction de la caste au bénéfice des castes supérieures (Id., pp. 130 et 140).

Si les castes hindoues sont fermées les unes aux autres, à plus forte raison le seront-elles aux secteurs de la société indienne qui échappent au système des castes : parias, musulmans, aborigènes et étrangers non-hindou (*mleccha*).

Conséquences

Le système des castes, sous-castes et *jati* « a divisé la société hindoue en un nombre considérable de petites sociétés opposées » (Bouglé, p. 25) sans base territoriale ; la même *jati* sera segmentée entre différents villages où elle se trouvera en concurrence avec d'autres *jati*. Le droit interne de la *jati* est comme dans les sociétés nomades un « droit du sang ». Les conséquences principales de cette structure seraient 1) l'hostilité endémique entre castes et *jati*[s] 2) la démotivation profonde de l'individu uniquement défini par son appartenance à une *jati* et à une caste, au droit, aux coutumes et à la hiérarchie internes desquelles il est étroitement soumis 3)

l'impossibilité du développement économique et de l'émergence d'une forme « état » stable dans une société ainsi atomisée 4) l'impuissance de l'Inde à s'unifier durablement avant la colonisation britannique 5) la vulnérabilité aux entreprises conquérantes dont elle fut l'objet de la part surtout des Arabes, des Turcs, des Mongols et des Britanniques.

Hostilité entre *jati[s]* et castes

D'après Bouglé (p. 18), le rang d'une sous-caste ou d'une *jati* pouvant varier d'après les régions, les questions de préséance donnent lieu à de fréquentes contestations. Des affrontements sanglants marquerait même la rivalité entre *brahmines* et *kshatriya* (Id., p. 56) car si la supériorité absolue des *brahmines* est « constamment reconnue dans les villages » elle l'est de moins en moins à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des castes (Baecher, p. 115). Les frustrations s'expriment souvent par « l'explosion de violences [...] entre *jati* ou entre groupes de *jati*. Les occasions en sont toujours des conflits de préséance » (Baecher, p. 22).

C'est que « les positions des *jati* ne cessent de fluctuer » (Baecher, p. 18) à l'intérieur de leur caste et il arrive aussi qu'une *jati* aspire à « monter de caste » ; « certaines *jati* descendantes, en adoptant une occupation considérée comme moins pure. D'autres montent au besoin sur plusieurs générations ». Les tabous alimentaires, l'endogamie, le mariage précoce des filles et l'interdiction du remariage des veuves constituent les signes principaux de la distinction d'une *jati* : « une *jati* qui s'enrichit ou qui acquiert du pouvoir politique [...] se met à adopter des règles alimentaires et matrimoniales plus strictes ; elle interdit à ses veuves de se remarier [...] donne ses filles aux *jati* supérieures, accepte les filles des *jati* inférieures, mais leur refuse les siennes ; elle prend un nom plus respectable et s'efforce de le faire accepter » (*Ibid.*).

Démotivation de l'individu

Mais cela ne va pas toujours sans mal. Car en Inde « même une richesse au-dessus du commun n'autorise pas les membres d'une caste méprisée à usurper certains luxes réservés. Dans le sud de l'Inde, les Shanars, malgré leurs trésors amassés, se voient exclus du droit de porter ombrelle, de s'orner d'or, ou d'élever des maisons de plus d'un étage » (Bouglé, p. 164). Et si « les règles de ce genre sont violées » contestations et rixes peuvent se déchaîner (*Ibid.*). Ainsi « une sorte d'émeute [...] naquit de ce qu'un Chakily, savetier, se montra à une cérémonie publique avec des fleurs à son turban [...] : l'organisation sociale répugne à tout ce qui pourrait favoriser l'effacement des rangs, le mélange des sangs, la confusion des groupes [...]. L'enrichi

n'est pas libre, ici, de rivaliser avec le noble » (Id., p. 166). Et si « sans doute, en dépit de tout, la richesse ici comme ailleurs confère aux individus une certaine force ascensionnelle [...] plus vite qu'ailleurs cette force est arrêtée par la masse des traditions convergentes » et « les perspectives sont bientôt coupées à l'ambition personnelle [...] il manque [à l'Inde] ce perpétuel effort de tous vers les dépenses « distinguées » qui [...] excite le plus d'individus possible à donner leur mesure, et intensifie du coup, en même temps qu'il la diversifie par des demandes plus nombreuses et plus variées, la production elle-même » (*Ibid.*).

Sans même parler d'enrichissement, l'individu ne peut simplement pas, quelque soit sa caste, s'orienter vers la profession qui l'attire ou pour laquelle il a des dons, si celle-ci ne fait pas partie du catalogue des occupations permises à sa caste car « pour la répartition des tâches il sera tenu compte non des voeux exprimés ou des aptitudes manifestées par l'individu mais seulement de sa filiation » (Bouglé, p. 2).

Impossibilité du développement économique

« Ne semble-t-il pas qu'une civilisation qui décourage d'avance toute espèce d'ambition personnelle s'enlève à elle-même le nerf du progrès économique ? » et « le plus sûr moyen d'installer *the right man in the right place* » se demande Bouglé (p. 178) n'est-il pas « de permettre aux membres de toutes les castes de chercher leur voie et de donner leur mesure ? ». C'est pourquoi d'après lui « l'Inde est victime d'une sorte d'arrêt de développement [...] comme pétrifiée dans une attitude dépassée ailleurs » (Id., p. 40).

Impossibilité de l'émergence d'une forme "état".

Pour Bouglé « la désunion à laquelle les castes se condamnent laisse le champs à tous les despotes petits et grands » ainsi qu'à la caste sacerdotale (Id., p. 150).

En effet la *jati*, unique assise stable de l'autorité, à l'encontre de la tribu sédentarisée, ne correspond pas à une unité territoriale. On en trouve des segments dans plusieurs villages, voire dans plusieurs chefferies ou régions. Elle ne sera donc même pas capable d'intégrer le village en lui inventant une solidarité et en lui donnant une forme politique, ce que la féodalité européenne, territorialement inscrite, fera. Le village sera géré par les représentants des *jati* de castes hostiles ou fermées les unes aux autres comme nous l'avons vu plus haut et restera toujours un conglomérat de *jati* hiérarchisées dans les castes : « la structure du village composée de segments exclusifs de *jati*, interdit la formation d'une communauté de village » (Id., p. 107).

Quant aux états, les castes les laisseront être la proie des aventures militaires de certains lignages, ou de conquérants venus d'ailleurs, qui en général s'occupèrent du contrôle des principales voies de communication, à l'écart des centaines de milliers de villages indiens où vivait la majorité de la population, laissant cette dernière à l'administration des *jati* et ne s'y intéressant qu'au moment de collecter l'impôt : « les royaumes se forment et se dissolvent, changent de dynastie, gagnent tel territoire et en perdent tel autre dans l'indifférence la plus complète des gens » (Baecher, p. 76). Mégasthène déjà s'étonnait de voir les paysans indiens continuer leurs travaux alors qu'à portée de vue des armées s'affrontaient (Id. p. 181). C'est pourquoi l'Inde n'a pas d'histoire.

Même les brahmines sont soumis à la dispersion politique (Id., p. 79) : « ils ne forment pas un réseau continental ni même provincial. Ils vivent et pensent dans des milieux aux horizons bornés.

Quant aux empires (ceux d'Açoka, de Chandragupta, d'Akbar) ils ne durent jamais plus que le temps d'un règne énergique (Id., p. 76). Avant la colonisation britannique l'Inde ne parviendra jamais à s'unir durablement. « Parqués dans leurs castes » les hindous restent étrangers les uns aux autres » d'où cette désunion foncière de la société hindoue, et ces sentiments d'hostilité ou d'indifférence mutuelle qui ont frappé tous les observateurs » (Id., p. 181). C'est pourquoi « la notion même de patriotisme manque à la société hindoue car le respect du régime des castes lui en tient lieu » (Id., p. 152).

Bouglé écrivait en 1935, et Baecher en 1988. Si le système des castes n'est plus inscrit dans le droit et si son emprise diminue il survit cependant dans le tissu social indien. Beaucoup d'hindous préfèrent encore ne pas fréquenter des membres d'autres castes et choisir leur épouse dans leur *jati* et dans leur caste. Qui pourrait les empêcher ?

D'autres dangers menacent à présent l'Inde et avant tout l'hostilité entre hindous et musulmans ou sikhs. Nous aborderons ce problème plus loin. De toute manière qu'il s'agisse de segmentation clanique, tribale, de caste ou communaliste (religieuse), pour Bouglé (p. 179) « l'affranchissement des individus est au prix de l'effacement de la structure segmentaire des sociétés [...] où l'organisation professionnelle naissante se fond avec l'organisation familiale préexistante ».

5.Les Arabes, l'islam et la dhimma

Les Arabes apparaissent sur la scène de l'histoire au VII^e siècle AEC. Ce n'est pas

qu'ils en aient été complètement absents auparavant mais, bien que descendants d'Agar, seconde femme d'Abraham d'après la Bible et le Coran, ils n'y avaient en tant que peuple et que culture, occupé qu'un rôle marginal, celui de bédouins nomades vivant dans le désert d'Arabie dans les marges des grands empires et des états du Moyen-Orient : Égypte, empires mésopotamiens successifs, Empire romain, Israël, Perse.

La société arabe à l'époque de Mahomet, comme la majorité des sociétés nomades sémitiques à leur premier stade d'intégration, comme la première société hébraïque, était constituée d'un ensemble de clans patrilinéaires et endogames (clans agnatiques). Les hommes y choisissaient donc de préférence la fille du frère de leur père comme épouse. Ces clans, puis ces tribus, vivent dans un état quasi permanent de guerre les unes avec les autres comme il est courant dans les sociétés à structure clanique patrilinéaire et endogame. La guerre, qui est pour eux l'état normal des choses, est cependant fréquemment interrompue par des trêves ou des « paix » plus ou moins longues pendant lesquelles les tribus peuvent se livrer au commerce caravanier. Elles n'ont en fait en commun que leur langue, l'arabe, et une religion polythéiste dont le temple principal est la Kaaba, en fait un Panthéon où se retrouvent les divinités communes à tous les Arabes ainsi que les divinités particulières des tribus principales. La Kaaba se trouve à la Mecque, ville-marché où les tribus se rencontrent et traitent leurs affaires pendant les trêves et les périodes de paix, coïncidant souvent avec les fêtes religieuses.

D'après plusieurs anthropologues et notamment Martial Sahlins, R.-M. Netting et D. Bensimon, *Israélins : des juifs et des Arabes*, pp. 374–378 et 418–421⁹, cet état quasi permanent de guerre est lié à la structure clanique patrilinéaire endogame. Celle-ci entraîne en effet une prolifération d'unités qui deviennent endogames – et éventuellement hostiles – après deux générations seulement. Ainsi les petit-fils de deux frères, qui auraient eu chacun deux fils, auront déjà tendance à préférer le mariage avec une des filles du frère de leur père aux petite-filles du frère de leur grand-père, soit leurs cousines paternelles au premier degré à leur cousine paternelle au deuxième degré, créant ainsi déjà une unité endogame à partir de leur père. La double tendance de l'endogamie agnatique serait donc due 1) à la segmentation sans cesse accrue de la société en unités endogames qui peuvent vite devenir hostiles 2) à la consolidation également sans cesse accrue de la « propriété » (territoires de pâture, routes, puits et plus tard propriété foncière) à l'intérieur de chaque clan. En bref, c'est la guerre des clans. Situation que résume très bien le proverbe arabe souvent cité : « Moi contre mes frères ; moi et mes frères contre mes cousins ; moi, mes frères et mes cousins contre le reste du monde ».

9 Martial Sahlins, « The Segmentary Lineage : An Organization of predatory Expansion », *American Anthropologist*, n°63 : pp. 322–45, 1961 , R.-M. Netting, « Kofyar Armed Conflict : Social Causes and Consequences » in *Journal of Anthropological Research*, 1974, 30, 3, pp. 139–163, et D. Bensimon, *Israélins : des juifs et des Arabes*, pp. 374–378 et 418–421.

En fondant l'islam, Mahomet a sans doute, entre autres, voulu mettre fin à cette fragmentation *ad infinitum* de la société clanique et au phénomène endémique d'hostilité inter-clanique qui la rendait vulnérable aux entreprises de groupes sociaux plus cohérents, les juifs et les chrétiens. Ces derniers en effet avaient déjà depuis longtemps dépassé le stade des endogamies clanique et tribale pour les remplacer par une endogamie religieuse, plus large.

Il voulut atteindre cet objectif en proposant aux Arabes un principe d'identification qui transcendât leurs identités claniques et tribales respectives : la foi en un Dieu unique s'adressant en arabe aux Arabes : l'islam. Mais en même temps ce principe « idéologique » continue et élargit le clan « génétique ». Dorénavant les Arabes musulmans pourront s'appeler « frère », terme auparavant réservé aux frères génétiques et aux cousins paternels (parallèles).

En fait, Mahomet fit avec les Arabes ce que Moïse et les Juges avaient fait plus ou moins 1 500 ans auparavant avec les Hébreux dont les premiers clans étaient eux aussi patrilinéaires et endogames. Dès lors il sera admis qu'un Arabe musulman épouse n'importe quelle croyante musulmane quel que soit son clan ou sa tribu, mais aussi n'importe quelle chrétienne ou juive, ou même païenne si celle-ci se convertit à l'islam. Le mariage à l'intérieur du clan garde cependant encore la faveur des lignages nobles.

Dans le système mis en place par Mahomet le musulman peut prendre des épouses en dehors de l'islam. La musulmane par contre ne peut se marier en dehors de l'islam. Elle ne peut épouser un non-musulman. Nous avons déjà trouvé ce mélange d'exogamie pour les hommes et d'endogamie pour les femmes en Inde, où il caractérise les rapports entre certaines castes de statut inégal. Il devait probablement exister en Arabie avant l'islam, entre certaines tribus ou clans de statut inégal et Mahomet n'aurait fait que reprendre cette solution applicable aux rapports entre tribus pour l'élargir aux rapports entre l'islam et les autres appartenances religieuses. Cette disposition fait encore partie des codes du statut personnel de tous les états musulmans même les plus libéraux, la Tunisie par exemple.

Les Hébreux eux aussi avaient sans doute alterné endogamie, hypergamie et même pangamie, s'autorisant à épouser à certaines périodes des non-juives ou à donner leurs filles à des non-juifs, avant de se replier sur une plus stricte endogamie dès qu'ils furent assez nombreux pour s'assurer le contrôle de Canaan (cf. Deut. VII, 3–5, Exode, XXXIV, 15–16, Juges III, 5–6, 1 Rois, XI, 1, déjà cité ci-dessus).

Mahomet réussit à unifier les Arabes sous la bannière de l'islam et à le lancer à la

conquête du Moyen-Orient. En 10 ans (632–642) les musulmans occupent le terrain de l’Égypte à la Perse, y compris l’Irak et la Syrie. Mais plus que le judaïsme, l’islam a fait beaucoup de concessions à l’institution clanique et nous avons vu plus haut que d’une certaine manière il la continue en l’élargissant. Par conséquent il n’arrivera qu’imparfaitement à limiter les allégeances claniques qui sont aujourd’hui encore un des obstacles majeurs auxquels s’affronte l’effort d’intégration sociale interne de maints États musulmans contemporains. Les premiers conflits entre « fractions » musulmanes n’eurent d’ailleurs pas comme origine, ainsi que ce fut le cas pour le christianisme, des questions de doctrine ou de morale mais des violentes querelles « dynastiques » entre clans. La plus connue est celle qui opposa les légitimistes shiites, partisans du clan d’Omar, aux sunnites plus « démocratiques ». Les trois premiers caliphes (Omar, Othman et Ali) furent assassinés par des musulmans. De nos jours encore d’ailleurs les partis ou les fractions politiques à l’intérieur de partis ont souvent dans le monde musulman une connotation familiale.

Au début de la conquête arabo-islamique au Moyen-Orient, les Arabes s’imposèrent comme une classe dirigeante, les nouveaux convertis non-arabes (*malawis*) constituant une caste intermédiaire entre les musulmans arabes et les non-musulmans protégés ou *dhimmis* (Lewis, 1984, p. 64). À l’Est (Syrie, Irak, Iran), les *malawis*, d’un niveau culturel plus élevé que les Arabes finirent cependant par absorber ces derniers pour former un nouvel ensemble, celui des croyants, et le christianisme y survécut. A l’Ouest cependant (Maghreb) ce furent les *malawis* qui furent assimilés et le christianisme y fut complètement éradiqué.

La *dhimma*

Au début de sa carrière, Mahomet proposera aux juifs et chrétiens vivant sur le sol arabe de se convertir à l’islam, achèvement de la révélation, sceau de la prophétie, forme parfaite du judaïsme et du christianisme à la fois. Devant la réticence d’une grande partie d’entre eux, il leur accordera la « protection » de l’islam en contrepartie du paiement d’une taxe spéciale supplémentaire, la *djizya* dont il est précisé que son recouvrement « doit s’accompagner de mépris et d’humiliation » (Lewis, 1986, pp. 30 et 47; voir aussi *Coran*, IX, 29).

Les athées par contre, ou les polythéistes, sont purement et simplement livrés à la vindicte des musulmans. Le statut jurique particulier accordé aux « peuples du Livre » sera perfectionné par Omar I (634–644) ou Omar II (717–720) et s’appellera la *dhimma* qui fait des « protégés » des *dhimmis* (Lewis, 1986, p. 40). Il sera d’application jusqu’en 1856 quand les autorités ottomanes le supprimèrent (Id., p. 84).

Dans l'état musulman originel, tel que les fondamentalistes musulmans (islamistes) voudraient le restaurer, les chrétiens, les juifs et les hindous étaient soumis à la *dhimma* tandis que les athées, les agnostiques déclarés ou les polythéistes pouvaient être exécutés par n'importe quel musulman, un tel acte ne constituant pas une délit.

En Iran et en Inde, les zoroastriens et les hindous, polythéistes, auraient en principe dû être tous exécutés mais sans doute leur grand nombre poussa-t-il les conquérants musulmans à décider que leur polythéisme n'était qu'apparent. Ils « bénéficièrent » par conséquent du statut de *dhimmi* (Lewis, 1984, p. 36). Les bouddhistes agnostiques n'auront pas cette chance et c'est certainement à l'islam plutôt qu'à un improbable retour de flamme hindou, qu'il faut attribuer l'élimination du bouddhisme indien au entre le VIII^e-et le XI^e siècle¹⁰.

Doris Bensimon (p. 28) donne du code de la *dhimma* la description suivante :

a) Devoirs absolus du *dhimmi*

- 1) Ne pas se servir du Livre de Dieu (le *Coran*) par raillerie, ni en fausser le texte ;
- 2) Ne pas parler de l'envoyé de Dieu (Mahomed) en termes mensongers ou méprisants ;
- 3) Ne pas parler du culte de l'islam avec irrévérence ;
- 4) Ne pas toucher à une femme musulmane, même dans le mariage qui reste absolument interdit entre *dhimmi* et musulmanes ;
- 5) Ne pas essayer de détourner un musulman de sa foi et ne rien tenter contre ses possessions ou sa vie ;
- 6) Ne pas secourir l'ennemi, ni héberger les espions.

La transgression d'une seule de ces conditions font du *dhimmi* un hors-la-loi passible de la peine de mort.

b) Six autres conditions sont indispensables au traité de protection qui lie musulmans et *dhimmi*. Leur violation est punie d'amendes :

- 1) Les *dhimmi* auront un vêtement distinctif et porteront le *zunnar* (ceinture) et le *ghiyar*, pièce d'étoffe qu'ils devraient coudre sur leurs habits ; elle était ordinairement jaune pour les israélites et bleue pour les chrétiens.

¹⁰ Notons que c'est grâce à un pirouette théologique semblable que les riches bouddhistes chinois et autres bénéficient de la tolérance des états musulmans d'Indonésie et de Malaisie : alors que le bouddhisme orthodoxe est sans équivoque possible, parfaitement athée, l'Adibuddha, ou Bouddha primordial du bouddhisme mahayana est considéré par les autorités de ces états comme l'équivalent structurel d'un Dieu créateur unique, ce qui leur permet de sauver la face et les principes en même temps que de percevoir de substantiels revenus fiscaux.

- 2) Les *dhimmi* ne bâtiront point de maisons plus hautes que celles des musulmans ; leurs synagogues surtout ne devront point s'élever au-dessus des minarets et des mosquées.
- 3) Les *dhimmi* ne devront point faire entendre dans les villes musulmanes leurs cloches et leurs trompettes ; ils ne liront pas à haute voix leurs livres religieux ni leurs prières.
- 4) Ils ne boiront pas de vin en public. Les chrétiens sont astreints, par surcroît, à l'obligation de ne pas montrer leur croix et de ne pas éléver au grand jour leurs pourceaux.
- 5) Les *dhimmi*, israélites ou chrétiens, devront ensevelir leurs morts en silence, sans faire entendre leurs cris de deuil ou leurs lamentations.
- 6) Les *dhimmi* ne se serviront pas de chevaux ; seule leur est laissée l'autorisation de monter sur des mulets ou des ânes ».

De plus il est interdit aux *dhimmi* de porter des armes « de sorte qu'ils se trouvaient toujours à la merci d'une attaque » dans une société où il était normal de sortir armé ; ils se sentaient donc « dans un perpétuel sentiment d'insécurité qui venait s'ajouter à celui de leur infériorité [...]. Ils n'avaient même pas le droit de se défendre quand les gamins leur lançaient des pierres – forme de distraction qui dans beaucoup d'endroits, s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Pour sa protection, le *dhimmi* devait s'en remettre aux autorités qui, en général, la lui accordait. Mais en période de troubles et de désordre, il arrivait parfois qu'elle lui fît défaut » (Lewis, 1986, pp. 53 et 191).

Leurs femmes ne peuvent porter le voile, le visage découvert étant associé à la condition servile, « tandis que le visage voilé symbolisait la vertu et la bienséance ». Les *dhimmi* doivent laisser le haut du pavé aux musulmans et baisser les yeux s'ils croisent le regard de musulmans, « ils doivent manifester du respect non seulement envers l'islam mais aussi envers chaque musulman pris individuellement » (Id., pp. 55–56). A cet égard Lewis cite les règles que l'islam iranien voulut imposer aux juifs de Hamadan vers 1892 :

« Dans la rue, un juif ne doit jamais dépasser un musulman. Quand il s'adresse à un musulman, il doit veiller à ne pas éléver la voix. C'est d'un ton respectueux et mal assuré que le créancier juif réclamera son dû à un musulman. Si un musulman insulte un juif, celui-ci doit baisser la tête et garder le silence ».

A Séville au XII^e siècle, la réglementation du commerce stipule que « Il n'est pas permis à un musulman de masser un juif ou un chrétien, de ramasser ses ordures, ni de nettoyer ses latrines. Ce genre de métier convient mieux au juif et au chrétien, car ce sont des êtres vils » (*Ibid.*). En général leur témoignage devant un tribunal a,

comme celui des femmes, moins de valeur que celui d'une musulman et le prix du sang (indemnité) pour le meurtre d'un musulman est plus élevé que pour celui d'un *dhimmi* (Id., p. 44). Edward Lane écrit à propos des juifs égyptiens au XIX^e siècle : « Actuellement ils sont moins opprimés; toutefois c'est à peine s'ils osent proférer le moindre mot quand un Arabe ou un Turc de la pire espèce les bat injustement ou les agonit d'injures. En effet plus d'un juif a été exécuté sur la foi d'une dénonciation malveillante qui l'accusait à tort d'avoir proféré des paroles irrespectueuses à l'égard du *Coran* ou du Prophète » (cité par Lewis, p. 57).

En Iran, à certaines époques, les *dhimmi* ne pouvaient hériter d'un musulman tandis que ses héritiers musulmans éventuels avaient la priorité sur ses héritiers *dhimmi* (Id., p. 43). « Toutes ces réglementations » commente Lewis (p. 54) « avaient en commun de symboliser et de perpétuer l'infériorité sociale des *dhimmi* et du même coup la supériorité des musulmans ». La *djizya* est la condition de la protection. Si le *dhimmi* ne peut s'en acquitter il n'est plus « protégé » et est dès lors livré, comme n'importe quel païen, à l'arbitraire des humeurs de n'importe quel musulman.

On comprend que ce genre de « tolérance » qui dura 12 siècles jusqu'au XIX^e siècle et qui a été restauré en Iran et au Soudan par exemple, ait assuré à la *Pax Islamica* un relatif succès. Il est vrai cependant que le statut des *dhimmi* connut des fluctuations dans son application. Il fut souvent négligé dans les périodes fastes de l'Islam et lorsque ce dernier était en paix avec les puissances chrétiennes. Les juristes — à l'encontre des théologiens — accordaient surtout de l'importance à l'aspect fiscal, plutôt que social et religieux, de la *dhimma* (Id., p. 30). Il est aussi à noter que si la *dhimma* ne fait plus partie du droit civil de la plupart des états musulmans contemporains, les théologiens ne l'ont toujours pas abolie (Bensimon, p. 29).

A différentes reprises au cours de ces 12 siècles, et à différents endroits, cette paix islamique fut interrompue par des éruptions de colère des masses musulmanes dont les *dhimmi* furent les boucs émissaires tout désignés. La persécution fut parfois aussi « administrative » lorsque les états, par exemple, remettait en vigueur la *dhimma* dont l'application s'était relâchée, en aggravait les modalités d'application, provoquait des pogromes ou négligeait de réprimer ces derniers.

II. L'ENDOGAMIE DES GRANDES RELIGIONS : SES AVATARS

1. Les JUIFS DANS LA CHRÉTIENITÉ

Moyen Age et Temps modernes

Personne ne niera que l'histoire des rapports entre juifs et chrétiens dans le cadre des états chrétiens d'Europe, qu'ils soient à majorité catholique, protestante ou orthodoxe, n'est qu'une suite de périodes plus ou moins longues de tolérance plus ou moins bienveillante, géographiquement localisées, et fréquemment interrompues par des irrégularités d'intolérance se manifestant par des persécutions, des pogroms ou des expulsions massives.

La dernière et la plus tragique de ces irrégularités a causé la mort « industrielle » de plusieurs millions de juifs dans les camps de concentration et dans les chambres à gaz de l'Allemagne nazie. Mais le choc causé par la découverte de ce drame fut loin de mettre définitivement fin à ce qu'il est convenu d'appeler l'anti-sémitisme et à la tentation dans plusieurs pays européens, particulièrement d'Europe centrale et orientale, de manipuler de cette disposition latente de leur opinion publique.

Ainsi la fantasmagorie juif a-t-il encore agité la Russie pendant la période qui va de 1949 à 1953 et en Pologne en 1968–69 (Poliakov, 1973, p. 7). Et l'on sait l'acharnement avec lequel les négationnistes ont mis en doute l'indéniable. Même la publication de documents d'archives nazies relatives au génocide par Jean-Claude Pressac (*Les crématoires d'Auschwitz*, CNRS, 1993.) n'a pas suffi à apaiser leurs doutes.

Les ouvrages consacrés à l'histoire des rapports entre les juifs et les différentes nations européennes ne manquent pas et le public est en général conscient de leur caractère mouvementé. Je me bornerai donc à en rappeler les événements marquants ainsi que les traits les plus saillants.

Nous avons déjà mentionné les premières manifestations spécifiques d'antisémitisme dans l'antiquité païenne et chrétienne. En Europe occidentale au début du Moyen-Age, les juifs ne suscitent pas d'hostilité particulière mais plutôt de la curiosité, de l'intérêt et parfois de la sympathie au point que l'Église, voyant dans le judaïsme un concurrent dangereux et un péril pour la pureté de la foi chrétienne, s'en inquiète. Les conciles préconisent d'empêcher les contacts entre chrétiens et juifs. Mais ce n'est qu'à partir du XI^e siècle et de la première croisade (1096) que cette campagne de l'Église commence à porter ses fruits. Persécutions et expulsions ont lieu en France. En route vers Jérusalem, les croisés s'adonnent à des massacres de juifs dans différentes villes françaises, allemandes et tchèques.

Les juifs représentant en Europe « le seul groupe humain à se tenir en dehors de

l'universelle communion des chrétiens » (Poliakov, 1973, p. 19) en viennent à représenter « l'étranger hostile par excellence » (*Ibid.*). Des pogromes accompagnent chaque nouvelle prédication de la croisade malgré la protection juridique assurée aux juifs aussi bien par les autorités civiles qu'ecclésiastiques. C'est que les mesures de ségrégation préconisées par l'Église dès le Haut Moyen Âge pour des motifs théologiques, dépassant leurs buts, aboutissent à établir déjà une distinction de type raciste. En 1215, le Concile de Latran interdit le mariage de chrétiens avec des juifs et impose à ces derniers le port d'un insigne distinctif. Il s'agit de la rouelle qui devait permettre de rendre impossibles d'éventuelles relations intimes involontaires entre juifs et chrétiennes.

C'est en Angleterre et en France, au XIII^e et XIV^e siècles, qu'eurent lieu les premières expulsions de juifs. Des expulsions, mais aussi des massacres, eurent également lieu en Allemagne. Au XIV^e siècle, l'épidémie de la peste noire fournit l'occasion d'accuser les juifs d'empoisonner les puits. L'Église combat alors ces « mythes démonologiques » mais il est déjà trop tard. Entre 1347 et 1354, un grand nombre de communautés juives seront anéanties en France et en Europe occidentale. L'on peut dire que c'est le Moyen-Age qui a forgé l'antisémitisme européen, mélange d'antagonisme idéologique et de racisme.

En Espagne, les juifs seront épargnés jusqu'au début de la Reconquista. Leur grand nombre et leur importance économique donneront naissance au phénomène du crypto-judaïsme des *marranes*. L'Inquisition est instituée en 1478 et les juifs expulsés en 1492. En 1496 ils sont expulsés du Portugal. Beaucoup se réfugient en Afrique du Nord et en Turquie mais, en Europe, ce sont la Pologne et la Russie qui deviennent leur principal refuge.

Leur influence en Russie donne naissance à l'hérésie chrétienne des « judaïsants », à peu près contemporaine des premiers mouvements réformateurs protestants à l'Ouest. L'hérésie est étouffée et, de 1648 à 1656 quelque 100 000 juifs sont massacrés par les cosaques de Khmielnitsky en Ukraine. Un coup d'arrêt est porté à l'immigration juive en Russie. Depuis lors la judéophobie reste traditionnelle en Russie. A la fin du Moyen-Age, la phrase de l'humaniste catholique libéral Erasme résume bien l'attitude générale des chrétiens vis-à-vis des juifs : « s'il est d'un bon chrétien de détester les juifs alors nous sommes tous de bons chrétiens (*Id.*, p. 22) ».

La réforme protestante, comportant un mouvement de retour à la lecture de l'Ancien Testament, a eu sur l'antisémitisme des effets contradictoires. Le calvinisme dominant en Hollande, en Grande-Bretagne et aux États-Unis conduit les sectes puritaines à s'identifier avec les juifs bibliques et à réhabiliter le travail et l'enrichissement, à l'encontre du catholicisme glorifiant la pauvreté et le détachement. Les calvinistes français particulièrement, eux-mêmes minoritaires et

persécutés, auront tendance à s'identifier aux juifs. Luther par contre, niant l'importance des actes, des observances et des rites dans l'économie du salut, au bénéfice de la foi seule, fera montrer d'un antisémitisme explicite. Les premiers ghettos seront institués en Italie. Ils le seront ensuite dans l'Empire autrichien.

En Espagne une hostilité ouvertement raciste, et non plus seulement idéologique, se fera jour quand, après 1492, les conversions massives de juifs au catholicisme donneront naissance à la catégorie des nouveaux chrétiens ou *conversos*. Le statut de « sang pur » (*limpieza de sangre*) interdit aux convertis, dont les motivations sont suspectes, l'accès à certaines professions : armée, ordres religieux, universités sont réservés aux nobles *hidalgos*. L'artisanat, l'industrie et le commerce seront seuls permis aux convertis et subiront par contrecoup le mépris du peuple. On a vu dans ce rejet des activités productrices une des causes du déclin économique de l'Espagne à dater du XVI^e siècle.

Au XVIII^e siècle, l'émergence du déisme anti-chrétien des Lumières, et de la « religion naturelle », aboutit elle aussi à deux résultats contradictoires. Certains pensent que la conception juive de la divinité est plus rationnelle que la chrétienne, donc plus proche de la religion naturelle (John Toland en Angleterre, Jean-Jacques Rousseau, Lessing en Allemagne). D'autres ne veulent voir dans le judaïsme que la racine de l'obscurantisme chrétien et englobent judaïsme et christianisme dans leur rejet (Voltaire, Schopenhauer et les matérialistes).

La révolution française « révoquant la Révocation de l'Edit de Nantes », décide l'émancipation des juifs « en tant qu'individus mais non en tant que peuple » et Napoléon en fixe les modalités d'application. Son exemple est suivi en Europe centrale et orientale mais suite à la campagne de Russie, les juifs y souffriront bien tôt de la réaction hostile aux idées libérales françaises.

Au XIX^e siècle les juifs sont attaqués tant par les conservateurs qui veulent les renvoyer au ghetto que par les révolutionnaires anti-religieux qui veulent assimiler les juifs, c'est-à-dire supprimer le judaïsme (Poliakov, p. 27). À la fin du XIX^e siècle, la gauche renonce à l'antisémitisme auquel « les ouvriers de la grande industrie sont peu réceptifs » (*Ibid.*) cependant qu'en Allemagne la clientèle bourgeoise et paysanne des partis de droite s'y montre plus sensible.

En France, à la suite de la publication de la *La France juive* d'Édouard Drumont et de l'affaire Dreyfus, les agitateurs mettant en garde contre les juifs ne sont plus les chrétiens mais les « aryens » anti-chrétiens. Nous verrons plus loin quels furent les ressorts de l'antisémitisme allemand à partir du XVIII^e siècle et *l'Aufklärung* et ses résultats dévastateurs avec le nazisme.

L'antisémitisme allemand

Après qu'elles se furent éparpillées un peu partout sur le continent certaines des peuplades germaniques (Francs, Angles, Saxons, Vandales, Ostrogoths et Wisigoths) qui devaient, après s'être intégrées aux populations latinisées occupant déjà le terrain, donner naissance aux nations de l'Ouest de l'Europe médiévale et moderne, la plus grande partie des peuples germaniques, ainsi que les Slaves, restera cependant bloquée à l'intérieur des terres, en Germanie, loin des voies de navigation les plus fréquentées, la Méditerranée et la côte atlantique qui reliaient les pôles du commerce « international » tant des biens que des idées et où devait se décider le destin de l'Europe et du monde.

Un peu comme les Russes actuels, les Germains demeurés en Germanie vont longtemps souffrir d'un complexe d'arriération culturelle et politique – jusqu'à la Réforme sans doute – avant de souffrir d'un complexe de claustrophobie et d'impuissance qui devait finir par former la base de la structure paranoïde de leur rapport à l'Europe et au monde.

C'est seulement au IX^e siècle EC que les Germains restés dans le Nord de la Germanie furent civilisés, et christianisés, par une autre tribu germanique qu'un long séjour en Gaule avait romanisée : les Francs de Charlemagne. Cette christianisation se fit par la force.

Les centres de la chrétienté cependant restèrent dans la partie anciennement romanisée de l'Europe de l'Ouest et du Sud, en Italie bien sûr, mais aussi dans la région qui allait devenir, et reste encore, le poste de pilotage de l'Europe, le long d'un axe qui va d'Aix-la-Chapelle à Londres en passant par Bruxelles et Paris, et qui comprend de nos jours Strasbourg et Luxembourg sièges des principales institutions de l'Union Européenne.

La Germanie, après la mort de Charlemagne et le partage de l'Empire romano-germanique entre ses trois fils, restait marginalisée, en proie à la division que lui imposait le pouvoir des grands vassaux et faisait d'elle une nébuleuse amorphe et mouvante de petits états plutôt qu'un grand pays. Elle ne devait parvenir à s'unifier que 1000 ans plus tard aux XVIII^e et XIX^e siècles alors que l'Angleterre et la France s'étaient déjà forgé une identité 600 ans plus tôt, dès les XII^e et XIII^e siècles.

Luther fut au XVI^e siècle un des premiers acteurs de l'émergence d'une définition plus nette de la germanité lorsqu'il traduisit la Bible en allemand, donnant à cette langue, jusque-là lâche ensemble de dialectes, ses premières lettres de noblesse, et faisant d'elle — autant que du « sang » — le premier facteur d'identité de l'Allemagne. Avec Luther, pour la première fois, l'Allemagne commence à exercer en

Europe une influence intellectuelle, culturelle ou « spirituelle » (*geistlich*) comme disent les Allemands. Et elle n'en est pas peu fière...

Au cours des guerres de religions entre catholiques et protestants qui suivirent la Réforme et ravagèrent l'Allemagne au XVII^e siècle, les princes allemands optèrent, qui pour le protestantisme, qui pour le catholicisme, et persécutèrent ceux qui parmi leurs sujets n'étaient pas disposés à faire le même choix qu'eux suivant le principe « *cujus regio, ejus religio* » : les sujets devaient obligatoirement professer la religion de leur prince, reliquat du Moyen-Âge qui avait fini par confondre identité religieuse et identité nationale.

Les principes humanistes de la Renaissance et l'esprit de libre examen finirent par triompher avec la signature en 1648 des Traité de Westphalie à Münster et Osnabrück. Les changements de religion sont désormais tolérés. Cette date marque les débuts de l'idée d'« état laïque » en Europe. Pour la première fois l'Allemagne imprime sa marque sur l'histoire européenne en ouvrant de nouvelles voies et en indiquant de nouvelles directions. Même s'il faudra attendre *l'Aufklärung* et la fin du XVIII^e siècle pour que ces beaux principes soient appliqués de manière plus ou moins uniforme dans toute l'Allemagne, et le début du XIX^e pour que les juifs puissent également en bénéficier, pour la première fois l'Allemagne est en avance sur le reste de l'Europe. En France il faudra en effet attendre 1789 pour que soit révoquée la Révocation de l'Édit de Nantes et dans le Royaume-Uni, le XIX^e siècle pour que soit affirmé le principe de la liberté religieuse et ses corollaires: liberté de conscience (libre arbitre) et distinction entre appartenance religieuse et nationale.

Bien que les Traité de Westphalie (XVII^e) aient affronté la résistance de nombreux états allemands, qu'il ait fallu attendre le milieu du XVIII^e siècle (1740), avec la promotion de *l'Aufklärung* par Frédéric II, pour que les principes des Traité soient uniformément appliqués au moins en Prusse, et 1848 avant que le judaïsme ne puisse finalement bénéficier des mêmes droits que les confessions chrétiennes, la direction impliquée aux rapports entre confessions par les Traité devait faire des pays allemands une des régions les plus libérales et les plus tolérantes d'Europe du point de vue religieux, avec les Pays-Bas (H.Brunschwig, p. 10). Les différentes confessions durent y prendre leur parti du pluralisme religieux qui régnait dorénavant. S'il y eut encore quelques troubles localisés entre 1648 et le début du XVIII^e siècle (E.François, *Protestants et catholiques en Allemagne*, p. 241) on peut dire que dès 1715 la paix entre confessions chrétiennes est durablement installée et a depuis lors persisté. De cette nouvelle atmosphère, le judaïsme finira lui aussi par bénéficier, mais pas pour longtemps.

Qu'en est-il des mariages mixtes entre catholiques et protestants? D'après E.François si après 1648, les rapports entre catholiques et protestants sont bien passés « de la

confrontation à la cohabitation paisible, voire à l'émulation créatrice », dans une première période et jusqu'en 1800, à Augsbourg — choisie comme ville témoin particulièrement représentatrice de la situation dans toute l'Allemagne de ce point de vue — le refus des mariages mixtes reste massif. Le nombre des mariages mixtes pour la période 1774–1799 y représente moins de 1% du total (p. 205). Cependant il y en a, et « s'il est vrai que les clergésjetaient le même opprobre sur ces unions [...] les autorités municipales en garantissaient la liberté et la légitimité, n'hésitant pas, en cas de nécessité, à faire respecter la décision des futurs conjoints contre les oppositions de leurs familles » (Id., p. 206). Par exemple « le 16 mai 1671, l'*Amtsbürgmeister* Lorentz interdit formellement à Katharina Heinrich, catholique originaire de Füssen, de rien dire ni faire qui aille à l'encontre du mariage projeté entre sa fille Magdalena et le compagnon tisserand luthérien Leonhart Walter »(Ibid.).

Aussi « l'interdit des mariages mixtes connaîtra une lente érosion au XIX^e siècle et finira par s'effondrer dans la seconde moitié du XX^e siècle » (Id., p. 205). Le nombre de mariages mixtes représentera 4,2% du nombre total de mariages pour la période qui va de 1821 à 1830 ; pour 1933–1934, il en représentera 21,9% (Id., p. 292). La clarté et la fermeté de la loi a certainement joué un rôle important dans cette évolution positive.

En regard de cette amélioration continue des rapports entre catholiques et protestants, dont on sait qu'ils furent être extrêmement violents au XVI^e EC, Poliakov (*op.cit*) et Enzo Traverso (*Les juifs et l'Allemagne*, La Découverte, 1993) s'accordent pour constater que l'émancipation des juifs allemands au XIX^e siècle fut un échec et la symbiose qui d'après certains en résulta, un mythe. L'une comme l'autre échouèrent à éviter le pire.

L'Aufklärung et les Lumières

Même si l'Allemagne subit l'influence des Lumières anglaises et françaises, et particulièrement du philosophe Locke, *l'Aufklärung* n'en est pas que le simple reflet. Elle en représente en effet une synthèse originale et spécifiquement allemande ou plutôt prussienne. **En Allemagne, c'est au fanatisme religieux plus qu'au pouvoir absolu que s'oppose le libéralisme.** Et c'est en Prusse que les principes rationalistes pénètrent le plus profondément : « ils transforment la religion protestante, s'insinuent dans tous les rouages administratifs, s'incarnent en un type humain aussi caractéristique que le gentleman anglais ou l'honnête homme français. *L'Aufklärung* devient officiellement en Prusse, sous Frédéric II, une philosophie, une religion et un régime politique » (H.Brunschwig, p. 7). Suivant en cela Locke, il affirme 1. que la révélation ne peut contredire la raison et 2. que l'identité fondamentale de toutes les

religions avait comme corollaire la liberté de pensée¹¹. Au bénéfice de la tolérance il n'exige plus l'unité de doctrine : « Personne ne doit être intolérant envers celui qui exprime une opinion sans prétendre l'imposer ; quiconque tolère celui qui propose ses opinions, le pistolet au poing, est intolérant ou esclave » article sur la tolérance du *Deutsches Museum* (cité par H.Brunschwig, p. 8). Chacun dorénavant pourra faire son salut comme il l'entend à condition de ne pas troubler l'ordre public.

Frédéric-Guillaume I^{er} rêvait d'une fusion des Églises et suggéra que certains temples puissent être communs aux diverses confessions (H.Brunschwig, p. 12). Pour Fischer cité par Brunschwig (p. 18) « la religion d'un homme est d'autant plus éclairée que sa culture générale est étendue ». Ainsi, note Brunschwig (p. 14), l'Aufklärung « finit par doter le pays d'un équilibre moral que l'on ne rencontre nulle part ailleurs. Entre le rationalisme athée et le piétisme mystique, les grandes religions officielles se teintent de toutes la gamme des sentiments et des idées ; leurs sectes rangées dans l'appareil administratif, en offrant à chacun la religion la plus conforme à son tempérament, enseignent à chacun le loyalisme envers l'État. Le passage d'un extrême à l'autre s'accomplit aisément ; le père piétiste engendre des enfants éclairés, l'adolescent rose-croix se mue en adulte déiste ».

Par un curieux détour de l'histoire, les Allemands, en tout cas les Prussiens, se retrouvent en compagnie des Chinois, cette autre civilisation où le despotisme en matière politique s'accorde d'un large libéralisme en matière religieuse. Avec les Chinois, ils s'accordent sur l'idée suivant laquelle la religion est affaire individuelle, de conscience, que l'on n'hérite pas de son père et n'est pas imposée par l'État : « Pour être sincère, la foi doit naître de l'expérience intime du croyant ; l'imposer serait profaner la religion, car on ne peut obliger qu'aux pratiques extérieures, et celles-ci, sans la vraie foi, ne sont que blasphème » (Id., p. 116). Un individualisme spécifique se développe en Allemagne, non pas économiste comme en Angleterre, ou social comme en France, mais religieux (cf. Louis Dumont, *Homo aequalis II : L'idéologie allemande : France – Allemagne et retour*, Seuil, Paris, 1991).

Seuls les juifs, et dans une certaine mesure les catholiques, resteront en dehors de ce grand mouvement oecuménique qui va jusqu'à inclure les athées et se développe sous la conduite éclairée de l'État prussien. Les juifs durent payer la capitation jusqu'en 1812 et la loi – qui n'était pas appliquée faute d'occasion – punissait de mort le chrétien qui se convertissait au judaïsme. Ils ne pouvaient exercer que certaines professions : les petits métiers non groupés en corporation (H.Brunschwig, p. 109). Mais les gens éclairés n'admettent pas le préjugé antisémite et les autorités quand elles le peuvent n'appliquent pas les lois les plus discriminatoires.

11 Traits que l'on retrouve dans le « despotisme éclairé » à la chinoise : c'est le comportement qui est sanctionné par le droit, non les opinions ou les croyances : l'état n'a de droits que sur les « corps » ; quant aux « âmes », il appartient à chacun de gérer la sienne comme il l'entend. Dans le bouddhisme aussi, qui exerça une forte influence sur la Chine après le V^e EC, l'accent est mis sur l'orthopraxie plutôt que sur l'orthodoxie.

Sous Frédéric II (1740–86) certains juifs s'enrichirent. Les juifs trouvèrent des amis parmi les chrétiens cultivés et les juifs « éclairés » cherchèrent à supprimer le régime d'exception dont ils étaient victimes. Cependant ils souffraient également du mépris dont les accablaient tant les juifs que les chrétiens conservateurs (Id., p. 108) : « Si les populations se montrèrent en général hostiles aux réformes, les autorités y furent, elles, constamment favorables. Mais la passivité de la majorité des juifs, leur opposition au moindre changement, semblaient bien donner raison à leurs ennemis » car [...] « La masse des juifs différait profondément de la minorité éclairée » (Id., p. 115). Si celle-ci rencontre parmi les chrétiens « des amis sincères, qui s'enorgueillissent de n'avoir pas le préjugé antisémite [...] eux-mêmes, les juifs, quel effort ne doivent-ils pas faire pour s'affranchir des préjugés plus nombreux encore qui les enserrent et les étouffent dans leurs ghettos! » (Id., p. 117). Le cercle éclairé qui se forme autour de Moïse Mendelssohn va constamment rencontrer l'hostilité des rabbins : « Ceux-ci ne comprennent pas son effort ; ils condamnent la laïcisation sociale car ils ne veulent pas distinguer la religion de l'organisation politique et administrative propre aux groupes juifs ; ils refusent une émancipation qui signifie pour eux la mort du judaïsme » (Id., p. 118). En effet jusque-là « les communautés étaient solidairement responsables du paiement des impôts et des méfaits commis par leurs membres ; aux anciens de surveiller leur coreligionnaires, de dénoncer à temps celui qui allait faire faillite, qui méditait un vol ou qui se livrait au recel ; à eux de donner avis sur celui qui postulait un privilège, ou d'autoriser le séjour des juifs étrangers arrêtés devant l'unique porte de la ville par laquelle ils avaient le droit d'entrer » (Id., p. 109). On remarquera que ce type d'organisation ressemble à celui des *millet* ottomans et à celui de la *dhimma* dans l'état musulman. Comme les chefs des *millet*, les responsables des communautés juives allemandes défendront le pouvoir que le « système » leur confère sur leurs coreligionnaires .

Devant le danger pour le rationaliste isolé d'être broyé par les religions organisées, Mendelssohn justifie la création de « ces sortes d'Églises rationalistes » que sont les loges maçonniques. Il reste cependant attaché au judaïsme dans la mesure où son monothéisme est plus proche que le christianisme du déisme philosophique et de la religion naturelle (Id., p. 122–123).

Les juifs deviennent à la mode dans la société berlinoise de l'époque ; les enfants des plus riches d'entre eux deviennent libres-penseurs, fréquentent les théâtres, et les nobles « fatigués de l'étiquette » les retrouvent « dans les seuls salons où l'on ne s'ennuie pas » (Id., p. 125). La lutte contre les juifs orthodoxes oblige les « éclairés » à s'associer (Id., p. 127). David Friedlaender fonde en 1778 la première école juive libre et les autorités les soutiennent contre les orthodoxes qui faisaient l'impossible pour empêcher l'école de prospérer ou pour la contrôler. A Francfort, le Grand rabbin jette l'interdit sur cette école « contraire à la religion » (Id.). Les juifs éclairés sont pris dans un « *double bind* »(système de contraintes antagonistes) : d'une part ils

s'opposent aux orthodoxes, d'autre part ils « voient avec effroi leurs enfants renier leur religion » (Id., p. 128).

Cependant les juifs ne jouissent toujours pas des droits civiques bien que toute *l'Aufklärung* fasse campagne en leur faveur, car on pourrait croire de la majorité d'entre eux « qu'ils reviennent tout droit de la captivité de Babylone » et « l'homme cultivé, qui réclame des droits [...] doit dès lors reconnaître que l'État [...] doit craindre de concéder des droits à toute une tribu confessionnelle » (Id., p. 130).

Cependant les anti-sémites lancent un débat sur le taux de criminalité des juifs : « Les juifs qui forment 1/25 de la population allemande fournissent environ autant de voleurs et de larrons que tous les autres » (Id., p. 131). Michaelis écrit : « Tant que les juifs observeront la loi de Moïse [...] tant que par exemple ils ne pourront manger avec nous et sceller à table – ou, chez les petites gens, en buvant un pot de bière, – une intime amitié, ils ne fusionneront jamais avec nous, comme le catholique et le luthérien, l'Allemand, le Wende et le Français qui vivent dans un même état » (Id., p. 132).

« Presque personne n'ose vanter le *status quo* condamné par l'*Aufklärung* » (Id., p. 137). Mais l'émancipation tarde à venir. Une nouvelle constitution est proposée en 1790 par une commission nommée par le Roi. Les représentants de la communauté juive la rejettent. S'insurgeant contre le fait que les enfants soient élevés sans les consulter dans l'une ou l'autre religion, un correspondant des *Jahrbücher* (1798) envoie un « magnifique plan de réformes » (Id., p. 146). Il y souhaite « Que les juifs raisonnables se décident à fonder une religion nouvelle selon l'*Aufklärung* et que l'État reconnaisse leur secte ». Il suffit d'après lui de « supprimer les restrictions alimentaires, d'autoriser les mariages mixtes, et comme il ne restera dès lors à ces citoyens de juif que le nom, de s'intituler ‘Puristes’ [...] Et que quelque ‘enragé parmi les rabbins’ n'aille pas prétendre que cette réforme conduit au christianisme ! Il n'en est pas question. Elle crée simplement une secte déiste et raisonnable que l'État puisse reconnaître. » Dans la presse de nombreux articles d'ailleurs « se réjouissent de voir les mariages mixtes et les conversions devenir de plus en plus fréquents » (*Ibid.*).

Les conversions en effet se multiplient. Henriette Hertz et Dorothée Mendelssohn se convertissent au catholicisme. Le docteur Zadig ainsi que son fils encore enfant sont baptisés dans l'Église protestante, ce qui provoque la réaction des juifs orthodoxes par ce qu'ils « considèrent le baptême d'un enfant de six ans comme un empiètement sur leurs droits, la loi prussienne n'autorisant pas semblable cérémonie avant 14 ans » (Id., p. 147). Le mouvement de conversions, à Berlin, continue jusqu'en 1810, ce qui finira par inquiéter juifs et chrétiens, ces derniers soupçonnant les convertis d'avoir

franchis le pas dans des buts intéressés.

Alors que deux brochures anti-sémites, l'une de Gattenauer publiée en 1791 et l'autre de Paalzow publiée en 1798, ont passé inaperçues, une troisième publiée en 1803 fait fureur dans toute l'Allemagne. C'est qu'en réaction à l'agression française la mode n'est plus aux droits de l'homme. Au règne de *l'Aufklärung* et de la raison tend à succéder le culte romantique du sentiment, entre autre religieux, et « la piété des foules réveille leur antisémitisme » (Id., p. 152). Cependant la presse reste favorable à l'émancipation et le gouvernement interdit toute nouvelle publication sur le sujet.

C'est dans le royaume de Westphalie, créé par Napoléon, que l'émancipation fut d'abord proclamée le 27 janvier 1808. Pour éviter que les juifs riches quittent la Prusse le Freiherr Von Schroeter fait passer le 20 novembre 1808 un projet accordant aux juifs le droit de cité. Le projet, naturalisant tous les juifs vivant légalement sur le sol prussien, ne fut finalement promulgué que le 11 mars 1812. La fonction d'instituteur primaire et les postes supérieurs dans l'administration leur restaient cependant inaccessibles. Ce n'est qu'avec la Révolution de 1848 et la Constitution du 5 décembre que ces restrictions furent finalement abolies.

Ainsi se termine ce que Brunschwig appelle « la tragi-comédie de l'émancipation » (p. 118). La suite des événements fera en effet malheureusement la preuve que « l'émancipation des juifs [...] n'a pas réussi à résoudre le problème juif » (Poliakov, 1973, p. 29).

Le mythe aryen

Nous avons vu qu'avec Luther pour la première fois dans l'histoire de l'Europe l'Allemagne exerce une influence intellectuelle et culturelle. Luther est sans doute un des premiers à parler de « nation allemande ». La Germanie, bien qu'ayant puissamment contribué à peupler l'Europe, et lui ayant donné son aristocratie, était restée bloquée à l'intérieur des terres au centre du sous-continent, désunie, arriérée. Avec Luther, elle prépare sa revanche sur le Sud et l'Ouest, l'Église romaine, la France et l'Angleterre qui lui ont apporté leur civilisation mais qui, fières de l'antiquité de leur culture romaine ou romanisée, ont toujours regardé avec condescendance ces cousins un peu demeurés. En 1520, Luther demande la convocation d'un concile national.

Après 1648, la désintégration se poursuit d'un Empire qui compta jusqu'à 300 États souverains. L'Autriche en profite pour devenir une grande puissance. En 1713, avec Frédéric I^{er}, émerge son rival, le royaume de Prusse. En 1803 à Lunéville, Napoléon démembre le Saint-Empire Romain Germanique et anéantit l'armée prussienne à Iéna en 1806.

C'est pourtant autour de la Prusse que va se rassembler la nation germanique et qu'elle va prendre conscience d'elle-même en tant que peuple et que nation. En 1834 le *Zollverein* allemand (union douanière) est réalisé sous la direction de la Prusse mais sans l'Autriche. Guillaume I^{er} de Prusse sera proclamé Empereur d'Allemagne en 1871 à Versailles après sa victoire sur Napoléon III.

L'Allemagne est à présent bien entrée dans l'Histoire. Elle connaît tout au long du XIX^e siècle une industrialisation accélérée accompagnée d'une croissance démographique importante, elle produit ingénieurs, artistes, musiciens et philosophes parmi les plus grands de l'histoire européenne (Goethe, Beethoven, Hegel, Nietzsche), mais si elle est reconnue au rang des puissances, sa langue et sa culture restent méconnues, ou du moins c'est ce qu'elle croit, par les vieilles nations atlantiques, la France et l'Angleterre dont les langues sont parlées partout en Europe et dans le monde.

L'Allemagne connaît, comme on dit de nos jours, un déficit d'identité que ses intellectuels compensent par un replis nationaliste et paranoïde. Alors pourtant que les méridionaux, les Latins, et les Occidentaux, Français et Britanniques, sont le véritable objet de son ressentiment, cette nation à peine émergée des limbes, aura des difficultés à accepter en son sein le succès économique et social des représentants d'un petit peuple à l'identité ancienne et éprouvée, les juifs, qui apparaissent aux Allemands comme une menace voire un « parasite dangereux » (Enzo Traverso) pour son identité encore fragile.

La paranoïa se nourrit de tout. La paranoïa allemande se nourrira des découvertes de la linguistique historique. La parenté entre les langues dites « indo-européennes » et les langues « aryennes » d'Iran et des Indes suggérèrent à certains la conviction que l'allemand serait plus proche que les autres langues européennes, de la « langue-mère » dont ils plaçaient erronément l'épicentre en Inde. Ils purent ainsi se tracer une généalogie qui les rattachait à des civilisations qu'ils supposaient plus anciennes que les civilisations gréco-latines dont ils supportaient si difficilement le mépris (cf. R. Schwab, *La renaissance orientale* et Olender, *Les langues du paradis*).

La crise économique, le déficit d'identité, la paranoïa anti-occidentale et anti-romaine, plus l'aryanisme formeront le mélange explosif de la « révolution allemande » dont Christian Von Krockow (p. 206) dit : « Elle ne visait pas du tout les juifs, sinon indirectement; mais ceux-ci, pour plusieurs raisons, faisaient des victimes et des symboles parfaits » et cela d'autant plus que jamais l'ascension économique et sociale d'une minorité n'avait été « aussi rapide et autant couronnée de succès que celle des juifs allemands » (*Ibid.*). A ces facteurs Von Krockow avance deux facteurs supplémentaires — facilité pour la révolution inégalitaire et « aristocratique » de s'en prendre à une minorité, et fait que Karl Marx était d'origine juive — j'ajouterais

l'endogamie persistante entre juifs et chrétiens allemands alors que celle qui séparait les différentes confessions chrétiennes achevait de s'effriter.

L'antisémitisme russe et polonais

Nous avons vu que depuis l'hérésie des judaïsants au XVI^e siècle, l'antijudaïsme est endémique en Russie. Au XIX^e siècle, combinée aux complexes d'infériorité qu'inspire aux intellectuels russes slavophiles l'état d'arriération de leur pays ainsi qu'à leur aspiration de le voir jouer à son tour un rôle dans l'élaboration de l'identité européenne en y rénovant et purifiant le christianisme par l'apport de l'orthodoxie russe (messianisme de la « Sainte Russie »), cette judéophobie sera entre 1878 et 1914 la cause de nombreux pogromes et de lois d'exception. Le pouvoir en effet exploitera cette disposition toujours latente dans l'espoir d'éviter ou de retarder l'explosion révolutionnaire. C'est la police politique russe qui diffusera le *Protocoles des sages de Sion*.

Les pogromes d'Odessa en 1871 et 1881 décideront Léo Pinkster jusque là « assimilationiste » à écrire *L'auto-émancipation* et à se joindre au mouvement sioniste fondé en 1897 par Théodore Herzl. Il joua un rôle actif dans l'établissement des premiers villages juifs en Palestine. De nouveaux pogromes en 1903-1905 provoquent la deuxième vague d'émigration de juifs russes vers la Palestine. Celle-ci y marquera le début d'un véritable essor de la démographie juive.

En 1913 le gouvernement russe entamait un procès pour « meurtre rituel d'un enfant chrétien ». L'accusé il est vrai fut acquitté par le jury. Au cours de la révolution russe et de la guerre civile qui l'accompagna des dizaines de milliers de juifs seront massacrés par l'armée blanche ou par des autonomistes ukrainiens sous prétexte que plusieurs bolcheviks de haut rang (Trotsky, Zinoviev) étaient juifs. En URSS, Staline déclenche une campagne contre les juifs cosmopolites « culminant en 1953 dans l'annonce de la découverte d'un complot sioniste ». Ce fut le procès dit « des blouses blanches ». En Pologne sous couvert d'anti-sionisme une purge radicale anti-juive aura encore lieu en 1968 (Poliakov, p. 29-32).

2..CHRÉTIENS, JUIFS ET HINDOUS DANS LE 'dAR AL ISLAM'

Le Moyen-Orient

En Arabie, Mahomet commença par proposer aux juifs et aux chrétiens la conversion à l'islam, forme parfaite de leurs religions. Suite au refus de la majorité d'entre eux il leur offrit la protection de l'islam contre paiement de la *djizya* (capitation) qui, comme le tribut payé par les états, représente la reconnaissance de la domination de l'islam et la soumission à cette domination. La tribu juive des Banu Qurayza qui avait refusé de se soumettre fut massacrée (Lewis, 1986, p. 104). Omar, premier calife, expulsa en 634 les juifs du Hedjaz et les chrétiens du Nadjran dénonçant le contrat que Mahomet avait passé avec eux (Courbage, p. 24).

En Lybie les chrétiens furent chassés vers l'Ouest. Ainsi la tribu berbère des Louata dut partir avec son évêque pour le Maroc (Idem., p. 75) . En Afrique du Nord si l'islam s'accommoda de la présence du judaïsme, il élimina le christianisme par la force. Comme la société arabe, la société berbère avait une structure clanique. Les conversions y furent donc souvent le fait de tribus entières passant à l'islam : « la conquête militaire entraîna la soumission politique de tribus entières, au fur et à mesure de la reddition de leurs chefs. Aussitôt proclamée, leur loyauté était interprétée comme l'adoption unanime et globale du maître et de la foi » (Idem., p. 65) .

Il est vraisemblable que la conversion rapide du Moyen-Orient ainsi que de l'Iran a été due 1) à la pression fiscale, difficile à supporter pour les plus pauvres ; en effet en plus de la *djizya* le taux d'imposition était souvent supérieur pour les non-musulmans et conserver sa religion devint donc un luxe 2) à l'aspect discriminatoire de la *dhimma* 3) à l'intolérance confessionnelle du pouvoir qui avait précédé l'islam, c'est-à-dire Byzance. De nombreuses Églises chrétiennes non-orthodoxes préférèrent la loi de l'islam à celle de leurs frères byzantins 4) enfin à la démographie qui « joua tôt un rôle en faveur des musulmans, par le simple jeu des inter-mariages [...] la loi interdisait en effet le mariage d'un chrétien ou d'un juif avec une musulmane, mais non celui d'un musulman avec une femme *dhimmi* [...]. Dans ce dernier cas, les enfants du couple appartenaient automatiquement à l'islam. Aux premières heures d'une conquête qui avait amené des hommes seuls, et tant que les musulmans demeurèrent minoritaires, l'étroitesse du marché matrimonial dut favoriser ce type d'inter-mariages, et donc la naissance de générations progressivement musulmanes » (Idem., p. 71).

En Syrie « le temps passant, l'État admit de plus en plus difficilement que des Arabes

de souche pussent échapper à l'islam. Ce fut le calife Mahdi qui, en 779, contraignit l'une des dernières tribus (arabes) chrétiennes, les Tannoukhides de la région d'Alep, à se convertir » (Id., pp. 31-32). Après sa défaite par les Abbassides, ce fut également par la coercition que le calife omeyade Al Mutawakkil (847-861)acheva le travail d'islamisation.

Au X^e siècle, pendant le règne du fatimide égyptien El Hakem, fondateur du druzisme, juifs et chrétiens furent massacrés, églises et synagogues incendiées : « trente mille édifices chrétiens auraient été détruits ou endommagés. Les monastères orthodoxes du Ouadi-Natroun, oubliés dans le désert lybique, échappèrent presque seuls au désastre. C'est dans l'un d'entre eux que Sadate reléguera en 1981, sous la surveillance de l'armée, le pape copte Chenouda III » (J.-P. Péroncel-Hugoz, p. 140).

A partir du XI^e siècle, la contre-offensive chrétienne, les débuts de la *Reconquista* ibérique — qui devait aboutir en 1492 à la prise de Grenade — et les premières Croisades ainsi que la récupération de la Corse et de la Sardaigne marquèrent le début d'une détérioration de la condition des chrétiens soupçonnés de déloyauté envers le pouvoir musulman alors que jusque-là les chrétiens du Moyen-Orient, à cette époque d'un niveau social supérieur à celui des juifs, avaient été mieux considérés que ces derniers.

Cependant les juifs aussi souffrissent de ce recul de l'islam devant la chrétienté. En 1066, à Grenade, un poème du juriste-poète Abu Ishaq déclenche des émeutes anti-juives : « Ne croyez pas que c'est trahir la foi que de les tuer [...] Ils ont rompu notre convention [...] » (Lewis, 1986, p. 62). En effet l'argument était fréquent suivant lequel « les juifs ou les chrétiens, en se hissant au-dessus de leur condition, avaient violé le pacte qui les liait à l'islam ; en conséquence l'État et le peuple musulmans eux-mêmes n'y étaient plus tenus » (*Ibid.*). Bien que d'après Lewis ce genre de pogroms ait été, avant le XIX^e siècle, relativement rare dans l'histoire de l'islam, les relations entre *dhimmi* et musulmans « débouchaient parfois sur des explosions de violence, que les uns qualifiaient de persécutions et les autres de juste châtiments » (*Ibid.*). Quand au XIX^e et au XX^e siècles les *dhimmi* voulurent s'affranchir de leur statut de citoyen de seconde zone, ce genre d'éruption devint plus courant.

Après les premières Croisades, chrétiens et juifs subirent en Afrique du Nord une discrimination générale, et non plus seulement fiscale. Cela s'ajoutant à des persécutions ponctuelles, le rythme des conversions s'accéléra.

En Tunisie la réaction des Almohades à l'intolérance des chrétiens en Sicile récemment reconquise, consista de la part de Abd Al Mumin à raser en 1159 l'évêché de Carthage et à contraindre les derniers chrétiens à l'exil ou à l'apostasie. Ce sont

aussi les Almohades qui vidèrent l'Algérie de ses derniers chrétiens (1152) alors que le judaïsme devait s'y maintenir jusqu'à la création de l'État d'Israël. Ces Almohades sont issus du réformateur berbère Muhammad Ibn Abdallah Ibn Tumart. Leur autorité s'étendit du Haut-Atlas à tout le Maghreb et à l'Espagne. Lewis en dit (*Idem.*, pp. 69) qu'ils « ne pouvaient tolérer aucun écart par rapport à leur interprétation particulière de l'islam. Ceux des musulmans qui refusaient de s'y soumettre étaient éliminés sans pitié ; quant aux juifs et aux chrétiens ils se virent privés de la tolérance prescrite par la *shari'a* [...] les chrétiens disparurent complètement d'Afrique du Nord ». Le pogrome de 1232 dont furent victimes les juifs de Marrakech fut sans doute le dernier dont la communauté juive devait souffrir jusqu'au XV^e siècle. L'hostilité des musulmans se concentra dorénavant sur les chrétiens tandis que les musulmans et les juifs victimes des progrès de la *Reconquista* (1236 : prise de Cordoue) « se rapprochèrent dans la haine du christianisme » (Courbage, p. 79–80). Les premiers *mellah* (ghettos juifs) furent construits au Maroc pour protéger les juifs de l'hostilité de la foule. Mais « cette protection n'était pas toujours des plus efficaces. En 1465 une révolte [...] s'accompagna d'un pogrome dans le *mellah* de Fez au cours duquel ses habitants furent presque tous massacrés » (Lewis, 1986, p. 173).

A l'Est, en Égypte, après les Croisades, ce sont les Mongols qui menacent l'islam. Les chrétiens et les juifs ayant parfois conclu des alliances locales avec l'envahisseur, ils payèrent cher cette collaboration après la victoire des Mamelouks égyptiens qui arrêtèrent le flot mongol en 1260. Les Mamelouks abandonnèrent la tolérance de leurs prédécesseurs seldjoukides. Pendant 300 ans les minorités durent subir ce durcissement de l'islam. Ibn Taïmiyya « ce Luther de l'islam » (*Id.*, p. 102) devait au XVII^e siècle inspirer la réforme *wahabite* — qui domine encore de nos jours l'Arabie Saoudite, et dont se réclament actuellement les islamistes égyptiens — prêcha la « réduction du christianisme et même du judaïsme » (*Ibid.*). À Damas l'église de Marie fut détruite. En Égypte à deux reprises, en 1301 et 1321, le peuple attaqua les églises et dévasta les couvents avec la complicité passive du pouvoir (*Idem.*, pp. 43 et 103). D'après J.-P. Péroncel-Hugoz (p. 141) les Mamelouks « tombèrent à bras raccourcis sur les 'mécréants', pillant et détruisant les églises 'jusqu'au fondement', se saoûlant au vin de messe, outrageant les religieuses, tuant les récalcitrants. Comme les chrétiens devaient porter à cette époque des turbans blancs, le sultan Ibn Qalaoun fit proclamer que tout musulman qui rencontrerait dans les rues du Caire un homme ainsi coiffé pourrait le tuer et s'emparer de ses biens ». Cette politique entraîna une nouvelle vague de conversions de chrétiens et de juifs à l'islam et d'après Courbage (p. 36) « c'est sous cette dynastie que la chrétienté du Levant frôla du plus près la disparition ».

L'islamisation de l'Anatolie et des Balkans

Alors qu'elle restera minoritaire dans les Balkans l'islamisation de l'Anatolie

(Constantinople non comprise) sera quasiment complète. Cette islamisation fut-elle le fait des Seldjoukides, des nomades Turcomans ou du pouvoir Ottoman, trois peuples du groupe turc des Oughouzes ?

D'après Courbage qui prétend pourtant présenter l'image d'un islam tolérant et d'une islamisation « douce », s'il y eut des massacres ce sont surtout les conversions et les mariages mixtes spontanés ou forcés qui ont islamisé l'Anatolie : « Libres ou asservies, des chrétiennes se marièrent aux Turcs. Musulmane par la loi, leur descendance contribua à grossir les rangs de l'islam. Les massacres et les déplacements de populations chrétiennes hors d'Anatolie ne produisirent jamais de résultats d'une ampleur comparable à ceux du métissage » (p. 202). Quoiqu'il en soit dès 1453 il ne restait guère plus de chrétiens qu'à Constantinople.

Installés aux confins du Turkestan chinois les Ottomans ou Osmanlis, Turcs islamisés, émigrèrent vers l'Asie mineure sous la poussée des Mongols à partir de 1243. Ils s'y mirent au service des Turcs seldjoukides du sultanat de Roum installés dans l'Est anatolien depuis 1071 (bataille de Mentzikert).

Osman Ier (1281–1326) se déclare sultan et fonde l'Empire turc en 1301. De 1359 à 1389 Mourad I^{er} s'attaque à l'Empire byzantin qu'il réduit à Constantinople. La résistance des Balkans dirigée par les Serbes s'effondre à la bataille du Kosovo en 1389. En 1453 les Turcs assiègent et prennent Constantinople qui devient Istamboul. De 1512 à 1520 Sélim Ier conquiert la Syrie, l'Arabie et l'Égypte. Les Ottomans se considéreront dorénavant comme les successeurs des Arabes dans la tâche de répandre l'islam.

Au XI^e siècle lorsqu'arrivèrent les Seldjoukides, il y avait en Anatolie une population d'à peu près 7 à 8 millions de chrétiens, Grecs, Arméniens et Kurdes pour la plupart. La prise de contrôle de l'Anatolie par les Ottomans prit 150 ans et la constitution de l'essentiel de l'Empire ottoman quelque 200 ans (1243–1520).

Au XIII^e siècle les chrétiens y sont encore majoritaires et occupent le haut de l'échelle sociale (Courbage, pp. 194 et 201). Dans ce qui reste de l'Anatolie seldjoukide au XIV^e siècle, d'après Ibn Battuta, les chrétiens sont déjà au bas de l'échelle sociale « subjugués et asservis » (*Ibid.*). Les musulmans y « achètent de belles esclaves grecques et les laissent se prostituer; chacune d'elles doit payer une redevance à son maître » (*Ibid.*).

En 1453 lors de la chute de Constantinople, il ne reste plus que 400.000 chrétiens alors que les Balkans, envahis pourtant avant la prise de Constantinople, resteront majoritairement chrétiens. D'après Courbage cette islamisation massive de l'Anatolie

tient d'avantage aux intimidations des nomades turcomans et mongols en Anatolie, au XIV^e et XV^e siècles, qu'aux pouvoirs sedjoukides ou ottomans. Cette période y est en effet marquée par l'anarchie, les désordres et les migrations en sens divers: « la razzia, la capture des femmes et la procréation qui s'en suivait immanquablement créaient des liens de sang ». Au XIII^e, XIV^e et XV^e siècles de nombreux envahisseurs s'étaient en effet manifestés, venant d'Europe (les croisés), d'Asie (Turcomans, Ottomans, Mongols) et d'Afrique (mamelouks). D'après Courbage encore (p. 195) « le choc des bannières atomisa l'Anatolie. Sa chrétienté, déjà éclatée entre des ethnies (Grecs, Arméniens, Arabes) et des hérésies résista mal au passage d'alliances locales avec tel ou tel envahisseur [...]. Au long de ces siècles de désintégration, les frontières s'effacèrent en Asie Mineure. Les plateaux s'ouvrirent. Des Turcomans islamisés y élargirent leur espace de nomadisation et firent bientôt souche. Dans leur sillage s'imposèrent la langue turque [...] et la religion musulmane ».

Dans ces dernières conditions l'achèvement de l'islamisation se fit-il par la conversion, spontanée ou forcée, ou par l'extermination des mâles non-musulmans ? La population actuelle de la Turquie est-elle d'origine turque ou hellène ? La doctrine officielle turque veut que l'Anatolie ait été submergée par les nomades turcomans (ou Turkmènes). À la question « la population byzantine qui n'avait pas de contrée où émigrer fut-elle massacrée ou fusionna-t-elle avec le conquérant ? » l'histoire turque officielle reste muette. Il est probable que des intimidations et massacres eurent lieu et que les conversions libres ou forcées, jointes au rapt de femmes infidèles dont ils faisaient leurs épouses permirent aux Turcs d'achever leur travail (Idem., p. 194 et 201).

L'islam turc dans les Balkans

L'histoire de la présence musulmane dans les Balkans fut marquée par une tension permanente entre Slaves de confessions différentes (G. Castellan, *Histoire des Balkans*, p. 316) ainsi que par une alternance de révoltes suivies de répressions. Dès la fin du XV^e siècle, le nombre de conversions à l'islam afin d'échapper aux mesures discriminatoires et à la *djizya* augmente (Id., p. 188). En Bosnie particulièrement des féodaux bogomiles (secte hérétique chrétienne) passèrent à l'islam avec tous leurs serfs pour pouvoir transmettre leurs fiefs à leurs fils. Car seul un musulman pouvait bénéficier d'un tel transfert de propriété. Dès le milieu du XVI^e siècle, dans certaines régions de Bosnie, jusqu'à 40% de la population passèrent ainsi à l'islam.

Cependant les Balkans devaient rester majoritairement chrétiens. En premier lieu sans doute parce que les Turcs en commencent la conquête (1362) et y consolident leurs

positions (1451) beaucoup plus tard qu'en Anatolie où les Turcs seldjoukides se manifestent dès le XI^e siècle et où le processus d'islamisation couvrira trois siècles jusqu'à son achèvement au XIV^e siècle. En bref l'installation durable du pouvoir ottoman dans les Balkans a lieu alors que l'islamisation de l'Anatolie est déjà achevée depuis trois siècles. En deuxième lieu parce que l'achèvement de la conquête des Balkans coïncide avec la prise de Constantinople mais aussi avec la montée de la puissance économique des pouvoirs occidentaux. Ces nouvelles données pousseront les Ottomans à mener une politique plus libérale à l'égard des minorités.

En effet dès que les Turcs ottomans se furent emparés de Constantinople (1453), la situation des minorités semble s'être améliorée sous la protection efficace de leur pouvoir désormais sûr de lui et pouvant se permettre la magnanimité. L'institution de la conversion forcée d'enfants enlevés à leurs parents (*devchirme*) afin d'en faire des soldats de la foi (janissaires) fut cependant maintenue (Id., pp. 207–209).

Les "millet" et la "nouvelle tolérance ottomane".

Le systèmes des *millet* inaugura une forme originale de la *dhimma*. Alors que la *dhimma* considérait le *dhimmi* individuellement, le *millet* l'intégrera juridiquement à sa communauté. C'est avec la communauté (le *millet*) et ses responsables religieux et traditionnels que dorénavant le pouvoir ottoman traitera. D'importantes compétences judiciaires et de police seront accordées aux *millet* pour toutes les questions (mariage, héritage, etc.) relevant de la religion et du statut personnel de leurs membres ainsi que pour la résolution des conflits internes aux communautés. Ces dernières et leurs institutions acquièrent donc ainsi des pouvoirs et un prestige qu'elles n'avaient pas auparavant (Lewis, 1986, p. 148).

Profitant de ce nouveau climat de paix et de tolérance, le mouvement des conversions à l'islam va s'arrêter dans tout l'Empire depuis l'Algérie jusqu'aux Balkans (sauf en Bosnie ; cf. *supra*) en passant par l'Égypte et la Syrie. En effet leurs raisons avaient disparu : « la *djizya* demeura théoriquement en vigueur [...] mais elle avait perdu son caractère pesant. L'impôt principal était celui qui frappait le capital et la production sans distinction de religion » (Courbage, p. 168).

Dans tout l'Empire mais surtout en Syrie, au Liban, en Égypte et à Istamboul, à l'abri du système ségrégationniste des *millet* (Id., p. 207) la démographie des minorités connaît une embellie. A Istamboul, un siècle après la prise de la ville le tiers de la population était chrétien. En 1580, le Croissant fertile comptait 92% de musulmans, 7% de chrétiens et 1% de juifs. À la fin du XIX^e siècle, il y aura dans la même région 20% de chrétiens et 2% de juifs: « les chrétiens s'étaient multipliés par 3,9, les juifs par 2,9 et les musulmans par 1,2 seulement » (Id., pp. 149–168). À la fin du XIX^e, les

chrétiens constituent 21% de la population sur le territoire de la Turquie actuelle (Id., p. 215), 40% de la population d'Istamboul (Id., p. 205) et 60% de la population de Beyrouth (Id., p. 176).

En dehors de la sécurité fiscale et de la relative égalité juridique il faut également chercher les raisons de cette amélioration dans le rôle que jouèrent les minorités comme intermédiaires commerciaux et diplomatiques avec l'Europe, alors en pleine expansion économique. Ce rôle que les Turcs, ignorants des langues étrangères, s'avéraient incapables de remplir permit aux minorités de s'enrichir. D'autre part les « capitulations » concédées aux puissances européennes à partir de 1535 permirent à ces dernières de s'instituer « protectrices » de leur coreligionnaires (Id., p. 171). Le niveau supérieur d'éducation et de santé de ces derniers, contrastant avec l'analphabétisme de l'immense majorité des musulmans, ainsi que la relative ségrégation des communautés qui entravait la contamination des communautés les plus prospères par les épidémies contribuèrent à faire baisser leur taux de mortalité.

Les coptes

Ce n'est pas d'hier que les coptes, dont nous n'avons guère parlé jusqu'à présent, subissent persécutions, incendies et meurtres de la part des Égyptiens musulmans.

Pour J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz, « La conquête en profondeur de l'Egypte s'est déroulée dans le sang et le feu des révoltes, dans la coercition et les chantages financiers » (p. 136). A l'exception de la dynastie de Méhémet Ali (1804–1953) et de la période où fut au pouvoir le parti nationaliste laïque *Wafd* les différents régimes égyptiens qui se sont succédés depuis la conquête islamique n'ont « jamais voulu ou su assurer en permanence la sécurité physique et morale de leurs administrés non-musulmans » (id., p. 137). Les rapports entre pouvoir et minorités en Égypte ont connu une histoire en dents de scie où le pouvoir souffle alternativement le chaud et le froid et les coptes « vivent aujourd'hui comme si nous vivions en France en constante référence avec les guerres de religion du XVI^e siècle [...] à entendre parler les jeunes coptes, on croirait que la conquête islamique a eu lieu hier » (id., p. 142). Ces lignes étaient publiées en 1984.

J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz dit avoir lu un manuscrit du XIV^e siècle relatant une émeute anti-chrétienne à Qous en Haute-Égypte et avoue avoir eu l'impression « d'être déjà sous Sadate ». Les coptes y « étaient punis pour leur 'insolence' et leurs 'complots', selon un discours islamique inchangé à travers les siècles » (p. 143). Un de ses interlocuteurs coptes explique « toutes les précautions que les colocataires chrétiens doivent prendre dans un immeuble populaire mixte pour que le drame ne

jaillisse pas à propos de l'incident de voisinage le plus banal » (id., p. 143).

Depuis 1975, d'après Courbage (p. 304), ils sont victimes d'attentats de l'organisation intégriste *Tanzin Al Djihad*, ce qui les pousse à fuir les provinces d'Assiout, Minia, Sohag et Quena où ils étaient traditionnellement repliés, pour se regrouper autour de la capitale dans les provinces de Giza et Kalioubia qui regroupent à présent 28% des coptes. En 1977 le gouvernement présenta un projet de loi visant à rétablir la peine capitale pour les chrétiens qui se convertissaient provisoirement à l'islam afin de pouvoir répudier leur femme (J.-P. Péroncel-Hugoz, p. 156). En 78 et 79 des islamistes assassinèrent un prêtre près de Minieh, posèrent des bombes dans des églises alexandrines pour la nuit de Noël et incendièrent le sanctuaire marial d'El Damchirieh. De 1977 à 1981 la vallée du Nil connut une série d'attentats anti-coptes (Id., p. 162). En juin 81 à Zaouia El Hamra des émeutes anti-coptes firent des dizaines de victimes (Id., p. 159). En 1981 le cheikh Zacharia El-Berri ministre d'État et président du Conseil supérieur égyptien pour les affaires islamiques écrivait que « l'assassinat du converti (à une autre religion que l'islamisme) ne va pas à l'encontre de la liberté religieuse » (Id., p. 157).

Il y avait à la fin des années 90 entre 5 et 7 millions de coptes en Egypte. S'ils restent relativement nombreux par rapport à ce qui reste de chrétiens dans les autres pays de l'ancien Empire ottoman, c'est qu'ils bénéficient moins qu'ailleurs du relatif libéralisme de la première période ottomane et qu'ils y réussirent moins bien, économiquement parlant, qu'en Anatolie, en Syrie ou au Liban. Leur décollage économique remonte seulement au XIX^e siècle, et fut moins qu'en Turquie, au Liban et en Syrie, considéré comme une provocation par les populations musulmanes.

Les limites de la tolérance ottomane

Au terme de son chapitre III, au cours duquel Lewis (1986, p. 161) mentionne plusieurs témoignages relatifs aux avantages de la tolérance ottomane, il estime nécessaire de préciser : « les Turcs ne furent cependant pas toujours aussi hospitaliers, ni aussi bienveillants que certains de ces propos élogieux le laisseraient croire. Des documents turcs de la fin du XVI^e, du XVII^e et du XVIII^e, il ressort que la population musulmane et ses *oulema* éprouvaient parfois de l'irritation devant la liberté, jugée excessive dont jouissait la communauté des non-musulmans et que, de temps à autre, les sultans estimèrent nécessaire [...] de réaffirmer solennellement les contraintes qui pesaient sur elles en vertu de la loi divine [...]. Même la liberté vestimentaire [...] céda peu à peu la place à une application stricte de la *shari'a*, notamment dans les provinces [...]. Ces vagues d'hostilité [...] pouvaient survenir à la suite d'événements politiques graves, tels qu'un conflit militaire avec des puissances européennes ou une révolte parmi les populations chrétiennes ; elles pouvaient naître

aussi d'un banal incident local, comme cela se produisit lorsque [...] Mehmed le Conquérant autorisa des non-musulmans à occuper des bâtiments publics, à la grande colère de la population musulmane. Dans l'ensemble, cependant, ce furent plus souvent les chrétiens que les juifs qui eurent à pâtir de ce genre de débordements. Même aux pires moments, l'attitude des Turcs envers les juifs se caractérisa plus souvent par le mépris que par la haine et jusqu'au XVII^e siècle, elle ne leur causa apparemment pas de graves préjudices. »

Mais la nouvelle prospérité des minorités ainsi que les capitulations introduisirent peu à peu une méfiance qui sporadiquement se manifestait par des accès de violence à l'égard des communautés chrétiennes. En Syrie et au Liban « l'affrontement entre riches et pauvres prit [...] une allure confessionnelle [...] L'envie que suscitaient les positions économiques de l'élite chrétienne étaient auparavant tempérées par une certaine commisération pour son statut de soumission. Avec l'égalité politique soudain proclamée, l'inégalité économique devint provocation. La jalousie perdit son contrepoids de compassion [...] la clamour de la rue monta [...]. Durant la guerre de la montagne, Beyrouth connut un début d'exode vers le Kessouan, Damas de véritables massacres : 5 500 chrétiens furent tués. » (Courbage, p. 181). En 1810, les *wahabites*, secte fondamentaliste qui inspire encore la politique religieuse de l'Arabie Saoudite répandit la terreur à Damas et dans d'autres villes et ranima les anciennes discriminations ; « les chrétiens quittèrent en masse la Syrie pour Beyrouth ou le Mont-Liban » (Id., p. 163).

Au Liban Ibrahim Pacha ayant levé dès 1832 les discriminations de la *dhimma*, les druzes l'accusèrent de favoriser les chrétiens. Devant les dangers d'insurrection le désarmement général fut proclamé [...] mais ce n'était que partie remise. La guerre civile entre druzes et chrétiens maronites éclata en 1860. Elle fit 15 000 morts et 100 000 réfugiés (Id., p. 166).

A Beyrouth où la population chrétienne avait au XIX^e siècle atteint la parité avec les musulmans puis la majorité des 2/3 qu'ils conservèrent jusqu'au mandat français, les rixes entre têtes brûlées de diverses confessions n'étaient pas rares bien qu'elle ne mirent jamais la paix civile en danger comme elles finirent par le faire au XX^e siècle (Courbage, p. 177)

Ainsi les *tanzimat* qui, en 1856, sous la pression des pouvoirs occidentaux, supprimèrent le statut de *dhimmi* et la *djizya* produisirent des « effets inattendus » en enrayant la progression chrétienne (Id., p. 180).

Au Kurdistan irakien dans l'arrière pays de Mossoul, les Kurdes chrétiens et musulmans qui avaient jusque-là enduré « les mêmes rigueurs d'une vie fruste » (Id., p. 167) en vinrent aux mains suite à l'intérêt qu'à partir de 1820 des missions protestantes portèrent à ces chrétiens (nestoriens) oubliés. Il y eut un premier massacre de villageois chrétiens en 1843 qui aurait fait quelque 20 000 victimes,

« prélude à la quasi disparition de leur communauté d’Orient en 1933 » (*Ibid.*). Leurs coreligionnaires jacobites eurent également à souffrir de ce nouveau climat. Leur communauté passa de 300 000 personnes au XVII^e siècle à 120 000 à la fin du XIX^e (Id., p. 168).

En Turquie même, les premiers massacres d’Arméniens eurent lieu entre 1894 et 1896. Les juifs ne furent pas épargnés. Des accusations de meurtre rituel, dont certaines sans doute lancées en milieu chrétien, provoquèrent une série de pogromes anti-juifs. Lewis (1986, p. 183) en donne la liste : Alep (1810, 1850, 1875), Antioche (1828), Damas (1840, 1848, 1890), Tripoli (1834), Beyrouth (1862, 1874), Dayr al-Qamar (1847), Jérusalem (1847), Le Caire (1844, 1890, 1901–1902), Mansourah (1877), Alexandrie (1870, 1882, 1901–1902), Port-Saïd (1903–1908), etc. Il y en eut également en Grèce et dans les Balkans.

En Iran, en Irak, au Maroc, en Arabie également les pogromes anti-juifs redevinrent fréquents dès la fin du XVIII^e siècle: « Entre 1770 et 1786, les juifs furent expulsés de Djedda; la majorité d’entre eux s’enfuirent au Yémen. En 1790, Tétouan [...] fut le théâtre d’un massacre ; en 1828, les juifs de Bagdad connurent le même sort. En 1834, la communauté de Safed fut à plusieurs reprises victime de violences et de pillages. En 1839, de nombreux juifs de Meshed, en Iran, périrent lors d’un soulèvement et les survivants furent contraints de se convertir. En 1867, des événements analogues se produisirent à Barfurush » (Lewis, 1986, p. 193).

Des émeutes anti-juives eurent également lieu en Algérie, Tunisie et Libye. Ces trois « états » dépendant théoriquement de l’Empire ottoman, furent d’ailleurs les derniers à se livrer au *djihad* sous la forme de la course (piratage): « la guerre sainte contre la chrétienté se poursuivit [...] par des moyens maritimes [...] et demeura un souci constant pour les états chrétiens. Les Européens considéraient les écumeurs de mer des états barbaresques comme des pirates. Du côté musulman, c’étaient des soldats de la foi qu’on pouvait au pis qualifier de corsaires, livrant une guerre sainte navale contre les infidèles. La capture de vaisseaux avec leurs cargaisons leur procurait un riche butin et un avantage supplémentaire inaccessible aux corsaires européens. La *shari'a* [...] permettait en effet aux musulmans de vendre comme esclaves les infidèles capturés dans la guerre sainte » (Lewis, 1984, p. 37). C’est d’ailleurs le piratage constant de ses navires en Méditerranée qui poussa la France à intervenir en Algérie.

En terre d’islam les progrès des *dhimmi* tant du point de vue économique que juridique, avec finalement la reconnaissance de l’égalité des droits, produisirent au XIX^e siècle un accroissement de l’hostilité populaire. On constatera d’ailleurs un phénomène semblable en Allemagne à la même époque vis-à-vis des juifs ainsi que nous le verrons plus loin. Mais dans le *Dar al Islam* comme, comme en Europe,

comme en Inde, comme en Yougoslavie, c'est le XX^e siècle qui nous réservera le pire.

Toutes les explosions de violence listées ci-dessus pour le XIX^e siècle avaient eu lieu malgré les autorités ottomanes. A peine la constitution de 1876 avait-elle intégré les dispositions libérales contenues dans les *tanzimat* que la politique nationaliste du sultan Abdul-Hamid aboutit sur le terrain à l'aggravation de la situation des *dhimmi* sous la pression sans doute des faits suivants (Courbage, pp. 150, 205, 215, 217) :

- 1) Suite à l'indépendance de la Serbie, de la Bosnie, du Monténégro, de la Roumanie, de la Bulgarie, de la Thessalie et de la Crète, deux millions de musulmans de ces pays émigrèrent en Turquie
- 2) La natalité des *dhimmi* restait plus élevée que celle des musulmans
- 3) La proportion de la population qu'ils représentaient à Istamboul et en Anatolie était relativement élevée.

De 1890 à 1897 des révoltes de chrétiens en Albanie furent suivies d'atrocités à leur égard. En 1894–96 eurent lieu les premiers massacres d'Arméniens en Turquie. Le degré de responsabilité ou de complicité des autorités turques est encore sujet à débat.

Les diverses formes qu'un nationalisme cosmopolite et impérial avaient prises en Turquie (ottomanisme, panislamisme, panturquisme et pantouranisme — ce dernier incluant la Hongrie et la Finlande dont les langues sont apparentées au Turc) s'éteignirent au cours de la première guerre mondiale pour laisser place à un nationalisme non plus impérial ou musulman mais spécifiquement turc, et que l'on pourrait comparer au chauvinisme russe en tant qu'opposé au soviétisme. Dans cette nouvelle atmosphère les trois micro-nationalismes turc, arménien et grec allaient s'affronter de manière meurtrière: « Plus de trois millions de chrétiens allaient payer de leur vie, ou de l'exil, les choc des nationalismes et la naissance de la Turquie moderne », succédant à l'Empire ottoman (Id., p. 217).

Il y aurait eu autour de trois millions d'Arméniens en Turquie en 1882. Il en restait entre un million et un million et demi en 1914 d'après des sources turques. Il n'y en aura plus que 77 000 en 1927. C'est qu'entre 1915 et 1916 la communauté arménienne, celle qui, de toutes les nations sujettes du défunt Empire, avait le plus d'intérêts communs avec les Turcs « fut brutalement déportée [...] de Turquie vers la périphérie arabe ou obligée de se convertir à l'islam. Dans son exode, elle subit des massacres dont l'étendue continue après trois quart de siècle, à nourrir la polémique entre Arméniens et Turcs » (Id., p. 223) ¹². Les Arméniens qui restèrent en Turquie le purent parce qu'ils résidaient dans une grande ville où « il était difficile de les supprimer devant tant de témoins » (G.Chaliand, *Le génocide des Arméniens*, cité par

12 Cette polémique n'est d'ailleurs pas close en 2007, au moment où je relis ces pages.

Courbage, p. 225) ou parce qu'ils se convertirent à l'islam, devenant ainsi Turcs. Une nouvelle vague de massacres eut lieu en 1920–21. Les Turcs se refusent à reconnaître plus de 300 000 morts arméniens et en attribuent la responsabilité, aux épidémies, aux milices incontrôlées et aux Kurdes. Quant à la relocalisation de quelque 464 000 Turcs de Grèce et de 1 344 000 de Grecs de Turquie en 1922, c'est bien d'une déportation de Turcs chrétiens et de Grecs musulmans qu'il s'agit.

Après 1922 il ne restera quasiment plus de chrétiens dans cette Anatolie qui en comptait huit millions 1000 ans auparavant. Lorsqu'en 1923 Mustapha Kemal, qui abandonnera le califat et avec lui l'idéologie pan-islamiste ottomane, est élu président, c'est paradoxalement une Turquie, uniformément musulmane pour la première fois de son histoire, qui prend le chemin de la laïcisation (1924 : suppression des tribunaux religieux et de l'ordre des derviches ; 1928 : suppression de toute mention de la religion dans la constitution et du cours de religion dans les écoles, réintroduit cependant entre 1938 et 1950 par İsmet İnönü). De 1914 à 1924 « mille ans d'histoire furent balayés » (Courbage, p. 192).

Mustapha Kemal et ses successeurs poussèrent les minorités qui restaient au départ pour permettre l'émergence d'une bourgeoisie turque. En 1942 encore « Des mesures vexatoires culminèrent avec l'impôt sur le capital [...] modulé en fonction de la religion et de la nationalité [...] Les non-musulmans étaient taxés jusqu'à dix fois plus que les musulmans » (Id., p. 231). La laïcité turque qui continua d'inscrire la religion sur la carte d'identité fut une laïcité sélective et accentua en fait le caractère précaire de la situation des minorités.

« De toutes les catastrophes qui ont jalonné l'histoire de la chrétienté en pays d'islam depuis l'hégire » écrit Courbage (p. 232) « les dix années où disparurent les communautés arménienne et grecque de Turquie, entre 1914 et 1924, furent la plus considérable [...] l'islam triomphant s'était enorgueilli d'une vie commune avec les chrétiens et les juifs ; l'islam de la décadence les refoule ». En 1927 il restait 340 000 non-musulmans en Turquie. À la fin du XX^e siècle, il en restait 145 000.

Dans le reste du *Dar al Islam*, le XX^e siècle ne représente d'avantage un progrès des rapports entre communautés. L'érosion des communautés chrétiennes au Moyen-Orient a été remarquée par nombre d'auteurs dont J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz. Rien que pour la Syrie elles sont passées entre 1948 et 1960 de 14,1% à 7,9% (Id., p. 304). Après le début des implantations sionistes en Palestine et particulièrement entre 1941 et 1948 des émeutes anti-juives faisant des centaines de victimes se sont multipliées en Irak, Syrie, Égypte, Arabie Saoudite et Afrique du Nord. En Palestine même les Ottomans procédèrent de 1914 à 1918 à des déportations massive de juifs pour lutter contre le sionisme naissant (Lewis, 1986, pp. 209 et 215).

Les hindous dans le *Dar Al Islam* (VIII^e-XVIII^e)

En principe ni les hindous, ni les bouddhistes, ni les animistes ou « païens », ne pouvaient espérer bénéficier, de la part de l'islam, de l'indulgence dont jouissaient les chrétiens et les juifs en tant que peuples du Livre : « Ils avaient le choix entre l'islam et la mort, celle-ci pouvant être commuée en esclavage, au gré du vainqueur » (Lewis, 1986, p. 34–36). Le grand nombre des hindous leur valut sans doute d'être épargnés ; dès le XII^e siècle l'islam indien élargit aux hindous les « priviléges » consentis aux juifs et aux chrétiens en faisant ainsi des *dhimmi*. C'est à cette tolérance obligée que les hindous doivent, après que les Britanniques aient libéré les Indes de la domination musulmane, d'y représenter encore l'écrasante majorité de la population.

Cela n'empêche pas que, d'après entre autres Alain Daniélou (*Histoire de l'Inde*, p. 236) , l'histoire de l'Inde musulmane soit « une longue et monotone série de meurtres, de massacres, de spoliations, de destructions ». Comme ailleurs c'est par les armes et la pression fiscale que l'islam arabe, turc puis mongol s'imposa dans les Indes. Mais comme dans les Balkans ou en Espagne, et contrairement à ce qui eut lieu au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Anatolie, la majorité des Indiens conservèrent leur religion et restèrent hindous.

Au cours de cette longue période et jusqu'à la période britannique, si la conquête se fit bien par les armes, celle-ci une fois achevée, il n'y eut guère en Inde de phénomène de type « pogrome » que ce soit contre les musulmans ou contre les hindous pour la raison qu'en 600 ans de domination musulmane, les musulmans y ont toujours été une classe dirigeante minoritaire ne détenant que le pouvoir politique, militaire et de police. Les hindous y sont toujours restés majoritaires. Le peuple craignait le pouvoir et l'armée. Les musulmans craignaient le grand nombre de leurs sujets et ménageaient la source de leurs revenus.

Dès 637 une armée arabe essaie de s'emparer de Thana près de Bombay. A partir de ce moment l'Inde restera en butte aux assauts répétés de l'islam mais ce n'est qu'au XIII^e siècle qu'il parvient à consolider définitivement ses positions en Inde. Du VII^e au XII^e les mises à sac, incendies, massacres sont courants. N'en mentionnons que quelques-uns : incendie du temple de Mathura en 1014, sac de Kanauj en 1018, destruction du temple de Somanatha en 1026. Après 1030, les successeurs de Mahmoud de Ghazni détruisent de fond en comble Bénarès, la principale ville sainte de l'hindouisme, alors pourtant que l'hindouisme manifesta vis-à-vis de l'islam une certaine tolérance, au point que le roi hindou Arjuna du Gujurat donna des fonds pour construire une mosquée (Id., p. 240) .

C'est le Perse Muhammad de Ghour qui installa définitivement l'islam en Inde à partir de 1192. Ce sont les Ghourides qui accordèrent aux hindous le droit de bénéficier du statut de *dhimmi*, cinq siècles après la première apparition de l'islam en Inde, mais d'après Daniélou (p. 252) les méthodes de Ala-ud-din, qui ouvrit la voie à l'expansion musulmane vers le Deccan et le Sud de l'Inde à partir de 1292, furent également la mise à sac des villes, le pillage des temples et le massacre des habitants.

Sous le régime de la *dhimma*, les castes purent continuer à se gouverner comme avant. Les mêmes libertés d'auto-gouvernement leur furent accordées qu'aux « communautés » ou *millet* du Moyen-Orient et de l'Empire ottoman (Baecher, p. 103). Mais au XIV^e siècle Firuz mena une campagne de conversion des hindous en augmentant le taux de la *djizya* (Id., p. 258). Le premier souverain mongol, Babour s'employa d'après Daniélou (p. 275), « à l'asservissement et à la destruction du monde hindou ».

Un de ses successeurs, Akbar devait être le seul souverain musulman en Inde qui manifesta un authentique libéralisme. Influencé par la mystique musulmane soufie qui comporte des traits communs avec l'école orthodoxe hindoue dite *vedanta*, il aimait discuter religion, théologie ou philosophie avec des « experts » de toutes les religions. Il fit construire à Fatehpur un « Temple des religions » car il rêvait d'une nouvelle religion qui aurait fait la synthèse de toutes les autres dans un esprit de tolérance universelle. Il pratiqua les rites du soufisme au moins jusqu'en 1575 (Id., p. 286). Mais les *ouléma* musulmans, ainsi que les Jésuites, note Daniélou, l'accusèrent d'apostasie.

Il libéra les hindous de la *djizya* (1562) et « interdit toute discrimination entre musulmans et non-musulmans dans les nominations aux plus hauts postes de l'empire » (id., p. 287). Ces mesures devaient être rapportées par un de ces successeurs, Aurangzeb qui « recommanda la guerre sainte contre les infidèles et la conversion forcée à l'islam » (id., p. 296). En 1679 il rétablit la *djizya*. Suite à la révolte des « Jats » de la région de Mathura, leur chef Gokla fut tué et « les membres de sa famille convertis de force à l'islam » (Id., p. 297). Les Satnami, une secte de moines paysants, furent « massacrés presque jusqu'au dernier » laissant la région où ils habitaient (Patiala et Alwar) dépeuplée (*Ibid.*). Les sikhs dans le Pendjab, les Mahrattes de la région de Poona et de Bombay et les Rajpoutes eurent plus de succès dans leur résistance à Aurangzeb marquant par leur réaction le début d'une renaissance hindoue qui devait faire de l'État mahratte au XVIII^e siècle l'état le plus puissant des Indes.

Castes hindoues, dhimma, millet

Endogamie et caractère héréditaire de l'appartenance ainsi que de l'activité ou de la catégorie professionnelle, interdits vestimentaires et alimentaires, inégalité juridique et fiscale, plus ou moins grande pureté rituelle sont parmi les caractéristiques principales de la caste hindoue mais aussi de la communauté *dhimmi* dans l'islam ainsi que des rapports entre chrétiens et juifs en Europe jusqu'au XIX^e siècle.

Bien que l'on puisse hésiter à comparer le statut des castes de l'hindouisme avec la *dhimma*, ou les *millet*, dans le monde musulman, l'islam faillit prendre cette direction au début de son expansion au Moyen-Orient lorsque, sous les Ommeyades, les convertis non-arabes (*malawis*) ne bénéficiaient pas des mêmes droits que les musulmans arabes.

Par la suite encore, en certains endroits et à certaines époques, la condition des *dhimmi* revêt certains des caractères professionnels de la caste. Ainsi en Syrie et en Égypte « les chrétiens se concentreront dans certains métiers délaissés des musulmans » (Courbage, p. 50–51) et il arrivait que le statut de *dhimmi* superposât des différences socio-professionnelles à des différences confessionnelles. A certaines époques des restrictions vestimentaires furent imposées aux *dhimmi* ; ils ne pouvaient porter certaines étoffes ou certaines couleurs (le vert de l'islam par exemple) ou ils devaient au contraire arborer certains signes distinctifs sur leurs vêtements (Lewis, 1986, p. 42) . En Islam chiite où était grande la préoccupation de pureté rituelle, le contact de non-musulmans et d'objets ou de vêtements qu'ils avaient touchés était considéré comme polluant. Le musulman après un tel contact était tenu de se purifier avant d'accomplir ses devoirs religieux. Les juifs ne pouvaient sortir par temps de pluie ou de neige afin de ne pas polluer l'eau. Il n'y a pas si longtemps, Khomeiny avait encore remis à l'honneur certaines de ces croyances (Id., p. 50) .

Si ces deux formes d'organisation des rapports entre groupes à définition religieuse, castes et *dhimma*, ne sont pas complètement assimilables, elles comportent certainement des traits qui les rendent comparables et indiquent une parenté probable des mécanismes qui aboutissent à leurs formations respectives.

3. L'ISLAM MINORITAIRE ET COLONISÉ

Si l'islam a souvent été minoritaire et dominant — au cours des trois premiers siècles de son expansion au Moyen-Orient, en Espagne, dans les Balkans ainsi qu'en Indes jusqu'à l'Empire britannique — il a rarement été dominé avant la colonisation du Maghreb et de l'Inde par les Européens, en dehors de la brève parenthèse du Royaume de Jérusalem au XII^e siècle. Depuis le début des Temps modernes, c'est dans les Balkans, après les guerres d'indépendance serbe, bulgare et grecque au XIX^e, qu'il devint pour la première fois minorité non-dominante et qu'au Maghreb il devint

majorité dominée avec la colonisation. Au XX^e il sera également minorité dominée en Israël après 1948, en Inde depuis l'indépendance et en Europe depuis les débuts de l'immigration maghrébine et turque dans les années 50. On peut dire qu'avant la colonisation et les indépendances indienne et balkanique, l'islam fut rarement dominé : « Le malheur [...] de l'islam » selon Mohamed-Chérif Ferjani (cité par F. Gaussens, *Le Monde*, 23.10.92) « est d'avoir toujours été historiquement, une religion dominante et donc hégémonique. Il lui reste maintenant à apprendre la tolérance, en acceptant d'être minoritaire. Une chance que l'Europe [...] lui offre ».

Les Croisades (1096–1261)

Les Croisades dont le prétexte était la défense du tombeau du Christ contre les infidèles furent en fait des expéditions guerrières de type impérialiste et colonial. Elles s'accompagnèrent de massacres — entre autre de chrétiens orthodoxes — et d'atrocités.

Si d'après Amin Maalouf (*Les Croisades vues par les Arabes*) et Régine Pernoud (*Les hommes de la croisade*), cités par Courbage, (p. 92), dans les campagnes les maîtres chrétiens une fois installés en terre sainte manifestèrent une certaine équité, dans les villes, les natifs qu'ils soient juifs, orthodoxes ou musulmans devaient payer la capitation et étaient soumis à leur propre juridiction. Les deux populations ne se mélangèrent pas. Courbage (pp. 92–98) voit dans cette absence de mariages mixtes une des raisons de l'échec de la greffe croisée au Moyen-Orient. Les croisés en furent finalement chassés par Saladin en 1187.

La Reconquista

Au Portugal et en Espagne, au fur et à mesure des progrès de la *Reconquista*, du XI^e au XV^e siècle, les musulmans n'eurent guère le choix qu'entre la conversion ou le départ. Après une brève période de tolérance pendant laquelle les musulmans furent cependant obligés de vivre dans des ghettos et les juifs de payer une taxe spéciale, les nouveaux états chrétiens qui venaient de se libérer du pouvoir de l'islam ne manifestèrent aucune disposition à imiter la relative tolérance de leurs anciens maîtres vis-à-vis des minorités, telle qu'elle s'exprime dans le statut humiliant de la *dhimma*.

Beaucoup de musulmans choisirent de se convertir au catholicisme tout en continuant de pratiquer l'islam (les morisques). Ces nouveaux convertis, ainsi que les marranes d'origine juive, furent longtemps victimes de la suspicion et d'une ségrégation de type raciste de la part aussi bien de la population que du pouvoir. Plusieurs d'entre eux finirent par choisir le retour dans le *Dar Al Islam* dès qu'ils en eurent l'occasion tandis que d'autres furent assimilés au fil des générations.

La colonisation du Maghreb

Nous avons vu plus haut que l'intervention de la France en Algérie (1830) fut motivée par la permanence du piratage en Méditerranée qui bénéficiaient de la complicité ou de la complaisance des états maghrébins alors sous la tutelle nominale de l'Empire ottoman (L.Valensi, *Le Maghreb avant la prise d'Alger*). Cette intervention aboutit à la colonisation de l'Algérie, puis de la Tunisie et du Maroc dont Tocqueville parle comme d'une « cascade de violence et d'injustice » : « D'abord uniquement militaire, français et destiné à l'Algérie, le peuplement se fit civil, européen, puis s'étendit aux pays voisins » (Courbage, pp. 105 et 109).

Les musulmans dès lors n'eurent « la possibilité d'accéder à la citoyenneté qu'en renonçant à leur statut personnel, aux règles qui dans l'islam régissent le mariage et l'héritage notamment » ce qui « eût été en quelque sorte répudier une part de leurs convictions religieuses et de leurs traditions » et « De toute façon, ce furent les colons qui s'opposèrent constamment à ce qu'on octroyât aux musulmans la nationalité » (Id., p. 114).

Dès les débuts de la colonisation la constitution du patrimoine foncier européen se fit par l'expropriation au bénéfice des grands colons ou de petits péons espagnols, l'indivision villageoise facilitant cette procédure. Après l'insurrection des tribus en 1839, l'administration militaire française « encouragea la création de villages européens, densément peuplés, sur les terres confisquées aux tribus puis incita leurs habitants à se constituer en légions armées » (Id., p. 120).

Après la guerre de 1870 on attribua aux communards alsaciens et lorrains les terres des tribus révoltées mises sous séquestre en 1871 : « Vers 1930, 34 000 propriétaires européens possèdent 2,3 millions d'hectares — une moyenne de 67 hectares par propriétaire européen » contre 5,5 hectare par propriétaire musulman (id., p. 123). En Tunisie de 1910 à 1929, 2 271 000 hectares furent attribués à 1 400 colons (*Ibid.*).

En 1945 les émeutes de Sétif furent réprimées dans le sang et en 1954 commença la guerre de libération de l'Algérie qui devait aboutir à son indépendance en 1962. Tout au long de cette guerre la torture pratiquée sur des musulmans par les militaires et les actes de terrorisme de l'OAS répondent aux atrocités commises par des musulmans sur des civils français. En métropole les musulmans ne sont pas mieux traités par la police et à la fin de la guerre plusieurs dizaines de milliers de harkis qui avaient pris le parti de la France furent abandonnés à la vindicte de leurs compatriotes du FLN et de l'ALN cependant que les 200 000 harkis qui étaient arrivés à sortir de l'Algérie eurent des difficultés à se voir reconnaître la nationalité française.

Alors que les plus pessimistes s'attendaient que 250 000 pieds-noirs opteraient pour le retour en France, au lendemain des accords d'Evian (Id., p. 107), presque tous les Européens d'Algérie, quelque deux millions de personnes, regagnèrent la métropole. Comme pour le Moyen-Orient à l'époque des Croisades et les Balkans du XV^e au XIX^e, Courbage voit dans l'absence de mariages mixtes entre les différentes composantes de la population une des causes principales de l'échec de leur intégration. Il note qu'entre 1830 et 1877 sur 100 000 mariages européens on n'en compta pas plus de 120 où l'épouse était musulmane et chaque année les statistiques n'enregistraient qu'une ou deux unions régulières entre musulmans et Européennes. « Ce n'est point simplement une exception, c'est une curiosité démographique » note Victor Demontès, un « observateur de la colonie » (Id., p. 111) . « Le rejet fut mutuel » conclut Courbage car « Personne n'était prêt à donner ses filles. Pas plus les Européens, dont la population avait un fort excédent masculin, que les musulmans, dont la loi islamique continuait à régir les statuts privés, car un père enfreindrait la volonté divine s'il laissait sa fille épouser un chrétien ou un juif, qui n'a pas au préalable prononcé la *chahada* (profession de foi musulmane) » (*Ibid*).

Cependant dans le même temps les diverses nationalités européennes d'Algérie — espagnole, italienne, maltaise, allemande — qui dès 1886 étaient à égalité de nombre avec les Français (Id., p. 116) , s'étaient rapidement assimilées les unes aux autres et avec les Français. Entre 1830 et 1881, 16%, et en 1884, 25% des mariages entre Européens eurent lieu avec d'autres nationalités européennes et René Ricoux, un contemporain écrit en 1885 que « la tendance des divers peuples à fusionner, loin de s'affaiblir, s'accentue chaque année » (*Ibid.*). La loi de naturalisation de 1889 qui accordait la nationalité à tout enfant né en Algérie ou en France, de parents eux-mêmes nés en Algérie ou en France, devait encore la renforcer malgré la méfiance que cette naturalisation généralisée des « étrangers » provoqua parfois chez les pieds-noirs d'origine française. En 1962, seuls 50 000 Européens, soit 1 sur 15, n'avaient pas voulu ou pu obtenir la nationalité française (Id., p. 117).

Les 130 années que dura la colonisation de l'Algérie ne suffirent pas à abattre le mur de l'endogamie entre musulmans et Européens, alors même qu'à partir de populations d'origines diverses qu'aucune règle ou pratique endogame n'empêchait de fusionner, ces derniers créaient un nouveau peuple, les pieds-noirs, qui s'appelaient d'ailleurs couramment eux-mêmes « Algériens ».

L'islam en URSS

Les premiers contacts de la Russie avec l'islam eurent lieu du XIII^e au XV^e siècle dans le cadre des invasions mongoles. Il furent marqués par les razzias, les massacres et les déportations dans un premier temps puis par la vassalisation des princes russes

chargés de collecter les taxes nécessaire au paiement du tribut. Les Mongols se concilièrent l’Église orthodoxe en la dispensant d’impôts. La fuite des populations vers le Nord provoqua une dépopulation et une régression économique et culturelle dont d’après certains, la Russie ne s’est pas encore remise.

Ce sera Ivan III (1462–1505) qui passant à la contre-attaque, dénoncera le serment de vassalité aux Mongols et se proclamera « Tsar de toutes les Russies ». Son fils, Ivan IV le Terrible (1533–1584) poursuivra les Mongols sur leur territoire et prendra Kazan en 1552. La colonisation de la Sibérie lancée en 1558 parviendra au Kamtchatka en 1679. En 1735, la Russie gagne un accès à la Mer Noire. En 1774, elle gagne Azov et devient protectrice des populations orthodoxes des Balkans avant d’annexer la Crimée en 1783. En 1829, avec le Traité d’Andrinople, la Russie obtient l’embouchure du Danube et devient protectrice des nouveaux états grec et serbe. Au XIX^e siècle elle s’accroît encore du Caucase et de la plus grande partie de l’Asie centrale musulmane : Turkestan et Kazakhstan.

La révolution d’octobre 1917 accorde le droit de sécession à tous les peuples de l’ancien Empire mais les communistes russes découvrent à Bakou en 1920 que les nationaux-communistes d’Orient ont une conception différente de la révolution socialiste. Cette révolution est pour eux d’abord celle de nations opprimées plutôt que celle du prolétariat tandis que l’idéal de l’Union soviétique est de créer une humanité nouvelle où la qualité de soviétique et de prolétaire assumerait et effacerait tous les autres marqueurs d’identité : nation, langue, religion. Le nouvel état socialiste a besoin du coton d’Asie et du pétrole du Caucase. Mais dès 1920 la RSFSR (République fédérative de Russie) s’efforcera-t-elle de réduire l’indépendance des autres Républiques. En 1921 l’armée rouge envahit la Géorgie. En Asie le régime aura des difficultés à mater la guerre larvée menée par les maquisards musulmans appelés *basmatchis* (va-nu-pieds) et Staline purgera les élites nationales, entre autres musulmanes, qui ont pris au sérieux le slogan de la promotion des cultures nationales (H. Carrère D’Encausse, p. 24). En 1952, « la fédération soviétique [...] est un véritable Empire, où la prééminence du peuple russe est justifiée, comme dans les empires coloniaux du passé, par une civilisation supérieure et le progrès vers lequel il guide ses sujets » (Id., p. 34).

Après la libéralisation qui suivit le XX^e Congrès et la dénonciation du stalinisme par Kroutchev, l’Imam Chamil, leader de l’opposition musulmane à la Russie dans le Caucase au XIX^e siècle est réhabilité (Id., p. 37) et le 21 août 1956, le Soviet Suprême d’Azerbaïdjan proclame l’azéri seule langue officielle dans cette République.

Le projet communiste de création d’une nouvelle humanité et d’une nation soviétique est un échec ; Hélène Carrère D’Encausse pouvait écrire en 1978 : « le peuple

soviétique a au moins deux composantes, les Soviétiques et les musulmans soviétiques » (p. 268) et « les musulmans ont clairement le sentiment d'appartenir d'abord à la « nation musulmane », même si c'est une catégorie peu conforme aux idées marxistes, et ensuite seulement, au sein de cette nation, à la nation ouzbeke ou tatare. Les spécialistes soviétiques ont raison lorsqu'ils relèvent que l'islam confère à ses fidèles un sens profond de leur « spécificité », et le sentiment d'être membre d'une communauté différente, « séparée » de la communauté des non-musulmans » (id., p. 252).

Très tôt les institutions communistes d'Asie centrale ont été noyautées par les musulmans (Id., p. 252) « affirmant la compatibilité de l'islam et du communisme, mais [...] faisant du second un sous-produit historique de l'islam » réduisant ainsi le socialisme à « peu de chose ».

En dernière analyse, D'Encausse attribue l'échec de l'intégration des peuples soviétiques au « refus de sortir du groupe par le mariage » (p. 256). Malgré un taux d'intégration professionnelle des femmes assez élevé — accompagné il est vrai d'un taux bas de femmes achevant les études secondaires (p. 266) — les statistiques montrent qu'avec les Géorgiens, toutes les « nationalités » musulmanes restent au début des années 70 parmi les plus endogames (entre 90 et 95 % de mariages endogames), les Estoniens, les Lituanians, les Moldaves et les Lettons « penchent plutôt pour l'endogamie » avec entre 60 et 79% de mariages endogames, enfin les Biélorusses, les Ukrainiens et les Arméniens sont parmi les plus exogames avec seulement de 33 à 39% de mariages endogames.

Il y a bien eu, ainsi que l'espérait le pouvoir communiste, un début de brassage ethnique des peuples de l'URSS par les mariages mixtes surtout entre peuples chrétiens (Idem, pp. 256–257) mais guère par delà la barrière de l'endogamie religieuse. D'autre part si en URSS il arrivait relativement rarement que des hommes musulmans épousent des non-musulmanes l'inverse, ici comme ailleurs, est « exceptionnel » ; ces mariages qui pourtant ont habituellement lieu en milieu urbain moins conservateur, rencontrent « une hostilité dans la famille du conjoint musulman » (*Ibid.*).

Dans les pays baltes par contre on constate que c'est l'Estonie, comportant un nombre élevé d'orthodoxes, à côté de luthériens et de catholiques, qui s'est montrée le moins pressée de demander son indépendance en 1989 alors que la Lituanie majoritairement catholique suivie de près par la Lettonie protestante fut le premier de ces pays à la revendiquer. La religion orthodoxe d'un grand nombre d'Estoniens et l'absence de barrière endogamique entre eux et les Russes, majoritairement orthodoxes, auraient-elles, en installant un certain degré de porosité entre les deux sociétés, constitué un facteur de rapprochement favorisant entre elles un début de

fusion « soviétique » (id., pp. 225–232) ?

L'islam minoritaire dans les Balkans

Minoritaires, dans les Balkans, les musulmans l'y avaient toujours été. Mais de minorité encore dominante au XVIII^e siècle ils devaient y devenir minorité dominée au XIX^e et au XX^e.

Ce fut l'échec des Ottomans devant Vienne et leur recul devant les Austro-hongrois et les états de la Sainte Ligue qui marquèrent le début de la reconquête chrétienne des Balkans. Pest est prise par Sobieski en 1684 et Buda tombe en 1686. Le 8 septembre 1688 les impériaux prennent Belgrade. A cette nouvelle, des popes prennent la tête de villageois et massacrent des musulmans dans les agglomérations voisines (G.Castellan, p. 195).

Les révoltes serbe (1803–1834) et grecque (1821–1833) devaient précipiter les événements. En 1821 à Tripolis, des coups de main visèrent des musulmans « fonctionnaires, *ouléma*, commerçants, le plus souvent désarmés » (Id., p. 263–264). Pour tout le Péloponèse on compte à 40 000 le nombre de musulmans massacrés. Les Turcs se vengèrent en pendant Grégoire V, patriarche orthodoxe d'Istamboul. Plusieurs milliers de Grecs furent également massacrés en 1822.

Au cours de la guerre presque tous les « Turcs », ainsi qu'étaient appelés les musulmans quelle que soit leur nationalité, furent massacrés ou expulsés de Grèce. Au Monténégro il n'y en avait déjà plus dès 1702. En effet le jour de Noël de cette année-là, Turcs, Albanais et Serbes renégats furent massacrés au cours de ce qu'on a appelé « les vêpres monténégrines » (Id., p. 303). En Serbie la guerre serbo-ottomane de 1878 amena les troupes de Belgrade à opérer dans les régions à majorité albanaise et « donna lieu à des accusations contradictoires d'atrocités » (Id., p. 361). Les Serbes en effet soupçonnaient les Albanais, à majorité musulmane, de complicité avec les Turcs. En Macédoine, l'ORIM (Organisation révolutionnaire intérieure macédonienne) fondée en 1893 s'enorgueillit d'avoir de 1892 à 1902 fait 4 373 victimes turques au cours de 132 combats ou attentats (Id., p. 356). Mais les représailles turques furent terribles : « on parla de deux cents villages détruits, de quatre mille sept cents habitants massacrés, de trois mille femmes violées, de douze mille maisons incendiées ».

Au XX^e siècle, à partir des indépendances serbe et grecque jusqu'à la deuxième guerre mondiale, si l'on excepte la guerre serbo-ottomane de 1878 et la brève guerre balkanique de 1912, la cohabitation entre nationalités ou appartenances religieuses dans ce qu'à partir de 1918 on appellera Yougoslavie n'a pas connu de crise majeure.

Mais si l'on en croit l'écrivain bosniaque Ivo Andric, catholique devenu Serbe à la fin de sa vie, les relations entre appartenances religieuses n'en devinrent pas nécessairement plus harmonieuses. Dans *Titanic et autres contes juifs* écrit entre les deux guerres (cité par Nicole Zand, *Le Monde*, 16.07.93) il parle de la Bosnie comme d'un « pays de haine et de peur [...] où le fossé qui sépare les diverses religions est si profond que seule la haine parvient à le franchir », haine dont « le Bosniaque ne se doute pas qu'elle vit en lui, qu'il répugne à analyser » au point « qu'il hait tous ceux qui tentent de le faire ».

Au cours de la seconde guerre mondiale les musulmans de l'Est de la Bosnie déjà furent victimes d'exactions de la part des Tchetniks serbes. Les Croates dont dépendait la Bosnie à l'époque s'allierent avec les musulmans et acceptèrent la constitution en 43 d'une division SS islamiste placée sous l'autorité spirituelle du grand mufti de Jérusalem, Hadj Amin Al Husseini. Les Croates organisèrent la répression contre les populations orthodoxes, tziganes et juives. Seule une minorité de responsables musulmans protestera contre les massacres et les conversions forcées au catholicisme (*Le Monde*, 15.11.93). Entre autres le plus gros village serbe de Bosnie, Bradina, sera vidé (incendies, exécutions, viols, déportations) de ses 750 habitants pour devenir Donji Repovci (*Le Monde*, 28.08.93). C'est aussi au cours de la II^e guerre mondiale que le district serbe bosniaque de Sebrenica sera entièrement islamisé.

Dans la Yougoslavie communiste de Tito la paix semblera s'installer entre communautés au point qu'on la prendra souvent comme preuve de la possibilité d'une coexistence réussie. Mais ainsi que le note Paul Thibaud (*Le Monde*, 16.07.93) « ce système n'était supportable qu'en l'absence de démocratie » car « ce n'est pas la même chose de supporter un pouvoir extérieur qui s'impose à vous en même temps qu'à votre voisin ou de subir la loi du voisin dont la communauté est la plus nombreuse ». C'est ainsi que finalement la fin du communisme autogestionnaire devait à nouveau donner libre cours « au délire meurtrier de gens qui voient dans tout voisin un agresseur ou un assassin potentiel » (*Ibid.*).

L'on s'étonne souvent que le conflit ait pris dans l'ancienne Yougoslavie le tour violent que l'on sait malgré les « nombreux mariages mixtes » entre religions et nationalités. Mais ces mariages mixtes, s'ils sont devenus plus courants pendant la période titiste dans certaines villes (47% à Sarajevo d'après *Le Monde*, 06.08.1993, et 16,6% à Tuzla, *Idem.*, 28-29.11.93), ne représentent d'après une correspondance de Monsieur Georges Castellan que plus ou moins 10% pour toute la Yougoslavie, essentiellement parmi les élites communistes. Les campagnes par contre restaient homogènes du point de vue de l'appartenance religieuse.

D'après Bernard Feron c'est au Kosovo, « berceau de la Serbie et tombeau de la

Yougoslavie » (p. 83) que commence et pourrait finir l'histoire du conflit actuel. Les sources serbes estiment que depuis 1906 vingt à vingt-cinq milles Serbes ont dû quitter cette région suite aux brimades et aux violences qu'ils y auraient subies (biens saccagés, femmes violées). Cette tension entre Serbes et Albanais au Kosovo serait à partir du début des années 80 à l'origine de la montée de Slobodan Milosevic « qui s'empara, finalement pour le pire, de l'amertume des Serbes » (id., p. 85).

Ces derniers en effet, qui représentent la nationalité la plus nombreuse en Yougoslavie, présente dans tout le pays au-delà même des frontières de la Serbie, un peu comme les Russes en URSS, se sentaient en sécurité, tant qu'ils vivaient hors de leur République, mais en Yougoslavie. Ils ont, à partir de 1990 et de la « rupture du pacte fédéral » que constituaient les sécessions slovène et croate, eu peur « d'être laminés dans un état croate dominé par les 'revanchards', ou dans un état bosniaque tenté de se donner une identité en copiant les républiques islamiques. » (id., p. 123).

Le 17 mai 1968 Tito avait en effet fait décider par le plénum du Comité central que les musulmans, qui avaient jusque-là la nationalité de l'État yougoslave où ils résidaient, formeraient dès lors une nation de plein droit, consacrant ainsi l'équation religion égale nationalité qui contredit tant les principes du communisme que ceux des Droits de l'Homme. Pierre M. Gallois (*Le Monde*, 16.07.93) qualifie cette décision « d'aberration politique et sociale que seul peut se permettre un pouvoir absolu ».

Si l'on n'est pas prêt à accepter que la paix religieuse ne soit possible qu'au prix de la liberté, dans le cadre d'une dictature qu'elle soit communiste ou islamiste, il semble bien malheureusement que ce n'est pas pendant 40 ans mais pendant 400 ans qu'il faudra promouvoir et protéger les mariages mixtes pour effacer le passé de haine ethnico-religieuse dans les Balkans.

Les musulmans minoritaires en Inde

En Inde comme dans les Balkans, de minorité dominante qu'ils étaient avant la colonisation britannique, les musulmans devaient devenir minorité dominée après l'indépendance. Déjà sous les auspices de l'Empire britannique d'ailleurs, s'était opérée dès le XIX^e siècle une renaissance de l'hindouisme dominé par l'islam depuis 700 ans. Lors de l'indépendance indienne « les Anglais qui avaient arraché le pouvoir à une Inde encore largement dominée par la minorité islamique, l'avaient démocratiquement remis, en partant, à la majorité hindoue » (J.-P. J.-P. Péroncel-Hugoz, *Le Monde*, 22.05.93).

En 1925 l'association nationaliste hindouiste des « volontaires nationaux » avait vu le jour. En 1946 une journée d'action directe décidée par la Ligue musulmane provoqua des émeutes, opposant hindous et musulmans. Elles firent 4 000 morts. Lorsqu'à l'indépendance, en août 1947, les hindous acceptèrent comme fondement du nouvel état le principe occidental de laïcité qui leur convenait parfaitement et donnait la

seule perspective d'intégration à la multitude de ses sectes et de ses *jati*, les musulmans la refusèrent, désireux d'être gouvernés par la *charia* islamique et répugnant à l'idée d'être désormais placés sous l'autorité d'une majorité non-musulmane. Ce refus suivi d'émeutes dont certaines auraient été orchestrées par les Britanniques fut à l'origine de la partition du pays en deux états, l'Inde à majorité hindoue et le Pakistan à majorité musulmane, suivie de massacres et de l'exode de plusieurs millions de personnes dans l'un et l'autre sens.

Une centaine de millions de musulmans restèrent en Inde où ils représentaient 12% de la population cependant qu'il ne restait guère que 3% d'hindous au Pakistan à 87% musulman. Au Pakistan, les hindous subirent spoliation, privation de leurs droits et massacres. En tout les indépendances firent environ 500 000 morts et 10 millions de personnes déplacées. C'est pour avoir voulu prendre la défense des musulmans restés en Inde et menacés de représailles que Gandhi fut assassiné par un extrémiste hindou en janvier 48.

En 1971 l'arrestation par le gouvernement pakistanaise du leader autonomiste bengladeshi et la troisième guerre indo-pakistanaise qui s'ensuivit, provoquèrent l'exode de 2 millions de musulmans bengali et de 7 millions d'hindous. Ces événements devaient aboutir à l'indépendance du Bangladesh.

Les musulmans minoritaires en Israël

Comme l'écrit Courbage « Le jour de sa naissance, Israël entra en guerre avec ses voisins ». Le 15 mai 1948 au lendemain de la proclamation de l'État juif, les armées arabes attaquent le pays et Israël s'empare d'une grosse partie des territoires alloués au futur état arabe par le plan de l'ONU de 1947. Entre 600 000 et 800 000 Palestiniens fuient vers les pays voisins, la bande de Gaza ou la Cisjordanie. A propos de cet exode Bensimon (p. 312) se demande s'il a été « provoqué, par la simple panique née d'un état de guerre » ou si « les radios des pays arabes voisins les ont [...] incités à partir pour échapper à un hypothétique massacre, leur promettant un prompt retour après la victoire des pays arabes » ou encore si, et c'est la thèse des pays arabes, ils ont été « chassés par l'armée et les groupes terroristes juifs hors des frontières du futur état d'Israël ».

L'État d'Israël, comme le Royaume-Uni, comme l'Arabie Saoudite, n'a pas de constitution : « c'est l'esprit de la Bible, les principes enseignés par les prophètes d'Israël qui en tiennent lieu » (id., p. 313). Dans la mesure où elle ne contredit pas la législation israélienne, la *charia* continue à régir les musulmans. Cependant la polygamie et la répudiation sont interdites et l'âge minimum est de 18 ans pour le mariage d'un homme et de 17 pour le mariage d'une fille (id., p. 315). Les registres

d'état civil et les cartes d'identité portent mention de la religion et de l'ethnie.

Comme les autorités juives doutent du loyalisme de la population arabe, les régions habitées par les Arabes seront placées sous contrôle militaire jusqu'en 1966. Il n'était permis d'y entrer ou d'en sortir qu'avec un laissez-passer et le couvre-feu y était imposé ainsi que des mesures de limitation de la liberté de presse et de circulation. « Dès lors la mise à l'écart des Arabes se confirme et, au détriment de ceux-ci, les lenteurs de l'administration, les condamnations arbitraires, les abus sont inévitables et inévités » (id., pp. 318–319). D'après l'Israélien d'extrême-gauche Nathan Weinstock (cité par Courbage, p. 257) : « La politique agraire poursuivie par les autorités israéliennes depuis 1948 envers la minorité arabe [...] peut se résumer en deux mots : 'spoliation méthodique'. Tous les procédés imaginables – promulgation de lois nouvelles, interprétation abusive de dispositions légales anciennes, arbitraire militaire – ont été mis en pratique pour y parvenir : 70 000 hectares des meilleures terres sur quelque 110 000 appartenant aux paysans arabes en 1948 ont été confisqués ou expropriés par des procédés divers ; 34 000 villageois ont été dépossédés de leurs terres ».

Pour Bensimon (p. 433) si les Arabes d'Israël sont de plus en plus israéliens, ils sont aussi de plus en plus palestiniens, surtout depuis les débuts des années 80 et de l'intifada (1983). Il sont scolarisés en hébreux mais « le gouvernement admet difficilement la contestation lorsqu'elle émane des Arabes du pays [...] les manifestations nationalistes sont le plus souvent réprimées » (id., pp. 443 et 466). Les rapports entre Arabes et juifs israéliens sont marqués par l'indifférence ou l'inimitié (*Ibid.*).

Un embryon de collaboration entre Juifs et Arabes, en dehors des partis politiques, apparut cependant avec la *histadrouth*, syndicat ouvrier ouvert aux Arabes depuis 1953. Un département spécial pour ouvriers arabes y fut alors créé. Mais l'action de la *Histadrouth* en milieu arabe se limite surtout à assurer une aide mutuelle (dispensaires, caisses d'assurances maladie (p. 449) : « La nécessité de développer l'implantation juive en Palestine, puis en 1948, l'établissement de l'administration militaire et les restrictions qu'elle a entraînées pour les populations arabes, ont posé au sein du syndicat les bases d'une ségrégation en contradiction avec la nature de cette institution » (id., p. 440).

Le mariage en Israël

Le mariage civil en Israël n'existe pas (id., p. 190). N'existent donc que les mariages religieux conclu suivant les rites et d'après les prescriptions canoniques juives,

chrétiennes ou musulmanes. S'il existe un concubinage légal permettant à des individus d'appartenance différente de cohabiter, il n'est pas possible en Israël pour un non-Juif ou une non-Juive d'épouser une Juive ou un Juif, ni d'ailleurs pour un non-musulman d'épouser une musulmane, pas plus que pour un non-chrétien ou une non-chrétienne d'épouser une chrétienne ou un chrétien sans s'être engagé à éléver les enfants dans le christianisme.

Pour le rabbinat juif, seule autorité compétente en matière de mariage juif, est juif celui qui est né de mère juive ou s'est converti au judaïsme (id., p. 192). « En Israël, un enfant issu d'un mariage jugé irrégulier par le rabbinat est considéré comme *mamzer* (bâtard). Or le *mamzer* est rejeté de la communauté religieuse et ne peut épouser légalement en Israël un partenaire juif. Aussi, devant l'intransigeance du rabbinat, les personnes concernées par ces interdits se marient-elles à l'étranger. Au retour les institutions civiles reconnaissent le couple comme légalement marié. Ce mariage ne résout cependant pas les problèmes qui se poseront aux descendants quand il voudront se marier à leur tour [...] en Israël, le mariage devient un sujet de conflit majeur entre pratiquants et non-pratiquants [...] d'autant plus que « le rabbinat israélien ne reconnaît pas les conversions au judaïsme pratiquées par les rabbins conservateurs ou réformés » qui sont nombreux aux États-Unis (id., p. 193). Le rabbinat s'oppose à toute redéfinition de la qualité de juif qui ne soit pas conforme à la loi religieuse (id., p. 194) cependant qu'en diaspora « les mariages entre juifs et non-juifs se multiplient, menaçant la cohésion des communautés ».

A l'intérieur même du judaïsme, certains groupes reconnus comme juifs (Cohen, Falachas (juifs noirs), Karaïtes et Samaritains) ne peuvent d'après le rabbinat se marier qu'à l'intérieur de leur groupe, ce qui semble dessiner à l'intérieur même du judaïsme une structure semblable à celle des castes hindoues (id., p. 195–197).

Parmi les tenants les plus fameux d'une laïcisation de l'État d'Israël « au nom de l'absolu de Dieu et de la liberté de conscience » on peut compter le rabbin Yeshayahou Leibovitz qui conteste également le nationalisme juif et préconise « le partage d'*Eretz Israël* entre juifs et Arabes » (id., p. 200).

4. SITUATION A LA FIN DU XX^e SIÈCLE

A partir de 1989 et de l'effondrement du système soviétique, à côté de conflits plus anciens (Liban, Chypre, Irlande du Nord, Israël, Cachemire), profitant du dégel entre ce qu'il était convenu d'appeler l'Est et l'Ouest, de nouveaux foyers d'hostilités à connotation religieuse, fleurs vénéneuses et mortelles, commencèrent à refleurir un peu partout sous les regards étonnés d'un Occident qui après 200 ans de libéralisme

et 50 ans de paix avait oublié les « guerres de religion »: ancienne Yougoslavie, Azerbaïdjan, Arménie, Géorgie, Soudan, Sri Lanka, Afghanistan, Inde. Sans aboutir à de francs conflits, des tensions entre appartenances religieuses se firent également jour, en Égypte, en Bulgarie, en Birmanie, en Grèce, ainsi qu'en de nombreux pays de la ceinture sub-saharienne en Afrique.

Entre 1945 et 1985, la tension entre les deux blocs atlantique et soviétique polarisant les problèmes, l'on avait voulu considérer les plus anciens de ces conflits (Israël, Liban, Irlande) en termes exclusivement ethniques ou nationaux. Les marxistes ne voulaient les voir qu'en termes socio-économiques. Mais lorsque, profitant du relâchement de l'étau totalitaire, ils réapparurent aussi frais qu'au XIX^e siècle, il devint difficile d'ignorer que ces conflits particulièrement longs, résurgents, sanguinaires opposaient des groupes ethniques que sépare aussi une « frontière » religieuse.

L'on se prit alors à craindre que les divisions religieuses ne dessinent certaines des grandes lignes qui vont structurer le monde de demain. D'autant plus qu'au-delà des apparences auxquelles on avait voulu s'arrêter, la qualité des rapports entre appartenances religieuses, au cours des deux derniers siècles, à part la brève parenthèse de la guerre froide (1945–85), loin de s'être améliorée, était au fond allée empirant, pour atteindre ces macabres apogées que sont le massacre d'au moins un million d'Arméniens au début du siècle, de six millions de juifs entre 1940 et 1945, et de combien de Croates, de Bosniaques et de Serbes de 1990 à 1996. D'après *Le Monde* (05.08.93) la guerre en Yougoslavie avait fait en 1993 plus de morts en 15 mois que la guerre du Liban en 17 ans. À peine cette dernière était-elle d'ailleurs terminée que, dès 1992, les Libanais vendaient des armes lourdes aux catholiques croates.

Et si ce n'était ni la lutte des classes, ni celle des nations, ni celle des blocs, ni celle des races qui devait ensanglanter le XXI^e siècle, mais celle des religions endogames ? Et si le temps court de la démocratie à l'occidentale, et de l'idéal laïque, était rattrapé par le temps long de l'endogamie orientale ? Ce chapitre est consacré au passage en revue de l'état des relations entre groupes endogames dans différentes régions du monde à la fin du XX^e siècle.

Europe orientale, Moyen-Orient et monde arabe

En Bosnie, malgré l'arrêt des bombardements serbes sur Sarajevo, la guerre continua et l'on peut espérer que le journaliste français d'origine serbo-croate, « D.M » dont B.Feron rapportait l'interview (*Yougoslavie : origines d'un conflit*, p. 72) se trompait lorsqu'il manifestait sa crainte que la Bosnie et la Yougoslavie ne préfigurent

l'évolution des rapports entre groupes ethno-religieux en Russie, en Europe et dans le monde : « la situation en Yougoslavie est une métaphore colossale. A savoir qu'à travers la Yougoslavie, on voit l'URSS, l'Europe, le monde. Les enjeux dans notre pays sont de l'ordre planétaire ».

Dans le reste des Balkans, la Bulgarie avait aussi connu des tensions communautaires, bien que moins spectaculaires. De 1985 à 1988 on y assista à une campagne de bulgarisation forcée des noms et prénoms musulmans (un million, soit plus ou moins 10%) que la Bulgarie considérait comme des Bulgares islamisés et la Turquie comme des Turcs opprimés. Le président Jikov alors au pouvoir voulait en effet se débarrasser d'une minorité qui aurait pu servir de prétexte à une invasion turque comme à Chypre. La musique et la langue turques y furent interdites dans les lieux publics et les pratiques religieuses islamiques soumises à [...] un « contrôle tatillon ». Cette politique provoqua de violentes protestations et la répression fit une centaine de victimes (*Le Monde diplomatique*, décembre 1989).

Certains musulmans bulgares résistèrent à cette campagne par la violence. En mai 89 les autorités bulgares d'une part expulsèrent plusieurs activistes musulmans et d'autres part annoncèrent que les citoyens pourraient dorénavant voyager librement. Elles ouvrirent la frontière avec la Turquie. Aussitôt 320 000 turcophones émigrèrent en Turquie. Celle-ci fut finalement obligée de fermer sa frontière devant un tel afflux. A partir de septembre 1989, 50 000 d'entre eux revinrent mais si les autorités les accueillirent volontiers, bien que leur refusant un statut spécifique, la population fut plus réservée. Le 29 décembre 1989 Peter Mladenov successeur de Jivkov, désireux de rompre l'isolement diplomatique dans lequel la politique de bulgarisation avait placé la Bulgarie, restaura les droits des musulmans (*Le Monde*, 13.01.90). Ces dernières mesures provoquèrent des manifestations et des grèves dans tout le pays (*Le Monde*, 07.01.90) les « Turcs » étant soupçonnés de vouloir former « une cinquième colonne ». Le calme ne sera finalement rétabli que suite à l'engagement de M. Dimitrov, ministre des Affaires étrangères, de ne pas reconnaître officiellement la présence d'une minorité turque sur le territoire, au cours des négociations qui devaient avoir lieu avec la Turquie en janvier 1990.

En Grèce, le 29 janvier 1990 des heurts entre musulmans et orthodoxes firent un mort et six blessés à Komotini en Thrace orientale. Ahmet Sadik, député grec musulman avait utilisé le mot « turc » dans sa propagande électorale au lieu de « musulman », ce qui avait été interdit par une décision de justice un an auparavant. Il fut condamné à dix-huit mois de prison ce qui entraîna la protestation d'un millier de musulmans auxquels s'opposèrent des Grecs orthodoxes (*Le Monde diplomatique*, octobre 92).

La Grèce, avec la Serbie pour laquelle elle avait d'ailleurs pris parti dès les débuts du conflit yougoslave, se considère comme le dernier rempart de l'Europe contre l'islam.

Monseigneur Christodoulou préconisa en mai 93 la création d'un axe orthodoxe dans les Balkans (Grèce, Bulgarie, Macédoine, Roumanie, Russie) pour contrer un « arc islamique » formé selon les Grecs par les populations turcophones et musulmanes de Bulgarie, de Macédoine, d'Albanie, de Bosnie et de Thrace occidentale, au nord-est de la Grèce » (*Le Monde*, 26.06.93). Radovan Karadzic alors leader des Serbes bosniaques « réclama la formation d'une 'Conférence orthodoxe' du même modèle que la Conférence islamique ».

A Chypre, au cours de 300 ans de domination latine et franque, du XII^e au XVI^e siècle, les populations catholiques et orthodoxes de l'île, séparées par leurs endogamies respectives, ne fusionnèrent pas plus que ne devaient le faire les populations orthodoxes et musulmanes en 300 ans de domination turque (XVI^e-XIX^e). Si depuis la partition du pays, le sang ne coulait plus entre les deux communautés, l'évocation d'une confédération entre les deux états indépendants fit dire au Premier ministre de la RTCN (turque) Dervish Eroglu : « Forcer les deux communautés à vivre ensemble pourrait causer un bain de sang. Nous avons vécu ensemble dans le passé, nous nous sommes entretués » et l'ancien représentant de l'ONU pour Chypre, le docteur Hugo Gobbi conclut son livre « *Repenser Chypre* » par ces propos désabusés : « la reconstitution par une union harmonieuse d'une société chypriote pluraliste est un rêve moralement admirable, mais elle n'est que cela, un rêve » (*Le Monde*, 18.07.93).

En Turquie, en 1990, dans le Sud-Est de l'Anatolie, plusieurs familles chrétiennes , dont une s'apprêtait à émigrer, furent massacrées par des vigiles villageois kurdes, loyalistes des Turcs. Des exactions contre des commerçants et des brutalités contre des prêtres syriaques furent également rapportées. L'administration, la police et l'armée turques fermèrent les yeux. Les instructions secrètes du Haut-commandement de l'Armée turque demandaient « de ne confier aucune responsabilité aux non-musulmans [...] et de les cantonner au rang de simples soldats » (*Le Monde*, *Ibid.*). En 1979, Bulent Ecevit fit cesser les activités de deux monastères syriaques du Tour-Abdine (*Le Monde*, *Ibid.*).

D'après *La Libre Belgique* du 13 janvier 1994 rendant compte d'une lettre du Comité de l'Église syriaque orthodoxe de Belgique : « sous prétexte de lutter contre le PKK des 'gardiens de village' s'en prennent fréquemment aux chrétiens araméens [...]. Le 22 février 1993 [...] un professeur de religion [a] été victime d'une action semblable de la part de gens qui 'visent [à] promouvoir un islam radical en expulsant, voire en exterminant les chrétiens de la région' avec l'appui du gouvernement turc [...]. En novembre 1993, les 199 habitants du village de Hassane [...] furent menacés d'avoir à abandonner leur maison, car la localité se trouve dans une zone où des combats opposent troupes gouvernementales turques et partisans du PKK ». Le 9 janvier 1994 un prêtre syriaque aurait été enlevé par un « groupe paramilitaire » près du village de

Haberli.

En Iran, sous le régime khomeiniste, s'il semble que les Arméniens bénéficièrent d'une relative tolérance, les hérétiques musulmans *Baha'i* y furent sévèrement persécutés dès l'avènement de la République islamique. Un rapport d'*Amnesty International* (novembre 93) accusait Téhéran de « persécuter de manière systématique les minorités ethniques et religieuses du pays ».

Au Liban, deux ans après la fin de la guerre libanaise, le 20 décembre 1993, le siège du parti phalangiste chrétien, premier parti d'opposition, était victime à l'heure de la réunion de son Comité central d'un attentat qui fit de nombreux blessés, rappelant au monde la fragilité de la paix de Taëf.

Faut-il rappeler la suite des accords de paix entre l'OLP et l'État d'Israël en septembre 1993, complétés par les accords du Caire du 5 mai 94, que l'on s'entêta pendant une décennie à qualifier de « processus de paix », expression à présent disparue du vocabulaire des média ?

Le monde arabe

Son évolution au cours des dix dernières années du XX^e siècle fut marquée par le ressurgence de l'intégrisme sunnite des frères musulmans répondant au défi de l'intégrisme chiite et à la permanence du conservatisme *wahabite* de l'Arabie Séoudite.

En Arabie, d'après un rapport d'*Amnesty International* les persécutions contre les minorités religieuses chiites et chrétiennes augmentèrent considérablement après la 1^{re} Guerre du Golfe. On y parla d'arrestation, de torture et même de meurtres de chrétiens et de chiites. La police religieuse saoudienne se serait arrogé le droit de « pénétrer dans des domiciles privés et d'y arrêter ceux qui sont surpris priant ou en possession d'images de Jésus-Christ, de rosaires, du *turba* (pierres servant à la prière des chiites) ou d'ouvrages religieux chrétiens ou chiites » (*La Libre Belgique*, 15.09.93).

En Algérie après le 21 septembre 1993, la liste des enlèvements et assassinats à caractère, non pas à proprement parler « raciste » mais « religioniste », s'allongea. A la mi-janvier 1994 on en comptait plus d'une vingtaine. Les islamistes s'en prenaient également aux musulmans fréquentant des chrétiens, aux islamistes tentés de négocier avec le pouvoir et aux couples mixtes. Ainsi dans le courant du mois de décembre 1993, une ressortissante russe mariée à un *Algérien*, le 29 décembre 1993, les conjoints d'un couple mixte belgo-algérien, dont le conjoint masculin, Bernard

Robert semble-t-il n'était pas converti à l'islam, furent assassinés à Thameur près de Bouira en Kabylie et le 15 janvier 94, l'épouse française d'un Algérien subit le même sort (*Le Soir*, 17.01.94). Le 8 mai 1994 deux religieux chrétiens furent assassinés par des islamistes à Alger (*Le Soir*, 09.05.94). Enfin, au terme d'une captivité de deux mois aux mains d'éléments du GIA (groupe islamiste armé), le 23 mai 1996, les sept moines trappistes de Thibéline furent égorgés.

En Égypte, comme nous l'avons vu plus haut, les chrétiens coptes étaient depuis longtemps victimes d'attentats et d'agressions de la part des islamistes. À partir de la fin de 1992 les intégristes (*Djamma islamiya*) de la vallée du Nil cherchèrent le départ des étrangers vivant en Égypte ainsi que des touristes.

L'Inde dans les années 80

Dans les années 80 c'est surtout l'opposition sikhs-hindous qui était à la une des relations inter-communautaires. Les sikhs, secte syncrétiste qui se propose d'opérer une synthèse entre le polythéisme hindou et le monothéisme musulman, s'ils sont considérés comme hérétiques par les musulmans, constituent une caste hindoue aux yeux des hindous. Mais leur concentration dans le Pendjab, additionné à leur dynamisme et au statut socio-économique élevé auquel ils parvinrent sous le *Raj* britannique, inspira à certains d'entre eux le désir de fonder au Pendjab un état séparé. L'assassinat d'Indira Gandhi par des sikhs de sa garde personnelle, le 31 octobre 1984, provoqua en Inde une vague d'émeutes anti-sikhs.

En 1985, Rajiv Gandhi dispensa les musulmans de l'article du code qui prescrit le paiement d'une pension alimentaire aux femmes répudiées, comme contraire au Coran et à la *charia*. Ces mesures furent à l'origine de la poussée électorale du BJP (*Bharatiya Janata Party*, nationaliste hindou). En 1987 des émeutes opposant hindous et musulmans firent 200 morts à Meerut. En 1989, suite à l'affaire Rushdie, des émeutes firent 12 morts à Bombay.

Le 6 décembre 92, la mosquée d'Ayodhya, bâtie au XVI^e siècle sur les ruines d'un temple ancien dédié au dieu hindou Rama, fut détruite par une foule de fondamentalistes hindous manipulés par le BJP. Cet événement déclencha la pire vague de violence inter-communautaire depuis les massacres qui précédèrent l'indépendance : 2 000 morts sur le site même et 200 dans le reste de l'Inde, dont 40 à Bombay où les musulmans détruisirent un temple hindou. Des milliers de musulmans bengalis se mirent en marche vers Ayodhya mais la frontière fut fermée. Le couvre-feu fut instauré dans une quarantaine de villes. A Dacca, au Bangladesh, l'attaque de trois temples hindous fit de nombreux blessés, en Afghanistan trois temples furent

détruits, et en Angleterre (*The Independent*, 10.12.92) cinq temples et plusieurs centres culturels hindous furent incendiés.

Mais le pire était à venir. Contrecoup des événements d'Ayodhya, la « tornade inter-confessionnelle » qui éclata à Bombay en janvier 93 (J.-P. J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz, *Le Monde*, 22.05.93) fit un millier de morts dont 80% de musulmans « bidonville contre bidonville, immeuble bourgeois contre idem [...] histoires de familles entières brûlées vives dans leur cabane ou dans leur appartement, de portefaix ou chauffeurs de taxi mahométans déculottés en pleine rue pour constater leur circoncision et tués à coups de pierres ou de couteau de cuisine ». La riposte musulmane se produisit à la mi-mars : une série de bombes explosa dans des endroits sélectionnés dont la Bourse de Bombay et fit 80% de victimes hindous cette fois. Dans ces conditions chaque individu « même le moins excité » cherche refuge « chez les siens » note J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz (*Ibid.*).

Le dernier *travelogue* de V.S. Naipaul, *India*, où il nous raconte ses plongées dans différents milieux indiens hindous et musulmans entre autres, nous fait voir par le menu ce que peut être la triste routine de la cohabitation, non pas dans ce que J.-P. Péroncel-Hugoz (*Ibid.*) appelle les « sociétés pluri-ethniques » mais dans ce que j'appelerais les sociétés « pluri-communautaires » faites de groupes sociaux endogames fermés les uns aux autres.

A en croire Naipaul, la tension y serait perpétuelle (p. 32) et dans les quartiers populaires les disputes entre enfants dégénèrent souvent en batailles entre parents. Pourrait-il en être autrement se demande Naipaul quand on voit les conditions dans lesquelles vivent la majorité des Indiens ? Mais sa question sous-entend la question corollaire : la coexistence serait-elle plus pacifique si les conditions économiques étaient meilleures ? Car comment assurer que les améliorations et les progrès se fassent toujours de manière égale pour toutes les différentes ‘cultures’. J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz remarque : « un *modus vivendi* bancal mais évitant le pire avait duré tant que la pauvreté des musulmans était allée de pair avec leur résignation : leur brusque enrichissement (suite à leurs rapports avec les ‘États pétrodollarisés’ de l'autre rive de la mer d'Arabie), leur persistante surnatalité, leurs têtes relevées, ont déchaîné l'intégrisme safran [couleur du nationalisme hindou] » (*Le Monde*, 22.05.93).

En Inde, les groupes mafieux ont une coloration confessionnelle. Ils « protègent », contre rétribution, leurs coreligionnaires ou même ceux de l'autre bord pour peu qu'ils l'acceptent ou en fassent la demande, et patient. À défaut ils ont, comme toutes les mafias du monde, recours aux pressions, aux menaces, au racket, au kidnapping, au meurtre. Cependant note Naipaul (p. 74) alors que les gangsters hindous sont considérés comme des parias par leur propre communauté, les musulmans

considèrent les leurs comme des héros.

Même si l'on considère les classes aisées, l'explication économiste de l'hostilité entre communautés semble réductionniste. A Bombay, un des informants de J.-P. Péroncel-Hugoz-Hugoz déclare (*Le Monde*, 22.05.93) : « L'argent [...] cache] nos divisions bien réelles entre confessions [...] ethnies [...] castes, toutes divisions soigneusement cachées aux étrangers, mais bien visibles pour nous, surtout dès qu'on arrive à l'heure de vérité qu'est le mariage. Lisez les annonces de mariages ! Il n'y est question que de couleur de la peau ou des yeux, de foi, de caste, etc. Le creuset bombéïte n'a jamais vraiment fonctionné, sauf peut-être dans un milieu intello restreint. Cela ne veut pas dire qu'il ne faille pas tout tenter pour que ce creuset existe un jour sinon nous verrons des choses encore plus terrifiantes ». D'ailleurs les groupes paramilitaires extrémistes hindous, comme le *Shiv Sena*, s'en prennent également aux couples mixtes pourtant relativement rares (Naipaul, *Id.*, p. 48).

Ali Jinnah, fondateur de l'État islamiste du Pakistan avait-il raison contre le Mahatma Gandhi lorsqu'il déclarait : « L'islamisme et l'hindouisme sont deux ordres sociaux différents et distincts, et c'est un rêve d'imaginer que musulmans et hindous puissent un jour évoluer dans le cadre d'une même nation » (J.-P. Péroncel-Hugoz *Le Monde*, *Id.*).

Pour conserver le Cachemire, seul état de l'Union à majorité musulmane, l'Inde a connu trois guerres contre le Pakistan depuis 1947. Le 26 janvier 1950 il est partagé en deux états l'un pakistanaise l'autre indien. Depuis 1965 la frontière est surveillée par des troupes de l'ONU. A l'intérieur même de l'État du Cachemire des groupes armés musulmans commettent régulièrement des attentats contre la minorité hindoue et s'affrontent à l'armée indienne. En 1993 ce conflit avait causé entre 3000 et 7000 morts suivant les sources (*Le Monde*, 28.08.93 et 10.12.93) et quinze mille musulmans cachemiri étaient en prison. Le 30 janvier 90 des groupes musulmans imposèrent le port du voile aux musulmanes. Ce même mois de janvier des militaires indiens, en représailles au meurtre de plusieurs de leurs collègues, brûlèrent 250 magasins musulmans et tuèrent 50 personnes. Le 14 août 93 des terroristes musulmans arrêtèrent un bus reliant Kishtwar à Jammu, en firent descendre les musulmans et massacrèrent les 15 occupants non-musulmans. Le 10 décembre 93 un véhicule de l'armée sauta sur une mine. Les représailles firent quatre victimes civiles.

Au Bangladesh, en septembre 1993 sur les sept universités du pays trois durent arrêter totalement les cours après que des incidents provoqués par des islamistes eurent entraîné la mort de 3 personnes et 250 blessés (*Le Monde*, 24.09.93) .

Au Ladakh, en 1989, des affrontements entre bouddhistes et musulmans firent 3

morts à Leh suite à l'arrestation d'activistes bouddhistes (*Le Monde*, 31.08.89). En Thaïlande, d'après *La Libre Belgique* (14 et 15 août 93) 34 écoles musulmanes furent détruites dans les provinces à majorité musulmane. En représailles, 9 moines bouddhistes furent blessés lors d'une attaque à la grenade dans la province de Narathiwat. L'agitation musulmane dans le Sud de la Thaïlande se poursuit jusqu'à nos jours. En Birmanie, dans les premiers mois de 1992, 251 000 *Rohingyas* musulmans, victimes d'exactions de la part de l'armée furent le pays pour se réfugier au Bangladesh. Le 7 mai, Dacca et Rangoun décidèrent de rapatrier les *Rohingyas* mais plusieurs milliers d'entre eux s'ensuivirent de leurs camps afin d'éviter le rapatriement (*Le Monde*, 16.05.92). À ce jour, d'après *arabnews.com* (20 juillet 2007) le nombre de réfugiés *Rohingyas* se monterait depuis 1948 à 1,5 million, dont 30 000 vivent encore dans des camps au Bangladesh.

Afrique noire

Au Soudan le Président Nemeiry, au pouvoir depuis 1974, imposa en 1983 la *charia* islamique à tout le territoire du Soudan y compris le Sud chrétien et animiste où vivent entre autres les Nouba, les Nuer et les Dinka. Ces populations furent dès lors systématiquement affamées par le pouvoir. En 10 ans, trois millions de personnes furent déplacées et leurs terres attribuées à des colons arabes et musulmans venus du Nord (*La Libre Belgique*, 29.07.93). Des enfants auraient été enlevés, islamisés, ou placés comme esclaves dans des familles musulmanes. Lors d'une conférence de presse donnée à Bruxelles par Mgr Macram Max Gassis, évêque catholique d'El Obeid, le prélat dénonça « les massacres collectifs, les arrestations arbitraires, les déportations et les campagnes d'islamisation forcée » (*La Libre Belgique*, 04.10.93).

En Somalie, avant même que la guerre des clans ne mette Mogadiscio à feu et à sang et que l'intervention américaine sous mandat de l'ONU ne tente d'y mettre fin à partir de décembre 92, de sanglants incidents avaient eu lieu en 1989. Au début du mois de juillet de cette année l'évêque de Mogadiscio, Mgr Salvatore Colombo fut tué sur le parvis de sa cathédrale. Une semaine après une tentative de coup d'état contre le Président Siad Barré eut lieu, fomentée par des fondamentalistes musulmans (*Le Monde*, 05.08.89). D'après un numéro intitulé « Intolérance et discriminations religieuses dans 40 pays d'Afrique » du *Journal européen des droits de l'homme* (1994, n°3)¹³ la cathédrale de Mogadiscio fut ensuite pillée et incendiée, des églises et cimetières chrétiens profanés et au début des années 90 toute « présence chrétienne » avait pratiquement disparu de Somalie.

D'après *La Libre Belgique* (18.01.1993) le général Aïdid, leader des Habr Gedir et le « président » Ali Mahdi, chef des Abgal — ces deux clans, tous deux de la tribu des

13 Droits de l'Homme sans frontières, B.P. 1, 7090 Braine-le-Comte, Belgique.

Haweye, fédérant la nébuleuse de clans qui s'affrontaient depuis 1990 — signèrent le 16 janvier 94 un accord de paix grâce à la médiation de l'imam de Hirab, chef spirituel musulman. Cet accord instaurait la *charia*.

Notons que, selon Monsieur Mohamet Daar, fonctionnaire à la représentation de l'OUA à Bruxelles, si l'exogamie tant tribale que clanique était couramment pratiquée en Somalie on constate, suite aux conditions économiques particulièrement dures qui prévalent depuis une vingtaine d'années, un renforcement de l'endogamie clanique, c'est-à-dire de l'entité endogame la plus restreinte possible, si l'on excepte la famille nucléaire (père, mères, enfants). Cette évolution, menant aux confins de l'inceste, manifeste aussi une tendance à la désagrégation du concept même de société.

C'est également à cette époque que des tensions entre appartenances religieuses firent surface dans d'autres pays de l'Afrique sub-saharienne qui en avaient jusqu'à présent été préservés : Éthiopie, Ghana, Kénya, Niger, Nigéria et Tanzanie. Des incidents graves y eurent lieu pour la première fois au début des années 90.

En Éthiopie les biens de musulmans furent endommagés par des orthodoxes dans le Tigré. Dans la région d'Arsi par contre des orthodoxes furent victimes de violences de la part des musulmans. Plusieurs centaines de chrétiens amharas y furent tués entre novembre 1991 et juin 1992. Des protestants y auraient également été victimes de violences de la part des orthodoxes. Ces dernières violences firent quelques morts et plusieurs centaines de blessés.

Au Ghana, un conflit ethno-religieux entre Konkombas catholiques et Dagombas musulmans fit un millier de morts dans le Nord du pays en février 1994. Au Kénya des conflits entre Masais islamisés et Kikuyus chrétiens donnèrent lieu à des massacres et à des destructions d'églises. Le Niger fut le théâtre en 1992 de violences entre les sectes musulmanes Tidjaniya et Izala. Au Nigéria, « la tension religieuse sur fond de clivage ethnique est latente en permanence ». Elle donna lieu en avril 1991 à un conflit qui aurait fait 200 morts dans le nord du pays. Dans les années 80 déjà « plus de 6 000 personnes y auraient perdu la vie dans des affrontements religieux ». En Tanzanie, à Dar Es Salam, des intégristes musulmans s'attaquèrent le vendredi saint 1993 à des boucheries qui vendaient du porc.

Il est remarquable qu'en Afrique ce soient des tribus entières qui se convertissent à l'une ou l'autre confession de telle ou telle grande religion. La part de l'individu et du libre choix de l'image qu'il désire se donner du monde sont évidemment en de telles circonstances réduites à néant, et le caractère « génétique » ou de « caste » d'appartenances ainsi constituées n'en apparaît que plus nettement.

Sur ce continent, c'est finalement en Afrique du Sud que l'évolution la plus positive aura eu lieu avec le processus d'abolition de l'apartheid entre Blancs et Noirs amorcé en 1990 pour aboutir en 1994. L'abrogation du caractère légal de l'inégalité et de l'endogamie raciale n'y suffit sans doute pas à installer l'égalité économique et promouvoir l'exogamie de race, mais elle mit fin aux abus de la caste dominante et ouvrit les perspectives d'une évolution qui pourrait faire de l'Afrique du Sud un autre Brésil.

Traits communs aux pays africains

À la fin du XX^e siècle en Mauritanie et au Soudan, la conversion d'un musulman à une autre religion constitue un délit passible de la peine de mort. Au Maroc, ce même « délit » est passible de prison. En Égypte il entraîne la rupture des liens matrimoniaux d'avec le conjoint resté musulman ainsi que la perte de tout droit d'hériter d'un parent musulman et du droit de garde d'enfants. Dans ces pays le prosélytisme en faveur d'une autre religion est également pénalement sanctionné. En Égypte il constitue une atteinte à l'ordre public. En Tunisie, bien qu'il soit interdit « aucune peine spécifique n'est prévue ».

En général « Les états majoritairement musulmans, presque tous membres de l'Organisation de la Conférence Islamique, ne traitent pas sur un pied d'égalité leurs ressortissants non-musulmans. A des degrés divers selon les pays, la discrimination est la règle dans la vie économique et politique, dans la société civile, devant les tribunaux, dans l'enseignement, dans le domaine du droit personnel. Le statut de *dhimmi* consacre, sous couvert de protection des minorités religieuses, leur infériorité par rapport au statut de musulman ». Les seuls pays africains où règne la tolérance religieuse seraient d'après les auteurs de ce rapport le Burkina Faso, la Gambie, le Sénégal pour les pays à majorité musulmane, le Burundi, le Cap-Vert et Madagascar pour les pays à majorité chrétienne. On peut y ajouter le Bénin et la Côte d'Ivoire à majorité animiste.

France

La France et les musulmans

Si après l'Indépendance algérienne (1954), entre 1970 et 1991, d'après Fausto Giudice (*Arabicides*, Éd. La Découverte, 1992) les tribunaux français ont souvent prononcé des peines minimes pour des mauvais traitements ou des meurtres racistes, qualifiés d'incidents et ramenés à de simples délits, « depuis la fin de la guerre

d'Algérie, il n'y a guère eu en France jusqu'à ces derniers temps, d'éruption grave d'hostilité spécifique, entre Français de souche et immigrés ou Français musulmans ».

Une tension nouvelle se fit jour après la 1^{re} Guerre du Golfe et l'affaire dite du « foulard islamique ». Il semble qu'un doute ait alors surgi dans certains secteurs de la société française, qui en avaient été préservés jusqu'alors, relativement à la possibilité de l'assimilation de l'islam en France.

En 1991, d'après un rapport du syndicat des commissaires de police « la loi républicaine ne s'applique plus dans les banlieues avec la même rigueur que dans le reste du territoire national » (*Le Monde*, 25.05.91) et les interpellations de délinquants étaient souvent rendues impossibles par des groupes s'opposant « *manu militari* » aux policiers. Certains postes de polices étaient régulièrement pris d'assaut. Une identité de quartier se développait autour de noyaux dont l'identité ethnique ou confessionnelle assurait la cohésion.

Le concept d'intégration, dont média, hommes politiques et représentants des communautés faisaient un large usage, sans le définir, restait le centre d'un malentendu, dont on avait parfois l'impression qu'il n'était de l'intérêt ni des uns ni des autres de le dissiper. Quant au Roi Hassan II, il rappelait sur TF1 au début de 1993 (16 mai) son hostilité à toute intégration des Marocains dans la société française ajoutant « J'aimerais qu'ils ne soient même pas l'objet d'une tentative car ce seraient de mauvais Français ». D'ailleurs il attribue l'intégrisme à « une trop grande tendance à la laïcité, à oublier qu'on est musulman » (*Le Soir*, 18.05.93).

Ce genre de déclaration, les difficultés qu'éprouvait l'islam français, alors comme maintenant, à se structurer de manière à pouvoir constituer un interlocuteur institutionnel vis-à-vis des pouvoirs publics français ainsi que l'opinion, courante chez les jeunes beurs¹⁴, d'après laquelle ils n'avaient pas à s'intégrer – l'étant déjà du simple fait d'être nés en France et de partager les modes de consommation des jeunes Français – donnaient l'impression d'ignorer que toute société est fondée sur un certains nombre de valeurs fondamentales communes et renforçaient d'après un article publié par (*Le Monde*, 23.10.92) « l'idée [...] que l'islam n'est pas une religion 'comme les autres'. Directement lié aux intérêts de puissances étrangères souvent hostiles [...] il constituerait une menace potentielle pour la sécurité intérieure [...]. L'idée qu'une communauté puisse obéir à d'autres règles que celle qui s'imposent à l'ensemble des citoyens pour l'éducation des enfants, le choix des conjoints ou le statut des femmes est contraire au principe même de la République ». Le jeudi 14 octobre lors d'un colloque sur la xénophobie organisé par l'UNESCO, Charles Pasqua proclamait son « choix de l'assimilation républicaine avec la même loi, les

14 Berbères d'Europe.

mêmes droits et les mêmes devoirs pour tous » (*Le Monde*, 16.10.93). Le 3 février, le cardinal Decourtray au cours d'une rencontre à Bruxelles de représentants du judaïsme, de l'islam et du catholicisme dénonçait la tolérance de ceux qui disent « je ne suis pas raciste mais... » préférant la franchise de ceux qui disent « je suis raciste mais je lutte... » (*La Libre Belgique*, 04.02.93), sans s'interroger davantage sur la spécificité d'un « racisme » aussi difficile à déraciner.

N'était-il pas en effet à craindre que les sociétés européennes, où l'empire de la religion et de l'endogamie religieuse s'était relâchée, ne réagissent à moyen terme à la présence de groupes endogames ou hypergames par un retour à l'endogamie religieuse ou de race ?

Le 18 mai 93, Nadira qui « fume des cigarettes blondes, porte le *jeans* et ne présente aucun des signes extérieurs de l'intégrisme musulman » arrose d'essence Odile, la petite amie de son frère Abdelkrim, et craque une allumette. Odile est gravement brûlée. Nadira n'aurait pas supporté, « qu'Odile, une 'catholique', soit la petite amie de son frère cadet ». D'après la police judiciaire de Seine-Saint-Denis cependant « il s'agit d'une histoire de cité plutôt que d'une guerre de religion » (*Le Monde*, 21.05.93). L'édition du 9 août 1993 de *Libération* annonçait qu'un exemplaire du *Protocole des sages de Sion* circulait dans une classe du Lycée Joliot-Curie à Nanterre dont la majorité des élèves étaient algériens et qu'un jeune juif s'était fait tabasser à la sortie de ce lycée le jour qui suivait la fin du ramadan. Après les premiers d'une série de meurtres de coopérants étrangers en Algérie, M. Collinot membre du bureau politique du Front National annonçait le 8 décembre 93 « nous avons décidé de faire la chasse aux barbus (les islamistes) » (*Le Monde*, 12.12.93).

C. Jelen (*La Famille, secret de l'intégration*, p. 128) citait les chiffres suivant lesquels on aurait compté en France moins de 100 mariages entre musulmanes et non-musulmans en 1968, « un millier en 1980 » et « près de deux mille à la fin des années 80. » Les chiffres du sondage SOFRES publiés par *Le Nouvel Observateur* (2 décembre 1993) qui fit le sujet, le même jour, du débat télévisé de « La marche du siècle » semblaient également encourageants. D'après ce sondage 65% des maghrébines et 81% des maghrébins avaient déjà eu des relations sexuelles avec des Français ou des Françaises. Par contre seulement 32% de maghrébines et 57% de maghrébins envisageaient sans problème un mariage avec un Français et une Française, tandis que 29% de maghrébines pouvaient envisager une telle union malgré l'opposition de la famille, et que 37% d'entre elles s'y refusaient. Au cours du débat, l'islamologue Bruno Etienne de l'Observatoire des religions à Aix, déclara : « C'est sur l'exogamie que l'évolution des communautés va bloquer », prévoyant que les communautés allaient tenter de contrôler la croissance du nombre des mariages mixtes.

Enfin les média semblaient prendre conscience du fait que les mariages mixtes constituaient vraiment un des noeuds principaux du problème de l'intégration, et le levier privilégié qui permettrait de relancer une dynamique apparemment à bout de souffle. Le 18 janvier 1994, le magazine télévisé « Bas les masques » de Mireille Dumas, sur FR2, invitaient deux jeunes couples mixtes dont le témoignage contrastait de manière réconfortante avec les nouvelles de Bosnie et d'Algérie. Le premier était constitué de Pascal, catholique, ancien membre du FN, et de Farida, musulmane « sociologique », le second de Chaïm, juif israélien et Noudjat, israélienne et musulmane. Le mariage civil n'existant pas en Israël, ils s'étaient mariés à Chypre. Les documents d'état civil et les pièces d'identité de leurs enfants ne portaient aucune mention de religion. Mais pendant quatre ans ils souffrissent de ce qu'ils appelaient un « boycott social ». Comme Farida et Pascal, ils parlèrent des difficultés de leur situation mais aussi de leur résolution et de leur sentiment d'avoir raison, et d'être des pionniers.

La France et les israélites à la fin du siècle dernier

L'attitude du public français à l'égard des israélites avait considérablement évolué depuis l'affaire Dreyfus, la dernière guerre et le régime du maréchal Pétain. L'Église de France, elle aussi, avait beaucoup changé. Dès lors l'épidémie de profanation de tombes juives que connut la France, particulièrement le Sud en 1989, provoqua une stupéfaction et une condamnation générale qui retentirent longtemps après les faits. Malheureusement il faut bien admettre qu'en 2007, presque vingt ans après, le phénomène s'est banalisé et ne provoque souvent plus que des commentaires blasés. Faut-il se demander si le « modèle moyen-oriental » s'est déjà structurellement imposé de ce côté de la Méditerranée ?

En 1989, à Aix-les-Bains (Savoie), la demande de location d'un terrain communal par une communauté juive orthodoxe « intégriste » d'après M. Jean Murguet, conseiller général de la Savoie, avait failli provoquer une « affaire », les cinq membres (divers droite) de la minorité au Conseil municipal étant sortis avant le vote et trois élus socialistes s'étant abstenus. La communauté juive voulait bâtir sur ce terrain une *yeshiva* (école talmudique) et une synagogue. Une partie du public aixois n'avait pas aimé que ses membres se distinguent vestimentairement, signe d'après M. Murguet de leur « désir profond de ne pas s'intégrer » précisant « Si nous n'avons pas de difficultés avec les juifs totalement intégrés, nous risquons d'en avoir avec les intégristes » (*Le Monde*, 17 et 19.10.89). Frank Eskenazi et Edouard Waintrop (*Le Talmud et la République*, Grasset, 1991) pensaient que la nouvelle visibilité du judaïsme orthodoxe en France, suite à l'arrivée massive de juifs d'Afrique du Nord,

était le fait d'une minorité d'individus désireux de manifester sur la place publique leur appartenance à un groupe socio-culturel. D'après ces auteurs, si l'on tenait compte de la faible fréquentation des organismes communautaires, de la croissance ininterrompue des mariages mixtes et du caractère minoritaire de la pratique religieuse constante « l'assimilation demeurait la toile de fond sur laquelle se dessinait une nouvelle revendication communautaire » (*Le Monde diplomatique*, mai 92).

Europe de l'Ouest

Allemagne

L'Allemagne tant de l'Est que de l'Ouest connut une alerte en 1992 avec une épidémie d'agressions et d'incendies contre des foyers de réfugiés et des domiciles d'immigrés principalement turcs. Les auteurs en étaient des extrémistes de droite ou des *skinheads* agissant parfois avec la complicité de la population. Ces attentats firent entre 1991 et 1992 plusieurs dizaines de victimes : 1 453 agressions et 3 tués en 1991; 2 584 agressions faisant 17 morts en 1992 d'après le rapport annuel de l'Office de protection de la constitution (*Le Monde*, 28.08.1993). Près de 90% de cette violence aurait été dirigée contre des étrangers.

A Dolgenbrodt (Brandebourg) en 1992 dans le cadre de la vague d'émeutes à caractère raciste de Rostock-Lichtenhagen, les villageois auraient rassemblé 2 000 DM pour financer l'incendie par des *skinheads* d'un Centre d'accueil pour immigrés. Le centre fut effectivement incendié la veille de l'installation des immigrés et la « victoire » aurait été célébrée au village (*Le Monde*, 27.08.93). A la fin du mois de décembre 1992, trois Allemands de 23 à 26 ans furent « agressés et blessés à Hambourg par une vingtaine de jeunes étrangers qui, trompés par leurs cheveux courts, les avaient pris à tort pour des extrémistes de droite » (*La Libre Belgique*, 21.12.92).

Belgique

Si l'intérêt que les Belges, francophones particulièrement, portent aux événements et à la vie politique française, ainsi que le mimétisme légèrement décalé qui accompagne cet intérêt, sont parmi les caractéristiques de la société belge, ainsi que l'avait déjà remarqué Baudelaire, alors les beurs de Belgique sont bien intégrés.

Quelques jours après les premières émeutes françaises de 1991 à Vaux-en-Velin, entre le 13 et le 20 mai, plusieurs communes bruxelloises s'enflammèrent suite à des contrôles de police dans des quartiers à forte densité d'immigrés, qui s'estimant chez eux, pensèrent pouvoir s'y opposer. En fait le phénomène n'était pas plus rare en Belgique, et particulièrement à Bruxelles, qu'en France mais c'est en 1991 qu'on le vit prendre un caractère aussi massif. En avril 1993 une équipe de la RTBF, télévision francophone belge, fut passée à tabac pour les mêmes raisons : un reportage dans un quartier à forte concentration d'immigrés avait été considéré par les intéressés comme une insupportable intrusion (*La Libre Belgique*, 09.04.93). Des incidents eurent également lieu à Anvers en décembre 92, quand des supporters du club de football local, le Beerschot, s'attaquèrent trois samedis consécutifs à des Turcs et à des établissements turcs dans le quartier du Kiel. Le *Vlaamse Blok*, parti flamand d'extrême droite, représentait à Anvers le premier parti d'opposition.

Sans être un état religieux, la Belgique n'est pas un état laïque dans le sens où l'est la République française. S'il n'y a pas de religion officielle, l'État n'y étant pas « séparé » des religions, il en reconnaît et en subventionne quatre : le catholicisme (majoritaire), le protestantisme, le judaïsme et l'islam. Les autres appartenances religieuses ont évidemment droit au respect et à la protection de l'état mais leurs ministres ne sont pas subventionnés. La « laïcité » belge signifie donc plutôt institutionnalisation et protection du pluralisme religieux plutôt que « séparation ». D'autre part il existe en Belgique une mouvance et des mouvements laïques que fédèrent le CAL (Centre d'action laïque). Quatre des six partis les plus importants et les plus anciens, les partis libéraux et socialistes francophones et flamands, ainsi que les écologistes se situent dans cette mouvance. L'existence de deux partis confessionnels (CVP et PSC, partis chrétiens respectivement flamand et francophone) ainsi que l'existence d'un « statut personnel » dans les matières linguistiques et culturelles, pouvait ouvrir la porte à d'éventuels dérapages. Les différentes confessions reconnues pouvaient en effet un jour s'inspirer de ce précédent pour réclamer le droit à la représentation politique ou à la personnalité du droit dans les matières religieuses. L'UAM (Union des associations marocaines) s'opposa cependant à la constitution de mouvements ou de partis d'inspiration ethnique (*La Libre Belgique*, 06.12.93). Ajoutons, pour que le tableau soit complet, que les écoles libres, parmi lesquelles les catholiques sont les plus nombreuses, sont subventionnées par l'État. Le CAL militait pour une « reconnaissance institutionnelle du mouvement laïque » semblable à celle dont bénéficient les confessions religieuses. Une telle reconnaissance permettrait de subventionner, au même titre que les ministres des cultes, des « conseillers philosophiques laïques ». Cette reconnaissance a depuis lors eu lieu, et les mourants ou les prisonniers peuvent faire appel à un « conseiller philosophique ».

Espagne

Au début des années 1990, une grande partie de l'opinion publique attribuait aux cent à deux cent mille Marocains y vivant illégalement l'augmentation de l'insécurité. Dans la nuit du 20 mai 1991, à Melilla, enclave espagnole au Maroc, une centaine de soldats de la Légion étrangère espagnole envahirent le quartier arabe attaquant les maisons et détruisant les voitures.

En Italie aussi le sentiment d'insécurité montait et les immigrés ou les travailleurs saisonniers africains en étaient souvent rendus responsables par la population. En août 1993, à Stornara di Foggia, dans les Pouilles, suite à la mort d'infarctus d'un vieillard de 82 ans au cours d'un cambriolage dont les auteurs étaient supposés être des immigrés, 600 de ces derniers furent chassés du village par la population en colère et durent se réfugier à Naples sous la protection de la police cependant que les illégaux qui se trouvaient parmi eux étaient expulsés (*La Repubblica*, 18.08.93). A Gênes également il y eut au cours de l'été 1993 des « affrontements raciaux » avec des Marocains (*La Repubblica*, 06.01.94).

En juillet 93 Umberto Bossi leader de la Ligue du Nord déclarait à l'hebdomadaire italien *Il Sabato* que le monde est divisé en deux, l'Occident civilisé et les barbares, que les nouveaux barbares sont les musulmans et que pour les combattre l'usage de la force est justifié » (*La Repubblica*, 24.07.93).

Hollande

Dans ce pays connu pour sa tolérance un député d'extrême droite fut applaudi par plusieurs de ses collègues appartenant à tout l'éventail politique lorsqu'il suggéra que les subsides alloués à l'intégration des immigrés le soient plutôt à l'aide aux petites entreprises en difficulté.

En août 1993 une petite Marocaine se noya sous les regards indifférents des badauds qui sauf de rares exceptions s'abstinent de répondre à la demande d'aide des pompiers pour former une chaîne humaine dans la pièce d'eau, ce qui aurait pu sauver l'enfant : « Les gens sont restés sans rien faire. Ils n'ont même pas levé le petit doigt » aurait déclaré le porte-parole de la police (*Le Monde*, 27.08.93). Certaines des personnes présentes auraient répondu à la demande des pompiers « par des propos racistes et des gestes obscènes ».

Le Royaume-Uni

Dans les années 80, l'intégration des Britanniques d'origine asiatique (*Asians*), essentiellement Indiens et Pakistanais, avait fait des progrès importants au point qu'à Bradford six membres du Conseil et 10% des fonctionnaires municipaux étaient d'origine asiatique (*The Observer Review*, 11.02.90). Ces progrès furent compromis par l'affaire Rushdie. C'est en effet à Bradford qu'eurent lieu les manifestations de musulmans anti-Rushdie les plus spectaculaires assorties d'autodafés des *Versets sataniques*. Suite à ces actions le Conseils des mosquées (*Council of mosques*), dont deux membres avaient approuvé la *fatwa* de Khomeiny appelant au meurtre de Salman Rushdie, reçut presque quotidiennement des lettres anonymes d'insultes et de menaces et le siège du Conseil fut attaqué quatre fois.

Après « l'affaire », Mohamed Ajeeb, ancien maire de Bradford reçut une lettre lui déclarant que « tout ce qu'il méritait c'était les chambres à gaz » (*Ibid.*). Azam, le président du Conseil des mosquées reçut la menace suivante « laissez Rushdie tranquille, ou alors... » (*Ibid.*). Des restaurants, des commerces et des chauffeurs de taxi furent attaqués. Certains groupes de jeunes psalmodiaient « Rushdie est notre héros, Rushdie au pouvoir » et les fans du club de football de Bradford City avaient repris le nom de Rushdie comme un de leurs cris de ralliement (*Ibid.*). Il n'était pas rare que de jeunes Pakistanais se fassent interPELLER dans la rue par de jeunes Blancs leur demandant: « Avez-vous vu Rushdie? Si vous le voyiez, le tueriez-vous? ». Des batailles rangées eurent lieu entre groupes de jeunes musulmans et jeunes Blancs. Un parti musulman (*Islamic Party*) vit le jour et le *lobby* anti-raciste se rangea du côté de Salman Rushdie et de la liberté d'expression (*Ibid.*). Le groupe des Jeunes musulmans (*Young Muslims*) constitua une équipe de vigiles qui se chargea de protéger les sièges des institutions musulmanes. D'après Mohamed Sadeq, leur leader, le crime d'apostasie transcendait les frontières et les droits nationaux et internationaux devaient intégrer cette catégorie pénale (*Ibid.*).

Lorsqu'un jeune Pakistanais posait sa candidature à un emploi, il était fréquent qu'on lui demandât quelle était sa position par rapport à Rushdie au point que certains essayèrent de se faire passer pour hindous. Des architectes refusèrent de travailler pour les musulmans ou les institutions musulmanes et des journaux locaux refusèrent de publier le courrier des lecteurs musulmans (*Ibid.*). À Millwall dans la banlieue Est de Londres, un candidat du « *British National Party* » (BNP), parti d'extrême droite, fut élu le 16 septembre 1993, pour la première fois depuis 1976. Les Asiatiques de Millwall, en général des Bengalis, furent pendant des mois victimes d'agressions de bandes de jeunes influencés par le BNP.

L'Amérique, creuset ou saladier ?

Évoquant l'Amérique à propos d'endogamie la première question à laquelle on s'attendra ne concerne pas tant les rapports entre confessions religieuses que les conflits raciaux entre Noirs et Blancs. En effet, à l'abri de la législation fédérale, en dépit de ce que peuvent stipuler les différents droits religieux, les mariages entre confessions sont courants, particulièrement entre confessions protestantes. Mais une endogamie raciale de fait a longtemps empêché le métissage entre Blancs et Noirs même lorsqu'ils appartiennent à la même confession. Aucune loi ou réglementation, aucune règle explicite ne l'interdit pourtant. Malgré cela, ces unions restaient extrêmement rares et ne s'observaient marginalement que dans les catégories les plus défavorisées de la population blanche ou dans les milieux libéraux d'intellectuels et d'artistes de certaines grandes villes. Au cours des deux dernières décennies du siècle dernier il semblait cependant que la tendance fût à une porosité croissante de la barrière raciale, dans les villes en tous cas.

La persistance de la barrière endogamique entre Blancs et Noirs repose sans doute encore sur les marques laissées par le passé récent d'inégalité légale entre les deux populations ainsi que sur les conditions économiques, sociales et culturelles qui en sont le reliquat. La séparation est actuellement peut-être davantage du type de celles qui existent entre deux classes sociales qu'entre races ainsi que le suggèrent de nouvelles tendances dans la sociologie américaine. Contrairement à ce que l'on entend parfois, elle n'indique pas l'émergence d'un phénomène de type « caste » car, rappelons-le, l'appartenance à une caste en Inde a pendant deux à trois millénaires représenté une catégorie juridiquement, et religieusement, sanctionnée.

Malgré la résistance d'une large partie du public américain et les tentatives de l'extrême-droite et du KKK, qui auraient certainement voulu voir sanctionner négativement les unions mixtes Blancs-Noirs, comme d'ailleurs catholiques-protestants ou protestants-juifs, c'est l'évolution inverse qui a été initiée avec la reconnaissance des droits civils. Fidèle à ses vraies valeurs et à sa vocation, l'Amérique s'est écartée de la voie qui l'aurait menée à un système de castes fondé sur la couleur.

Si l'émeute menaçait dans les rues de Los Angeles ou de Détroit, elle est peut-être davantage qu'en Europe de caractère socio-économique que raciale ou religieuse. Mais que l'endogamie soit religieuse ou de classe, qu'elle soit simplement factuelle ou juridiquement sanctionnée, la solution est sans doute là aussi dans l'accroissement d'une population métisse qui, finissant par représenter une fraction suffisamment

importante de la population totale, pourrait imposer aux « races et religions pures » le minimum de tolérance nécessaire à une coexistence pacifique.

Notons enfin l'émergence d'un islam noir qui pouvait manifester des tendances musclées ainsi que le laissait penser certaines initiatives de maintien de l'ordre prises par des vigiles de *Black Muslims* dans les quartiers chauds de certaines villes de la côte Est, Philadelphie et Washington entre autres.

Quant à la présence de l'islam moyen-oriental ou africain, un fait souvent ignoré est qu'il était et reste beaucoup moins important, proportionnellement, qu'en Europe. Il est, il est vrai, plus visible dans la région de Détroit mais cela n'empêche pas que la majorité des Américains d'origine arabe soient chrétiens. Les activistes islamistes, comme l'étaient les auteurs de l'attentat du 11 septembre 2001, y sont souvent détenteurs de visas d'étudiants et représentent les classes moyennes du monde arabe. S'il y a aux USA des ghettos noirs, il n'y a pas de ghettos musulmans, sauf de manière très limitée dans certaines régions du Middle-West.

Un antisémitisme noir ?

Par le passé déjà les rapports entre communauté juive et communauté noire n'avait pas toujours été harmonieux. La tendance au cours de la dernière décennie du XX^e ne sembla pas s'améliorer. Léonard Jeffries, directeur du programme des Études Noires (*Black Studies*) du *City College* de l'Université de la Ville de New York déclara en mai 91 que « les juifs sont les principaux responsables de la traite des Noirs car ils en ont été les financiers ». Suite à cette déclaration l'Université envisagea d'instaurer des *speech codes*, règlements prohibant tout vocabulaire discriminatoire envers les minorités dans les discours publics ou les conversations privées, et démit le professeur Jeffries de ses fonctions. C'était le début de la *political correctness*. Les tribunaux accordèrent à Monsieur Jeffries 400 000 dollars de dommages et intérêts pour violation de ses droits constitutionnels de liberté d'expression et exigèrent qu'il soit réintégré malgré le caractère « haineux et répréhensible » de ses propos (*Le Monde*, 11.08.93). La journaliste noire Kathy Connors justifia ce jugement par le fait que « si tous les professeurs blancs devaient être renvoyés en raison de propos discriminatoire envers des Noirs, il n'en resterait plus un sur le campus ». Le même article mentionnait le cas de Michael Levin qui aurait bénéficié d'un jugement semblable après avoir déclaré que « les Noirs sont moins intelligents que les juifs ».

Entre confessions chrétiennes, comme en Allemagne, les frontières étaient et restent poreuses ; les mariages mixtes sont nombreux, surtout entre « dénominations » protestantes, ainsi que me l'a confirmé Claude Jacob, professeur d'anthropologie religieuse à l'Université du Michigan. Il y aurait aussi une importante proportion de

mariages civils, et les conflits relatifs à l'appartenance religieuse des enfants de mariages mixtes resteraient très rares. À cela il faut ajouter le nombre assez importants de « transfuges » individuels d'une Église chrétienne à une autre. À la limite on pourrait dire que beaucoup aux USA changent de confession comme dans l'Europe catholique on change de paroisse.

Les catholiques cependant, dans une société majoritairement protestante, constituaient encore un bloc relativement hermétique, sauf peut-être dans le contexte du mouvement charismatique. Si l'identité juive s'est solidement maintenue aux États-Unis, elle y a aussi produit certaines des formes les plus libérales du judaïsme et de la définition de l'identité juive. Notons aussi le grand intérêt pour les « philosophies orientales » et particulièrement le bouddhisme, allant parfois jusqu'à l'adhésion formelle, surtout parmi les protestants et les juifs.

Quoi qu'il en soit, sans nier qu'y ait existé une identification de l'ethnie/couleur et de la classe sociale qui a longtemps abouti à maintenir certaines de ces ethnies dans le fond du panier, l'image de villes américaines « où les cultures se contentent de coexister » que présentait Michel Pezet (*Le Monde*, 26/27 septembre 93) relevait davantage du préjugé que de l'information objective. Cette distinction d'ailleurs, n'étant pas coulée dans un droit quelconque, civil ou religieux, restait évolutive et les tendances observées allaient plutôt dans le sens d'une relativisation du préjugé de couleur. Ces tendances, quelque quinze ans après, se confirment d'ailleurs puisqu'un Noir, Barack Obama, représente un candidat tout-à-fait crédible dans la course des primaires pour la désignation du parti démocrate aux élections présidentielles de 2008.

Ancienne URSS

La chute du mur de Berlin et la fin de la glaciation soviétique après avoir créé de grands espoirs accompagnés parfois d'une grande euphorie, causèrent ensuite de grandes inquiétudes. Les premiers troubles inter-ethniques réapparurent au Nagorny-Karabakh et en Azerbaïdjan comme chaque fois que le pouvoir colonial russe s'était effondré dans la région. En 1905, 1918 et 1920 des massacres épouvantables étaient survenus entre Azéris (Tatars) et Arméniens. En réclamant en 1988 leur droit à l'autodétermination les Arméniens du Karabakh ré-amorcèrent le conflit qui les oppose à l'Azerbaïdjan musulman où ils sont enclavés. Les Arméniens ont une Église nationale distincte de l'Église orthodoxe.

La revendication du Karabakh devait provoquer en février 1988 un massacre

d'Arméniens dans la ville azérie de Soumgaït. Trente-deux personnes y furent tuées (*Le Monde*, 08.04.88). Des épisodes sanglants de purification ethnique s'ensuivirent au Karabakh qui fut vidé de sa minorité azérie et au Nakhitchevan, enclave à majorité azérie en Arménie, dont les Arméniens furent expulsés.

Le conflit géorgien-abkhaze remonte à 1989 quand des affrontements eurent lieu à Soukhoumi, capitale d'Abkhazie, entre Géorgiens chrétiens et Abkhazes musulmans. Ces derniers, pourtant devenus minoritaires dans leur propre pays, demandaient pour leur république autonome un statut de république fédérée. D'après le Premier ministre géorgien Zurab Erkvania, les séparatistes abkhazes auraient encore tué 150 villageois dans un village du littoral de la Mer Noire au début de décembre 1993 (*Le Soir*, 30.12.93). Le conflit connut un dénouement favorable aux Géorgiens mais n'est à ce jour toujours pas complètement éteint.

Au Kazakhstan, *La Libre Belgique* du 11 avril 1994 fit état de tensions entre Cosaques russophones et Kazakhs. *L'ataman* des cosaques de la région d'Almaty se plaignit d'une campagne anti-russe et prévient que de récents incidents « pourraient être le prélude à une guerre totale », qui finalement n'eut pas lieu, l'exploitation des énormes ressources énergétiques du pays s'avérant impossible sans la coopération russe.

Russie

En lieu et place de lendemains qui chantent, beaucoup ont maintenant l'impression de retrouver cette Russie d'avant la première guerre mondiale où coexistaient « plutôt mal que bien, Russes, Polonais, Allemands, Lettons et juifs [...] qui se rendent la vie impossible » (Nicole Zand, à propos du roman de Léonide Dobytchine, *La ville de N.*, (*Le Monde*, 05.11.93). A ces nationalités, il faut aujourd'hui ajouter les Caucasiens, des Asiatiques et sans doute quelques Noirs et quelques Vietnamiens.

Au lendemain des élections législatives russes de 1993, l'extrême-droite et son leader Vladimir Jirinovski s'imposèrent comme principale force d'opposition au parti de Boris Eltsine, « Choix de la Russie », résultant en une assemblée difficilement gérable. Vladimir Jirinovski se proposait de reconquérir Constantinople et l'on pouvait lire dans ses ouvrages de géopolitique (*Le Monde*, 19.12.93) que « le monde ne souffrirait aucun dommage si la nation turque toute entière disparaissait ». Serait-ce une loi de l'histoire européenne que les différentes tranches du sous-continent, Europe centrale, puis à présent orientale, doivent traverser une phase de nationalisme totalitaire avant de réaliser leur soudure avec l'Europe du Sud et de l'Ouest où s'amorça le développement européen, sur les rives des mers navigables, il y a quelque

3 000 ans ?

L'écroulement du mythe communiste avait provoqué un regain d'intérêt pour l'orthodoxie. Et s'il est vrai que l'orthodoxie est variée, qu'il y existe des courants libéraux et démocratiques, c'est la renaissance de l'orthodoxie sous sa forme intégriste, en combinaison avec le national-communisme — et renouant avec un antisémitisme de type théologique — qui fut la plus visible. Bien que la constitution qui fut acceptée le 12 décembre 1993 confirmait que « La Russie est un État laïque. Aucune religion n'a le droit de s'ériger en religion d'état » (*Le Soir*, 06.11.93), certains milieux orthodoxes rêvaient de restaurer le monopole du religieux dont jouissait l'orthodoxie avant la Révolution d'Octobre. Tout le monde se rappelle qu'Eltsine se soumit à la tentative d'arbitrage de l'Église entre lui-même et le Parlement rebelle en octobre 1993, ce qui permit au journal catholique belge *La Libre Belgique* (04.10.1993) d'affirmer que « L'Église orthodoxe s'impose *de facto* pour remplir le vide idéologique laissé par les doctrines périmées du Politburo ». Dans le même article, Boris Toumanov évoquait la philosophie d'une importante partie de la hiérarchie orthodoxe qui « s'inscrit dans l'idéologie néo-impériale de l'opposition nationaliste [...] délivrant mélange de communisme primitif, de xénophobie chauvine, d'antisémitisme, d'isolationnisme anti-occidental et de néo-colonialisme » ouvertement préconisée par Ioann, métropolite de Saint-Pétersbourg, que soutenait la majorité du clergé provincial. Toujours d'après B.Toumanov, un franc succès des nationalistes aurait été « presqu'immédiatement suivi d'un remaniement au sommet de l'Église orthodoxe au détriment du patriarche actuel Alexeï [...] accusé d'inadmissible tolérance vis-à-vis du judaïsme, ce qui a toujours été considéré en Russie comme un péché mortel ».

Le 1er mai 1994, alors que coïncidaient la Fête du travail et la Pâques orthodoxe des manifestants défilèrent à Moscou arborant le portrait de Staline tout en alternant des slogans communistes et la formule « Christ est ressuscité » de la liturgie pascale orthodoxe (*La Libre Belgique*, 10.05.94). Avons-nous échappé à l'émergence, après les nationalismes païens que furent le nazisme et le fascisme, d'un franquisme russe, mobilisant les masses sous le drapeau d'une Sainte-Russie nationale-communiste, « réalisation du royaume du Christ sur terre » ? Ou sommes nous, en 2007, assurés que le « despotisme éclairé » de Poutine suffira à écarter cette perspective ?

Violence entre différentes confessions d'une même religion

Nous avons vu que, ponctuellement, certaines sinon toutes les différentes confessions du christianisme (orthodoxies, catholicisme, Églises protestantes) et celles de l'islam (sunnisme, chiisme, druzisme, alaouisme), ainsi que les castes hindoues, pratiquent également l'endogamie entre elles. Tout au long de leur histoire pluri-millénaire et

jusqu'à nos jours des conflits sanglants ont également marqué leurs rapports.

Les confessions musulmanes

La division principale de l'islam en *chiisme* et *sunnisme* n'est pas née d'un différent théologique ou doctrinal mais d'un conflit dynastique sanglant. Depuis lors les antagonismes claniques et tribaux s'expriment souvent à notre époque par l'allégeance à des factions ou à des partis politiques différents. On l'a vu au Liban mais en Afghanistan aussi les factions qui s'affrontent depuis le retrait des Russes combinent souvent une appartenance religieuse et tribale. Ainsi les partis sunnites sont à dominance pashtoune tandis que les chiites du général Rachid Dostom sont ouzbeks (*Le Monde*, 14.01.94). Cette fusion de l'idéologie, religieuse ou politique et de l'ethnie, de la « raison » et de la « race » reste une constante des conflits du Moyen-Orient.

On peut voir dans l'adoption du chiisme par l'Iran la stratégie d'un vieux peuple endogame, comme leurs cousins ethno-linguistiques indiens, afin de fonder un islam iranien distinct de l'islam arabe majoritairement sunnite, et dans cette distinction la cause ultime de l'hostilité entre Irakiens arabes et Iraniens. Il est également remarquable que les Iraniens, peuple indo-européen, projetèrent sur l'islam la structure tri-fonctionnelle chère à Dumézil, en créant un clergé souvent héréditaire, une caste de prêtres, complètement absente du sunnisme : les fameux *ayatollah*.

A propos du mariage entre sunnites et chiites Slimane Zegghidour m'avait communiqué, dans les années 90, qu'aucun interdit religieux ne s'y opposait étant toutefois entendu que les enfants héritent toujours de la confession du père. Les enfants d'un couple dont le père est sunnite et la mère chiite seront donc sunnites tandis que les enfants d'un père chiite et d'une mère sunnite seront chiites. Par contre les sunnites rejettent le mariage avec les druzes ou les alaouites (ou *alawites*) considérés comme hérétiques et non-musulmans.

Rapports entre confessions chrétiennes

L'intolérance du christianisme vis-à-vis de ses hérésies est notoire et abondamment attestée depuis les origines. Après la répression parfois sanglante des sectes gnostiques, du monophysisme et de l'arianisme au cours des premiers siècles, rappelons également les atrocités commises par les croisés contre leurs frères orthodoxes tant à Constantinople qu'en Terre-Sainte, lointains antécédents de celles commises en notre fin de XX^e siècle par les Serbes orthodoxes sur les Croates catholiques et inversement.

Les XVI^e et XVII^e siècles furent marqués un peu partout en Europe mais surtout en France, en Allemagne, en Irlande et en Tchécoslovaquie par les conflits entre catholiques et protestants, soit que ces conflits aient été initiés par des états contre d'autres états, soit que l'hostilité entre populations ait pris la forme de pogromes comme la nuit de la Saint Barthélemy à Paris, avec ou sans la complicité des états, soit que la persécution soit devenue répression administrative des minorités. En Allemagne comme en France ce genre d'antagonisme a finalement été transcen dé entre autre par un cadre juridique refusant de tenir compte des réglementations canoniques en matière de mariage. Il reste cependant en Europe occidentale le cas tragique, et difficilement compréhensible pour les continentaux, de l'antagonisme violent entre catholiques et protestants en Ulster, alors pourtant que dans le reste du Royaume-Uni cette hostilité a disparu dès le XIX^e siècle.

Notons d'abord que c'est avec la Réforme et la conversion de l'Angleterre au protestantisme, cependant que l'Irlande reste catholique, que l'hostilité entre Irlandais et Anglais devint chronique. Les règnes d'Édouard VI et d'Élisabeth sont marqués par des expéditions punitives visant à forcer les Irlandais à accepter le clergé anglican. De 1642 à 1648 des massacres de catholiques irlandais ont également lieu en Ulster. En Angleterre même les catholiques ne bénéficieront pas de la liberté de culte avant 1779 et il faudra attendre le XIX^e siècle avant que tous les droits civils leur soient accordés ainsi qu'aux juifs. Dès lors les échanges intellectuels mais aussi matrimoniaux entre catholiques et anglicans — surtout de la *High Church* — deviendront courants. Mais dans le cas des Irlandais catholiques d'Ulster, l'endogamie religieuse ajoutée à une endogamie socio-économique de classe devient sur-déterminante. En Ulster les catholiques représentent en effet majoritairement le prolétariat, face à une bourgeoisie qui s'identifie au protestantisme.

De l'autre côté de la Manche cependant, les Flamands catholiques ont préféré en 1830 se séparer des Néerlandais protestants, dont ils partageaient pourtant la langue et la culture, mais non les femmes, pour s'allier avec les Wallons dont ils pouvaient partager les femmes bien qu'ils ne partageassent ni leur langue ni leur culture. Le grand nombre de Flamands portant des noms wallons et le grand nombre de Wallons portant des noms flamands l'attestent. Faut-il y chercher dans cet abondant métissage des populations celtique et germanique de la Belgique l'explication du fait que les conflits entre ces deux ethnies n'aient jamais pris un tour sanglant ?

1996–2007

L'essentiel de cette recherche fut menées sur des faits antérieurs à 1996. L'évolution ultérieure de la situation du point de vue des rapports entre peuples et nations ou

groupes sociaux qui, vivant dans un même état, « s'interdisent d'échanger leurs femmes » a-t-elle infirmé la tendance que je croyais pouvoir déceler en 1996 ?

Me trouvant, au moment où j'effectue cette mise à jour, au centre du Sri Lanka, commençons par le ce pays que j'avais peu évoqué dans la première version, jamais publiée, de cet ouvrage

Le bouddhisme n'a pas donné lieu à des phénomènes tels que les croisades ou le *jihad*. Il ne s'est jamais propagé par la violence. Cela ne veut cependant pas dire que la violence soit absente de l'histoire des pays bouddhistes ou marqués par le bouddhisme. Alors que, dès la fin du Moyen-Âge, les conflits violents entre sectes, voire entre monastères d'une même secte — conflits où les enjeux étaient souvent plus territoriaux qu'idéologiques, disciplinaires ou doctrinaux — disparurent complètement de l'aire où le mahayana (Japon, Chine, Corée) s'était associé aux autres strates religieuses (confucianisme, taoïsme, shinto) qui l'y avaient précédé, dans le monde théravada (Sri Lanka, Birmanie, Thaïlande, Cambodge, Laos) où domine le bouddhisme orthodoxe des *thera* (anciens), étroitement associé aux différentes identités nationales, on a vu non seulement resurgir d'anciens conflits entre ces états, après les différentes colonisations qui les y avaient gelés, mais aussi apparaître de nouvelles tensions avec des minorités locales ethniques et religieuses. Cela est particulièrement clair au Sri Lanka, en Birmanie et en Thaïlande.

Au Sri Lanka dès avant la fin de la colonisation (1915) des émeutes mettent aux prises l'élément singhalais, largement majoritaire, et la minorité musulmane à Colombo. Lors de l'indépendance (1948) mettant fin à une période coloniale qui vit se succéder Portugais, Hollandais et finalement Britanniques, les bouddhistes singhalais constituaient encore une grosse majorité (entre 70 et 80%) de la population mais une majorité au statut menacé et développant un « complexe de minorité »¹⁵ qui a fait comparer leurs réactions à celles des *bhumiputra* indonésiens et malaisiens. Dans leur cas, il sera cependant plus exact de parler de *buddhaputra*¹⁶.

Leur base économique repose alors, comme avant la colonisation, sur la propriété terrienne, grande, moyenne ou petite cependant que l'utilisation de la langue singhalaise est menacée par l'extension de celle de l'anglais, que l'Université, l'enseignement, la politique et l'Administration sont contrôlées par les chrétiens, singhalais ou tamouls, ainsi que par une frange de bouddhistes occidentalisés et anglophones mêlant parfois christianisme et bouddhisme, que les hautes castes tamoules monopolisent les professions libérales, et que 7% de musulmans contrôlent une large partie du commerce et des échanges internationaux. L'économie des « singhalais » (en majorité bouddhistes) comparée à celle des Tamouls (hindous et

15S.J.Tambiah, *op.cit.*, p. 33

16Cf Sarath Amunugama. «Buddhaputra and Bhumiputra ? Dilemmas of Modern Sinhala Buddhist Monks in Relation to Ethnic and Political Conflict» in *Religion*, 21 (1991): 115-39.

chrétiens) et à celle des *Moors* (musulmans) conserve donc des caractères que nous dirions « féodaux ». En 1959 le Premier ministre S.W.R.D Bandaranaïke leader du SLFP¹⁷ qui avait promis la nationalisation des écoles chrétiennes et avait été élu grâce au soutien du *sangha* monastique, fut assassiné par un moine pour avoir transigé sur ses promesses pré-électorales. Le conflit avec la minorité tamoule débute à peu près au même moment. Les années 70 sont marquées par de violents conflits sociaux entre singhalais, y compris entre moines du *Siam nikaya* (se recrutant dans la caste des propriétaires terriens ou *goyigama*) et moines des *Amara* et *Ramañña nikaya* (castes moyennes et inférieures). Le LTTE, organisation terroriste tamoule est fondée en 1976. Les années 80 et 90 représentent les pires années de guerre civile qui font faire à ce pays, que l'on pouvait dans les années 70 comparer à la Corée du Sud, un « grand bond en arrière ». En 2002, grâce à la médiation de la Norvège, un accord de cessez-le-feu est conclu entre le gouvernement et le LTTE avec comme perspective la négociation d'une autonomie du Nord et de l'Est de l'île où les Tamouls sont majoritaires. En 2003, le LTTE craignant d'être marginalisé par des fractions tamoules plus accommodantes, reprend unilatéralement les hostilités, perdant ainsi tout le crédit qu'il avait accumulé dans l'opinion internationale. Il est bientôt placé sur la liste des organisations terroristes par l'UE et les USA. En 2004 un groupe de moines ultra-nationaliste crée un parti, le JHU dont l'appui contribue à la victoire de Mahinda Rajapakse (SLFP) et à la reprise de l'offensive contre les territoires contrôlés par le LTTE.

Dans ce cas aussi, la structure endogame est présente, non seulement entre majorité bouddhiste singhalaise et minorités musulmanes, hindoue et chrétienne, mais à l'intérieur même de la société singhalaise qui, en dépit de la condamnation formelle des distinctions de caste par le Bouddha, a bien hérité de ses origines indiennes un système de caste, moins inhumain cependant que le système hindou puisqu'il ne comporte pas d'intouchables.

En Birmanie l'hostilité entre majorité bouddhiste et *Rohingya* musulmans aurait depuis l'indépendance fait de nombreuses victimes et plus d'un millions de déplacés principalement au Bangladesh. Le conflit avec les Karènes comporte aussi une variable religieuse beaucoup d'entre ces derniers étant chrétiens.

Par rapport aux minorités c'est surtout la présence d'une minorité musulmane relativement importante qui y provoqua des troubles dès aussi avant la fin de la période coloniale. En 1938, les musulmans furent accusés de « voler » les femmes birmanes (bouddhistes). Le 26 juillet, une réunion sur ce thème fut organisée par des « moines politiques » à la pagode du Shwe Dagon, suivie d'une manifestation qui se dirigea vers le quartier indien où elle se transforma en émeute visant les musulmans indiens. En quelques jours toute la région de Rangoon était en proie à une hystérie

17 Sri Lanka Freedom Party, centre-gauche, parti principal d'un « front populaire » comprenant des partis marxistes.

anti-musulmane et anti-indienne. Il fallut quelque temps avant que l'ordre soit rétabli¹⁸.

De nos jours encore, sous une dictature militaire qui ne se réclame plus du ni marxisme, ni du bouddhisme, certains milieux monastiques continuent de s'inquiéter de la croissance démographique des musulmans et de leur hypergamie. En 1975, suite à la laïcisation des écoles de l'État, le Vénérable U Panditâbhivamsa, né en 1921 et sans doute témoin sinon acteur des événements de 1938, inaugura des « camps culturels » consacrés à la formation au bouddhisme, à la culture birmane ainsi qu'à la mise en garde des jeunes contre la « stratégie musulmane d'expansion par le mariage ». Ces camps d'été se poursuivent sous le gouvernement militaire, d'abord avec son soutien actif puis, après que le Vénérable y eût laissé la parole à Aung Sang Su Kii, simplement tolérés. Ces camps, d'après un moine d'origine allemande, touchent chaque année entre 120 000 et 200 000 jeunes. J'avais moi-même remarqué la tension entre jeunes moines et musulmans en 1998 ; le moine allemand mentionné ci-dessus dont, à sa demande, je préfère ne pas donner l'identité, m'a récemment confirmé qu'il y avait encore eu des affrontements au cours des cinq dernières années soit depuis 2002.

En Thaïlande, ce sont les troubles dans les trois provinces du Sud¹⁹, à majorité musulmane, qui depuis 1990 occupent le devant de la scène. Ils ont fait depuis 2004 quelque 2 100 victimes et la violence augmente depuis le coup d'état de 2006 dont une des justifications était pourtant d'y mettre un terme. Retraçons brièvement les origines et différentes phases du conflit.

Les sultanats malais de Kedah, Kelantan, Pattani, Perlis et Terengganu jouissaient depuis le XVI^e siècle d'une quasi-souveraineté lorsqu'en 1909 les Britanniques qui occupaient la Malaisie exigèrent qu'ils leur soient rendus, à l'exception de Pattani que la Thaïlande annexa et subdivisa en trois provinces : Pattani, Yala et Narathiwat. Les Malais des trois provinces de l'ancien Pattani ayant peu en commun avec ceux de la Malaisie moderne, ils s'intègrent d'abord relativement bien à l'État siamois qui mena dès lors une politique assimilatrice. Dans les années trente des mouvements séparatistes émergent et sont réprimés. Après la II^e Guerre mondiale, le fils du dernier *râja* de Pattani, Tengku Mahmud Mahyuddin—qui avait pris le parti des Britanniques alors que le régime thaï de Phibunsongkram s'était d'abord rangé du côté des Japonais—échoue à faire reconnaître ses droits. Une politique de « thaïsation » est alors mise en oeuvre. En 1952, Hajj Sulong Takmina qui prône une autonomie culturelle est tué par la police. Les années 80 inaugurent une politique de libéralisation qui permet le développement du *Barisan Revolusi Nasional* (BRN : Front de Révolution Nationale). La dernière décennie du XX^e siècle voit un renouveau de l'agitation sous l'influence de mouvements islamistes du Moyen-

18 Trevor Ling, 1979, p. 88.

19 Pattani, Yala, Narathiwat et la province de Songkhla, à majorité bouddhiste mais confinant aux trois premières.

Orient. Le BRN éclate en factions dont l'émulation alimente l'insurrection. Actuellement le PULO (*Pattani United Liberation Organisation*) tente de coordonner l'action de ces factions dont certaines ont des liens avec des organisations étrangères telles que le *Moro Islamic Liberation Front*, le *Free Aceh Movement* indonésien, le *Jemaah Islamiya* et *Al Qaeda*. Le PULO vise la création d'un Etat islamiste indépendant, de langue malaisienne, le *Pattani Darul Makrik*, et non l'intégration à la Malaisie.

Suite à l'augmentation en 2004 du nombre des attentats visant l'armée, la police, les fonctionnaires mais aussi la population civile tant bouddhiste que musulmane, le précédent Premier ministre, Thaksin Shinawatra, les considérant comme de simples phénomènes de banditisme organisé à grande échelle, déclare l'état d'urgence en 2005. La répression, brutale autant qu'inefficace ne fait qu'alimenter la violence. Le coup d'état de septembre 2006 — le premier depuis 15 ans — mené avec l'accord du roi par un officier musulman, le général Sonthi Boonyaratkalin, avec comme programme entre autres l'aménagement dans les trois provinces d'un droit personnel pour les musulmans (prescriptions de la *charia* en matière de mariage et d'héritage) n'arrive pas à réduire les attentats qui se poursuivent au moment où j'écris ces lignes.

Il faut noter cependant que ces affrontements entre majorité bouddhiste et minorités sont, dans les pays theravada, un phénomène récent, postérieur à la colonisation, et quasiment inconnu auparavant. La tolérance du bouddhisme est bien réelle si on la compare aux « religions du Livre ». Jusqu'à nos jours, par exemple, ces pays répugnent à déclarer leur variété de bouddhisme « religion d'état » et le droit canonique bouddhique theravada (*Vinaya*) n'a jamais légiféré en matière de mariage.

Ces sursauts violents, dans des cultures jusqu'à présent remarquées pour leur pacifisme, à la limite pour certains de la passivité, répondent sans doute aux défis plus récents que permettent la mondialisation : a) mobilisation des minorités ethniques et/ou religieuses telles que les Tamoules, les H'mongs au Laos, les Karènes et les Chan en Birmanie, à présent aisément financées par leurs *diasporas* respectives profitant de la libéralisation des flux financiers b) les missions évangélistes et le *jihad* islamiste.

Remarquons aussi que ces sursauts ont lieu dans la seule partie du monde bouddhiste où, comme dans les pays orthodoxes d'Europe de l'Est, identité religieuse et nationale se confondent et qu'ils répondent à l'irruption récente dans leur histoire de religions monothéistes endogames, le christianisme et l'islam. Ce genre de problème n'avait guère existé avec les Chinois, à la fois bouddhistes (mahayana), confucianistes et taoïstes, et ne pratiquant pas l'endogamie religieuse.

Pour le reste du monde, et pour cette dernière période, me trouvant au moment où je procède à cette révision loin de bibliothèques bien dotées, et ne disposant pas

régulièrement d'une connexion internet, je ne peux pas suivre notre thématique de manière aussi détaillée que je l'avais fait pour les périodes précédentes. Je n'en évoquerai que les développements principaux.

En Indonésie, dans les années précédent immédiatement la fin du XX^e siècle, une série de pogromes anti-Chinois, fait de *bhumiputra* musulmans, firent de nombreuses victimes.

Au Timor Oriental, suite aux résultats du référendum de 1999 par lequel la population de cette ancienne colonie portugaise annexée par l'Indonésie choisit finalement l'indépendance, des troubles entre Timorais musulmans, appuyés par des « éléments incontrôlés » de l'armée indonésienne firent de nombreuses victimes surtout du côté de la majorité chrétienne. Il fallut l'intervention de troupes australiennes pour mettre un terme aux massacres. L'indépendance fut déclarée en 2002. Dans le Sud des Philippines la dernière décennie du XX^e siècle fut marquée par des enlèvements et autres actes terroristes qui se poursuivent jusqu'à nos jours, de la part d'organisations criminelles se réclamant de l'islam. La destruction en 2001, en Afghanistan, à Bamiyan, de deux Bouddhas indo-grecs datant d'entre le V^e et le IX^e, révéla brutalement l'islam à beaucoup d'Extrême-Orientaux²⁰ qui en ignoraient encore jusque là l'existence, ou le confondait avec le judaïsme. En Inde, le conflit du Cachemire se poursuivit, l'hostilité avec le voisin pakistanais étant « gérée » tant bien que mal, et les incidents opposant musulmans, hindous et castes se répétant sans plus étonner ; des fondamentalistes hindous se livrèrent à des agressions contre des lieux de culte chrétiens. En 1992, la mosquée *Babri Masjid*, construite au XVI^e sur un site sacré de l'hindouisme, celui de la naissance du dieu Rama, à Ayodhya dans le Nord-Est du pays, est détruite par une foule de fondamentalistes hindous. L'événement se répercuta dans toute l'Inde et dans le monde entier, et fit comme toujours de nombreuses victimes. En 1996 le *Shiv Sena*, un des partis fondamentalistes hindous se réclamant de *l'hindutva* (hindouïté), prend le contrôle de la municipalité de Bombay. Quant à la Russie, elle préfère l'approche militaire à toute négociation dans le conflit avec les islamistes tchétchènes qui se livrent régulièrement à des actes terroristes en territoire russe.

Au Moyen-Orient, le « processus de paix » se poursuit avec son cortège d'attaques sanglantes de la part des Palestiniens et d'atteintes aux Droits de l'Homme de la part d'Israël. Le seul moyen pour Israël d'assurer un minimum de sécurité à sa population devient de construire des murs autour des enclaves palestiniennes.

Au Soudan, à l'issue du conflit entre le gouvernement d'une part, les chrétiens et animistes du Sud d'autre part, on compte 2 millions de victimes et 4 millions de personnes déplacées, au moment même où au Darfour, un conflit entre nomades arabes et Noirs sédentaires, remontant aux années soixante-dix, se ranime après une

20 Je vivais et travaillais alors au Vietnam.

accalmie de dix ans, provoquant la pire crise humanitaire depuis le début du siècle : 450 000 victimes et 2,5 millions de déplacés. Si la manière dont sont appliqués les termes du *Peace Agreement* du 9 janvier 2005 mettant fin à la guerre du Sud — trois ans après, l'Envoyé spécial des USA, Andrew Natsios décrit l'atmosphère entre le gouvernement et les rebelles du Sud comme « empoisonnée » (*Voice of America*, 8 octobre 2007) — permet d'augurer de celle dont le seront ceux de l'Accord de paix (5 mai 2006) mettant officiellement fin au conflit du Darfour, les motifs d'optimisme sont réduits.

Dans les Balkans, après que la Communauté internationale eut imposé une solution boiteuse, l'épicentre du malaise se déplace vers le Kosovo, berceau de la culture serbe mais actuellement peuplé majoritairement d'albanophones musulmans. Bien que les Serbes s'y retrouvent dans le rôle de victime, la Serbie se refuse, appuyée par la Russie, à abandonner cette partie « sacrée » de son territoire.

Le 11 septembre 2001, les deux tours jumelles du *World Trade Center* à New York sont éventrées par des avions détournés par des commandos d'*Al Quaeda*.

En réponse, alors que la majorité des membres des commandos sont de nationalité saoudienne, l'équipe au pouvoir à Washington, pour des raisons peu claires, mais arguant de la présence d'« armes de destruction massives » sur le sol irakien, et se croyant elle-aussi investie d'une mission divine, envahit l'Irak le 20 mars 2003, déclenchant la deuxième guerre du Golfe. Non sans peine, Saddam Hussein est défait et capturé, mais les autorités et l'état-major américains semblent avoir négligé de surveiller les frontières du pays qui devient le lieu de ralliement des *desperados* islamistes du monde entier n'ayant souvent qu'à se servir dans les stocks d'armes conventionnelles de l'ancienne armée irakienne, eux aussi laissés sans surveillance. A l'heure qu'il est (15 septembre 2007) Georges Bush cherchant une porte de sortie aussi honorable que possible essaie de faire croire à l'opinion que le succès de sa stratégie lui permet d'envisager une réduction de l'augmentation du nombre des troupes (*surge*) décidée il y a à peine deux mois, prélude sans doute à un retrait qui va laisser l'Irak en proie à la guerre civile entre deux sectes endogames de l'islam, les *sunnites* et les *chiites*, et sans doute ouvrir la porte à une intervention conjointe de l'Iran et de la Syrie. Un tel mélange de bêtise, de cynisme et d'arrogance à la tête du pays le plus « riche » et le plus puissant du monde, laisse pantois.

En Europe occidentale, les milieux intégristes musulmans tentent d'imposer les concepts de la *charia* en matière de droit personnel et des partis d'une extrême-droite « honorable », défendant la démocratie occidentale, réussissent une percée dans plusieurs pays du Nord de l'Europe — Pays-Bas, Danemark, Suède — jusque-là cités en exemple pour leur tolérance et leur ouverture aux cultures exotiques.

Le 2 novembre 2004, Theo Van Gogh, cinéaste néerlandais et auteur de *Submission*, film très critique du statut et traitement des femmes en Islam, est égorgé en pleine rue

à Amsterdam par un extrémiste musulman. Dans les jours qui suivent, des mosquées et Centres culturels musulmans sont attaqués. Une des proches et collaboratrices de Van Gogh, Ayaan Hirsi Ali, députée du Parti Pvda (social-démocrate), d'origine somalienne et ancienne musulmane, elle-même objet de menaces, déclare l'islam « incompatible avec les présupposés de l'État de droit occidental » (*Le Monde*, 17.05.05). En mai 2006, suite entre autres aux déclarations d'un imam vivant en Australie suivant lesquelles les femmes non-voilées victimes de viol sont responsables, l'Archevêque de Sydney tient des propos assez proches de ceux de Ayaan Hirsi Ali (voir le site internet de l'archevêché de Sydney).

Le 11 mars 2004 à Madrid une attaque en plusieurs endroits du réseau de trains métropolitains fait 191 morts et 2 050 blessés. Après avoir été attribuée à l'ETA, il s'avère qu'elle est le fait d'un réseau terroriste lié à *Al Quaeda*. À Londres le 7 juillet 2005, une action visant le métro et une ligne de bus fait 52 victimes et 700 blessés. Le 21 juillet quatre nouvelles tentatives d'attaques échouent heureusement.

Pour l'Europe du côté des bonnes nouvelles, en Irlande, le cessez-le-feu de déclaré par l'IRA en 1994 aboutit à l'accord du Vendredi Saint 1996 (*Good Friday Agreement*) prévoyant une *Power Sharing Assembly* pour l'Ulster dès que l'autre partie aura la preuve de la destruction par l'IRA de ses stocks d'armes. L'Assemblée devient fonctionnelle en 2007.

Le 12 septembre 2007, à Mangalore, dans le Swat (Pakistan), un Bouddha rupestre géant datant du II^e siècle AEC est partiellement détruit par des éléments pro-Talibans [http://news.bbc.co.uk/1/hi/world/south_asia/6991058.stm (16.09.07)]

La liste pourrait s'allonger. Mais ce bref rappel des événements grands et petits qui ont ponctué depuis 1996 l'histoire des rapports entre groupes humains qui s'interdisent d'échanger leurs femmes, suffit à montrer que, globalement, ces rapports ne se sont pas améliorés si ce n'est en Irlande et en Afrique du Sud. Au contraire leur hostilité réciproque apparaît de plus en plus comme structurelle, et non conjoncturelle, comme le voudrait l'analyse économiste du phénomène, qu'elle soit marxiste ou libérale. Les auteurs des attentats de New York et de Londres ne faisaient-ils pas partie de la classe moyenne ? Et Bin Laden n'est-il pas issu d'une des familles les plus riches d'Arabie Saoudite ?

III. PERSPECTIVES

1. Les peuples qui s'interdisent d'échanger leurs femmes sont-ils condamnés à se faire la guerre?

Les peuples qui, en fonction d'interdits religieux coutumiers ou juridiques, n'échangent pas leurs femmes et vivent à proximité les uns des autres, comme par exemple les Azéris et les Arméniens, ou partagent le même territoire comme les Serbes, les Croates et les Musulmans en Bosnie, sont-ils ou non « condamnés à faire la guerre » ? Peuvent-ils ne pas se la faire ? En existe-t-il qui remplissant ces conditions ne se la soient pas faite ?

Sans doute des recherches de terrain seraient-elles nécessaires, visant entre autres à observer les interactions entre petites entités ethniques endogames, en dehors du contexte des grandes religions monothéistes, en Amazonie par exemple, en Afrique centrale, en Asie du sud et du sud-est ou en Océanie. Dans un tel contexte cependant, l'absence même d'écriture rend peu probable la résistance de prescriptions coutumières à la pression conjointe des intérêts, des craintes, des changements de conjecture, et de l'opportunité.

R. M. Netting cependant, à propos des Kofyar, et Martial Sahlins, déjà cités (p. 43)²¹, semblent indiquer, que le caractère durable de l'endogamie clanique devient quasiment inaltérable dans le cadre de l'endogamie clanique patrilineaire (prescrivant à l'individu mâle d'épouser sa cousine parallèle, soit la fille du frère de son père) ou, ce qui revient au même, proscrivant au clan de donner ses femmes à un autre clan. Or cette structure était celle des sémites occidentaux d'où sont issus Hébreux et Arabes, structure qu'ils projetèrent dans les religions qu'ils fondèrent : l'interdiction de donner ses filles à des étrangers au clan devint celle de les donner à des « infidèles ».

Pour les régions du monde où notre espèce a produit des documents écrits, coïncidant d'ailleurs, à l'exception de la Chine et de l'Extrême-Orient, avec les aires couvertes par le monothéisme et l'hindouisme, il relèverait à mon sens de l'aveuglement de vouloir ignorer l'hypothèse d'une corrélation entre l'endogamie religieusement prescrite, d'une part, la fréquence, la permanence, la récurrence, le caractère structurel et particulièrement atroce de certains conflits d'autre part. L'auteur de ces pages — le lecteur s'il l'a suivi jusqu'ici, l'aura compris — pense que la question mérite au moins examen, recherche, réflexion et débat, et qu'elle ouvre des pistes méritant d'être explorées.

²¹ Martial Sahlins, « The Segmentary Lineage : An Organization of predatory Expansion », *American Anthropologist*, n°63 : pp. 322–45, 1961 , R.M. Netting, « Kofyar Armed Conflict : Social Causes and Consequences » in *Journal of Anthropological Research*, 1974, 30, 3, pp. 139–163.

A l'appui de cette position revoyons les arguments qui la justifient en répondant d'abord à la première objection que fera le lecteur : « les peuples qui échangent leurs femmes se font aussi la guerre ». Dans la section suivante (2) nous envisagerons aussi les interactions entre a) les populations qui observent l'endogamie sur des bases non-religieuses b) les groupes religieux endogames coexistant dans un état qui ne reconnaît pas à leurs membres de statut personnel particulier, comme la France, les USA et la majorité des états occidentaux.

Les peuples qui échangent leurs femmes se font aussi la guerre

C'est malheureusement vrai. Et les exemples abondent tant dans le passé qu'à notre époque. Mais ces conflits ont en général été passagers et ont souvent abouti soit à des paix longues ou définitives, soit à l'assimilation de ces peuples par fusion ou par absorption. Pour aller de proche en loin, commençons par les Français. On pourrait comparer la composition « ethnique » des Français de souche à un gâteau se composant de trois couches. En bas nous avons les Celtes, envahis par les Romains avec qui les premiers finirent vite par échanger femmes, recettes culinaires cultes et rituels. Cela dut se faire en deux ou trois générations. Lorsque cinq siècles plus tard un nouvel envahisseur, germanique cette fois, les Francs, venus de Franconie en Germanie centrale se pressent aux portes de la Gaule, les Celtes et les Romains forment déjà un seul peuple, les Gallo-Romains, parlant une variété de latin. Il faudra à nouveau deux ou trois générations après la conquête de l'Île de France par les Francs pour qu'ils s'allient aux familles gallo-romaines et adoptent leurs coutumes, leur religion et certains éléments de leur droit. Peu de temps après s'y ajoutèrent des Scandinaves qui firent souche en Normandie. Même si Michelet prétendait que la Révolution française n'est que la révolte d'un peuple celtique contre une aristocratie d'origine germanique, on ne peut nier que les Français constituèrent jusqu'au années 1980 un peuple homogène où les deux ou trois ingrédients de base étaient devenus indiscernables dans la mesure où aucun obstacle n'existe entre eux à l'échange des femmes ou aux mariages mixtes. La même chose peut être dite de l'Espagne, où les Celibères romanisés fusionnèrent avec les Wisigoths et les Vandales germaniques pour donner les Espagnols ; de l'Italie, où après les invasions germaniques, les Romains, les Ostrogoths et autres Lombards devinrent Italiens ; du Sud de la Belgique où les mêmes éléments qu'en France aboutirent à une synthèse à peu près semblable ; et dans une moindre mesure du Royaume-Uni. Dans ce dernier cas l'élément celte (Gallois, Irlandais, Écossais) et Germanique (Anglo-Saxons et Normands) se sont moins intégrés. Mais les cas de fusion complète ne sont pas exceptionnels. Passons brièvement en revue la liste des conflits accompagnés d'invasions depuis les débuts de l'histoire dans l'ancien monde qui finirent par une assimilation des protagonistes : Sumériens et Akkadiens, Akkadiens et Assyriens, Assyriens et Babyloniens, Babyloniens et Hourites, Assyriens et Hittites etc.,

s'affrontèrent, se subjuguèrent, s'assimilèrent successivement avant de se fondre et disparaître en tant qu'entités pour aboutir aux Irakiens et aux Syriens modernes ; Égyptiens et Éthiopiens après s'être affrontés fusionnèrent dans le sud de l'Égypte ; Latins, Étrusques et Celtes cisalpins après s'être fait la guerre s'assimilèrent, échangeant dieux et femmes, dans le cadre de la République romaine ; Égéens, Crétois, Achéens, Doriens, Ioniens devinrent Grecs ; Romains, Grecs, Perses, Syriens et Égyptiens finirent par communier dans l'hellénisme puis dans le christianisme avant que l'avènement de l'islam n'installât entre eux ce « rideau de la foi » qui traverse et atomise encore ces pays ; en Chine, Han, Mongols et Mandchous, passé le choc des invasions, se fondirent dans la grande civilisation chinoise.

En Europe occidentale si Français et Anglais s'affrontèrent à la fin du Moyen-Âge ils ne devaient plus le faire, avec Napoléon, 500 ans plus tard, qu'après que la barrière religieuse de la Réforme se fût installée entre eux. Depuis lors ils se retrouvent régulièrement dans les mêmes alliances. Les conflits qui ont opposés Français et Espagnols, Espagnols et Anglais, Autrichiens et Français, Prussiens en Autrichiens depuis le XVI^e sont bien du passé, et l'on imagine mal qu'ils renaissent et encore moins qu'ils donnent lieu à des atrocités. Il en va de même pour les conflits qui ont opposés les Français au reste de l'Europe au XIX^e siècle. Enfin l'Allemagne, nouvelle venue dans le concert des puissances européennes depuis le XIX^e siècle, après avoir voulu à trois reprises s'affirmer par la force, a trouvé des moyens plus économiques de le faire et, ayant trouvé sa place dans le monde occidental, l'on ne voit pas comment ce pourrait ne pas être pour longtemps.

Remarquons toutefois qu'en Grande-Bretagne, les Celtes (Gallois, Écossais), qui accompagnèrent les Anglais dans la Réforme protestante, vivent en harmonie avec eux dans le cadre du Royaume-Uni cependant que les rapports entre Londres et les Celtes irlandais, restés catholiques, restent depuis lors violemment conflictuels. C'est qu'en Ulster, une endogamie de classe sociale s'ajoute à l'endogamie religieuse. Mais peut être comme le suggère avec humour David Starkey (*Le Monde*, 22.01.94) la conversion au catholicisme de la duchesse de Kent est-elle le prélude du retour de toute la famille royale au catholicisme, ce qui réglerait d'après lui le problème irlandais.

En Afrique du Sud où, comme aux États-Unis Noirs et Blancs se sont longtemps affrontés, si les conditions ne sont sans doute pas encore rassemblées pour une fusion des deux populations, au moins un terme a-t-il été mis à la violence en 1994 et l'on peut rêver d'y voir émerger comme au Brésil une société métisse où les barrières de classe ne coïncident pas nécessairement avec la couleur.

Il semble que depuis toujours, lorsqu'ils n'en étaient pas empêchés par des règles

endogamiques, les peuples se soient rencontrés et affrontés avant de fusionner, d'être absorbés et éventuellement de disparaître dans des entités nouvelles. Pendant ce temps-là, depuis 3 000 ans, les identités nationales coulées dans le béton d'une appartenance religieuse endogame, juive, chrétienne, musulmane ou hindoue, conservent à travers les siècles une identité aussi tranchante et une hostilité aussi virulente qu'aux premiers jours de leur émergence en tant que clan et tribus, comme on le voit en Israël, en Palestine, au Liban, en Bosnie, ou en Inde. Dans les Balkans les divisions religieuses inscrites par le schisme d'Orient et la conquête turque au XV^e siècle ont fragmenté les Yougoslaves ou Slaves du Sud, qui constituaient auparavant un seul peuple, tant par l'histoire et la culture que par la langue, en trois segments irréductiblement hostiles.

À propos de l'ancienne Yougoslavie, André Fontaine faisait remarquer (*Le Monde*, 30.05.93) que « les peuples de cette région, et pas seulement de celle-là d'ailleurs, n'ont jamais vécu en paix que sous tutelle, celle des Ottomans d'abord, celle des Habsbourg ensuite, celle de la nomenklatura communiste enfin. Mais ce modèle proné, par les avocats du communautarisme, outre qu'il incarne le contraire du projet démocratique, a toujours lui aussi finalement échoué.

Il semble effectivement que les seuls cas où une paix de relativement longue durée puisse s'installer entre ethnies ou communautés endogames est celui où, de manière hégémonique, l'une des entités en présence place l'autre ou les autres sous tutelle, et les réduit à un statut d'infériorité juridique et religieuse, comme dans le rapport qu'a entretenu la caste des brahmanes avec toutes les autres en Inde, la communauté des musulmans avec les *dhimmi* dans *le Dar Al Islam* et les états chrétiens d'Europe avec les juifs. Dans les deux premières situations, l'entité dominée peut éventuellement donner des femmes mais il lui est impossible d'en prendre de la caste « supérieure » ou « dominante », qui elle se « nourrit » de l'apport génétique des castes « inférieures » sans se laisser entamer par elles, réalisant ainsi le modèle de l'hypergamie. Cette structure d'échange se rencontrait d'ailleurs également dans les sociétés coloniales d'Afrique française, britannique, portugaise ou belge où il était relativement courant qu'un Blanc ait une maîtresse ou une épouse noire alors que l'inverse était rarissime. Mais ce rapport inégal n'étant pas inscrit dans une loi, est soumis à l'érosion du temps. Il est à présent courant de voir en Europe un Noir épouser une Blanche.

Parmi les rares conflits contemporains de relativement longue durée où n'entre pas une dimension religieuse et qui, faisant ainsi déjà figure de fossiles d'une autre époque, sont uniquement raciaux, ethniques, nationaux, économiques ou politiques citons en Europe occidentale les « problèmes » basque et corse ; et en Asie, le conflit entre les deux Corées, où les enjeux sont uniquement de nature culturelle, linguistique et politique.

L'endogamie non-religieuse

Bien qu'en général l'endogamie ne soit pas nécessairement liée à la religion, elle l'a souvent été. L'appartenance à une caste hindoue s'accompagne souvent, elle aussi, de rites et de dévotions particulières à la caste. L'endogamie des paléolithiques inférieur et moyen lui était elle aussi liée puisque chaque bande y secrétait sa propre religion et que c'est précisément l'échange des totems, des rites et des croyances accompagnant celui des femmes qui, jetant les bases des polythéismes des grandes civilisations de l'Âge du Bronze, marque l'entrée dans le paléolithique supérieur.

Cependant avec le néolithique au Moyen-Orient et, en Europe, pendant l'Antiquité et le Moyen Age et jusqu'à nos jours, émergèrent des **formes d'endogamie clanique ou tribale sans connotation religieuse**. Entre « races », classes sociales, apparténances linguistiques on observe également une endogamie de fait. Ces dernières formes d'endogamies — non-sanctionnées religieusement ou juridiquement — résistent moins à l'érosion du temps. Dans la mesure où, malgré des tendances endogamiques, elles ne s'interdisent pas formellement l'exogamie, elles connaîtront plus fréquemment des exceptions. Un lignage pourra ainsi, en quelques générations, particulièrement dans nos sociétés occidentales marquées par une plus grande mobilité socio-économique, passer d'une classe sociale à une autre ; un processus même marginal de métissage entre deux races — comme ce fut le cas entre Gallo-romains et Francs en France — finira par produire un groupe intermédiaire relativisant et rendant poreuse la frontière entre les deux ethnies de départ, avant de rendre non-pertinente la distinction au départ clairement ressentie. Les clans hébreux et arabes, au départ endogames, ont finalement pratiqué entre eux l'exogamie.

Dans le cas des Noirs américains, en l'absence de toute sanction religieuse, c'est sans doute l'addition d'une endogamie de race à une endogamie socio-économique qui l'a rendue si résistante. Cependant si l'on tient compte du caractère récent de la complète émancipation juridique des Noirs dans tous les états de l'Union, à peine une quarantaine d'années, il semble qu'aux États-Unis, à l'abri des lois américaines, en milieu urbain, un processus de métissage soit en marche, bien qu'encore marginal. D'après Claude Jacob, enseignant l'anthropologie religieuse à l'Université du Michigan (Détroit), certains milieux métisses seraient en train de chercher à s'organiser en *lobbies*, ce qui permettrait entre les discours blanc et noir de faire entendre une troisième voix. L'on peut espérer qu'en l'absence de toute sanction juridique ou religieuse qui aurait fait de la qualité de Blanc ou de Noir des castes au sens hindou du terme, un métissage Blancs-Noirs en milieu urbain finira par créer une dynamique d'intégration pouvant un jour aboutir à l'émergence d'une grande société où les critères de race ou de couleur ne seront plus pertinents quand il s'agira de mariage et d'activité professionnelle. Une fois déjà un Noir, le général Powell, a

concouru pour la désignation comme candidat vice-président aux côtés de Bob Dole en 1997. Et Barack Obama représente un candidat tout-à-fait crédible à la désignation du Parti démocrate pour les présidentielles de 2008. Le moment n'est peut-être pas éloigné ou nous verrons un Noir élu Président des USA²².

Parmi les autres cas d'endogamie de fait on pourrait signaler celle qui sépare les Latino-américains de souche espagnole ou européenne, des Amérindiens, endogamie relative toutefois, puisque dans certains de ces pays une large partie de la population est métisse. Mais il est vrai que le groupe des *mestissos* ou créoles — terme auquel ne s'attache aucune connotation péjorative — résulte de l'hypergamie des colons espagnols qui épousaient des natives ou reconnaissaient comme légitimes les enfants qu'ils avaient de maîtresses amérindiennes. Ou encore en Indonésie celle dans laquelle s'enferment les Chinois pourtant exogames chez eux et entre eux. Le milieu indonésien majoritairement musulman a sans doute poussé les chinois à répondre à l'hypergamie légale musulmane par un renforcement de leur endogamie nationale de fait, afin d'y protéger leur tradition de pluralisme philosophique et religieux contre un environnement moins tolérant. Ce dernier développement illustre bien le caractère désintégrateur des endogamies juridiquement sanctionnées, car lorsqu'un groupe prend l'initiative de se couper ainsi du corps social il stimule du même coup une « riposte » des autres groupes qui en ont les moyens soit par leur importance numérique, soit par leur poids économique. Dans nos sociétés mêmes, les choix matrimoniaux de beaucoup de membres de l'aristocratie manifestent encore une endogamie de fait qui a succédé à une endogamie plus ou moins juridiquement sanctionnée sous l'ancien régime. Une certaine porosité de cette dernière barrière fait cependant que souvent le « peuple » même après la Révolution de 1789, continue à s'identifier à « son » aristocratie, et cette dernière à « son » peuple ainsi que le faisait la comtesse de Paris protestant au cours d'une émission de TL au cours des années 90 de son appartenance au Peuple français. Plus récemment on a observé un peu partout dans les familles régnantes du Nord de l'Europe — Belgique, Hollande, Danemark, Suède, Norvège ainsi qu'à Monaco — un phénomène de renouvellement du lien avec la société civile, consistant pour les héritiers mâles à choisir leur conjointe dans le « peuple » en l'occurrence souvent dans la bourgeoisie ancienne ou plus récente.

Dans les états modernes, en général occidentaux, dont le droit n'accorde pas un statut personnel aux différentes appartенноances religieuses présentes sur leurs territoires — et n'intègre par conséquent pas leurs endogamies respectives — il semble que les conflits aient été, jusqu'à récemment, limités ou inexistant. L'exception irlandaise s'explique certainement par le fait qu'à une endogamie religieuse coutumière (non-légale) s'ajoute en Ulster une endogamie de classe sociale, les catholiques y constituant un prolétariat face à une bourgeoisie majoritairement protestante. Ce qui n'est pas le cas en Angleterre où, comme en

22 Comme tout le monde le sait c'est chose faite, au moment où je relis ces pages en 2011.

France, l'identification des uns et des autres à une classe sociale n'a pas eu lieu et où les échanges entre les milieux protestant et catholique, suite à leur laïcisation respective, sont plus nombreux.

Dans cette même catégorie de pays certains diront qu'il existe une autre exception de taille : l'Inde d'après 1947, plus grand pays « laïque » de la planète. Mais si en effet, malgré sa résistance, la structure de castes y a perdu son caractère légal, depuis qu'en 1985 Rajiv Gandhi a concédé aux musulmans de gérer leur statut personnel d'après la *charia* et de pouvoir répudier leurs femmes, l'Inde peut-elle encore être considérée comme un pays laïque ? Ce fut d'ailleurs cette décision qui provoqua la montée de l'extrême droite hindoue du BJP et les premiers incidents graves entre hindous et musulmans dans les années 80 (Odon Vallet, *Le Monde*, 24.12.92).

Les perspectives pour le monde, le Moyen-Orient et l'Europe dans la presse et la littérature, telles qu'elles apparaissaient à la fin du XX^e siècle

Beaucoup reconnaissaient leurs craintes, multiformes, alors que la fin des idéologies qui avaient tenu lieu de religion à l'Occident depuis 200 ans se confirmait. En particulier la perspective non-dite d'une « fin de l'histoire » suivie de l'avènement d'une démocratie mondiale dont la charte fondamentale serait les Droits de l'Homme, semblait vouloir reculer. Le caractère universel de ces droits, tels que formulés dans la charte, était contesté par un grand nombre de pays, entre autres musulmans, au nom des droits des peuples, des nations, de la famille, ou de Dieu, et d'autres les interprétaient de manière à en dévier la portée. En Asie du Sud et de l'Est on entendait parfois évoquer des « valeurs asiatiques » incompatibles avec des Droits de l'Homme qui seraient trop occidentaux pour être universels.

La crainte principale de l'auteur de ces lignes était qu'en Europe de l'Est, le processus de ré-identification des nations et des appartenances religieuses se poursuive, qu'à l'Ouest ne renaisse l'antagonisme entre ces appartenances et que l'Europe à venir ne ressemble plus à l'Inde qu'à l'Amérique. Crainte en somme que ce ne soit pas seulement « le débat sur la forme politique de l'Europe » qui soit ouvert (Jacques Delors, *Le Monde*, 07.10.93) mais aussi celui sur sa structure socio-religieuse ou ethno-sociologique, en relation directe avec le débat, vieux de quinze ans alors, sur les moyens de réaliser l'intégration des immigrés.

La soudaineté et la spécificité de la crise qui suivit la chute du mur de Berlin, entraînant comme dans une tornade, en à peine trois ans, l'effondrement de l'Empire soviétique et du Pacte de Varsovie, la guerre du Golfe, celle de Yougoslavie et peut-être pour une part les désordres dans nos banlieues — est-ce par hasard qu'ils ont surgi après la guerre du Golfe ? — avait surpris politiques, diplomates et intellectuels

dont les modèles se trouvaient brusquement inadaptés à une situation entièrement nouvelle. Pour Yves Heller (*Le Monde*, 10.01.94) « la scène diplomatique internationale retentit de remarquables discordances formant une cacophonie révélatrice du désarroi général ».

Le discours des spécialistes et des militants de l'intégration ne révélait pas moins de trouble. Alain Touraine expliquait l'embarras de la sociologie et de la science politique française par le fait que le facteur religieux y avait longtemps été tenu comme suspect, voire refoulé, avant de proposer un dépassement des oppositions classiques entre tradition et modernité, religion et laïcité. Ce manque de familiarité avec l'histoire et la sociologie religieuse expliquait aussi que le phénomène du « communalisme » soit mal identifié ou mal placé en perspective comme lorsque Denis Retaill écrivait : « Depuis quelque temps le « communalisme » désigne cette tendance observable dans le Tiers-Monde, en réaction à l'universalisme occidental et marchand » (*Le monde, espaces et systèmes*, p. 148) laissant ainsi croire que le phénomène aurait été une réaction inédite des sociétés du Tiers-Monde à l'universalisme occidental d'une part et qu'elle n'aurait concerné que le Tiers-Monde ensuite. Or si le mot « communalisme » était nouveau dans cette acception, la réalité avait toujours été là, mais considérée par les Occidentaux comme une des caractéristiques parmi d'autres de sociétés « sous-développées » elle avait échappé à notre attention. Notre nombrilisme euro-centrique nous avait empêché de la voir dans le Tiers-Monde où elle avait toujours été parfaitement apparente, jusqu'à ce que, profitant de la crise des modèles occidentaux, marxiste comme libre-échangiste, et de leur échec à développer et à intégrer, cette réalité, comme une lame de fond, succédant à la fin de la glaciation soviétique, resurgisse des abysses du temps long pour venir balayer jusqu'aux seuils de nos portes.

Plusieurs hommes politiques exprimaient des craintes portant soit sur le tissu interne des sociétés, soit sur les rapports entre les états qui comptaient l'Europe, soit encore sur les rapports entre l'Ouest et le nouvel Est européens. Jacques Delors encore (*Le Monde*, 07.11.93) parlait d'un retour du tribalisme, de la disparition du tabou de l'inviolabilité des frontières et du fait que « la paix n'est plus une évidence en Europe ». Pour Alain Minc l'optimisme historique s'effaçait et demain pouvait être « pire qu'aujourd'hui ». François Mitterand (*Journal du Dimanche*, 31.10.93) déclarait que « si on laissait aller le cours des choses, les conflits ethniques risqueraient de se multiplier [...] il y a une tendance à l'éclatement de l'Europe [...] Demain si chaque fraction, je dirais presqu'ethnique, veut posséder le statut d'un État, comment sera-t-il possible alors de rassembler ? » Et « comment le sera-ce si à l'intérieur de chaque état chaque appartenance religieuse réclame le statut d'une nation distincte et un droit particulier ? » aurais-je ajouté.

Pour André Fontaine (*Le Monde*, 30.05.93) si l'on ne réussissait pas à européaniser

les Balkans, ce seraient eux qui nous balkaniseraient. Mais si le remède qu'il préconisait, la « garanties des droits des minorités » à l'intérieur de chacun des états, permettait apparemment à l'Europe de rester fidèle à ses valeurs et de garder bonne conscience, suffirait-t-il à jeter les fondements d'une société intégrée, où les apparténances, non contentes d'évoluer parallèlement dans une coexistence pacifique qui ressemblerait fort à une guerre froide, inter-agiraient librement entre autres par le mariage, pour s'enrichir mutuellement de leurs différences. Le remède prescrit par André Fontaine, si l'on s'en contentait, ne risquait-il pas à long terme, à travers les aléas des différentes politiques nationales, à des situations où, de « protégées », les minorités acquerraient sur une base ethno-religieuse, par le biais de « statuts personnels », une reconnaissance juridique de leur identité, finissant ainsi par obtenir sur le plan du droit privé ce qu'elles ne peuvent obtenir en droit public, aggravant ainsi le mal. Ainsi se réaliseraient le modèle dit « d'insertion communautaire » qui « veut édifier une société pluri-ethnique, multiculturelle, caractérisée à terme, sur le plan juridique, par la différence des droits » et « renonce à imposer à tous l'universalisme des valeurs » Gilles Kepel, (*Le Monde*, 16.02.93). Ce serait la victoire de la *Gemeinschaft* — dont, rappelons-le, se réclamait aussi le nazisme — alors que l'intégration individuelle « se refuse à la différence des droits mais repose sur une conception du citoyen identique pour tous, conception dont les deux piliers solidaires et indissociables sont la démocratie et la laïcité » (*Ibid.*). En bref, était-on certain que c'était le défaut de protection des minorités qui faisait qu'en période de crise, les solidarités ethniques et religieuses prenaient le pas sur toutes les autres ? En Yougoslavie, où chacune des nationalités avait été minoritaire quelque part sur le territoire national, ces minorités n'avaient-elles pas été protégées pendant les 40 ans qu'y avait duré le régime titiste ?

« Je crains » écrivait G. Kepel (*Ibid.*) « que la juxtaposition des communautés ne détruise rapidement la société civile et la démocratie. Qu'elle ne porte en elle une situation de violence entre groupes constitués sur une base ethno-confessionnelle, quelque part entre les émeutes de ghettos et l'ex-Yougoslavie ». Quant à René Lenoir, ancien ministre et directeur de l'ENA, il pensait que « Si les valeurs d'un pays font qu'il accueille tout étranger désireux d'y vivre – quelles que soient sa race, son ethnie ou sa religion – et si ces valeurs qui reconnaissent l'universalité de l'homme, ne sont pas en retour reconnues et adoptées par les nouveaux citoyens, si ceux-ci s'enferment dans une communauté distincte, alors se trouve détruit le fondement de la société universaliste au nom duquel ils ont été accueillis » (*Le Monde*, 09.07.93).

Au Proche-Orient

La crainte de certains était que l'ère ouverte par les accords entre Israël et l'OLP ne soit marquée en Israël par des violences plus graves encore que celles que l'on

connaissait depuis 20 ans. A propos de ce morceau du monde, « [p]etit, concentré, explosif : le Semtex du monde, en somme » Jacques Lévy, un des auteurs, avec Marie-Françoise Durand et Denis Retaill, de *Le Monde, espaces et systèmes*, parlait de « singularité sanguinaire » en constatant que « c'est là qu'éclate la plus grande quantité de violence sur la longue durée » (p. 405). « Mais pourquoi? Pourquoi là plutôt qu'ailleurs? » poursuivait-il (p. 406), avant de proposer comme hypothèse explicative « Il y aurait au Proche-Orient un déficit de société [...] au Proche-Orient la figure de la communauté, sur-détermine les formations sociales », l'individu y est « étouffé par le groupe, l'État moderne incapable d'émerger de transcendances ethnico-religieuses » et même « jusqu'à un certain point en Israël où l'intégrisme sioniste ou religieux entrave le fonctionnement de la démocratie ». En effet « on pourrait [...] imaginer que le pôle israélien de développement offre aux habitants de la région une alternative crédible à la poursuite chimérique d'un communautarisme destructeur et d'une géopolitique introuvable. Il faudrait pour cela que la société israélienne soit porteuse de cet objectif [...]. Si Israël ne parvient pas à séduire ses ennemis, c'est aussi parce que la société israélienne tend à se couler dans le moule régional. La spirale de l'affrontement inter-communautaire l'emporte sur le compromis géopolitique [...] sur l'interaction économique et l'intégration sociétale » (*Idem.*, p. 410). La démocratie israélienne « est atteinte par [...] l'intégration de l'extrême droite dans la sphère gouvernementale, le rôle accru des partis religieux [et la] contamination de l'ambiance civique israélienne par le contexte régional ». Or « La logique communautaire offre des utopies au mieux conservatrices au pis régressives ; le projet social suppose d'imaginer une situation autre, dans laquelle l'identité du groupe ne peut manquer d'être corrompue. » (*Id.*, p. 407). Si l'OLP ne veut plus « jeter les juifs à la mer » propose-t-elle un projet de société où Palestiniens et Israéliens puissent se retrouver ? Au contraire elle « ne rate jamais une occasion de rater une occasion [...] en s'attaquant à des civils, en ne se démarquant pas du terrorisme, en cultivant l'ambiguïté sur ses objectifs, en soutenant [...] les ennemis de ses ennemis à travers l'Irak, l'OLP produit dans une certaine mesure des ennemis à sa mesure ». Ceci ajouté à la « périphérisation du recrutement des néo-Israéliens », Falasha, juifs sépharades et russes qui n'ont pas connu « le bouillonnement démocratique ou socialiste de l'Europe centrale du début du siècle » et partagent les mêmes valeurs communautaires que les Palestiniens, tend à « créer une symétrie culturelle face aux Palestiniens » au lieu de « constituer une pointe avancée des centre mondiaux de développement européen-américains (sic) » (*Id.*, p. 410).

D'ailleurs « bénéficier d'un niveau technologique avancé dans une région attardée ne suffit pas à fonder un modèle de développement intégrateur [...] la totale symétrie entre Israël et ses voisins arabes dans la manière de s'approprier par la force les vitales ressources en eau de la région est à cet égard significative [...]. Le sionisme peut difficilement constituer une idéologie de développement [...] le] peuplement par la force de zones fragiles [colonisation de la Cisjordanie] achève d'interdire toute possibilité de convaincre l'adversaire de composer [...] on n'est pas tout à fait sorti d'une vision prédatrice de la croissance » (*Id.*, p. 407). Enfin « La persistance, trois ou

quatre mille ans plus tard, de groupements de population sur une base ethnico-religieuse » dans cette région « qui a géré pour une bonne part les mêmes stocks culturels, gréco-romains, juifs, chrétiens et musulmans » que l'Europe, mène l'auteur à affirmer qu'afin de comprendre la difficulté de l'intégration économique de cette partie du monde « on devra sans doute prendre en compte la résistance du fait communautaire à la construction économique, sociologique et politique de la société ».

Si l'analyse qui précède est exacte, Israël au lieu d'introduire au Moyen-Orient une dynamique de développement et d'intégration économique et démocratique, s'est coulé dans le moule traditionnel des relations inter-communautaires. L'auteur semble douter qu'une intégration, simplement économique, du type de celles qu'a réalisé le Marché Commun, soit possible dans un tel contexte, les agents économiques y étant, dans la poursuite de leurs intérêts, constamment inhibés ou contrariés par des facteurs non-économiques, en l'occurrence communautaires ou religieux. Dans un tel contexte, malgré la clairvoyance habituelle de ses analyses, l'opinion de G.Corm, après la signature de l'accord entre l'OLP et Israël en septembre 93, paraissait déjà exagérément optimiste : « La dépendance technologique et économique des pays arabes pour le commerce avec les pays de l'OCDE dans tous les secteurs de la vie quotidienne est de plus en plus grande. L'acceptation par les régimes arabes en place de l'existence d'un État juif au Moyen-Orient, permettant le regroupement des communautés juives qui le voudraient en Orient, ne fait plus de doute » (*Le Monde*, 31.12.93). C'était faire bon marché de l'opposition de l'Iran aux accords, de la non-résolution de la question du Golan et surtout, dans tout le monde musulman, de la vague islamique montante qui menaçait les régimes en place.

*

Si les peuples qui s'interdisent mutuellement leurs femmes sont condamnés à se faire la guerre et si l'endogamie est pour quelque chose dans les conflits ethno-religieux qui ponctuent l'espace de notre planète, alors il était urgent de chercher des solutions. Mais parmi les attitudes répondant à la nouvelle situation et les issues qu'elles dictent, quand elles ne trahissaient pas un franc confusionisme, ou un idéalisme qui pense aider à la découverte de solutions par un discours moralisateur ou incantatoire, beaucoup manifestaient une incapacité de renoncer à — ou de modifier — leurs modèles exclusivement économistes : le développement économique et l'accès de tous à ses fruits rendraient poreuses les frontières confessionnelles et finiraient par les effacer. Or ces modèles ne rendaient pas compte du retour, re-surgies du temps long, de variables que l'Occident croyait disparues pour toujours.

Parmi ces attitudes, une des plus folkloriques était sans doute celle du parti israélien Droits de la Nature qui voyait dans la pratique de la méditation transcendante la

solution aux problèmes d'Israël (*Le Monde*, 20 juin 92). Celle qui voyait la solution dans le dialogue au sommet entre dignitaires religieux et théologiens ou entre fidèles des différentes grandes religions organisées, que ce soit dans le cadre de rencontres diplomatiques ou dans celui de réunions de prières ou d'échanges divers, semblait à peine moins naïve à l'observateur non-engagé, bien qu'une telle approche ne soit sans doute pas inutile. Les initiateurs et responsables de tels dialogues, pour sincères qu'ils soient, n'en semblaient pas moins prendre souvent leurs désirs pour des réalités. Ainsi le journal catholique belge *La Libre Belgique* (14.05.1991), déjà souvent cité, rendant compte d'un colloque international organisé par L'Institut du droit, de la paix et du développement, en collaboration avec l'Unesco, écrivait : « une religion authentique [...] est essentiellement porteuse de germes de paix » et exprimait « la conviction diffuse (sic) que l'humanité a besoin de l'apport de la religion pour trouver la paix dans la justice et la solidarité » tout en reconnaissant que « trente siècles d'histoire ont illustré la réalité des guerres de religion, même (sic) entre les trois religions monothéistes ». L'on m'excusera d'ajouter sans trop risquer d'être contredit « surtout entre les trois religions monothéistes ». « La convergence » des religions, « facteurs de paix » ou « garde-fous » à l'agressivité humaine visant à limiter les dégâts, présentée comme un fait, me semblait déjà, comme aujourd'hui, relever plutôt de l'ordre des pieux souhaits (*wishful thinking*) que de celui de l'observation objective. Le Synode des évêques catholiques d'Afrique qui se tint à Rome au début du mois de mai 94 (*Le Monde*, 08.05.94) condamnait « l'idolâtrie de l'ethnie qui conduit à des guerres fratricides » sans noter qu'en Afrique beaucoup des ethnies engagées dans de tels conflits s'identifient également à une religion.

Mais peut-être, entre communalisme — ou communautarisme — et intégration démocratique des individus, n'avions-nous déjà plus le choix. Si tel était le cas certains semblaient en avoir déjà pris leur parti. Ne vaudrait-il pas mieux suggéraient-ils, accepter le modèle communautaire, imposé à l'Europe par un monde où il a toujours été dominant et le sera sans doute encore longtemps ? Ainsi Robert Solé (*Le Monde*, 16.10.92), dans son compte-rendu de *Alexandrie 1860-1960* (Ilios Yannakis et Jacques Hassoun, Éditions Autrement, 1992) fait un éloge nostalgique du cosmopolitisme alexandrin du début de ce siècle qui « ne fonctionne pas comme un creuset mais comme une contiguïté toujours renouvelée de groupes constitués [...] coexistant pacifiquement dans un esprit de tolérance et d'ouverture au monde moderne, les communautés représentant un modèle de micro-sociétés implantées en terre étrangère. Elles offrent une protection psychologique, un mode de reconnaissance religieuse et linguistique ; elles facilitent l'insertion et la mobilité sociale de leurs membres grâce à des réseaux de solidarité ». Mais, reconnaît-il, « ce cosmopolitisme [...] n'aura été qu'un moment de l'Histoire ». Il n'était d'ailleurs possible que grâce à l'ordre imposé par la Paix ottomane et ne concernait qu'une frange infime de la société alexandrine. Est-ce ce modèle que l'on propose à l'Europe ?

Henry Laurens dans son compte-rendu (*Le Monde diplomatique*, mai 92) de l'ouvrage de Georges Corm, *Conflits et identités au Moyen-Orient* (Éditions Arcantere, 1992), parlait d'une « ré-appréciation du système ottoman qui, tout imparfait qu'il fût, avait l'incomparable mérite de permettre, par le biais d'un système communautaire institutionnalisé et inégalitaire, la coexistence relativement pacifique des différents groupes religieux [...] l'oppression et la violence viendront de la modernité et de la création de l'État ‘à l'occidentale’ (sic) ». Il laissait aussi entendre que G.Corm aurait justifié l'apartheid religieux qu'imposa l'Empire ottoman à ses minorités *dhimmi*, ce qui est d'autant plus étonnant que G. Corm déclarait dans *Le Monde* du 14 juillet 92 que « Le système communautaire [des millets] n'est pas, contrairement à une opinion courante, une protection pour les communautés religieuses minoritaires, mais au contraire une machine qui détruit ces communautés et provoque l'émigration de leurs fils à l'étranger » ainsi qu'on peut d'ailleurs encore le constater au Moyen-Orient qui continuait à se vider de ses minorités [...] poussées cette fois non plus par le nationalisme mais par l'islamisme. Dans *Le Monde* encore (31.12.93), G.Corm affirmait aussi : « Au Moyen-Orient en tout cas, la manipulation des structures et systèmes communautaires depuis deux cents ans est plus une source de guerre et de tension que d'apaisement [...]. Aussi ne serait-il pas temps de rechercher ailleurs l'inspiration de la paix, en particulier dans l'évolution d'États qui, plutôt que d'affirmer bruyamment des couleurs identitaires à base ethnique ou religieuse, commenceraient enfin à se soucier de l'égalité de chances de leurs citoyens au-delà de toute appartenance ethnique religieuse ou communautaire? »²³ Courbage (p. 144) notait que « Trois quarts de siècles après sa chute, l'Empire [ottoman] possède ses défenseurs dans l'Orient arabe : des chrétiens et des juifs continuent de voir dans l'alchimie impériale la seule chance de la multi-confessionalité, car elle dissociait le statut des personnes de celui du territoire ».

D'autres échouant à voir qu'une grande partie du monde ne partage pas les valeurs et les idéaux d'égalité universelle des hommes en droit — quand elle les comprend — et qu'il faudra sans doute encore un peu de temps avant que l'humanité entière communie de bon gré à ces idéaux, font inconsciemment preuve dans leur optimisme d'un euro-centrisme qui n'a d'égal que celui de l'extrême droite. Au point qu'on les trouve parfois aveugles à ce que certaines des valeurs des cultures d'origine peuvent avoir d'inconciliable avec les Droits de l'Homme, ou au fait que les structures sociales claniques et communautaires sont précisément celles contre laquelle la démocratie s'est construite, et que tant Le Pen que les islamistes voudraient restaurer. Car qu'était-ce finalement que l'aristocratie, sous l'ancien régime, sinon une coalition des clans les plus anciens et les plus puissants de nos sociétés alliés à la

23 De nouveau après un diagnostic réaliste, la thérapie proposée est de caractère « incantatoire », idéaliste et moralisateur. Comment des états dont la colonne vertébrale même est constituée de ces appartances confessionnelles, pourraient-ils « se soucier de l'égalité de chances de leurs citoyens au-delà de toute appartenance ethnique religieuse ou communautaire » sans risquer leur propre perte ?

« communauté » dominante de l'époque qu'était l'Église, afin de s'assurer le contrôle de l'état ?

Les mêmes souvent semblent ne pas pouvoir distinguer la différence de nature entre l'intégration d'immigrés qu'isolent une endogamie religieuse et celle d'immigrés de même religion ou pratiquant une religion non-endogamique. L'histoire des rapports entre Français et immigrations italienne, espagnole ou portugaise, si même elle ne fut pas toujours facile, est globalement loin d'avoir été aussi mouvementée et souvent tragique, que celle des rapports entre Français d'une part, juifs, protestants et Algériens d'autre part.

Enfin lorsqu'il est question d'expliquer et de trouver des remèdes à la tension dans les banlieues, beaucoup au centre comme à droite cherchent dans un économisme que l'on croyait le monopole des marxistes, la formule magique qui réalisera enfin « l'intégration des immigrés. » A les croire il suffirait qu'une bourgeoisie maghrébine émerge pour que les problèmes, dont les causes seraient exclusivement d'ordre socio-économique, soient résolus.

Rappelons que c'est précisément après le décollage et l'intégration « économique » des communautés arménienne et grecque en Turquie, des différentes confessions chrétiennes au Liban et en Syrie, et des juifs en Allemagne, que le pire s'y produisit.

Si comme le pensait Christian Jelen (*Ils feront de bons Français et La famille secret de l'intégration*, Robert Laffont, respectivement 1992 et 1993), le renforcement de la famille immigrée y faciliterait l'émergence d'une éthique du travail et par conséquent une meilleure intégration professionnelle avec comme corollaire une baisse des comportements délinquants, cela ne suffisait pas à mon sens à réaliser l'intégration des individus à la société des citoyens. Le haut rendement des économies juive en Allemagne, arménienne en Turquie, chrétienne au Moyen-Orient n'a pas empêché ce que l'on sait. Et le haut rendement de l'économie turque en Allemagne dans les années 90 n'empêcha pas les incidents tragiques de 1996 à Solingen entre autres, lorsque plusieurs immeubles où vivaient des Turcs furent incendiés.

Christian Jelen confondait à mon sens l'intégration interne des différentes communautés immigrée dans leur nouveaux contexte et, dans un second temps, l'intégration de ces communautés à l'économie de la société d'accueil, d'une part, avec l'intégration des individus à la société globale, économique et civique d'autre part. Or c'est précisément cette intégration interne des communautés qui va leur permettre d'acquérir en tant que communauté une autonomie par rapport aux sociétés d'accueil, leur permettant même en cas de crise avec la société d'accueil, de vivre en

économie fermée. C'est pourquoi en Belgique les premiers immigrés maghrébins arrivés seuls dans les années 50 semblaient mieux intégrés que ceux, plus nombreux qui suivirent, accompagnés de leur famille, et qui eurent tendance à s'agglomérer et à reconstituer le clan dans une même maison, une même rue ou un même quartier comme ils l'avaient toujours fait dans les villes du Maghreb lorsqu'ils y arrivaient venant du désert.

Cette première phase d'intégration interne, sociale et économique, des communautés, caractérisée par le « développement des entreprises ethniques » dont parle Guy Herzlich (*Le Monde*, 25.05.93) était probablement inévitable mais à long terme elle ne menait nécessairement ni à l'intégration du groupe endogame dans une société majoritairement exogame, ni à celle des individus de ce groupe à la société « *at large* ». Elle ne constituait probablement, du point de vue économique, que la première pousse en terre européenne du système d'intégration communautaire auquel Jacques Lévy (cf. *supra*) attribuait précisément l'échec de l'intégration économique du Proche et Moyen-Orient et Bouglé (p. 179), déjà cité, celle de l'Inde des castes : « l'affranchissement des individus est au prix de la structure segmentaire des sociétés [...] où l'organisation professionnelle naissante se fond avec l'organisation familiale pré-existante ».

Si le modèle de l'intégration ou de l'insertion communautaire, correspondant à cette première phase, décrit et présenté par C.Jelen et G.Herzlich comme la formule magique de l'intégration, fonctionne de manière relativement harmonieuse en période de haute conjoncture, il s'est souvent avéré catastrophique en période de régression économique ou de crise politique. Et comment s'assurer qu'une société ne traverse jamais de tels épisodes dépressifs ? Pour Lewis (1986, p. 165) si les juifs turcs — communauté bénéficiant pourtant d'un haut degré d'intégration interne, ainsi que les Arméniens et les chrétiens du Moyen-Orient — ont connu une condition relativement favorable et même brillante au XVI^e siècle, elle s'est dégradée au XIX^e, passant « de la splendeur à la déchéance [...] Il faut y voir l'une des conséquences de l'affaiblissement général, tant militaire que politique et culturel, de l'Empire ottoman [...] sur la scène internationale. » Le même rapport de conséquence pouvait certainement être tracé entre d'une part l'inflation galopante et la crise économique qui amenèrent Hitler au pouvoir entre les deux guerres et le « succès » de sa politique de haine antisémite d'autre part alors pourtant que la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e avaient vu un décollage économique spectaculaire de la communauté juive allemande. Les facteurs économiques représentent certes une variable importante mais particulièrement instable de la dynamique d'intégration. Le caractère canoniquement obligatoire de l'endogamie religieuse, en la figeant, la rendrait « sur-déterminante ».

*

En Belgique, la circulaire du 2 avril 1984 (*Instruction générale sur la tenue du registre de la population*) entérine le caractère légal de la mention « répudiée » sur la carte d'identité de Marocaines ayant acquiescé à ce statut (*Droits de l'homme sans frontières*, 1994, n°3, BP 1, 7090 Braine-le Comte, Belgique.). La jurisprudence française en matière de polygamie et de répudiation a aussi connu des fluctuations signifiant que nos sociétés se trouvaient à une croisée des chemins où elles hésitaient à décider si l'Europe à venir devait ressembler à l'Inde ou à l'Amérique.

Si l'Europe après avoir imposé au monde ses modèles économique et politique se préparait à accepter le modèle communautaire de structuration sociale, ne valait-il pas mieux s'en rendre compte et le dire, plutôt que de laisser croire — tout en laissant s'installer à l'échelle du continent les bases d'une société de castes — que nous étions toujours en marche vers les lendemains qui chantent d'une « grande société » intégrée.

IV. LE MODÈLE EXTRÊME-ORIENTAL DES « TROIS RELIGIONS »

1. Un autre pluralisme religieux

« L’Inde ou l’Amérique ? » disions-nous plus haut en évoquant l’alternative qui s’offre à la société européenne en voie de formation. Et pourquoi pas « l’Inde ou la Chine » ? Le lecteur aura en effet remarqué qu’une large partie du monde est absente de la récapitulation que nous avons faite des rapports entre entre appartenances religieuses endogamiques. C’est qu’au-delà d’une ligne dessinée par l’Himalaya et les déserts d’Asie centrale (Chine, Tibet, Japon, Asie du Sud-Est) la quasi-absence de conflits sanglants entre appartenances religieuses est remarquable. Entre les religions extrême-orientales traditionnelles, confucianisme, taoïsme, bouddhisme, shintoïsme, animismes des différentes minorités ethniques, les phénomènes de type « pogromes » sont rares sinon inconnus. Serait-ce que ces religions ou philosophies disposeraient davantage à l’irénisme ? Ou ne serait-ce pas plutôt que dans cette région du monde l’appartenance à une « confession » ne s’accompagne pas de pratiques ou de règles endogamiques. Si l’on y retrouve comme partout ailleurs des endogamies de fait, nationales, ethniques, linguistiques ou socio-économiques, l’endogamie religieuse y est en effet absente. Jamais les états n’y ont sanctionné des règles qui interdiraient le mariage, par exemple, d’un bouddhiste avec une confucianiste. Le fait qu’un même individu puisse s’y réclamer de plusieurs religions ou philosophies à la fois rendra encore plus clair l’organisation des rapports entre religions et avec les individus dans cette région. Ainsi la majorité des Chinois seront-ils en même temps taoïstes et bouddhistes, ou confucianistes et taoïstes quitte à déclarer à certains moments de leur vie une préférence pour l’une ou l’autre de ces philosophies. Un Japonais sera shintoïste et bouddhiste. Et le Vietnamien converti au christianisme continuera cependant à respecter la morale confucianiste²⁴. L’appartenance religieuse des enfants de couples « mixtes », bouddho-confucianistes par exemple, n’y posera pas par conséquent les problèmes que pose en Occident et au Moyen-Orient, celle d’enfants de couples mixtes catholiques-protestants, juif-musulmans, ou chrétiens-musulmans.

Comment cela se passe-t-il concrètement ? Si *Y*, qui est, par exemple, plutôt taoïste — en même temps qu’il respecte la morale confucéenne, qu’il sacrifie donc aux ancêtres, et qu’une de ses grand-mères fréquentait les pagodes bouddhiste — épouse *X*, qui vénère le Bouddha, les enfants seront élevés dans le taoïsme et le bouddhisme. Si ces enfants développent plus tard un intérêt particulier pour l’une de ces deux religions, ou pour une troisième, ils pourront, si cela leur convient, se définir par l’étiquette correspondant à cette religion qu’ils préfèrent mais cela ne signifiera pas qu’ils doivent abandonner toute référence aux autres croyances ou pratiques dans lesquelles ils ont été élevés. En fait ils passent souvent par des phases et seront par exemple plus portés vers le taoïsme (arts martiaux, pratiques visant à augmenter la vigueur sexuelle) quand ils sont jeunes ; quand ils auront fondé famille ils afficheront leur allégeance à la morale familiale et sociale du confucianisme ; lorsqu’ils devront

24 Le Vatican a récemment autorisé les catholiques vietnamiens à pratiquer le « culte des ancêtres ».

renoncer à quelque mauvaise habitude ou approcheront l'âge du « grand renoncement », ils se tourneront vers le bouddhisme.

Il est toutefois vrai que l'État chinois à certaines époques favorisa ou persécuta l'une ou l'autre de ces trois religions, encore que plus souvent ce sont de riches monastères qui furent sa cible, un peu comme l'ordre des Templiers en France. Sous Mao le confucianisme fut sévèrement critiqué. Le bouddhisme eut à souffrir de persécutions violentes en 444, 626 et 845 (M.Granet, *La religion des chinois*, p. 153). Mais l'initiative de ces persécutions fut en général le fait des autorités et l'hostilité initiale des confucianistes au célibat des moines bouddhistes, par exemple, aboutit extrêmement rarement, si jamais, à des phénomènes de type « pogrome ». De toute manière aucune de ces persécutions ne furent durables et n'aboutirent à affaiblir le bouddhisme. Au terme de la lutte non-sanglante entre la « religion officielle » — le confucianisme aristocratique et conservateur — d'une part, le taoïsme populaire et mystique et le bouddhisme d'autre part, la tendance syncrétique finit par s'imposer sans signifier la défaite ou la sujexion d'aucune de ces trois religions.

D'après Granet (p. 157) « la formule courante ‘les trois religions ne sont qu'une seule religion²⁵’ signifie que les Chinois ne se répartissent pas en sectateurs de l'une ou l'autre des trois confessions ; dans des cas fixés par la tradition, ils font appel concurremment à des religieux bouddhistes ou taoïstes, ou à des lettrés (confucianistes) ». Ce serait l'exclusivisme du catholicisme ainsi que les réticences qu'éprouvent les Chinois vis -à-vis de tout dogme figé qui freinent les progrès de cette religion en Chine : « Les rites catholiques ont une belle ordonnance qui pourrait séduire, s'il n'était commandé aux convertis de les employer uniquement et de délaisser tous les autres » (Id., p. 171).

Ce reproche, réplique de celle des « païens » de notre Antiquité vis-à-vis des juifs et des chrétiens, s'applique d'ailleurs à toutes les religions monothéistes. Car l'islam est aussi présent en Chine depuis le VII^e et surtout le XIII^e siècles, lorsque les envahisseurs Mongoles firent appel à certains de leurs compatriotes islamisés pour les aider dans leur tâche. Mais sa présence est marginale tant géographiquement que numériquement et culturellement. Les musulmans chinois vivent en majorité dans l'extrême-Ouest (Xingjiang, Henan, Ningxia et Yunan), loin du berceau de la civilisation han et de ses grandes villes. Après 13 siècles de présence ils représentent encore moins de 20 millions d'individus, très peu au regard de la population totale du pays d'à peu près 2 milliards. Enfin, ni le christianisme, ni l'islam ne sont considérés, que ce soit par les Chinois eux-mêmes ou par les étrangers, comme des religions traditionnelles chinoises. Le bouddhisme par contre, pourtant lui aussi d'origine étrangère, a été complètement intégré, et sinisé, puisqu'il figure, avec le taoïsme et le

25 San jiao y jiao

confucianisme, purs produits indigènes, au nombre des « trois religions qui n'en font qu'une ».

À l'encontre de ce qui fut courant au Moyen-Orient et en Europe, ce rejet de l'intransigeance monothéiste donna rarement lieu à des phénomènes de type « pogrome » — où la population majoritaire s'en prend directement aux minorités. Mais l'islam chinois fut, comme d'ailleurs le furent certains mouvements bouddhotoaoïstes millénaristes²⁶ (Sociétés du Lotus Blanc, Boxers, et leur avatar contemporain le *Falun Gong*) ou même d'inspiration chrétienne (*Taiping*²⁷), parfois victime de la répression du pouvoir. Ainsi sous la dynastie mandchoue des Qing, entre la fin du XVII^e et la fin du XIX^e, dans le Sud du Yunnan, une révolte régionale — motivée déjà par la corruption et les exactions des fonctionnaires — dirigée par des musulmans Hui mais comprenant aussi de Yi et d'autres ethnies locales, fut réprimée sans pitié et fit des milliers, certains disent des millions, de victimes. Cependant David G. Atwill, malgré le titre de son ouvrage (*The Chinese Sultanate : Islam, Ethnicity, and the Panthay Rebellion in Southwest China 1856–1873*, Stanford University Press, 2005, chap. 7 et 8) présente cette révolte comme multi-ethnique, purement économique et sociale, et sans aucun fondement idéologique ou religieux.

De nos jours, sans parler du contrôle gouvernemental musclé des populations musulmanes du Turkestan oriental (Xingjiang), des incidents violents eurent lieu à Nanren, dans le Henan, entre le 27 et le 31 octobre 2004, opposant directement, pour la première fois à ma connaissance, la population Han et la minorité musulmane des Hui²⁸. Un camionneur Hui ne se serait pas arrêté après avoir renversé un enfant Han. Ces incidents firent, sept morts et quarante deux blessés d'après certaines sources (*Le Monde*, 05.11.2004), 148 victimes dont 18 policiers d'après d'autres (John Chan, sur le *World Socialist Website*, 15 novembre 2004). Ils représentent un phénomène isolé, sans doute sans précédent, et ne peuvent être considérés comme représentatifs de l'attitude traditionnelle des Chinois vis-à-vis des religions « étrangères »²⁹.

26 Phénomène que l'on peut comparer au mouvement révolutionnaire d'origine protestante des anabaptistes en Allemagne, associant l'idée du retour du Christ et de la « fin de l'histoire » à celle de justice sociale. Cette idéologie contribua à la Guerre des Paysans qui ensanglanta le XVI^e siècle allemand. Dans le bouddhisme c'est l'idée de l'illumination universelle, et de société parfaite, coïncidant avec l'arrivée de Metteya/Maitreya, bouddha de la fin des Temps, qui motive les foules .

27 La révolte des *Taiping* (Grande Paix, 1858–64) initiée par Hong Xiuquan, chrétien hétérodoxe se prétendant « frère de Jésus » avait son épicentre dans le Centre-Est (Il contrôlèrent brièvement Nankin) et suivit de peu celle du Yunnan (1856–73).

28 Les Hui sont les descendants de commerçants arabes et persans qui firent souche au VII^e siècle, parlent le mandarin ou les dialectes locaux du Henan, Ningxia ou Gansu où ils sont installés. Ils n'ont rien de commun avec les Turcs Ouigours, Ouzbeks, Tadjiks, Tatars, Kirghizes ou Kazakhs du Turkestan. Au sujet des Hui, voir Elisabeth Allès, *Musulmans de Chine. Une anthropologie des Hui du Henan*, Éd. École des Hautes Études en Sciences Sociales, Paris, 2000.

29 Bruno Van Der Gucht, jeune historien vivant au Henan, m'apprend que dans leur actuelle « province autonome » du Ningxia les Hui sont considérés par les Han comme « fourbes et voleurs ». Peut-être le nouveau contexte international — accroissement important de la demande pétrolière et des investissements chinois dans le *Dar Al Islam* — inspire-t-il à ces minorités musulmanes déjà anciennes une assurance nouvelle perçue comme provocatrice

En Thaïlande, d'après un article de H. E. Smith (paru dans le *Journal of Sociology of the Family* May 1971, 1, pp. 127-136) et intitulé « Thaï-American Intermarriage in Thailand », il faut attribuer à la tolérance du bouddhisme et à la sécularisation ou laïcisation du christianisme, réduisant le caractère endogame de ce dernier, le dépassement de fortes tendances à l'endogamie ethnique qui caractérisait la société thaï, permettant la formation de couples mixtes américano-thaï. De nos jours encore, et près de nous, le bouddhisme est la seule religion récemment implantée en Europe qui à ma connaissance n'édicte pas d'interdit de type endogamique, et admette que l'on se réclame du bouddhisme et d'une autre religion ou philosophie en même temps.

Qu'est-ce que le modèle extrême-oriental des « trois religions qui n'en font qu'une » (*tam dao* en vietnamien) peut nous apporter, à nous sociétés occidentales et méditerranéennes, qui avons été programmés par des religions exclusives, pensant pouvoir enfermer le Transcendant dans des propositions dogmatiques et la Vérité dans des syllogismes aristotéliciens? L'Europe doit-elle se convertir aux religions chinoises ? Ou doit-elle ainsi que le souhaite Edgar Morin (*Le Monde*, 23.09.88) fonder sur un nouveau patriotisme de la biosphère, de la Terre-Mère, une nouvelle religion qui reprenne « l'héritage de toutes les religions universelles » lesquelles, si l'on retrouvait « une tradition humaniste masquée ou effacée par la modernité » apparaîtraient non plus comme opposées mais comme complémentaires et « situées dans l'échange » (G.Balandier, *Le Monde*, 24.12.93).

Sans aller jusque-là, ce qui risquerait peut-être d'ajouter une religion à toutes celles (judaïsme, christianisme, islam) qui, fortes de leurs bonnes intentions, ont déjà voulu résumer, assumer, dépasser et améliorer les précédentes, ne pourrions-nous pas expérimenter, en leur appliquant le modèle extrême-oriental des rapports entre appartenances religieuses ?

L'Occident et l'Europe ne pourraient-ils trouver dans le modèle éminemment individualiste des « trois religions qui n'en font qu'une » — puisque c'est bien l'individu plutôt que ses parents qui y décide de puiser à telle ou telle source plutôt qu'à telle autre, à moins que ce ne soit à plusieurs — de quoi revitaliser son modèle laïque d'intégration, apparemment en crise ? Le souhait d'Édouard Balladur, exprimé à l'occasion de sa visite en Chine en janvier 1994, de voir émerger « une certaine parenté entre les conceptions générales sur les droits de l'homme » entre la Chine et l'Occident pouvait sembler plus réaliste, à moyen terme, que l'espoir de voir les religions du tronc abrahamique envisager la contradiction entre la philosophie des Droits de l'Homme et leurs propres présupposés épistémologiques, philosophiques et

par les Han.

sociologiques, supposant le caractère héréditaire de la foi ou de la conviction. Depuis le philosophe Mencius (III^e siècle avant J.-C.), l'un des concepts clé du confucianisme (*Jen* ou *Ren* : homme, humanité) a donné en Chine naissance à des courants de pensée néo-confucianistes que l'on peut qualifier d'humanistes.

L'obstacle à l'évolution de la Chine vers une conception des Droits de l'Homme qui se rapprocherait de la nôtre est certainement d'avantage celui des structures d'autorité traditionnelles qu'y sont la famille et l'état que celui d'une structure communautaire ethnique ou religieuse. Il n'est pas sûr que les premières mettent plus de temps que la seconde à se réaménager en se relativisant. Car la forme « état » s'est construite, en Chine comme en Occident, contre le pouvoirs des clans nobles et des communautés. Cette forme « état » est une conditions *sine qua non* de la liberté de l'individu ainsi que Norbert Elias l'a magistralement montré dans *La dynamique de l'Occident*. C'est bien « l'état de droit » qui libère l'individu des clans et des communautés. Alors que les états européens se sont, plus que la Chine, émancipés de l'emprise des familles, cette dernière a peut-être pu mieux que l'Europe se garder de la féodalité des appartenances religieuses. Si beaucoup de Chinois ne sont pas libres de choisir leur conjoint, encore parfois imposé par la famille, s'ils ne peuvent non plus choisir librement leur parti politique ou fréquenter les organisations religieuses non reconnue par l'Etat, ils sont absolument libres de choisir leurs croyances religieuses, et d'en changer. Sans doute les régimes de Taiwan, du Japon et de la Corée du Sud, où la liberté politique s'est ajoutée à la traditionnelle liberté religieuse peuvent-ils nous permettre d'imaginer ce que serait une Chine démocratique et pluraliste.

En Occident par contre, si tous peuvent, jusqu'à présent, choisir leur conjoint, et leur parti politique, beaucoup héritent encore automatiquement de la religion de leurs parents. En ce qui concerne la définition et la place du religieux, il semble que l'Europe n'ait pas encore dégagé toutes les implications des Droits de l'homme, 200 ans après leur proclamation.

Ne pourrait-on imaginer une Europe où les partenaires des couples mixtes seraient protégés et encouragés à conserver chacun sa propre religion, les enfants de tels couples étant élevés dans les deux religions de leurs parents simultanément, quitte à l'âge de la majorité à choisir, à ne pas choisir, à choisir autre chose, ou à tout rejeter. Ne pourrait-on imaginer une Europe où l'on pourrait être à la fois juif et musulman ; chrétien, bouddhiste et laïque ; catholique et juif, dans quelque combinaison que l'on voudra inventer ?

La religion est sans doute, avec la langue, un des conditionnements les plus fondamentaux du système nerveux et de l'esprit humains, de ceux qu'on pourrait comparer, dans une métaphore informatique, aux différents systèmes d'exploitation, ces programmes de base sans lesquels l'ordinateur ne peut utiliser aucun autre programme. L'on sait aussi que les systèmes d'exploitation de différentes marques

(IBM, Macintosh, Linux, Unix) étaient au départ incompatibles. Mais que l'on pouvait les rendre compatibles et que certains le sont devenus.

Comment rendre compatibles les différents « programmes » que sont les religions en présence les unes des autres dans le monde et qui le seront toujours plus en Europe, de sorte que soit levé un des obstacles les moins souvent mentionnés, mais les plus redoutables, à la communication interpersonnelle, et dépassée l'absurdité d'un système où une des prérogatives essentielles de l'individu ou de la personne, l'opinion, la conviction, devient héréditaire...

Les religions ne sont-elles pas aussi, ainsi que le suggère H. Hatzfeld (*Les racines de la religion*, Seuil, 1993), comme des langues, ayant toutes le même référent global mais le « découplant » de différentes manières. Et pourrait-on jamais prétendre qu'une langue est « plus vraie » ou plus apte à exprimer la vérité qu'une autre ? Que le Français est plus vrai que l'Anglais ? Ou que la « vérité » s'exprime mieux en arabe qu'en sanskrit ?

La fermeté face aux tentatives d'inscription de certaines clauses de la *charia* dans les droits nationaux européens, l'intransigeance sur le principe de l'égalité juridique des hommes et des femmes, et la promotion des mariages mixtes assortie des conditions ci-dessus (liberté absolue de religion pour les conjoints et mixité de l'éducation religieuse des enfants) ne pourraient elles être associées pour rendre compatible ce qui au départ ne l'était pas.

2. Présupposés philosophiques de la "solution extrême-orientale"

Une telle solution m'écrit un correspondant « reviendrait à ignorer les raisons religieuses mêmes, en ne prenant pas au sérieux leur fondement [...] c'est comme si vous pensiez en athée [...] mais une telle pensée athée est incapable de comprendre objectivement le phénomène religieux. » Sans vouloir me laisser entraîner dans un débat philosophico-théologique qui exigerait un autre livre, je voudrais l'espace de quelques paragraphes me laisser interpeller par cette objection qui me fournit l'occasion de dévoiler mes « présupposés ».

L'illusion des « religions du Livre », religion de la parole et de l'écrit est, à mon sens, de donner à croire que la vérité relative au Transcendant, à ce qui nous dépasse absolument — l'univers est peut-être infini, et s'il ne l'est pas le saurons-nous jamais? — peut être capturée dans le filet des propositions et des syllogismes alors que ce filet ne suffit même pas à arrêter longtemps les vérités empiriques de la

connaissance scientifique, sans cesse remises en question ? Comment ce filet de concepts et de mots pourrait-il alors fixer pour toujours des vérités concernant les « fins dernières », encore bien moins accessibles.

Si l'on en croit d'ailleurs les religions révélées elles-mêmes, Dieu est transcendant, inaccessible à l'homme et à l'ordonnance logique des mots, des propositions et des syllogismes. On ne peut donc littéralement rien en dire, même pas « Il est » ou « Il n'est pas ». Et si de sa propre initiative, Il s'est manifesté aux hommes, c'est encore par le biais de ces outils imparfaits, instables et labiles, les mots, que nous parvient le témoignage de cette manifestation.

Les religions extrême-orientales, d'avantage que la formulation de l'Absolu, du Divin, du Vide, de quelque manière que l'on veuille désigner cette réalité « qui n'a pas de nom », en soulignent plutôt l'expérience. Et cette expérience ne peut être le fait que de l'individu. Tandis que les religions du Livre requièrent de l'individu l'adhésion à un **discours sur l'Absolu**, dont elles affirment pourtant paradoxalement la transcendance en même temps que l'impuissance de tout médium verbal, graphique ou pictural à le désigner ou à le représenter. Pour reprendre cette belle formule citée par Jean-Claude Barrière au cours de l'émission « Jamais sans mon livre » sur France 3 (30.10.93) « Les religions ne sont-elles pas toutes les hérésies du silence ? »

L'Occident n'a pas seulement été marqué par le dualisme du monothéisme (esprit/matière, nature/surnature, Dieu/monde) — car le monothéisme religieux implique bien un dualisme métaphysique — mais aussi par celui de la logique binaire d'Aristote, celle du tiers exclu, pour laquelle une affirmation est nécessairement vraie ou fausse. Ce système logique, l'un parmi d'autres, a triomphé en Occident et en Islam au point d'y effacer tous les autres. Sans doute est-il indispensable et a-t-il permis de grands progrès particulièrement en mathématiques, dans les sciences exactes et récemment en informatique. Mais est-il vraiment adapté aux discours métaphysique, religieux, et à celui des sciences humaines ?

En Orient le bouddhisme particulièrement a développé, à côté de la logique binaire, des logiques tertiaire, quaternaire, etc., pour lesquelles une affirmation peut contenir des degrés variables de vérité ou de fausseté, dépendant entre autres des contenus sémantiques des termes de la proposition et du point de vue relatif de celui qui la formule. Ainsi qui pourra nier que les deux propositions « la vie est magnifique » et « la vie est atroce » soient également vraies ? Tout dépend évidemment de qui les prononce et/ou à quel moment de sa vie.

On pourra de même faire dépendre le caractère vrai ou faux des proposition « Dieu

est » ou « Dieu n'est pas » du contenu sémantique du mot Dieu. Lorsqu'on prononce ce mot, réfère-t-on à l'icône verbale (*Yahve*) du peuple juif – auquel son nomadisme originel interdisait de transporter des totems de bois ou de pierre – hypostasié jusqu'à représenter le principe créateur et animateur de l'univers ? Ou, comme le faisait Spinoza, lui fait-on représenter un Univers, une Nature incréeée, infinie, éternelle ? « Dieu » crée-t-il le monde ou est-il plutôt l'âme éternelle et infinie d'un monde lui-même éternel et infini ? Est-il lui-même « monde » ? Suivant la définition que l'on acceptera de ce mot certains pourront adhérer à la proposition « Dieu est » ou au contraire lui refuser leur adhésion.

Le fait que le contenu sémantique des mots — leur définition — ne cesse au cours des générations et des siècles de se modifier pour s'enrichir ou s'appauvrir, s'enfler ou se dessécher, disparaître, renaître, complique encore les choses. Le mot français « Dieu » par exemple vient probablement par delà le « *deus* » latin, d'une racine indo-européenne *dyaus* qui renvoyait à la « lumière du jour » et que l'on retrouve dans « diurne », ainsi que dans le suffixe « di » qui termine les noms de jours en français (lundi, mardi, etc.). Les mots aussi, comme des images de pierre, de métal, de bois ou de papier sont modifiables, dégradables, fragiles, friables. Le mot « Dieu » ne serait-il pas la dernière des idoles ?

Il me semble intéressant d'envisager qu'en Occident la tradition abrahamique et la logique binaire grecque se soient combinées pour donner naissance à un totalitarisme logique et idéologique du « oui ou non », du « vrai ou faux » et que l'aire culturelle où ils ont prévalu dessine un territoire où les multiples rameaux que cette tradition a produit (sectes juives, chrétiennes et musulmanes) aient rapidement cumulé les caractéristiques de la tribu endogame (pour qui la proposition vraie est celle qui assure le mieux sa survie) et celles de la « nation religieuse ou idéologique » (peuple élu, chrétienté, *Dar Al Islam*, patrie du communisme). Alors que le territoire d'un pluralisme religieux interne à chaque individu est aussi celui d'une logique plurielle pour laquelle une proposition peut être à la fois vraie et fausse, ou ni vraie, ni fausse, suivant le contexte sociologique où elle est prononcée, l'individu qui la prononce, le point de vue où il se trouve au moment où il la prononce.

N'est-ce pas que l'Extrême-Orient n'ayant déifié ni le *logos*, ni le mot, ni le Livre, n'a jamais oublié que le langage n'était qu'un outil, extraordinaire sans doute, et qui permet aussi de suggérer ou d'indiquer la Réalité globale, in-appréhensible, inconcevable, incompréhensible, mais ne se confond jamais avec Elle. L'Extrême-Orient n'a jamais confondu la lune et le doigt qui montre la lune.

*

Peut-on trouver une formule qui permettrait aux états modernes de vivre une « situation de mixité ethnique, linguistique ou religieuse? » demande (*Le Monde*, 07.03.92) J.-F. Simon rendant compte du colloque « Les tribus et l'Europe » organisé au Palais de Chaillot les 28 et 29 février 1992. La prise en compte, à côté des explications économistes, de la variable que représente l'endogamie religieuse, dans l'intégration ou la non-intégration des minorités, pourrait probablement y aider. Pourquoi ne pas tourner nos regard vers ce monde extrême-oriental où trois milliards d'êtres humains ont élaboré au cours de cinq millénaires des conceptions qui leur ont au moins permis de faire l'économie des conflits religieux. D'autant plus que la « système extrême-oriental des rapports entre religions » réalise en fait beaucoup mieux le discours d'individualisme et de liberté de recherche, qui s'est développé en Occident depuis la Renaissance, la Réforme et les Lumières, que celui où l'on hérite de ses parent l'option métaphysique de base qui sert de cadre à toute recherche ultérieure.

3. Signes

Dans un entretien au journal *Le Monde* (13 avril 1993), A. Chouraqui retrouvant l'intuition fondamentale de l'hindouisme, déclare que le message de la Bible n'est pas qu'il n'y a qu'un seul Dieu mais bien que « tous les dieux (*elohim*) ne sont qu'Un ». Mais pourquoi dans la même interview ne vouloir réconcilier que les juifs, les chrétiens et les musulmans pour constituer une « communauté de monothéistes de deux milliards de personnes répandues sur les cinq continents » en laissant de côté les trois milliards de non-monothéistes, pour ne pas dire polythéistes — terme que beaucoup d'entre eux refuseraient de se voir appliquer — en réinstallant ailleurs, plus loin, la frontière. N'est-il pas temps pour le « monothéisme », après avoir incontestablement été promoteur de sens et moteur de l'histoire, de renoncer à son impérialisme ? Ou a-t-il vraiment besoin d'un ennemi pour être lui-même ? Peut-on vraiment feindre d'ignorer ce que les autres traditions religieuses ont à nous apporter ? Notre dessein doit-il vraiment être, au nom d'une idolâtrie du *Logos*, du Verbe, du Nom, et du Livre, de « monothéiser » animistes, Chinois, Japonais, hindous et bouddhistes ?

Autre signe des temps, en Israël, le rabbin Cohen, candidat au Grand Rabbinat, a dû se défendre d'une accusation (*Le Monde*, 20.02.93) lancée par les partisans d'un de ses concurrents, suivant laquelle il aurait défendu l'idée de « laisser les juifs d'Israël se marier hors de la synagogue — ce qui est aujourd'hui illégal ». *La Libre Belgique* (1er septembre 1992) évoque avec intérêt, malgré « le danger de syncrétisme »(sic), la démarche de quelques personnalités de toutes appartenances religieuses qu'elle décrit comme « des gens ouverts qui ne prétendent pas être les seuls à posséder la vérité toute entière et une fois pour toutes ». Parmi elles, le journaliste Jean-Pierre Cartier, catholique, et sa femme Rachel, juive marocaine

convertie à l'orthodoxie après un passage par l'hindouïsme ; Chiari Lubich, fondatrice des Focolari et Catherine Delorme, chrétienne devenue musulmane ; ou encore Maggy Lebrun chrétienne croyant en la ré-incarnation. *Il Corriere della Sera* (04.01.1994) évoque Sergueï Averintsev, le « plus grand philosophe russe vivant » pour qui le christianisme devrait aujourd’hui prendre la liberté d’intégrer Confucius et Lao-Tseu de la même manière qu’il a intégré, Platon et Aristote.

CONCLUSIONS : POUR UNE LAÏCITÉ EUROPÉENNE

« Si par hasard vous créez un nouveau monde, faites-le sans religion » demande Bérisa, jeune musulmane de Sarajévo (*La Libre Belgique*, 22.02.93) tandis qu’ un rabbin ultra-orthodoxe espère « un tremblement de terre qui débarrassera Jérusalem de tout ce qui n’est pas juif » (*Le Monde*, 19.12.93). Si aucun de ces deux souhaits n’est réaliste, le second j’ai bien peur ne résoudrait rien. La victoire définitive d’une des trois religions monothéistes sur les autres, ou leur fusion en une nouvelle religion qui les résumerait toutes n’est sans doute pas pour demain. Une telle issue ne ferait d’ailleurs dans doute qu’aggraver le problème. D’autre part le comportement religieux reste incontournable, car il tient sans doute à la nature même de ce singe parleur et manipulateur de symboles qu’est l’homme, et cela depuis des temps immémoriaux, des dizaines de milliers d’années avant qu’Abraham quitte le pays d’Our en Chaldée pour Canaan et que les « *Arya* » n’arrivent dans la vallée de l’Indus.

Depuis lors, alors que sur le temps long et jusqu’à nos jours, les exemples sont nombreux de peuples ayant vécu en paix à proximité les uns des autres, voire dans le même état, pendant de longues périodes, avant de fusionner, existe-t-il aucun exemple de peuples endogames qui aient coexisté de manière harmonieuse ? Depuis 50 ans l’Occident assiste aux conflits moyen-orientaux de la Palestine, du Liban, et aux explosions régulières de violence confessionnelle en Inde. Mais il aura fallu que le conflit yougoslave éclate à notre porte, et qu’il s’avère que l’ « intégration des immigrés » ne serait pas aussi facile qu’on l’avait d’abord cru pour que, sans toujours oser le dire, les Européens commencent à s’interroger sur la spécificité des conflits qui opposent des peuples de religion différente.

A partie des années 90 cette question apparut de manière récurrente dans la presse. Ainsi Claire Tréan (*Le Monde*, 31.12.93) après avoir constaté que « Bien des intellectuels [...] ont pris position sur les événements qui ensanglantent l’ex-Yougoslavie [...] l’ont fait sans examiner vraiment ce qui s’y passait » conclut: « On aimerait comprendre ce qui dans les contrées yougoslaves de l’Europe fait basculer les peuples vers la répétition d’atrocités déjà plusieurs fois commises en ce siècle ». « Comment empêcher l’Histoire d’être la répétition lugubre de ces ‘crimes’ [...] que recouvre de moins en moins la fantasmagorie du progrès ? » demande François Bott (*Le Monde*, 07.01.94). Un journaliste belge rendant compte des conflits entre Hutu et Tutsi, séparés par une vieille endogamie de race, au Rwanda et en Afrique de l’Est en mai 94, avoue qu’une telle haine « échappe à l’analyse cartésienne ». « Pourquoi personne ne s’est-il attelé à étudier les racines de la haine, à remonter l’histoire, à expliquer le nationalisme serbe et croate ? » demande de manière un peu injuste l’auteur d’un reportage sur le 7^e festival des programmes audio-visuels de Cannes (*Le Monde*, 23.01.94).

Des sociologues aussi célébrés que Claude Lévi-Strauss et Edgar Morin se sont

pourtant évertués à le faire, mais en termes, il faut le croire, insuffisamment explicites pour atteindre le grand public : « l'exogamie apparaît [...] comme la clé organisationnelle de l'ouverture sociologique et des liens confédérateurs entre deux ou plusieurs sociétés. Dès lors l'unité sociale fermée se transforme en un système social ouvert [...] C'est Lévi-Strauss qui a le plus fortement situé et expliqué l'exogamie et la prohibition de l'inceste comme nécessités organisationnelles. Il a bien vu leur rôle d'intégration et de cohésion sociale » (E.Morin, *Le paradigme perdu*, 1973, pp. 176-177).

Quel est le rapport entre le caractère essentiellement moralisateur et « exhortatoire » de l'approche des politiques et des média, tant relativement à la question yougoslave qu'à celle de l'immigration, d'une part, et ce qu'Al Gore (*Sauver la planète Terre : L'écologie et l'esprit humain*) appelle l' « exformation », pour qualifier l'information produite, existante — et détenue en l'occurrence par les orientalistes, historiens et sociologues — mais jamais utilisée, ainsi que le faisait remarquer Bruno Étienne au cours de l'émission télévisée « La marche du siècle » déjà citée (p. 106). D'où vient lorsqu'on aborde certains sujets cette soudaine défaillance de la faculté d'analyse et cette inhibition à imaginer des modèles ? Sans doute parce que comme le dit le biologiste Henri Atlan « la morale la plus facile et la plus consensuelle, c'est la morale de l'indignation » (*La Libre Belgique*, 02.02.94) .

Ce ne sont plus des clans ou des tribus qui se refusent leurs femmes mais ces religions précisément qui à leurs débuts furent elles-mêmes un facteur de dépassement des endogamies claniques et tribales. N'est-il pas temps à présent que ces trois grandes tribus qu'elles sont devenues à l'échelle du monde envisagent, sous peine de se détruire mutuellement, le dépassement de l'endogamie religieuse, comme le firent jadis les bandes du paléolithique moyen, pour commencer à manger ensemble et à échanger leurs femmes avant de s'intégrer finalement, avec les autres religions « non-monothéistes », dans la forme d'un État universel, dont l'ONU esquisse les traits, de manière encore brouillée il est vrai, reconnaissant ainsi en matière de religion le caractère relatif et « indicatif » de toute formulation verbale et admettant avec le bouddhisme zen qu'il faut se garder de « confondre avec la lune le doigt qui la montre ».

« Le plus grand défi de l'humanité est d'arriver à une société universelle et civile fondée sur la règle du droit » (E. Kant cité par E.Chevarnadze devant l'Assemblée générale de l'ONU, le 25.09.90). Mais si l'unité et la paix du monde se poursuivent uniquement par l'intégration des états dans les blocs continentaux, et des blocs dans l'État mondial, cette paix mondiale enfin réalisée risque de s'accompagner dans chacun de ces états ou de ces blocs, de guerres civiles entre appartenances endogamiques. L'intégration des appartenances religieuses ne devrait-elle pas se poursuivre parallèlement à celle des États ? Sinon comme le craint un quotidien de

New Delhi l'avenir pourrait bien être derrière nous (*Le Monde des débats*, mars 93). « De deux choses l'une » déclare Pierre-Patrick Kaltenbach (*Le Monde*, 03.07.93) « ou nos enfants – Français et immigrés – se marient et nous aurons une société vivable, ou nos enfants ne se marient pas et nous aurons des ghettos. » Et j'ajouterais : des ghettos en guerre permanentes les uns contre les autres.

A l'occasion de la grande manifestation pour l'école laïque qui eut lieu au début du mois de janvier 1994, Guy Le Néouannic, secrétaire général de la FEN, déclarait (*Le Journal du dimanche*, 16.01.94) : « L'école publique doit rester l'école de l'intégration [...]. Ce serait fou de remettre ce principe en cause alors que l'on va vers un siècle où l'on n'a pas fini d'intégrer les gens. L'immigration ne va pas s'arrêter du jour au lendemain. Alors on aura le choix : ce sera soit les camps de concentration soit l'intégration. » Et pour Emile Garcia (*Ibid.*) : « Fonder une société à partir d'une exigence communautaire représente un danger important pour l'unité d'une société, un obstacle à la mise en oeuvre de la solidarité ».

Il est fort probable que, lorsqu'elle s'accompagne d'endogamie, la différence religieuse ajoutée à la différence ethnique, et éventuellement à l'inégalité socio-économique, agit comme un agent irritant supplémentaire de la méfiance et de l'hostilité « naturelle » entre groupes, les rendant chroniquement infectieuses, d'autant plus que les groupes en présence s'interdisent de se « connaître » vraiment, au sens biblique du terme. Dès lors que l'un des groupes est ou s'estime menacé, dominé, exploité, lésé de quelque manière, les conditions sont remplies pour l'affrontement. Or, entre groupes sociaux, ce genre de conjoncture est très fréquent, plus fréquent sans doute que les situations *win win* d'équilibre et d'harmonie.

Nous n'aurions donc que quatre perspectives: 1) une violence communaliste chronique comme celle que l'Inde gère plutôt mal que bien ou celle que le Liban n'arrive toujours pas à gérer 2) l'évolution vers un système semblable à celui des castes ou des « millet » où une appartenance domine les autres et impose ses valeurs à la société globale, les autres appartenances étant dotées d'un statut inférieur ou rejetée dans les marges comme « parias » 3) un système totalitaire comme le système communiste où le silence est imposé au discours religieux 4) l'émergence d'une nouvelle laïcité qui s'étant donné un nouveau contenu en s'ouvrant à toutes les composantes religieuses de la société, les reconnaîtrait, tout en leur dénier le droit de s'organiser en partis politiques et en veillant à la compatibilité de leurs droits internes respectifs, et de leurs pratiques, avec les droits de l'homme et les lois nationales, européennes et internationales.

Mais comment interdire la création de partis à connotation religieuse quand le parti le plus important au Parlement de Strasbourg — le Parti populaire européen — est un parti démocrate chrétien ? Certains milieux démocrates-chrétiens cependant

s'interrogent sur le moyen de s'ouvrir au public de centre droit non-chrétien. Le PPE, qui a déjà écarté de son sigle toute référence explicite au christianisme, ne pourrait-il pas devenir un parti du centre ouvert à toutes les sensibilités religieuses, monothéistes ou non.

N'est-ce pas la vocation de l'Europe au XXI^e siècle de fonder un nouveau modèle laïque qui promouvrait les droits religieux de l'individu en protégeant sa liberté de choix de la religion répondant le mieux à ses besoins intellectuels, psychologiques et moraux, de même que la liberté de mariage en dehors de son appartenance religieuse. Ou faut-il en laisser le soin à la Chine qui bénéficie d'une longue tradition de pluralisme religieux sans doute parce qu'elle s'est toujours opposée à ce que l'État s'identifie à une ou plusieurs religions et soit contrôlé ou manipulé par elles ?

Au cours du débat dans le cadre de l'émission « La marche du siècle » du 2 décembre 1993, déjà mentionnée (p. 106) l'islamologue Bruno Etienne s'inquiète du fait que si la France est laïque, le reste de l'Europe ne l'est pas, et qu'il est probable que la France à cet égard s'europeanise plutôt que l'inverse. Cependant si la majorité des états de l'Union européenne n'ont en effet pas inscrit dans leurs constitutions le modèle français de laïcité, ce dernier reste une référence pour le public et les partis de sensibilité laïque dans ces pays. D'ailleurs, à l'autre bout du continent, la Russie avait, dans sa nouvelle constitution, choisi de conserver de l'héritage communiste une laïcité assez proche du modèle français³⁰.

Ce dernier — fondé sur l'absence de tout rapport institutionnel entre l'État et les Églises — est-t-il susceptible d'évolution ou d'aménagement ? Depuis quelques années des voix s'élèvent en France pour souhaiter une nouvelle définition de la laïcité qui prendrait en compte les nouvelles données sociétales (islam, sectes, nouvelles religions). Car la solution française consistant à ignorer les communautés « pour mieux respecter l'individu (G.Corm, *Le Monde*, 31.12.93) semble à présent rencontrer ses limites.

Une autre définition de la laïcité mérite aussi sans doute l'examen. C'est celle que dessine la direction que beaucoup de pays démocratiques ont prise ou semblent vouloir prendre. La laïcité serait alors comprise comme **tolérance et protection de toutes les appartenances et opinions philosophiques ou religieuses respectant la loi**, reconnaissant un droit de conseil ou d'avis — ni plus ni moins qu'à d'autres « lobbies » ou groupes de pression — à celles d'entre elles qui, pouvant invoquer un nombre suffisant d'adhérents, le désireraient. Toute reconnaissance institutionnelle ou politique leur serait cependant, à l'inverse du modèle belge, refusée. Remarquons d'ailleurs que ce schéma est celui des rapports que l'État américain entretient, sans

30 Même s'il est vrai que depuis lors l'influence de l'Église orthodoxe sur les structures de l'État russe n'a fait que se renforcer.

conflit notable, avec les centaines d'appartenances religieuses qui coexistent sur son sol.

Peut-être la promotion d'une Europe où serait découragée la formation de nouveaux partis « uni-confessionnels » et affirmé le principe du caractère distinct et indépendant des institutions nationales et européennes par rapport aux appartenances religieuses serait-elle de nature à fonder un nouveau « contrat » nous engageant sur la voie d'une « nouvelle laïcité ». Ce contrat veillerait à ce que dans les États de l'Union : 1) les dispositions des codes de statut personnel contenus dans les droits religieux (droit canon, *charia*, *halakha*, *dharma*) ne soient jamais intégrés dans les droits civils européens, ou dans les jurisprudences 2) la polygamie et la répudiation restent des délits, 3) le port ostentatoire de signes d'appartenance religieuse dans le cadre d'institutions publiques (écoles, administrations etc.) soit interdit, 4) les pressions patentées, physiques, morales ou pécuniaires visant à empêcher le mariage en dehors de l'appartenance religieuse soient pénalement sanctionnées, 5) les « mariages mixtes » soient protégés. Peut-être alors, dans un monde encore largement hanté par les démons d'un tribalisme communautaire, l'Europe pourrait-elle, restant fidèle à sa vocation, maintenir le flambeau d'une société de citoyens. La France, première patrie européenne de la laïcité, tendant la main par dessus l'Europe centrale, à une Russie également laïque, devrait jouer dans la promotion d'une telle « laïcité européenne » un rôle de premier choix. Avec les forces qui partout en Europe sont prêtes à travailler à l'élaboration d'un nouveau modèle laïque, le vieux continent pourrait ainsi apporter sa dernière contribution à la naissance d'un monde intégré.

Monde intégré, individu intégré, à travers et par-delà ses multiples appartenances, assumées et dépassées dans la synthèse d'un « moi » qui pour instrumental et composite qu'il soit, n'en est pas moins la condition d'une société régie par le contrat plutôt que par le statut hérité ou octroyé. Car « s'il est logique, s'il est légitime, que l'injustice collectivement subie donne aux membres du groupe injustement traité un sentiment fort d'appartenance à la collectivité identificatrice, ne serait-ce que pour permettre la solidarité dans l'action revendicatrice [...] il ne faudrait pas en rajouter, tout particulièrement quand il s'agit d'identités « ethniques » (Alfred Grosser, *Le Monde*, 28.01.94).

Alors que, comme le philosophe anglais David Hume et Claude Lévi-Strauss (1983) l'ont argumenté, l'identité de chacun de nous est plurielle et ses composants (sexe, nationalité, langue, culture, classe sociale, religion, opinions philosophiques) se combinent en chacun de nous de manière unique et dans des proportions diverses, pour faire du « **moi** » un **noeud de réseaux**, « l'identité réductrice constitue un refuge contre la difficile liberté » car « en s'enfermant dans une appartenance on peut refuser de voir que la personnalité est constituée à partir d'une multitude d'appartenances » (Alfred Grosser, *Ibid.*).

Pour Michel Grodent (*Le Soir*, 10.11.93) « Si l'on n'est plus défini essentiellement par son appartenance on a des chances de pouvoir s'appartenir à soi-même [...] dans le minimum de dépendance » [et] « la mise à distance des appartenances est peut-être la seule chance de salut de l'homme moderne, la seule voie d'accès à une communication pacifique générale débouchant sur une solidarité fondée sur l'amitié ou la sympathie de gens qui se reconnaissent entre eux, et non sur le clan, la nation, la classe sociale, la religion ou les quatre en même temps. ».

Suivi (2007)

Plus de vingt ans après, en Belgique, la circulaire de 1984 permettant l'inscription de la mention « répudiée » à la rubrique état-civil du registre de la population pour les Marocaines acceptant ce statut, modifiée dans un sens restrictif, reste d'application (www.adde.be/analyses/formsept05/mariage.htm). Plusieurs partis musulmans ou islamistes ont vu le jour mais sans lendemain et, plus sérieusement, le Parti social chrétien francophone (PSC) suite à sa défaite électorale de 1999, mettant fin à quelque 50 ans de participation au pouvoir, abandonna toute référence au christianisme pour devenir un parti « humaniste » (cdH).

Dans l'ancienne Yougoslavie la parcellisation de la péninsule en états, où la nationalité s'identifie de fait à la confession religieuse, est achevée, et la solution du problème du Kosovo n'est pas en vue. En dehors de la Slovénie, de la Croatie et peut-être du Monténégro cette région de l'Europe semble imperméable au « modèle européen ».

En 2003, toute mention de Dieu dans le projet de Constitution européenne fut finalement rejetée grâce à l'intransigeance de la France sur cette question. Mais c'est tout le projet que les Français et les Néerlandais rejetèrent finalement protestant, entre autres, contre la perspective d'une Turquie membre de l'Union à part entière. Il est vrai que ce pays donnait l'impression de ne pas avoir compris que la qualité de membre de l'UE n'implique pas seulement le droit pour les Turcs de voyager et s'installer librement sur le territoire de l'Union mais aussi la réciproque : le droit pour les Européens, y compris les Grecs, ou les Européens d'origine arménienne, de s'installer en Turquie et pour les représentants et ministres de cultes autres que l'islam d'y déployer leurs activités. Avant et après le référendum, des religieux catholiques et protestants furent à plusieurs reprises victimes d'incidents et d'accidents. Impression aussi que l'attitude de la Turquie au cours des négociations n'était pas celle d'un pays demandeur mais qu'elle considérait l'Europe comme désireuse d'être acceptée dans un nouvel empire ottoman. D'ailleurs la Turquie

continue à refuser de reconnaître sa responsabilité dans la disparition d'entre 1,5 et 2 millions d'Arméniens au début du XX^e siècle. Les Chypriotes grecs sont devenus membres de l'UE, et ne voulant pas prendre de risque, ont laissé leurs « compatriotes » turcs sur le seuil.

En Russie, le lien organique entre l'État et l'Église se reconstruit et un nouvel intégrisme menace ; nouvel impérialisme aussi répondant sans doute à l'aventurisme de George Bush et de son équipe après qu'ils eurent manqué l'occasion d'exploiter l'énorme capital de sympathie dont bénéficiaient les USA au lendemain du 11 septembre 2001, de la part de tous, Russie, Chine, Inde, en tentant de construire une vaste coalition visant à contenir l'islamisme.

Au Moyen-Orient, l'acte de décès du « processus de paix » a été dressé, la région Israël-Palestine est parcheminée de murs, les Palestiniens du Fatah et du Hamas se montrent incapables d'un compromis qui leur permettrait de bâtir un état palestinien viable, enfin en mesure de subvenir à ses besoins sans avoir à dépendre d'une mendicité internationale, parfois assortie de menaces. En Israël, d'après *Yahoo News* (9 septembre 2007) relayant une nouvelle de l'*Associated Press*, signée Amy Teibel, une cellule de jeunes israéliens néo-nazis d'origine russe se serait livrée à des agression de juifs portant la *kipa*, de punks et d'homosexuels.

En Irak, la deuxième intervention américaine en 15 ans a certes ouvert la boîte de Pandore des inimitiés confessionnelle mais aussi révélé la structure cachée d'une société arabe atomisée en groupes endogames (sunnites, chiites, yezidi, chrétiens) ne connaissant d'autre moyen de négocier que la terreur, à moins qu' une terreur plus grande ne les tienne en respect.

Au Liban, Beyrouth est à nouveau un champs de bataille et la menace d'une nouvelle guerre du Liban, s'étendant à tout le pays, n'est jamais très éloignée.

En Iran et en Syrie seuls, l'ordre règne, mais à quel prix ? L'Afghanistan et le Pakistan sont en proie aux mêmes démons confessionnels entre sunnites et chiites que l'Irak, et incapables de contrôler les menées des *Talibans* ou d'*Al Quaeda*. Ce dernier, même si ses chances sont restreintes d'atteindre la taille d'un acteur global crédible, garde une importante capacité de nuisance.

La coïncidence entre l'aggravation de la situation politique dans cette région du monde, les fluctuations du prix du pétrole et les menaces qui pèsent sur l'environnement et les climats fournissent à tous les pays du monde qui en ont les moyens le prétexte pour commencer à produire des combustibles renouvelables moins polluants. Georges Bush lui, n'a pas besoin de prétexte, et déclare sans vergogne que le moment est venu pour les USA de se rendre moins dépendants de partenaires aussi peu fiables que les producteurs moyen-orientaux de ressources énergétiques.

Seul jusqu'à présent l'Extrême-Orient (Chine, Japon, Corée, Vietnam) échappe jusqu'à présent à cette folie sanguinaire. La raison en est-elle qu'il a su se garder de la peste des castes, que ce soit celles du polythéisme hindou ou des monothéismes ? S'il en est ainsi, l'a-t-il fait consciemment ? Le pourra-t-il encore longtemps.

On peut l'espérer. Depuis le tournant du siècle il devient clair que la Chine risque de devenir bientôt, sans doute avant l'Inde³¹, le moteur de l'économie globale. Pour la première fois depuis 1 500 ans le centre du monde se trouvera en dehors de l'aire où domine le monothéisme et les castes. L'histoire, comme l'économie, serait-elle cyclique ? La Chine pourra-t-elle également jouer des points de vue culturel, moral et politique le rôle central auquel la prédestine son appellation traditionnelle d'Empire du Milieux³² ?

Le débat relatif à des « valeurs asiatiques » spécifiques qui avait fait surface dans les années 90 n'a pas empêché que déjà trois personnalités majeures de l'Asie contemporaine aient affirmé le caractère universel des Droits de l'Homme : le Président Lee Teng Hui de Taïwan, Kim Dae Jung, Président de la Corée du Sud, et le Dalaï Lama. Quant à la Chine, le chef de la Délégation chinoise à la session de 1998 de la Commission des Droits de l'Homme de l'ONU, à Genève, a répété que la Chine acceptait l'universalité des Droits de l'Homme et que ces Droits devaient être appliqués à l'échelle mondiale tout en ajoutant que chaque pays devait pouvoir le faire à son propre rythme en tenant compte de ses autres priorités. Il semble donc que si certains Chinois défendent l'idée de valeurs « asiatiques » ou « chinoises » spécifiques, ou d'une définition asiatique, particulière, des Droits de l'Homme, comme par exemple Tung Chee-Hwa, gouverneur de Hong-Kong, ou Lee Kuan Yew, Président de Singapour, telle n'est pas la position officielle de l'État chinois (cf. *Herald Tribune*, 17 mars 99). Dans son article du 10 avril 98 (*Id.*) Jonathan Mirsky note qu'en Inde, en Corée du Sud, au Japon et à Taïwan, le concept de « valeurs asiatiques » est rarement invoqué et qu'un peu partout dans la région, les organisations bouddhistes l'ont ouvertement combattue. Ce concept n'est plus en fait défendu que par deux états musulmans, la Malaisie et l'Indonésie, et dans la sphère chinoise Singapour et, à Honk Kong, Tung Chee Hwa. Monsieur Lee Teng Hui, ancien Président de Taïwan (*Herald Tribune*, *Id.*) le qualifie de « *nonsense [...] used only to divide people* (fadaises ... uniquement destinée à diviser l'opinion) ».

Depuis 1999, la Malaisie, Singapour ainsi que le « monde chinois » ont eu d'autres

31 Handicapée à ce point de vue aussi par l'égoïsme de caste qui, favorisant la formation de l'élite, produit des savants et chercheurs de niveau international certes mais laisse une grande partie de sa population analphabète. D'où l'on peut prévoir pour bientôt des pénuries de main d'œuvre spécialisée qui ne manqueront pas de freiner le rythme de son développement face à la Chine où un système d'éducation universelle gratuit alimente continûment le marché.

32 *Le Figaro* (22 septembre 2007) annonce qu'après que le Vatican ait « demandé à Pékin la liberté de désigner les évêques catholiques », les deux parties étaient tombées d'accord — une première dans l'histoire des rapports entre la Chine et le Vatican — sur le choix de Mgr Li Shan comme nouvel évêque de Pékin.

chats à fouetter et l'on n'a plus guère entendu parler de « valeurs asiatiques ». Bien que la Chine ait encore beaucoup de chemin à faire en matière de Droits de l'Homme, de liberté politique, de respect de l'environnement et d'égalité des chances, dans le contexte global actuel, par rapport au défi majeur que représente le communautarisme en général et l'islamisme en particulier, il deviendra sans doute de plus en plus clair que les valeurs défendues par l'Occident s'accorderont plus facilement avec celles de l'Empire du Milieu qu'avec celles de n'importe quelle autre civilisation, quoique qu'en pense Huntington. Ce géant ne veut pas être bousculé. On peut le comprendre. Ce qui ne signifie évidemment pas que l'environnement international, dont l'Occident, ne doive pas utiliser les leviers que la Chine elle-même lui fournit. Ainsi, à propos des troubles opposant des moines bouddhistes à la junte birmane, je lis dans le *New Statesman* (26 septembre 2007) que dans la perspective des Jeux Olympiques de 2008, la Chine exerce enfin des pressions sur les généraux afin qu'ils entament de sérieuses négociations avec l'opposition démocratique. Suite au renvoi massif de produits *Made in China* ne satisfaisant pas aux normes sanitaires, d'hygiène ou de sécurité américaines, des jouets surtout, alors que le commanditaire américain lui-même n'est pas lavé de tout soupçon, le public chinois lui-même, en tout cas celui qui en a les moyens, et pas seulement à Hong Kong, Singapour ou Taïpei, se tourne vers les magasins vendant des produits fabriqués hors de Chine.

Ces péripéties ne sont-elles pas que de minimes incidents sur le parcours de ce pays de deux milliards d'habitants dont l'identité a traversé indemne les 3 000 ans de son histoire ? Parions encore qu'à terme, le concept occidental de « fin de l'histoire » pourrait bien trouver son sens dans un Extrême-Orient qui aiderait ainsi l'Ouest àachever sa Renaissance !

Suivi (2011)

La tendance des développements observables depuis la dernière décennie du XX e siècle, les années 1990, et la première version de cet ouvrage en 1996, permet de se demander si, au niveau global, les modèles individualistes issus des Lumières et des révolutions du XVIII siècle européen – individualisme sociologique et politique – ou ceux, plus anciens, du modèle extrême-oriental "des Trois Religions" (*San Jiao / Tam Dao*) – individualisme religieux, très semblable à celui de la Prusse de Frédéric II – survivront ou si l'emporteront ceux, où castes, clans et tribus s'identifiant à des croyances et appartenances religieuses, qui se sont affrontés au Moyen-Orient et en Inde depuis au moins trois millénaires. Car ce ne sont plus seulement les identités endogames du judaïsme et de l'islam qui s'inscrivent dans le tissu de sociétés occidentales devenues exogames, mais aussi, plus récemment, celles des castes indiennes, des Sikhs et des Parsis.

En Occident

La deuxième partie de la première décennie du XXI^e siècle est marquée en Europe par les débats qui précédèrent le vote en France de la loi du 15 mars 2004 interdisant le port de signes ostentatoires d'appartenance religieuse, les troubles qui suivirent la publication de caricatures représentant le prophète Mahomet par le journal *Jyllands Posten* au Danemark en septembre 2005, l'interdiction des minarets en Suisse et les progrès de plusieurs partis anti-islamiques un peu partout en Europe, suffisants pour inquiéter les partis de *l'establishment* traditionnel. En 2010, aux Pays-Bas, Mark Rutte (démocrate-chrétien) doit accepter dans sa coalition le Parti Pour la Liberté (PVV) de Geert Wilders qui fait campagne, entre autres, pour une taxe sur le foulard islamique, l'arrêt de toute immigration musulmane, l'interdiction de construire de nouvelles mosquées et l'interdiction du Coran. La France passe un loi, qui doit entrer en vigueur le 11 avril 2011, interdisant la burqa dans les lieux publics.

Aux USA, l'opposition à la construction d'un centre culturel islamique sur le site des tours jumelles détruites lors de l'attaque du 9/11, le projet, avorté, d'autodafé du Coran le 9.11.2010 initié par Terry Jones, pasteur d'une obscure église de Floride et le vote par le parlement de l'Oklahoma d'une loi interdisant la référence au droit personnel musulman (charia) dans les décisions de justice de l'état, dessine une évolution similaire des opinions publiques.

Caricatures

L'islam reconnaissant les prophètes des juifs et celui des chrétiens les musulmans ne comprennent pas ces derniers non seulement ne leur rendent pas la pareille mais en plus tournent Mahomet en dérision ou en fassent un sujet de caricature.

La majorité des musulmans ne comprend pas que ce n'est pas son monothéisme radical que les infidèles reprochent à l'islam. Le monothéisme a été formulé bien avant l'islam par le mazdéisme perse, le judaïsme, le platonisme, le christianisme et le manichéisme, avant de l'être peu après Mohammed par le védanta hindou puis par le sikhisme. C'est, parmi la panoplie des moyens de propagation de leur foi, l'affirmation de la légitimité du recours à la violence et à la coercition, ainsi que les attitudes et comportements que cette affirmation entraîne qui explique l'hostilité envers le personnage de Mahomet et l'islamophobie croissante dans le monde, et pas seulement dans le monde occidental.

Beaucoup de musulmans comprennent encore moins, d'autres encore ne veulent pas

comprendre, que l'Europe contemporaine n'est plus chrétienne au sens où elle l'était à l'époque de Mahomet et tout au long du Moyen Âge jusqu'aux Traités de Munster et à la Révolution française, et que dans ce contexte même les prophètes, saints, écritures saintes et symboles du christianisme n'y sont plus tabou.

Inde

Je me demandais en 1994 si depuis qu'en 1985 Rajiv Gandhi avait concédé aux musulmans le droit de gérer leur statut personnel d'après la *charia* et de pouvoir répudier leurs femmes, l'Inde pouvait encore être considérée comme un pays laïque ? Malgré cette question, toujours pertinente, les institutions et les opinions publiques éclairées de l'Inde, dont je reviens au moment où j'écris cette mise-à-jour, semblent vouloir maintenir ce grand pays sur la voie d'une société intégrée, démocratique, pluraliste et laïque, aussi longtemps que cela puisse prendre.

*

Les décennies qui ont suivi l'indépendance indienne ont été marquées par de multiples conflagrations communautaires, surtout entre hindous et musulmans, dont ces derniers furent aussi souvent les victimes que les premiers. Malgré le conflit relatif au Cachemire, toujours en cours, le discours est à présent à l'apaisement, au soulignement de l'héritage commun des Indiens qu'ils soient hindous ou musulmans, et à la collaboration sur le front économique.

Malgré une familiarité millénaire, souvent imposée, avec l'islam, ce discours ressemble un peu, avec des traits spécifiquement indiens, à celui qui fut dominant en Occident à la fin du 20 e siècle, réduisant tout antagonisme entre musulmans et non-musulmans à ses variables économiques et développementales : ces antagonismes et ces défauts d'intégration disparaîtraient dès que les écarts de revenus se réduiraient. Appelons cette attitude "économisme".

On commence à se demander si l'économisme en ces matières ne fut pas un leurre et il n'y a pas qu'Angela Merkel à penser que « le multiculturalisme est un échec ». Les concepteurs des attentats de New York et Madrid ne sont pas des marginaux banlieusards mais souvent des membres de la bonne classe moyenne, voire des élites musulmanes. Il semble pourtant que l'Inde, enivrée de son taux de croissance de 8%, et de ses succès économiques en général, adopte à son tour cet économisme naïf, ignorant ou voulant oublier qu'une structure sociale fondée sur la juxtaposition et la cohabitation de communautés endogames ne peut aboutir qu'à des développements séparés parfois coopérant – lorsque la conjoncture est favorable – parfois s'ignorant lorsque rien dans la conjoncture n'oblige au contact – parfois s'affrontant lorsque les ressources et opportunités se font rares, c'est-à-dire souvent et régulièrement.

La synthèse relativement harmonieuse entre hindous et musulmans sous les Moghols donne il est vrai à ces développements récents une arrière-fond très différent de celui qui reste dans les mémoires collectives respectives de l'Occident et de l'Islam nord-africain et moyen-oriental, fait de croisades et de jihad, de piraterie en Méditerranée, d'impérialisme et de colonialisme. Ce passé commun sous les Moghols, où la société indienne fonctionnait un peu comme le fit l'empire ottoman sous l'autorité d'un islam relativement tolérant, ou décadent diraient les intégristes, suffira-t-il à fournir le terreau nécessaire à la poursuite d'un développement intégré du sous-continent ?

L' édito « *Educate, don't appease* » du *Times of India* (3 décembre 2008) reconnaît l'héritage commun, y compris génétique, des hindous et musulmans indiens. « *Fundamentalists dislike the concept of a liberal islam flourishing in the syncretic soil of India. Indian Muslims, however, remain rooted in a Vedic civilisational ethic that has celebrated our religious plurality over 3000 years* » (Bien que les fondamentalistes n'apprécient guère l'idée d'un islam libéral se nourrissant du terreau syncrétique de l'Inde, les musulmans indiens sont bien enracinés dans cette éthique védique pluraliste vieille de plus de 3000 ans) y prêche Minhaz Merchant. Il cite un imam d'Ayodhya déclarant que « bien que nos religions soient différentes, nous partageons le sang des hindous » à quoi un Swami hindou répond « cela fait aussi de vous les descendants de Notre Seigneur Rama ».

Tout semble donc à nouveau baigner. Cependant un fait reste incontestable : les musulmans indiens bien qu'ils aient dominé le Nord du sous-continent pendant 400 ans, sont depuis la période britannique retournés au bas de l'échelle sociale où ils sont encore, parmi les plus pauvres et les moins éduqués. « Juifs, parsis, chrétiens, bouddhistes ont trouvé leur place en Inde et s'y sont développés ; plus récemment ils ont adopté une éthique libérale et moderne sans sacrifier leur culture et leurs traditions» poursuit M. Merchant. « Pourquoi pas les musulmans ? » semble-t-il suggérer, avant de fournir ses éléments de réponse : « leurs leaders, prêcheurs fondamentalistes et politiques en quête de leurs voix, sont 'leurs pires ennemis' ».

L'attitude des élites indiennes vis-à-vis des musulmans a été – pas très différente en cela des élites européennes – de les « apaiser » (*appease* : calmer, endormir), d'acheter leur tranquillité en leur concédant faveurs, quotas ou passe-droits. Ce qui les entretient dans un cocon d'arriération et en fait des proies faciles pour les politiques à la recherche d'une base.

D'après l'éditorialiste une meilleur démarche serait d'éduquer les masses musulmanes. Musulmans, modernes, progressistes et libéraux, ils fourniraient à l'Inde son meilleur argument de propagande contre la théorie des « deux nations » à l'origine de la partition pakistanaise. M. Merchant semble ignorer que l'islam prétend apporter

réponse à toutes les questions et solution à tous les problèmes. Comment éduquer qui croit n'avoir rien à apprendre ?

*

Sur le front des castes, l'Inde bien qu'ayant choisi un modèle démocratique pluraliste et poursuivant sa croissance économique à un rythme impressionnant, continue à se débattre dans les "pesanteurs sociologiques" du régime millénaire des castes. Mais au moins les élites, même une partie de celles se reconnaissant dans le BJP (droite hindouiste), ainsi que le droit fédéral, gardent le cap, les journaux débattent librement des castes et de leur rôle néfaste pour l'intégration sociale et le développement, des "crimes d'honneur" en milieu hindou comme musulman, ainsi que du paradoxe de "priviléges" et autres exceptions accordés aux musulmans, au titre de leur 'droit personnels', dans le cadre d'un état théoriquement "laïque".

A cela il faut ajouter que le système des castes subit une érosion réelle même si trop lente aux yeux de beaucoup. Cette érosion est surtout remarquable dans les villes autour de deux pôles, l'un nordiste, l'autre sudiste.

Dans le Sud (Karnataka, Tamil Nadu, Kerala) moteur principal de la croissance indienne, c'est par l'économie que les frontières de castes se relâchent. La clé de l'ascension sociale y devient de plus en plus les qualifications et le niveau de revenus plutôt que l'appartenance à un lignage et les relations de caste. Dans le Nord, économiquement à la traîne, c'est par la politique qu'un phénomène semblable se produit. Ci-dessous une revue de presse dans mon journal (3 octobre 2010) au court de mon dernier séjour d'un an en Inde :

"... il y aurait quand même des progrès sur le front des castes, entre autres en Uttar Pradesh, suite au contrôle de cet état par le BSP, parti « bouddhiste » de Mayawati, cette intouchable quatre fois Premier ministre de l'état depuis 1995. D'après l'article de Swaminathan Anklesaria Aiyar (*The social revolution in Uttar Pradesh*) paru dans le *Times of India* d'aujourd'hui, la proportion de non-dalits acceptant de la nourriture préparée par des dalits serait passée – sur une période non-précisée – de 1,7 % à 72,5 % dans l'Est et de 3,6 à 47,8 % dans l'Ouest de l'état ; le phénomène du travail forcé pour dettes (*bonded labour*) aurait presque disparu, la proportion de dalits y étant condamnés étant passée de 32,1 % à 1,1 % ; la proportion de dalits propriétaires de leur terre est passée de 16,6 % à 28,4 % dans l'Est et de 50,5 à 67,6 % dans l'Ouest de l'état ; ces dalits propriétaires emploient à présent des conducteurs de tracteurs de « haute caste » pour labourer leurs terres ; la proportion de familles dalits pouvant scolariser leurs enfants est passée de 28,8 à 63,4 % dans l'est et de 21,7 à 65,7 dans l'Ouest de l'état ; la proportion de dalits exerçant des professions jadis réservées aux gens de caste (maçon, tailleur, conducteur de véhicule) serait passée de 14 à 37% dans l'Est et de 9,3 à 42,1 % dans l'Ouest de l'état ; et enfin la proportion de dalits

indépendants, commerçants ou professions libérales serait passée de 4,2 à 11 % dans l'Est et de 6 à 36,7 % dans l'Ouest de l'état. Le système millénaire des castes est en train de se désagréger jusque dans les villages, leurs derniers bastions, conclut l'auteur. Avant que le processus n'atteigne son terme, il faudra cependant encore attendre longtemps car la majorité vit encore dans les villages. Et tous les états ne sont pas aussi progressistes que l'Uttar Pradesh à cet égard."

Sur le caractère privé des appartenances confessionnelles voir cette autre entrée de mon journal de voyage datée du 30 novembre 2010 :

Un ancien officiel de l'état du Haryana aurait introduit auprès de la Haute Cour de cet état une requête visant à rendre publique la « religion » déclarée par Sonia Gandhi – née italienne et catholique – et ses enfants sur le formulaire du récent recensement national. La Haute Cour a refusé la requête arguant qu'elle représentait une tentative d'empêtement sur la vie privée de citoyens, injustifiable même dans le cas de figures publiques.

Une autre figure publique – Obama – a réussi avant d'affirmer son allégeance au christianisme, à garder longtemps le silence sur son appartenance confessionnelle, tout en participant ostensiblement aux rites de plusieurs des religions organisées présentes sur le territoire américain. Sans doute une première dans ce pays où l'appartenance confessionnelle a longtemps été considérée comme élément intégrant de l'identité personnelle.

Il est réconfortant de voir que l'Inde, malgré les castes et le caractère « héréditaire » qu'y prennent souvent les options religieuses, garde le cap en maintenant le caractère « privé » de la confession religieuse même en Haryana, état pourtant connu pour son conservatisme (*Times of India*, 29 novembre 2010).

Malgré la reconnaissance du Droit personnel musulman, l'Inde hindoue semble donc avoir pris le chemin que prirent nos sociétés occidentales après les révolutions du 18 e siècle et la révolution industrielle même si l'on peut trouver que sur ce chemin elle progresse trop lentement.

*

Chine

En Chine certains développements pourraient sembler rendre caduques nos conclusions de 1996 et 2007. Essentiellement, sur le fond de la poursuite de l'expansion économique de la Chine et de son influence globale, l'approfondissement de son alliance, vieille de 60 ans déjà, avec le Pakistan, et surtout de sa coopération militaire avec ce pays, la construction de mosquées et l'aménagement de cimetières

réservés aux musulmans un peu partout dans le pays, pour satisfaire aux besoins et exigences de ses quelque 20 millions de musulmans – le Guandong et les provinces côtières qui ont vu ces dernières années une immigration importante de musulmans de leur habitat traditionnel dans l'Ouest du pays seraient particulièrement concernés (*Times of India*, 11 décembre 2010) – le fait que la Chine aurait, à la demande du Pakistan, bloqué les efforts des USA au Conseil de Sécurité visant à imposer des sanctions au JuD et à Hafiz Muhamad Saeed, alors même que l'attentat de Mumbai se préparait (*Times of India*, 7 décembre 2010) peuvent laisser craindre que la compétition pour la dominance globale dans laquelle la Chine s'engage avec l'Occident, et son complexe obsidional d'encerclement – présence des troupes américaines en Corée et au Japon, mais aussi en Afghanistan, alliances anciennes entre les USA, la Corée, le Japon, Taiwan, l'Australie et la Nouvelle Zélande, renouvellement de celle entre les USA et le Vietnam, rapprochement entre l'OTAN et l'UE d'une part, la Russie et l'Inde d'autre part – pousse l'Empire du Milieu à baisser la garde non seulement vis-à-vis des minorités musulmanes Hui présentes sur son territoire, mais aussi de l'islam global, sinon déjà du "séparatisme" Ouigour.

Pour rappel, si la plupart des musulmans turcophones du Nord-Ouest – Ouigours, Ouzbeks, Tadjiks, Tatars, Kirghizes, Kazakhs – sont localisés sur et s'identifient à un territoire, le Turkestan chinois (Xinjiang) - ce qui rapproche leur opposition aux Han de celle des Tibétains, revendiquant eux-aussi un territoire au nom d'une identité ethnique et linguistique. Les Hui par contre sont des Chinois, parlant chinois, issus du métissage, au 7e siècle EC, de commerçants arabes et persans avec des femmes chinoises. Plus nombreux dans l'Ouest – Ningxia, Henan, Gansu – ils sont cependant présents sur tout le territoire. Ce sont eux surtout qui bénéficient de la nouvelle tolérance de l'Empire envers l'islam.

Pressée par les impératifs de son développement à marche forcée la Chine, commettrait les mêmes erreurs de jugement, inspirées par un économisme à courte vue, que nous avons commises à partir des années 60 et surtout de la première crise pétrolière de 1974 – en nous ouvrant à l'immigration massive d'une main d'œuvre maghrébine à bon marché – et ignore l'influence culturelle (*soft power*) à long terme que lui assurerait la promotion de son modèle traditionnel des "trois religions", dont le PC ignore peut-être la portée, l'intérêt et le prix, ainsi que la reconnaissance d'une large autonomie culturelle au Tibet qui ferait rejaillir sur elle le prestige moral dont jouit le Dalai Lama non seulement en Occident mais aussi en Asie du Sud, du Sud-Est et de l'Est.

*

Sommet Inde-UE de 2010. Après les affaires, la sécurité. Une déclaration commune définit la lutte contre terrorisme international comme une des priorités essentielles de la relation stratégique entre les deux partenaires. Ces derniers s'associent également pour promouvoir l'intégration au droit international d'une Convention globale sur le terrorisme transfrontalier, légiférant sur la tolérance ou l'hébergement d'entreprises

terroristes sur les territoires nationaux. Ce qui semble viser directement le Pakistan.

Le *Sunday Times of India* (12 décembre 2010) se réjouit de ce qu'il voit, de la part de l'UE, contrastant avec la prudence américaine, comme un rapprochement des thèses indiennes, pour lesquelles le double-jeu de leur voisin est une évidence qui n'a pas besoin d'être démontrée. La déclaration conjointe appelle explicitement le Pakistan à faire comparaître les responsables de l'attentat de Mumbai devant la justice.

Le quotidien publie par ailleurs un article de Shaun Gregory (Université de Bradford, GB) intitulé '*US is paying for Pak protection racket*' (Les USA paient le Pakistan pour se protéger d'attaques sur leur territoire) qui reflète assez bien le regard que porte l'Inde sur la relation américano-pakistanaise. Sans aller jusqu'à accuser les USA de complicité avec l'état et l'armée pakistanaise, Shaun Gregory écrit que « les USA paient le Pakistan pour empêcher qu'ils atteignent leurs propres objectifs en Afghanistan et soutiennent un état qui est le centre mondial du terrorisme international et de la prolifération nucléaire. ... La plus grande partie des 11 milliards de dollars versés au Pakistan par le gouvernement Bush II entre 2001 et 2008, aurait été investies dans de l'armement visant l'Inde, à ré-équilibrer la balance des paiements pakistanaise, et à accroître les actifs économiques et financiers de l'armée pakistanaise. ... De ce pactole, une très petite partie aurait été consacrée à la lutte contre le terrorisme interne (sur le front afghan). Les patrouilles frontalières pakistanaises étant financées par les USA, l'article souligne l'absurdité de voir financer par les USA la défense des frontières du Pakistan, de sa sécurité et de sa souveraineté, qui normalement ressort des compétences exclusives de tout état normal ... La Chine par contre se gardant de gaspiller des ressources en finançant l'armée pakistanaise ou l'ISI par exemple, jette les fondations d'une relation à long terme en investissant plutôt en infrastructure durables – pipelines, port de Gwadar – entraînant une dépendance technologique, ainsi que dans le renseignement. Les USA investissent massivement à fonds perdus pour des intérêts à court terme tandis que la Chine investit sélectivement mais pour le long terme. Si la raison profonde des options américaines n'est pas la crainte de voir ce pays soutenir encore plus activement le terrorisme international, et de le voir fournir matériel et technologie nucléaire à des groupes terroristes étrangers, n'est-il pas temps, se demande l'auteur, de « mettre un terme à l'aide militaire américaine au Pakistan » ?

Pour convaincant que semblent ces arguments l'article omet cependant de mentionner un autre des motifs possibles des USA, sans doute le plus substantiel : empêcher l'influence chinoise de s'y développer.

Après la déclaration conjointe Indo-UE sur le terrorisme transfrontalier, le quotidien (*Idem*, 13 décembre) considère la déclaration de Angel Merkel, visant nommément le Pakistan, suivant laquelle « le terrorisme ne peut jamais être un moyen d'atteindre des objectifs politiques », comme une seconde victoire diplomatique de l'Inde au cours de

la visite européenne de Manmohan Singh.

*

Dans « *Implications of Iran going nuclear : Saudi, Pak moves to be watched* » (*The Tribune*, 18 décembre 2010) D.Suba Chandan évoque la possibilité, en cas où l'Iran arriverait à développer de l'armement nucléaire, de voir les identités et entités sunnites et chiites resserrer le rangs et, concrètement, le Pakistan fournir savoir-faire, équipement ou protection (parapluie nucléaire) à l'Arabie Saoudite et à d'autres pays du Golfe, également sunnites. La révolution iranienne de 1979, commente *The Tribune*, et la renaissance sunnite du Pakistan sous le régime du général Zia ont en effet accentué l'antagonisme sunnites-chiites au Pakistan et installé une tension dans les rapports irano-pakistanaise. Un accord secret aurait déjà été signé en ce sens en 2003 entre l'Arabie et le Pakistan où l'influence du wahabisme n'a cessé de croître depuis les années 80. Le Pakistan avançant ses pions en Afghanistan, économiquement (pipeline amenant le gaz turkmène) mais aussi par Talibans interposés, afin de se préparer au retrait des troupes américaines, risque également de ne pas laisser l'Iran, voisin occidental de Kaboul, indifférent. Cela intéresse l'Inde dans la mesure où de tels engagements, bien que signant l'arrêt de mort des rêves de non-prolifération et de désarmement, entraînerait aussi un déplacement vers le Moyen-Orient de l'épicentre des tensions nucléaires et une réorganisation, moins « indo-centrique », de l'appareil dissuasif pakistanaise.

Avec la visite du Président Medvedev au cours de laquelle furent signés une quinzaine d'accords renouvelant la « relation stratégique » entre la Russie et l'Inde, il se confirme que cette dernière se trouve au centre d'un mouvement de re-déploiement géostratégique, confirmation d'alliances anciennes (USA, Russie), création de nouvelles (France, UE) et tentatives de désamorçage du potentiel de conflit avec la Chine (*The Tribune*, 18 décembre 2010). À l'issue de sa visite, Wen Jiabao a cependant critiqué les réactions de la presse indienne à sa visite, qu'il a sans doute trouvées trop tièdes, voire hostiles. Reconnaissant que la presse en Inde est libre, il ne l'en a pas moins invité à jouer un rôle plus positif dans la promotion de l'amitié entre les deux pays au lieu de risquer d'endommager les relations bilatérales (*The Times of India*, 18 décembre 2010).

La Russie, en plus de s'engager dans une coopération en matière d'armement – conception conjointe d'un avion de combat de 5e génération – et de nucléaire civil, rappelle qu'elle appuie depuis vingt ans un siège de membre permanent au Conseil de Sécurité pour l'Inde et, après l'UE, appelle Islamabad à mettre un terme à l'activité de quelque quarante camps d'entraînement terroristes sur son territoire. Ces derniers, a déclaré Alexandre Kadakin, ambassadeur russe à Delhi, sont le centre d'où le cancer du terrorisme international visant Moscou, Mumbai, Madrid, Londres se déploie (*The Tribune*, *ibid.*).

*

Dar Al Islam

Dans le *Dar al Islam*, on ne peut échaper à l'impression que le tissu social des sociétés musulmanes continue à se désagréger en suivant la logique de "développements séparés" – et souvent hostiles – de micro-sociétés claniques et confessionnelles (clans, sunnites, chiites, alaouites, ahmadistes). Cela est particulièrement évident au Pakistan et en Afghanistan, pourraient le devenir en Arabie Saoudite et à Barhein, et le redevenir en Egypte et au Liban. On peut voir le "Printemps Arabe" de février-mars 2011, qui bat son plein alors que j'écris ces lignes, comme un sursaut salutaire des "sociétés civiles" arabes face à des régimes les engageant dans des voies sans issues mais il est encore trop tôt pour en déceler le sens et les issues possibles.

*

Sommes nous face à un phénomène irréversible qui nous mène vers un monde où les débats, les conflits et les affrontements n'auront plus lieu entre nations mais entre tribus, castes et confessions religieuses transnationales ? L'épicentre de ce type de structure sociale est encore concentré au sud et sud-est de l'Europe, en Inde et dans l' « AfPak » mais il a déjà essaimé dans le reste du monde, surtout occidental. Monde occidental qui, après les révolutions anglaise, américaine, française et russes avait pris certains caractères qui, du point de vue de la liberté de choix en matière de religion, l'appartaient à la Chine et à l'Asie de l'Est.

Allons-nous vers un monde où, les états ayant cessé de se faire la guerre, en chacun d'eux les tribus, les castes et religions endogames continueront à se la faire, où le concept de nation ayant cessé de s'attacher à un territoire, il le restera à des lignages endogames ?

L'inconnue principale reste la Chine. Mais cette inconnue est d'abord économique et politique. Culturellement et sociologiquement, la Chine et son modèle éminemment individualiste d'appartenance religieuse, puisqu'on n'y hérite pas automatiquement de la religion de son géniteur, présente plus d'affinités avec l'Occident moderne, post-Lumières, qu'avec un Moyen-Orient dont on ne voit jusqu'à présent pas comment il émergera des antagonismes tribaux, religieux et sectaires que d'hypothétiques démocraties issues des "révolutions arabes" en cours risquent d'exacerber, quarante ans après les premiers détournements d'avions de l'OLP et du FPLP, le massacre des Jeux Olympiques de 1972 à Munich, trente ans après les premiers attentats-suicides du Hezbollah, et un peu plus de vingt ans après Lockerbie.

Par ailleurs le modèle "chinois" n'est pas le monopole de la Chine. Il fait aussi partie

intégrante du patrimoine culturel de toute l'Asie sinisée à l'est (Japon, Corée, Taiwan) comme au sud-est (Vietnam).

Ce modèle de relation entre l'État – incarnation du Ciel sur terre – et les religions organisées, modèle que l'on peut comparer à celui de Hégel, pourrait aussi utilement inspirer une Union Européenne encore en devenir. Mais le PC chinois dans sa paranoïa préfère encore sacrifier au court terme des "pouvoirs durs", économique et militaire (*hard power*), le long terme du pouvoir d'influence culturel et moral (*soft power*).

*

Raisons d'espérer

Depuis l'accession récente de la Chine au rang de deuxième, voire première, économie mondiale, pour la première fois sans doute depuis sa victoire sur les nationalistes, le Parti communiste chinois se voit dans une position où son pouvoir et les formes de son exercice sont débattus et éventuellement critiqués dans le cadre des institutions internationales. Cela doit le changer de la passivité tant du peuple chinois que des membres du Parti vis-à-vis de ses instances supérieures. L'exposition aux règles et mœurs de la démocratie de débat – à distinguer du « centralisme démocratique » de la scolastique communiste – à partir d'une position dominante et responsable, finira-t-elle par y rôder l'Empire du Milieu ? Et combien de temps cela prendra-t-il avant qu'il finisse par en appliquer les règles en Chine même ?

Rien n'empêche d'ailleurs, même si la mainmise du PC sur l'état chinois devait durer, que l'Europe, comme le firent les Encyclopédistes, cherche dans l'ancienne conception extrême-orientale de l'état et de ses rapports avec les religions, les leçons applicables à son cadre démocratique, pluraliste, multinational et multiconfessionnel. Cela serait-il plus anachronique que de les chercher dans la Torah ou le Talmud ainsi que le fait Israël, qui n'a pas de constitution, ou le Coran, texte fondamental de notre allié l'Arabie Saoudite ?

La Chine a déjà joué un rôle dans les Lumières européennes. Voltaire y trouvait la preuve que l'état peut, faisant l'économie de toute référence à une religion organisée, se fonder sur une idéologie déiste ou athée :

Le comte de Boulainvilliers, qui avait du goût pour Mahomet, a beau me vanter les Arabes, il ne peut empêcher que ce ne fût un peuple de brigands; ils volaient avant Mahomet en adorant les étoiles; ils volaient sous Mahomet au nom de Dieu. Ils avaient, dit-on, la simplicité des temps héroïques; mais qu'est-ce que les siècles héroïques? C'était le temps où l'on s'égorgeait pour un puits

et pour une citerne, comme on fait aujourd'hui pour une province.

Les premiers musulmans furent animés par Mahomet de la rage de l'enthousiasme. Rien n'est plus terrible qu'un peuple qui, n'ayant rien à perdre, combat à la fois par esprit de rapine et de religion.

Combien est préférable un Confucius, le premier des mortels qui n'ont point eu de révélation; il n'emploie que la raison, et non le mensonge et l'épée. Vice-roi d'une grande province, il y fait fleurir la morale et les lois: disgracié et pauvre, il les enseigne il les pratique dans la grandeur et dans l'abaissement; il rend la vertu aimable; il a pour disciple le plus ancien et le plus sage des peuples. (Voltaire, Dictionnaire philosophique, article Alcoran)

<http://www.voltaire-integral.com/Html/17/alcoran.htm>)

Le PC chinois et ses priorités sont ils éternels ?

Le même Wen Jiabao qui critiquait les réactions de la presse indienne à sa visite n'avait-il pas, d'après *Yahoo-India* (9 novembre 2010), déclaré à Fareed Zakaria (CNN-GPS), que « on ne peut résister longtemps aux souhaits et la volonté du peuple ...[qu'] il était futile de repousser l'évolution vers plus de démocratie et de liberté ... et que dans ce contexte, la liberté d'expression serait inévitable... » ?

Enfin ainsi que le remarque Hari Sud dans "The China-Pakistan alliance against India" (*UPI Asia.com*, September 09, 2008), cette alliance est probablement plus tactique que stratégique. "Tous les terroristes du Xinjiang chinois sont des produits des madrassa (écoles coraniques) pakistanaises. Des ingénieurs chinois ont été attaqués au Pakistan même. Les terroristes islamistes [actifs au Xinjiang] ne sont pas du tout du goût des Chinois qui n'ont pas apprécié que Musharraf refuse de les arrêter et de les extrader. Le 7 décembre 2010 une brève du *Times of India* annonçait encore que les Talibans envisageaient de cibler les Chinois travaillant sur des projets de développement dans le Nord-Ouest du Pakistan. Mais la mesure dans laquelle cette variable pourrait affecter la qualité de la relation sino-pakistanaise reste une inconnue.

Une autre possibilité existe, suggère le même analyste : que l'Inde et la Chine deviennent de puissants alliés économiques, économiquement inter-dépendants. Ce qui pourrait rendre caduque le désaccord sur le tracé des frontières entre les deux pays, faisant ainsi perdre au Pakistan son seul allié stratégique dans la région.

Suivi Novembre 2015

En Occident

Les mêmes sujets qu'en 2011 – port de signes ostentatoires d'appartenance religieuse, niqab ou burkhas, représentations ou caricatures du prophète – restent d'actualité en 2015 et sont même de plus en plus présents, au point de devenir une des préoccupations majeures des opinions publiques occidentales. A ces questions se sont ajoutées celles des modes d'abattage du bétail – halal et kosher – ainsi que celle des menus dans les cantines scolaires ou autres.

Les tensions non seulement se sont aggravées mais elles ont aussi gagné des pays européens, membres ou non de l'EU, qui en étaient restés relativement indemnes : Scandinavie et même certains pays d'Europe de l'Est où l'immigration musulmane est peu importante et où, à l'encontre des Balkans, l'islam turc n'a joué aucun rôle historique : pays de la Baltique, Finlande, Pologne.

Suite à une série d'actes terroristes par des musulmans de la seconde génération, nés en Europe, mais aussi par des convertis, le modèle assimilationiste de la République française gagne des partisans au Royaume-Uni, en Amérique du Nord et dans d'autres pays considérés comme plus tolérant d'un certain niveau de communalisme ou communautarisme. L'interdiction du niqab dans les administrations et de la burqua dans les lieux publics y aussi de plus en plus fréquemment évoquée.

Cette évolution s'explique par une série d'attentats spectaculaires (Madrid et Londres en 2004, Boston en 2013) et par l'apparition du phénomène des "loups solitaires", individus passant à l'action de leur propre initiative parfois à l'arme blanche mais aussi par l'échec des Printemps arabes – qui soit portèrent au pouvoir des partis islamistes liés au Frères musulmans soit laissèrent le champs libre à l'affrontement de groupes terroristes ou d'éphémères coalitions tribales³³ – par l'émergence de l'Etat islamique ou Daech, par le flux croissant dès 2013 de réfugiés fuyant les conflits ou à la recherche d'opportunités économiques en Europe, et inversément par le flux croissant de musulmans ou de convertis titulaires d'une nationalité européenne partant se joindre au jihad dans un des pays du Moyen-Orient.

Partout en Occident les partis de droite ou d'extrême-droite ont progressé et le consensus centriste qui avait dominé la vie politique pendant vingt-cinq ans depuis l'effondrement de l'Union soviétique se voit sérieusement compromis. Les perspectives de voir des personnalités d'extrême-droite telles que Marine Lepen en

33 Comme si le concept de démocratie recouvrait pour les populations des pays musulmans une réalité très différente des démocraties occidentales : la démocratie y signifierait soit l'égalité complète des individus mais surtout des clans en dehors d'aucun principe de hiérarchisation, ce qui ne peut déboucher que sur l'anarchie soit le retour à la société parfaite qui suivit la victoire de Mahomet à la Mecque, c'est-à-dire une dictature des croyants, ce qui coïncide avec l'idéologie islamiste, ou islamo-socialiste.

France, Donald Trump ou Ben Carson aux USA, encore impensables en 2013, deviennent parfaitement plausibles en 2015.

L'affaire Snowden, le dévoilement des motivations réelles de la seconde Guerre du Golfe et des ressorts intimes de l'alliance objective USA-Israël-Arabie saoudite contribue sans doute aussi à la montée des partis de droite. En effet l'opposition commune d'Israël et des Arabes sunnites à la régularisation des relations avec l'Iran et à la levée des sanctions confirme aux yeux de beaucoup ce que d'aucuns soupçonnaient : Israël a autant intérêt que l'Arabie et les pays du Golfe à la dépendance de l'Occident au pétrole arabe. Sans elle Israël perdrat beaucoup de son importance pour l'Occident.

L'appui d'une EU inféodée aux intérêts des USA, souvent contre les siens propres, au plan américain de sortir l'Ukraine de l'orbite russe , expliquent sans doute aussi un désenchantement croissant des Européens vis-à-vis d'une Europe qui apparaît de plus en plus comme un simple outil de l'Alliance atlantique et des USA.

En Inde

L'attentat de Bombay en 2011, faisant suite à ceux de 1993, 2006, 2008, sembleachever de désillusionner les hindous relativement à l'avènement d'un islam qui accepterait de ne plus représenter la "fin de l'histoire" qu'il a toujours cru représenter. En 2014 Narendra Modi, candidat de l'aile la plus droitière du BJP l'emporte comme candidat de la NDA (*National Democratic Alliance*) contre Rahul Gandhi candidat de l'UPA (*United Progressive Alliance*) menée par le Congrès.

Modi fait passer ou soutient un nombre de lois inimaginables sous le Congrès sans guère provoquer de résistance de la part de l'Occident : interdiction de tuer des bovins ou de manger du boeuf, proposition d'une loi anti-conversion, campagne de reconversion à l'hindouïsme de chrétiens ou de musulmans considérés comme d'anciens hindous et invités à "rentrer à la maison" (*ghar wapsi*).

Avec Modi un hindouïsme jusque-là relativement amorphe affirme ses contours de manière plus agressive. Seul le bouddhisme, religion née en Inde, et pouvant être considéré comme une branche de l'hindouïsme, fût-elle hétérodoxe, bénéficie d'une tolérance accrue, d'autant plus que cette religion compte le plus grand nombre d'adeptes en Chine. Le bouddhisme pourrait donc jouer un rôle dans les relations diplomatiques entre l'Inde et la Chine.

En Chine

L'islam, en tous cas celui des Ouighours turcophones du Xinjiang, mais aussi les soubresauts qu'il connaît sur la scène globale depuis le 11/9, malgré la tolérance des

musulmans sinophones Hui et l' "amitié indéfectible" déclarée avec le Pakistan, provoque une méfiance accrue par rapport aux religions non-chinoises. Ces religions et philosophes traditionnelles – taoïsme, confucianisme et surtout bouddhisme - sont d'ailleurs réhabilitées.

La Chine semble avoir compris que de ses trois religions traditionnelles, le taoïsme et le confucianisme sont trop spécifiquement "chinois" pour être exportés. Seul son bouddhisme a un caractère universel de par ses origines étrangères, par le fait qu'il a déjà depuis des siècles exporté son bouddhisme mahayana fortement sinisé chez tous ses voisins d'Asie oriental – Japon, Corée, Vietnam – et au travers de ces bouddhismes japonais, coréen et vietnamien, déjà lancé des pousses dans le monde, partout en Occident, en Australie et Nouvelle-Zélande, mais aussi en Amérique latine et même en Afrique.

Israël n'échappe pas à la tendance générale. La droite s'y maintient au pouvoir quasiment sans interruption depuis le premier terme de Netanyahu comme Premier ministre en 1996. Des colonies continuent à être fondées, des barrières à être installées, des missiles à être échangés entre Gaza et Israël. On n'entend plus l'expression "processus de paix".

*

Le tableau ne serait pas complet sans évoquer le retour de la Russie sur la scène diplomatique et militaire internationale au Moyen-Orient. C'est suite à son intermédiation que Barack Obama renonça à intervenir militairement contre Bachar Al-Assad – en échange d'une mission d'inspection et de la destruction du stock restant d'armes chimiques. L'émergence de l'EI (ISIS, ISIL, DAECH) et les atrocités dont il se rend coupable, manifeste dans toute sa crûdité l'aboutissement logique de sociétés où familles, clans, tribus, nations, religions, refusant les mariages mixtes, s'interdisent une intégration progressive et mutuelle. Nous sommes loin du concept kantien de paix universelle qui ne peut s'appliquer en fait qu'à des nations chrétiennes ayant traversé la Renaissance, la Réforme, les Lumières et l'*Aufklärung* et aurait plus de chance d'être adopté à terme par la Chine et l'Extrême-Orient que par le Moyen-Orient ou l'Inde.

Au moment où je conclus cette mise à jour, la Russie continue son intervention en Syrie à l'appui des forces de Bachar Al Assad et à remporté en deux mois des succès considérables contre les rebelles ou l' "opposition" syrienne faite d'islamistes modérés, concurremment à celle de l'Occident qui depuis un an se concentrerait plutôt sur l'EI, sans grand résultat.

La France déjà visée en janvier 2015 avec l'attaque des locaux de Charlie Hebdo et d'un supermarché kosher, vient de subir une série d'attaques plus meutrière encore

visant le dancing Bataclan, une terrasse de café et un restaurant, faisant quelque 130 victimes. Un climat de guerre civile s'installe en Europe occidentale. L'état d'urgence est déclaré à Bruxelles. Les contrôles aux frontières sont rétablis, tandis que des centaines de milliers de réfugiés de guerre ou économiques, provenant de Syrie, d'Irak, de l'Afghanistan, du Pakistan, ou d'Afrique se presse aux frontières sud-orientales de l'Europe. Dans tous les sens, la crainte sous-jacente à la première rédaction de cet essai il y a une vingtaine d'année – que le "modèle" moyen-oriental finisse par engloutir l'Europe plutôt que la démocratie n'arrive à formater le Moyen-Orient, semble se justifier.

L'establishment politique, hébété, semble ne pas comprendre, ne rien avoir vu venir et souvent ne pas savoir que faire.

François Hollande a l'issue d'une rencontre avec Vladimir Poutine qui vient d'avoir lieu, semble tenter de créer une coalition "la plus large possible" qui comprendrait la France, les forces de l'Otan et la Russie.

POSTFACE

Le XX e siècle fut le théâtre de l'affrontement entre l'Occident libéral d'une part, le communisme et le nazisme d'autre part. Ce dernier fut détruit en une quinzaine d'année tandis que le premier survit encore en Chine, au Vietnam et à Cuba, une centaine d'année après sa première victoire en Russie et presque 200 ans après son émergence comme idéologie.

Dès la fin de la Deuxième guerre mondiale et la création de l'Etat d'Israël, le conflit israélo-palestinien allait désormais disputer l'avant-scène de la politique internationale aux soubresauts divers de la Guerre froide entre les blocs communistes et le "monde libre". Après la chute du mur de Berlin et la désagrégation du bloc soviétique en 1989 ce conflit allait gonfler jusqu'à prendre les proportions qu'il présente de nos jours, occultant les vrais questions auxquelles notre planète est affrontée : le réchauffement climatique, de gigantesque sociétés multinationales échappant aux contrôle des états avec parfois la complicité de ces derniers, et donc échappant à tout contrôle public, avec comme conséquence un creusement exponentiel des inégalités et la constitution d'une minuscule élite globale – le fameux 1 % - ne devant rendre compte à personne ou à aucune institution gardienne du bien commun.

Après plus de cinquante ans du conflit entre les deux lignées issues d'Abraham, l'une, les Juifs par Sarah et Jacob/Israël, l'autre par Hagar et Ismaël ancêtre des Arabes – conflit familial donc entre deux peuples favorisant le mariage entre cousins parallèles, principe le plus sûr de désintégration, que l'on voit encore tous les jours à

l'oeuvre dans les conflits inter-claniques et inter-tribaux arabes – le monde peut-il accepter plus longtemps de consacrer temps, énergie et ressources à la résolution d'un conflit qui apparaît de plus en plus comme insoluble car enraciné dans une haine constitutive, remontant aux origines mêmes des deux peuples-frères. La Bible qualifie les Arabes d'ânes sauvages et le Coran n'épargnant pas la surenchère qualifie les Juifs de chiens, de singes, de porcs et appelle à leur extermination physique, ou morale, par la conversion.

Alors que le moteur de l'économie mondiale va sans doute continuer à se déplacer vers l'Asie orientale (Chine, Corée, Japon) où beaucoup ne savent même pas qui est Abraham, n'est-il pas temps que les USA et l'Occident en général, tenu pendant 50 ans en otage par ses liens tant moraux (culturels, religieux) qu'économiques avec les deux protagonistes principaux de ce conflit barbare, rompe ce charme maléfique ?

Que les USA, qui ont déjà entamé avec Barack Obama le rééquilibrage de leur alliance avec l'Arabie et les Etats du Golfe au bénéfice de l'Iran, surmonte leur crainte de voir se poursuivre l'intégration économique du continent eurasiatique en levant les sanctions contre la Russie et en collaborant avec ce pays en vue de contrôler la situation au Moyen-Orient et de détruire l'Etat islamique.

L'intégration économique de l'Eurasie est inéluctable. Etant donné l'état des moyens de transport et de communication, elle est désormais inscrite dans la géographie. Les signes l'indiquant se multiplient, parmi lesquels le lancement de l'AIIB (*Asian Infrastructure International Bank*) par la Chine n'est pas le moindre. Si les USA devait s'entêter, au risque d'un conflit mondial, à tenter de prolonger le monde révolu où ils étaient leader incontesté ils le feraient au risque d'un conflit mondial à l'issue duquel ils pourraient se retrouver complètement marginalisés et isolés quelque part entre l'Atlantique et le Pacifique Nord.

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS

BAECHER, Jean, *La Solution indienne*, PUF, 1988.

BENSIMON, Doris et Eglal ERRERA, *Israéliens : des juifs et des Arabes*, Bruxelles, Complexe, 1989.

BOTTÉRO, Jean, *Naissance de Dieu*, Gallimard, 1986-92

BOUGLE, Célestin, *Essai sur le régime des castes*, PUF, 1935.

BRUNSCHWIG, Henri, *Société et romantisme en Prusse au XVIII^e siècle*, Flammarion, 1973.

CARRERE D'ENCAUSSE, Hélène, *L'empire éclaté*, Flammarion, 1978.

CASTELLAN, Georges, *Histoire des Balkans*, Fayard, 1991.

CHUVIN, Pierre, *Chronique des derniers païens*, Fayard, 1990.

COURBAGE, Youssef et Philippe FARGUES, *Chrétiens et juifs dans l'islam arabe et turc*, Fayard, 1992.

DANIELOU, Alain, *Histoire de l'Inde*, Fayard, 1983.

DIMONT, Max.I., *Jews, God and History*, New York, Simon and Schuster Inc., 1962.

DREWERMANN, Eugen, *De la naissance des dieux à la naissance du Christ*, Seuil, 1992

DURAND, M.-F., J.LEVY et D.RETAILLE, *Le monde, espaces et systèmes*, Presses de la Fondation nationale des sciences politique et Dalloz, 1992.

ÉLIAS, Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 1975.

ESKENAZI Frank et Édouard WAINTROP, *Le Talmud et la République*, Grasset, 1991

FERON, Bernard, *Yougoslavie, origines d'un conflit*, Le Monde Éditions, 1993.

FRANCOIS, Étienne, *Protestants et catholiques en Allemagne*, Albin Michel, 1993.

FRAZER, James George, *The Golden Bough*, London, Macmillan Press, 1922.

GARRATY, John.A. And Peter GAY Ed., *The Columbia History of the World*, New York, Harper and Row, 1981.

GIUDICE, Fausto, *Arabicides*, La Découverte, 1992.

GRANET, Marcel, *La religion des Chinois*, PUF, 1951.

GROUSSET, René, *Bilan de l'histoire*, Librairie académique Perrin, 1974.

HARRIS, Sam, *The End of Faith: Religion, Terror and the Future of Reason*, W.W. Norton and Company, 2004.

HATZFELD, Henri, *Les racines de la religion*, Seuil, 1993.

HEERS, Jacques, *Le clan familial au Moyen-Âge*, PUF, 1974.

JELEN, Christian, *La famille, secret de l'intégration*, Robert Laffont, 1993.

LAPEYRONNIE, Didier *L'individu et les minorités*, PUF, 1993.

LEROI-GOURHAN, André, *Les religions de la préhistoire*, PUF, 1964.

LÉVI-STRAUSS, Claude, *Les structures élémentaires de la parenté*, Mouton and Co. et Maison des sciences de l'homme, 1967.

LÉVI-STRAUSS, Claude, *L'identité*, PUF, 1983.

LEWIS, Bernard, *Juifs en terre d'Islam*, Flammarion 1986.

LEWIS, Bernard, *Comment l'islam a découvert l'Europe*, Gallimard, 1984.

MAKARIUS, Raoul et Laura, *L'origine de l'exogamie et du totémisme*, Gallimard, 1961.

MATHON, Gérard, *Le mariage des chrétiens*, Desclée, 1993.

MORIN, Edgar, *Le paradigme perdu*, Seuil, 1973.

NAIPAUL, V.S., *India*, London, Minerva, 1990.

NETTING, R.M.C., «Kofyar Armed Conflict : Social Causes and Consequences» in *Journal of Anthropological Research*, 1974, 30, 3.

NORBECK, Edward, *Religion in Primitive Society*, Houston, Tourmaline Press, Inc., 1961.

OLENDER, Maurice, *Les langues du paradis. Aryens et Sémites : Un couple providentiel*, Paris, Gallimard, 1989.

PERONCEL-HUGOZ, Jean-Pierre, *Le radeau de Mahomet*, Flammarion, 1984.

PIRENNE, Henri, *Mahomet et Charlemagne*, PUF, 1970.

POLIAKOV, Léon, *Les juifs et notre histoire*, Flammarion, 1973.

POLIAKOV, Léon, *Le mythe aryen*, Bruxelles, Complexe, 1987.

SCHWAB, Raymond, *La renaissance orientale*, Payot, 1953.

SAHLINS, Martial, «The Segmentary Lineage : An Organization of Predatory Expansion», in *American Anthropologist*, 1961, 63: pp. 322-45.

STERN, Ménahem, *Greek and Latin Authors on Jews and Judaism*, Jerusalem, The Academy of Sciences and Humanities, 1976.

TILLION, Germaine, *Le harem et les cousins*, Seuil, 1966.

VALENSI, Lucette, *Le Maghreb avant la prise d'Alger*, Flammarion, 1969.

VON KROCKOW, Christian, *Les Allemands du XX^e siècle*, Hachette, 1990.

ZEGHIDOUR, Slimane, *Le voile et la bannière*, Hachette, 1990.

Table des Matières

LES PEUPLES QUI S'INTERDISENT D'ÉCHANGER LEURS FEMMES SONT- ILS CONDAMNÉS A SE FAIRE LA GUERRE ?

Avant – propos	2
INTRODUCTION.....	3
1.Endogamie et exogamie.....	7
2.L'endogamie religieuse.....	8
Historique.....	12
Transition vers la première exogamie : 100 000 – 40 000.....	13
La victoire du modèle exogame : 40.000 – 10.000 AEC.....	17
Le modèle exogamique : perspective synchronique.....	18
Trente-mille ans plus tard : la nouvelle endogamie.....	19
I. L'ENDOGAMIE DES GRANDES RELIGIONS : LA PÉRIODE FORMATRICE.....	23
1.Rapports d'Israël avec ses voisins, et les empires, dans l'antiquité.....	24
Avant Moïse.....	24
Après Moïse.....	25
L'antisémitisme ancien.....	28
2.Le christianisme, et ses rapports avec le judaïsme et l'hellénisme dans l'antiquité tardive.....	29
Le mariage des premiers chrétiens: endogamie ou exogamie ? ..	30
3.Rapports entre chrétiens et païens aux IVe et Ve siècles.....	31
4.Le système hindou d'intégration : les castes.....	33
Historique.....	38
Implications et corollaires.....	38
Conséquences.....	39
Hostilité entre jati[s] et castes.....	39
Démotivation de l'individu.....	40
Impossibilité du développement économique.....	40
Impossibilité de l'émergence d'une forme "état".....	41
5.Les Arabes, l'islam et la dhimma.....	42
La dhimma.....	45
II. L'ENDOGAMIE DES GRANDES RELIGIONS : SES AVATARS	49
1. Les JUIFS DANS LA CHRÉTIENITÉ.....	50
Moyen Age et Temps modernes.....	50
L'antisémitisme allemand.....	52
L'Aufklärung et les Lumières.....	55
Le mythe aryen.....	59
L'antisémitisme russe et polonais.....	60
2..CHRÉTIENS, JUIFS ET HINDOUS DANS LE 'dAR AL ISLAM'	62
Le Moyen-Orient.....	62

L'islamisation de l'Anatolie et des Balkans.....	64
L'islam turc dans les Balkans.....	66
Les "millet" et la "nouvelle tolérance ottomane".....	67
Les coptes.....	68
Les limites de la tolérance ottomane.....	69
Les hindous dans le Dar Al Islam (VIIIe-XVIIIe).....	73
Castes hindoues, dhimma, millet.....	75
3. L'ISLAM MINORITAIRE ET COLONISÉ.....	76
Les Croisades (1096–1261).....	76
La Reconquista.....	76
La colonisation du Maghreb.....	77
L'islam en URSS.....	79
L'islam minoritaire dans les Balkans.....	81
Les musulmans minoritaires en Inde.....	83
Les musulmans minoritaires en Israël.....	84
Le mariage en Israël.....	86
4. SITUATION A LA FIN DU XXe SIÈCLE.....	86
Europe orientale, Moyen-Orient et monde arabe.....	87
L'Inde dans les années 80.....	91
Afrique noire.....	94
Traits communs aux pays africains.....	96
France.....	96
La France et les musulmans.....	96
La France et les israélites à la fin du siècle dernier.....	99
Europe de l'Ouest.....	99
Allemagne.....	99
Belgique.....	100
Espagne.....	101
Hollande.....	102
Le Royaume-Uni.....	102
L'Amérique, creuset ou saladier ?.....	103
Ancienne URSS.....	106
Violence entre différentes confessions d'une même religion.....	108
Les confessions musulmanes.....	108
Rapports entre confessions chrétiennes.....	108
1996–2007.....	110
III. P E R S P E C T I V E S.....	116
1. Les peuples qui s'interdisent d'échanger leurs femmes sont-ils condamnés à se faire la guerre?.....	117
2. L'endogamie non-religieuse.....	120
3. Les perspectives pour le monde, le Moyen-Orient et l'Europe dans la presse et la littérature, telles qu'elles apparaissaient à la fin du XXe siècle.....	123
IV. LE MODÈLE EXTRÊME-ORIENTAL DES « TROIS RELIGIONS ».....	133
1. Un autre pluralisme religieux.....	134
2. Présupposés philosophiques de la "solution extrême-orientale".....	139
3. Signes.....	141
CONCLUSIONS : POUR UNE LAÏCITÉ EUROPÉENNE.....	144

Suivi (2007).....	150
Suivi (2011)	153
Suivi (2015)	164
POSTFACE	166

BIBLIOGRAPHIE DES PRINCIPAUX OUVRAGES CITÉS 169